This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FR.65.25.13 (3)

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME TROISIÈME

1429-1433

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

MDCCCCI

303

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433).

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME TROISIÈME

1429-1433

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

MDCCCCI

303

Fr 65.25.13
458134

Minot fund
(III, II.)

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraitre sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III de la CHRONIQUE D'ANTONIO MOROSINI, *préparé par* MM. Germain LEFÈVRE-PONTALIS et Léon DOREZ, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 15 avril 1904.

Signé : Mte DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433).

...to milieximo[5],
... di Pregadi fo
...ia de le mexure
... forte. E ave quela
... Zustignan, per
...: costay al plu-
... con le condicion

. . . . . .

III fevrer[6].

... Cristo, per la dogal
... Pregady fo prexo de
... andra galie IIIº de le
... del viazo pasado, al
... ara. La prima ave el
... Bon per L. C LXXI s.
... ser Giorzi (*sic*) Benbo,
... erza, miser Daniel Pas-
... ; la quarta, miser
... s... Capetanio de le
... Stefano Contarini, e aceta
... Venexia ady XXI del mexe

... Dans Sanuto.
... Mocenigo, entrepris à la date régu-
... cette année à une seule galère,
... ainsi que l'année suivante,

...redi 14 janvier du susdit millésime, la Sei-
...ucale et le Conseil des « Pregadi » décidèrent
... à l'encan une galère du tonnage de Roma-
... le voyage d'Aigues-Mortes. Elle fut adjugée
...le homme messer Orsato Giustiniani, qui y mit
... « paron » messer Giovanni da Molino; elle lui
... à l'encan public 213 livres 11 sous de gros, aux
...nditions de l'année passée.

. . . . . .

Au cours de l'an 1428, le 8 février.

Pour la présente année, au nom du Christ, la Seigneurie ducale et le Conseil des « Pregadi » décidèrent de mettre à l'encan, pour le voyage de Flandre, quatre galères de gros tonnage, aux conditions du dernier voyage, pour être adjugées à l'encan public au dernier enchérisseur. La première fut adjugée au noble homme messer Domenico Buono pour 171 livres 12 sous de gros; la seconde, à messer Giorgio Bembo, pour 154 livres 5 sous de gros; la troisième, à messer Daniele Pasqualigo, pour 160 livres 2 sous de gros; la quatrième, à messer Giacomo Barbarigo, pour 143 livres .. sous. Capitaine desdites galères fut le noble homme messer Stefano Contarini; il accepta

en 1430, dernière occasion où le texte conservé du Diario permette, comme on le verra, de relever l'existence de ce voyage.

5. Fol. 495 b.

6. 8 février 1429.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

... XVIIII°: per la vaiuda de tute
... ser duchaty... d'oro[1].

. . . . . .

... le mazio de M° IIII° XXVIIII°, fo
... cusio dy Pregadi con miser [lo doxe]
... chonziosiachè per oviar a i dany
... avanty per hogno ano al bem e utel
... cittadanti e citadini de Veniexia, sovra el
... de le specie se manda con le galie de
... Roza e a Londra, sia da proveder che
... over che per i sovracomiti[4] de quele non
... modo over inzegno (de) cargar altra
... alguna, intendando vini e hua pasa, e
... altra cosa grosa, salvo se prima non serà cargado
... specie grose (over IIII°), e simel carte, zucaro; ma
... guado i paroni[5] de tuor le specie, e de quele
... bolete, e non de gotoni nè filadi, soto grosisima
... e tina al prexente che contrafese al dito ordene,
... paron grando o chomito over paron zurado over
... caza a la pena de queli contrafarà, e non

1. Ce voyage est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n° 240.) La liste des capitaines, dont il est question à chaque voyage, ne contient aucun nom pour ce voyage de 1429. Ainsi s'explique de fait la dissidence existant depuis 1411-1412 entre cette liste et le Diario, qui, l'an prochain, an 1430, se retrouveront d'accord. (Ci-dessus, t. I, p. 314, n. 1, et p. 316, n. 3.) Le nom du capitaine mentionné ici, Stefano Contarini, que la liste relevait à l'an précédent, se trouve confirmé, pour cette année même, par les documents officiels vénitiens. (*Ibid.*, n° 241; cf. ci-dessus, t. II, p. 332, n. 7.) — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage.

2. Fol. 499 B.

sur le champ et doit partir de Venise le 21 du mois d'avril 1429; valeur de toutes les marchandises, épices et vins, ... ducats d'or.

. . . . . .

Le mardi 11 mai 1429, le Conseil des « Pregadi », avec messire le doge et ses conseillers et sages, afin d'obvier aux dommages qui adviennent, décidèrent que dorénavant, chaque année, pour le bien et profit de nos marchands et citoyens de Venise, sur le fait du chargement des épices que l'on envoye avec les galères de Flandre à Bruges et à Londres, il serait établi, pour toutes les galères, que leurs « sovracomiti » ne pourraient en aucune manière charger nulle autre marchandise, c'est-à-dire des vins, des raisins secs ou toute autre grosse denrée, sans avoir d'abord chargé toutes les grosses épices, et de même les papiers et le sucre; que les « paroni » seraient tenus de prendre les épices et d'en faire les bulletins, et non pas des cotons [bruts] ni filés, sous peine d'une très forte amende, et que tous ceux qui ont contrevenu audit ordre jusqu'à présent, « paron grande »

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ce terme de *sovracomito*, de commandant de la galère, est ici bien nettement distingué des diverses dénominations, relatives à la maistrance des galères, qui vont être énumérées.

5. Ce terme de *paron*, d'armateur de la galère, est également ici nettement différencié des dénominations diverses qui vont suivre.

6. *Paron grando, chomito, paron zurado, noclero*. La réunion de ces quatre dénominations d'officiers de navire, ainsi groupées côte à côte, dans des acceptions précises évidemment diverses, est à la fois intéressante à relever et quelque peu énigmatique à définir. — *Paron grando*, ainsi qu'il ressort des passages antérieurs où ce terme se trouve employé, semble une expression équivalente à celle de commandant, soit (sovracomito) de

debia mostrar bandiera al dano de la Replubicha e contra i ordeni uxadi, per non ainplir al ben de la marchadantia, al spazio e a l'insida de Veniexia, e utel di tuti i marchadanti manderà o verà cargar. E fina da mo al prexente ordenado fo sia deschargado tuti i vini di paroni sia sta cargadi sovra de queste galie IIII^e^, capetanio el nobel homo miser Stefano Contariny fo de miser Nicholò, e sia cargado tute le specie de chi volese cargar primamente, e dapuo, avanzando piaza, debia rezever le altre cose de la mazior vaiuda sia da cargar, senza la utilitade di parony, in l'aida di parzoneveli[1] de quele[2].

. . . . . .

galère, soit (paron) de voilier. (Ci-dessus, t. II, p. 152, n. 2, p. 160, n. 2, et p. 162, n. 1; cf., pour les autres sens divers du terme *paron*, ci-dessus, t. I, p. 128, n. 2.) — *Comito*, le comite, dans une galère, est en général le surveillant de manœuvre qui fait exécuter les ordres du commandant, du « sovracomito ». (Jal, *Gloss. naut.*, art. Chomito.) Mais, dans la marine vénitienne, au moins à la fin du XV^e^ ou au début du XVI^e^ siècle, la fonction générale de comite semble scindée et occupée par deux titulaires simultanés. Le *Comito* proprement dit est chargé seulement de la surveillance de la partie *avant* de la galère. La surveillance de la partie *arrière* est exercée par un bas officier de grade équivalent, qui porte le nom spécial *Paron giurado*, de patron juré. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. XCV, dans Michel Perret, *Hist. des relations de la France et de Venise*, t. II, p. 294-295; cf., pour ce sens et pour les autres sens divers du terme paron, ci-dessus, t. I, p. 128, n. 2.) — Quant à l'expression de *Nocchiero*, nocher, ce

ou comite ou « patron juré » ou nocher, tombent sous le coup de la peine de ceux qui y contreviendront; qu'ils ne puissent montrer l'enseigne de Venise au dam de la République et contre les règlements ordinaires, au large et au sortir de Venise; car ils ne servent pas aux intérêts de la marchandise ni au profit de tous les marchands qui enverront ou viendront charger. En outre, il fut ordonné que l'on déchargeât tout de suite tous les vins des « paroni » qui avaient été chargés sur les quatre galères, capitaine le noble homme messer Stefano Contarini, fils de feu messer Niccolò; que l'on chargeât premièrement toutes les épices de ceux qui voudraient en charger, et qu'ensuite, s'il restait de la place, les galères dussent recevoir les autres choses de plus grande valeur qui seraient à charger, sans égard au profit des « paroni », dans l'intérêt des parsonniers des galères.

. . . . . .

terme, sur un voilier, répond à l'acception générale de comite. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Nocchiero, Nocher.) Mais, sur une galère, on ne voit pas bien quel sens technique spécial il faudrait lui réserver. — Cette juxtaposition, évidemment intentionnelle, de tels termes, à chacun desquels semble bien correspondre un sens marin spécial, pourra peut-être servir à en élucider, par comparaison avec d'autres textes, la portée exacte et le sens réel.

1. Ce terme de *parzonevele*, de « parsonniers », actionnaires de la galère, est encore ici nettement mis à part des dénominations diverses qui viennent de précéder.

2. Tout ce passage présente des indications d'un curieux intérêt, touchant les conditions quelquefois abusives où le grand convoi annuel du Nord, à destination d'Angleterre et de Flandre, prêtait à certaines manifestations de mercantilisme individuel.

Corando[1] M° CCCC XXVIIII°, in Veniexia[2].
Copia[3] de una letera[4] manda el nobel homo ser Pan-

1. Fol. 501 A. — 18 juin 1429.

2. Ici commence la remarquable série de correspondances originales concernant les événements français de 1429-1431, l'apparition soudaine et tout le cycle historique de Jeanne d'Arc. Ce sont les documents sur lesquels l'attention s'est trouvée récemment attirée, à la suite des observations de M^me^ Adele Butti, par l'étude critique de M. Léopold Delisle et par la publication du P. Ayroles. (Voir l'*Introduction*.) A part les renseignements commerciaux annuels et quelques indications particulières de moindre importance, cette nouvelle catégorie de documents, depuis la présente date jusqu'au milieu de 1431, va constituer presque exclusivement, en vingt-cinq groupes de correspondances successives, la série d'extraits dont se compose cette présente édition. — Ici, comme dans tout le cours antérieur et ultérieur de la publication, l'absence ou la présence de lignes de points signifie continuité ou interruption du texte de l'œuvre même d'Antonio Morosini. — Mais, entre les limites extrêmes de la première et de la dernière de ces correspondances, on a cru devoir apporter quelques modifications à certaines formes de ce commentaire. — Ainsi, pour simplifier la comparaison chronologique de chaque correspondance, la date de chaque extrait, laquelle, hors de ces limites, n'est portée en note, après mention du folio, que faute d'indication suffisante du texte, le sera en tout cas, même si le texte doit fournir les notions nécessaires à cet égard. — En outre, la comparaison habituelle de chaque extrait avec le texte des Vite de' Duchi, de Sanuto, n'a pas lieu d'être établie à chaque fois; la note suivante explique pour quelle raison. — Enfin, pour faciliter la consultation des nombreuses sources utilisées, pour permettre d'y recourir également dans toutes les éditions existantes, on trouvera la citation de ces sources effectuée à la fois, et par la référence à l'édition qui en est adoptée, et par la division permanente en livres et en chapitres.

3. L'enregistrement de cette lettre, notée ici comme datant du 10 mai, — sur sa date réelle, évidemment postérieure de quelques jours, voir note suivante, p. 10, n. 2, — et arrivée

Au cours de 1429, à Venise.

Copie d'une lettre envoyée de Bruges, le 10 mai,

à Venise le 18 juin, est, comme on voit, ainsi que l'enregistrement des lettres suivantes de même ordre, gouvernée par la *date d'arrivée* de ces correspondances à Venise, selon le procédé habituel employé par Antonio Morosini dans la rédaction de son Diario.

4. La transcription de cette première lettre du 10(?) mai 1429, arrivée à Venise le 13 juin, et les transcriptions ou analyses des lettres suivantes de même ordre, jusques et y compris la dernière, du 22 juin 1431, parvenant à Venise entre le 8 et le 14 juillet, ont certainement passé sous les yeux de Sanuto, soit directement dans le texte même du Diario d'Antonio Morosini, soit indirectement dans celui de la Cronaca Dolfina. (Voir l'*Introduction*.) C'est tout l'ensemble de ces correspondances, en somme, que Sanuto, groupant en un passage unique et singulièrement restreint l'analyse de ces nombreux et volumineux documents, essaie de résumer en quelques lignes, en prenant occasion de cette première lettre. Ce résumé se reconnaît visiblement dans le passage de seize lignes qui s'étend entre ces mots : « In questo tenpo, in Francia essendo assediata la città d'Orleans per gl' Inghilesi, apparve al Re una Pulcella... », et ceux-ci : « ... morta e abbruggiata. » (Col. 1005.) Court exposé qui, dans la composition des Vite de' Duchi, est seul à remplir tout l'espace compris entre le 16 mars et le 1^er^ août 1429. — On trouvera à l'Annexe XI le texte in extenso de ce passage, qui semble jusqu'ici être demeuré inaperçu des historiens de Jeanne d'Arc, malgré l'intéressante répercussion qu'il traduit, et malgré sa présence dans une œuvre historique dont la rédaction est arrêtée avant la fin du xv^e^ siècle. — Il faut ici remarquer que certaines expressions propres à cette première lettre se reconnaissent indiscutablement au début du résumé en question. Ainsi celles relatives à la condition et au lieu d'origine de Jeanne d'Arc. « ... Una poncela vardaresa de piegore, nasuda de verso la Rena, andada quela... in verso el Dolfino... li propoxe che Dio a luy la mandava... », lira-t-on plus loin dans le corps même de cette présente lettre. (P. 40.) « ... Apparve al Re una Pulcella la quale guardava le pecore, nata verso Lorena, la quale

grati Zustignan, ady x° de mazo, da Bruzia, a so pare miser Marcho Zustignan[1], r[ezevuda] ady xviii° de zugno[2]. Dixe in questa forma[3] :

« Miser[4], ady iiii° de questo v'o scrito e per le mie ve ho avixado e dadove a saver[5] l'asiedio di nemixi fortisimo eser stado de atorno d'Oriens zià per ano

andata dal Dolfino di Vienna da parte di Dio... », dit en semblables termes Sanuto. (*Loc. cit.*, col. 1005.) C'est donc en rencontrant sur son chemin, soit dans le texte même de Morosini, soit dans un texte dérivé, cette première lettre du 10 (?) mai 1429, reçue le 18 juin, que Sanuto a pris occasion de tracer ce résumé succinct de toutes les correspondances relatives à Jeanne d'Arc, jusqu'à la dernière du 22 juin 1431, reçue entre le 8 et le 14 juillet.

1. Sur les Giustiniani, sur Pancrazio Giustiniani, sur Marco Giustiniani, son père, voir Annexe XII. Il suffit d'indiquer ici qu'ils appartenaient à l'une des branches que comptait alors, dans la cité des Doges, la race vénitienne des Giustiniani, qu'on trouve implantée dans l'histoire de Venise au milieu du xii° siècle.

2. Premier groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc et première lettre de Pancrazio Giustiniani à Marco Giustiniani, son père, en date de Bruges. — Cette lettre, arrivée à Venise le 18 juin 1429, est indiquée ici, assez formellement, comme remontant au 10 mai. Les observations qui seront faites plus loin (p. 36, n. 1), à propos des nouvelles de dernière survenance qu'elle contient, peuvent porter à la dater, en réalité, de deux ou trois jours plus tard au moins.

3. Ce document, ainsi que plusieurs de ceux qui suivent, représente le texte même de la lettre originale insérée intégralement par Antonio Morosini dans le corps de son Diario.

4. Depuis la mention des révolutions intérieures survenues en 1425 dans l'entourage de Charles VII, annoncée par lettre en date de Montpellier du 2 juillet 1425 (t. II, p. 304-308), le Diario d'Antonio Morosini n'a plus enregistré de nouvelles politiques de France, sauf, peut-être, ce qui concerne l'énigmatique ambassade française de 1428 (t. II, p. 338-346). Ce silence,

par le noble homme ser Pancrazio Giustiniani à son père messer Marco Giustiniani, reçue le 18 de juin. Il s'exprime en cette forme :

« Messire, le 4 de ce mois je vous ai écrit et par mes lettres vous ai avisé et donné à savoir que le siège des ennemis était très fortement mis autour d'Orléans

entre tant d'autres exemples similaires, témoigne une fois de plus à quel point, pendant les années comprises entre le désastre de Verneuil, relevé en son temps, en 1424, par Morosini, et l'attaque d'Orléans, dont on va voir la mention dans le cours de 1428, tout ce qui se passait en France demeurait ignoré au dehors. On sait, d'ailleurs, pour cette époque, toute la pauvreté, l'incohérence, la lassitude profonde des chroniques nationales. L'histoire traditionnelle semble abolie, et le sentiment général est que l'État français est destiné à disparaître dans un délai aussi prochain qu'inévitable. — Pendant cet effrayant espace, l'invasion étrangère, de 1425 à 1428, a conquis le Maine, ville à ville, jusqu'à l'Anjou, achevé la réduction de la Picardie et de la Champagne, repoussé deux essais d'offensive sur les lisières de Normandie et de Bretagne, rejetant les forces françaises de Saint-James de Beuvron au printemps de 1426, leur enlevant Pontorson, passagèrement occupé, au début de 1427. Seule, la délivrance de Montargis assiégé, libéré contre toute attente à la fin de l'été de 1427, a pu apporter aux énergies de la résistance quelque éphémère raison d'être, bientôt altérée par la formidable entreprise dirigée contre Orléans, un an plus tard, en 1428, avec toutes chances de succès final et de morcellement définitif de la nationalité française.

5. Cette lettre antérieure de Pancrazio Giustiniani, du 4 mai, ainsi formellement mentionnée dans cette lettre du 10 ou des environs du 10, n'a malheureusement pas été recueillie par Morosini. D'après le libellé même de cette présente lettre du 10 ou des environs du 10, la lettre du 4 aurait contenu la mention première de l'investissement d'Orléans et l'exposé des principaux événements du siège, dont nouvelle avait pu parvenir à Bruges à cette date du 4 mai. L'importance spéciale de la lettre du 10 semblant nécessiter une récapitulation sommaire de ces

uno e mezo[1]. Al qual luogo[2] per simel ve scrisy fo morto d'una bonbarda el conte de Samlibere, chapetanio

faits, Pancrazio Giustiniani résume, comme on voit, dans les premières lignes de sa nouvelle missive du 10, le contenu de sa précédente du 4.

1. L'ensemble d'opérations singulières connu sous le nom de siège d'Orléans est considéré comme commencé depuis le 12 octobre 1428, jour de la première attaque de l'armée anglaise sur le faubourg du Portereau, à la tête du pont d'Orléans, du côté de la Sologne. (*Journal du siège d'Orléans*, 12 octobre 1428, éd. Charpentier et Cuissard, et ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV.) L'armée anglaise, destinée à cette grande entreprise, composée de divers éléments groupés sous le commandement suprême du comte de Salisbury (Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps, *L'armée anglaise sous les murs d'Orléans*, ch. II, Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, ch. IV), s'est ébranlée enfin, de Paris et de la région à l'ouest de Paris, dans les premiers jours d'août 1428 (Louis Jarry, *Ibid.*, ch. V, p. 77-79). Ayant réduit sur sa route, entre autres places, Rambouillet, Nogent-le-Roi, Châteauneuf-en-Thimerais et Rochefort-en-Yveline, elle s'est emparée, le 29 août, de Janville (*Geste des nobles*, ch. 233, p. 204, *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXI, p. 256-257), au cœur des grandes plaines de Beauce, au point de jonction des routes se dirigeant de Paris et de Chartres sur Orléans. De ce quartier général, le 5 septembre, Salisbury pouvait annoncer que Meung, sur la Loire, à quatre lieues au-dessous d'Orléans, s'était rendu aux forces anglaises. (Lettre de Salisbury à la commune de Londres, ap. Jules Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, n° 376, p. 236-237.) C'était le premier point où l'ennemi, depuis la vaine promenade militaire aventurée par Henry V en 1421, prenait pied sur le grand fleuve, dont la conquête définitive, à l'heure qu'il est, semble tenir en suspens le destin de la France. Sur le chemin de Paris jusqu'à cette rive de la Loire, de Rambouillet à Meung, plus de quarante lieux forts, places, châteaux, tours, églises fortifiées, ont été enlevés l'un après l'autre. (Lettre citée, *Ibid.*, id.; identification des lieux forts dans Longnon,

depuis un an et demi déjà. C'est en ce lieu, comme je vous l'ai aussi écrit, que fut tué par une bombarde le

Les limites de la France, p. 44, n. 1; cf. Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise*, ch. v, p. 82.) Le 25 septembre, la prise de Beaugency, en aval de Meung, dans la direction de Blois (*Chron. de la Pucelle*, ch. XXXIV, p. 258), avec celle de la Ferté-Saint-Cyr, en Sologne (*Chartier*, ch. XXXV, p. 66, *Chron. de Jean Raoulet*, ad ann. 1428, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 198-199), puis, le 5 octobre, celle de Jargeau, sur la Loire, en amont d'Orléans (*Chron. de la Pucelle*, ch. XXXIV, p. 259), enfin, en amont de Jargeau, dans la direction de Gien, celle de Châteauneuf-sur-Loire, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Sully (*Chron. de la Pucelle*, Raoulet, *loc. cit.*), ont accentué l'enserrement de la grande place d'armes française, dont l'occupation du faubourg de Sologne, le 12 octobre, vient achever l'investissement presque intégral.

2. L'enceinte d'Orléans, contre laquelle se poursuit le siège de 1428-1429, était loin de représenter la ligne d'anciens remparts encore si reconnaissable aujourd'hui, au milieu des agrandissements de la ville moderne. Cette ligne de remparts, dont le tracé, à l'heure actuelle, subsiste encore si visible, date seulement du début du XVI^e^ siècle. L'enceinte de 1428, toujours limitée au sud par la Loire, peu différente, en somme, le long du front de l'est, était considérablement moins étendue au nord et à l'ouest. De ce côté, la ligne des remparts du XVI^e^ siècle représente, à peu de chose près, la ligne d'investissement des bastilles anglaises. Dans ce périmètre, Orléans pouvait alors compter 30,000 habitants, moitié de sa population actuelle, mais répartis sur une surface proportionnellement bien moindre. Quant au pont de la Loire, il se trouvait, non pas sur l'emplacement du pont actuel, qui date du milieu du XVIII^e^ siècle, mais plus en amont. Une île, composée de deux îlots agglomérés, recoupait alors le milieu de la Loire. (Jollois, *Hist. du siège d'Orléans*, part. I, ch. I, De l'enceinte d'Orléans en 1428, part. III, De l'ancien pont d'Orléans, et Planches, pl. I, II, IV, V; abbé Dubois, éd. Charpentier et Cuissard, *Ibid.*, diss. V, Description de la ville d'Orléans en 1428; Vergnaud-Romagnési, *Des diverses enceintes de la ville d'Orléans;* Berriat Saint-Prix,

loro[1]. Dapuo la morte del qual senpre i diti Ingelexi [à] fato so poder chon dener e con zente plu forte l'asiedio loro faxeva, e sy per vendegar la morte del dito signor, chomo eziandio per otegnir la pugna loro[2],

Jeanne d'Arc, Carte visuelle du siège d'Orléans; Collin, *Le pont des Tourelles d'Orléans (1620-1760)*, ch. XX-XXI, ap. *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XXVI, 1895.)

1. Thomas Montagu, comte de Salisbury, comte du Perche en France par droit de conquête. — Sa naissance, qui le met au premier rang des chefs anglais ayant alors part à la direction des opérations de guerre sur le continent, sa réputation militaire, ses succès constants, on ne sait quelle croyance générale répandue sur son heureuse étoile, le grand commandement qu'il exerce en chef et sans contrôle, faisaient de lui, à ce moment, un personnage d'un rang tout spécial. Le faubourg du Portereau occupé le 12 octobre, il avait achevé d'enlever, le 24, après quatre jours d'assauts, le boulevard, puis la forteresse même des Tourelles, double défense du pont d'Orléans du côté de la Sologne, ouvrages désormais retournés contre la place assiégée. (*Journal du siège*, 21-24 octobre 1428, éditions citées.) On sait comment il fut frappé à mort, ce même jour de la prise des Tourelles, le dimanche 24 octobre au soir, par un éclat aigu de muraille volant sous le choc d'un boulet de pierre, dernier coup perdu parti d'une tour de la place, alors que, le combat terminé, d'une embrasure de la forteresse conquise, il observait de plus près, par delà les eaux basses et les sables de la Loire, l'aspect de *sa* ville d'Orléans, à lui promise en fief après la reddition, et dont il se voyait déjà maître et futur duc. (Sur les détails de cette version, *Chartier*, t. I, p. 63-64.) Transporté secrètement à Meung, il y mourut au bout de quelques jours. Le 27 octobre, assure le Journal du siège. (*Journal du siège*, 27 octobre 1428.) Le 3 novembre, dit une de ses biographies généalogiques, mais en indiquant qu'il ne survécut que deux jours à sa blessure, dont ce récit, d'ailleurs, ne mentionne pas la date, indication qui, dans ces conditions, pourrait placer sa fin à la nuit du 26 au 27 octobre. (Dugdale, *Baronage of England*, t. I, p. 653.) En novembre, porte som-

comte de Salisbury, leur capitaine. Après sa mort, les Anglais n'ont cessé de faire tous leurs efforts, en argent et en hommes, pour rendre le siège plus fort, tant pour venger la mort dudit seigneur qu'aussi pour

mairement, sans préciser davantage, la Chronique de la Pucelle. (Ch. xxxviii, p. 264.) Sur sa mort, voir Louis Jarry, *Deux chansons normandes* [découvertes par le comte de Blangy], dans *Bull. de la Soc. hist. de l'Orléanais*, t. X, 1893, p. 359-371.

« ... celui jour qu'i fut blechié,
... il avoit la nuit songié
Qu'un lou l'avoit esgratignié. »

Né en 1388, il comptait alors à peine quarante ans.

2. Après la mort du comte de Salisbury, la direction des opérations de l'armée anglaise devant Orléans a été confiée par indivis, le 26 novembre, à un triumvirat militaire composé de William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux en France par droit de conquête, de John Talbot, de Thomas Scales, vidame de Chartres en France par droit de conquête. (Sur ce point, désormais fixé, Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, *L'armée anglaise*, part. II, ch. iv, p. 111, et Doc., nos 60, 61, p. 253, 254.) — Le 30 décembre 1428, les forces anglaises, jusque-là campées uniquement sur la rive gauche de la Loire, du côté de la Sologne, s'installent sur la rive droite, où les assiégeants s'établissent de suite dans les ruines de l'église de Saint-Laurent-des-Orgerils, première position fortifiée occupée par eux du côté de la Beauce, premier maillon de la chaîne ininterrompue d'ouvrages, qui, dans cette direction, doit enserrer Orléans. (*Journal du siège*, 30 décembre 1428; cf. 8 novembre.) Un dernier appoint de dépression a été la déplorable affaire connue sous le nom de bataille des Harengs, malheureuse attaque d'un convoi de vivres anglais dans les plaines de Beauce, livrée le 12 février 1429, premier samedi du carême, auprès de Rouvray-Saint-Denis, à portée de Janville, où périt le connétable écossais John Stuart de Darnley, comte d'Évreux par don de Charles VII, le seul survivant des grands chefs d'Écosse naguères passés en France, — suprême désastre qui met au plus bas énergies et caractères.

che al vero se i diti avese prexo Horiens, se poderia de lizier al tuto farse signory de Franza, e mandar el Dolfin[1] per pan a l'ospedal[2]. Di qual[3] Ingelexi è dito[4] a la ziornada i se feva plu forti al dito asiedio[5], e aveva fato XIIII° bastie fortisime e quaxi inespugnabele[6]; per la qual cosa quely d'Oriens manda al ducha de Borgogna a rechomandarse a quelo[7], voiandoli dar la tera liberamente; (d)el qual signor i dede bone parole,

1. L'expression de *dauphin* continue toujours, comme on voit, à être appliquée à Charles VII, non encore sacré. (Voir t. II, p. 240; cf. p. 288, 296.) On rencontrera l'expression de *roi* employée pour la première fois de façon courante dans une correspondance datée des environs du 10 juillet suivant, où il s'agit du sacre. (Ci-après, lettre en date du 10 juillet 1429 ou environ.)

2. D'après plusieurs témoignages indiscutables, Charles VII, découragé et désespéré par cette suite inouïe de revers, pensait sérieusement, après le désastre des Harengs, à chercher un refuge soit en Dauphiné, soit en Castille, soit en Écosse. (Textes cités, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 175-176.) D'autres correspondances ultérieures reviennent avec insistance sur cette détresse matérielle du roi de France. (Ci-après, lettre en date du 30 juin 1429.)

3. A partir de ce point, Pancrazio Giustiniani paraît cesser le résumé de sa précédente lettre du 4 pour commencer la série des renseignements récents figurant uniquement dans cette présente lettre.

4. Toute la fin de ce premier alinéa paraît tirée, par Pancrazio Giustiniani, de correspondances diverses dont il ne donne pas encore l'indication précise. C'est seulement dans les alinéas suivants qu'il mentionnera ses sources d'information.

5. Maîtres du boulevard et de la forteresse même des Tourelles, du côté de la Sologne, dès le 24 octobre 1429, établis le 30 décembre sur la rive de Beauce par l'occupation de Saint-Laurent-des-Orgerils (ci-dessus, p. 14, n. 1, 2), les commandants de l'armée anglaise ont installé, point après point, les ouvrages détachés, célèbres sous le nom de bastilles, qui bloquent un

obtenir la victoire; car, de vrai, si les Anglais prenaient Orléans, ils pourraient très facilement se faire seigneurs de France et envoyer le dauphin quérir son pain à l'hôpital. De ces Anglais on dit que de jour en jour ils se faisaient de plus en plus forts audit siège et qu'ils avaient fait treize bastilles très fortes et presque inexpugnables; c'est pourquoi ceux d'Orléans envoyèrent [des députés] au duc de Bourgogne pour

à un tous les accès d'Orléans. Vers le 15 avril, ils ont achevé de mettre en état leur dernière position fortifiée de la rive de Beauce, la bastille dite de Paris, commandant la route de Paris. (*Journal du siège*, 15 avril; cf. note de Guillaume Girault, notaire d'Orléans, ap. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 283.) Quelques jours plus tard, vers le 20, leur dernière de la rive de Sologne, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, apprêtée dans les bâtiments de l'église du village de ce nom, au bord de la Loire, en amont du pont d'Orléans. (*Journal du siège*, entre 20 et 21 avril.) — L'arc de la ligne du siège, du côté de la Sologne, est ainsi fermé, le long de la Loire, en aval, par la bastille de Saint-Privé, en amont, par celle de Saint-Jean-le-Blanc. Du côté de la Beauce, il s'appuie, en aval, sur la bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils, vis-à-vis Saint-Privé, en amont, sur celle de Saint-Loup, isolée sur la route de Bourgogne et posée pour ainsi dire vis-à-vis Saint-Jean-le-Blanc.

6. Les treize bastilles élevées par l'armée anglaise autour d'Orléans (cf. ci-dessous, p. 32, n. 4) sont déterminées dans l'Annexe XIII. — Il convient, toutefois, de noter déjà, ici même, que cette lettre de Pancrazio Giustiniani indique exactement le même chiffre de bastilles que la Chronique de la Pucelle (p. 265-266), seul texte qui, jusqu'ici, énonçât ce nombre.

7. Le fait matériel de l'envoi de cette ambassade orléanaise, conduite par Saintrailles en personne, au duc de Bourgogne, le fait des négociations engagées à ce sujet par le duc de Bedford, est un événement acquis et classé. Mais les indications de Pancrazio Giustiniani permettront d'y ajouter, désormais, d'utiles notions.

e diseli al so poder i otegneria con el rezente de Franza, so chugnado, boni pati per loro e anchora per so cuxin el ducha de Oriens, ch'è prixion in Engletera[1]. E trovandose lo dito signor a Paris circha la fin de l'altro mexe a parlamento chon i rezenti[2], voiando hotegnir da luy che l'asiedio se levese da Horiens, chon questa chondicion che luy per nome de so chuxin d'Oriens voleva meter governadory, e che la mitade de l'intrada fose del re d'Ingletera, e (de) l'altra mitade fose del ducha d'Oriens per so viver, e che la tera fose senpre al comando loro de intrar e insir al so piaxer, e oltra questo, che quele comune fose tegnude de dar hogni ano x[m] schudi al dito riziente per aimplir ai servixii de la so vera[3]; de che in concluxi[o] ne parando al regiente che [a] Borgogna li desplaxeva la dita tera dovese vegnir in le suo man, e crezando averla asediada per muodo che in brieve loro credeva averla; respoxe [a](e)l ducha de Borgogna che in alguno muodo queli non intendeva, che le tere che aspeta a la corona de Franza dovese capitar in man d'altri ke del re[4], agrevandose d'amiracion conpren-

1. Le possesseur titulaire du duché d'Orléans, dont le territoire, jusqu'à la campagne du comte de Salisbury, avait été respecté par l'invasion étrangère, est Charles, duc d'Orléans, fils aîné du duc Louis, assassiné en 1407. Fait prisonnier à Azincourt en 1415, à vingt-quatre ans, il est depuis lors captif en Angleterre, d'où il ne rentrera en France qu'en 1440. Il est alors veuf de Bonne d'Armagnac, sa seconde femme. — Le régent de France, — régent au nom du jeune roi anglais Henry VI, — le duc de Bedford, frère du feu roi d'Angleterre Henry V, est le propre beau-frère du duc de Bourgogne. Il a épousé, en 1423, Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon.

2. Sur la date exacte de cette ambassade orléanaise, date sujette à discussion, voir Annexe XIV.

se recommander à lui, offrant de lui donner librement leur terre; ce seigneur leur donna bonnes paroles et leur dit qu'à son pouvoir il obtiendrait, avec le régent de France, son cousin, de bons articles pour eux et aussi pour son cousin le duc d'Orléans, qui est prisonnier en Angleterre. Et ledit seigneur, se trouvant à Paris vers la fin de l'autre mois, fut à parlement avec le(s) régent(s) pour obtenir de lui qu'il fît lever le siège d'Orléans, sous cette condition que lui, au nom de son cousin d'Orléans, y mettrait des gouverneurs; que la moitié des revenus serait au roi d'Angleterre et l'autre moitié au duc d'Orléans pour son entretien; qu'ils fussent toujours maîtres d'entrer et de sortir de la terre à leur gré, et, qu'outre cela, la commune fût tenue de donner 10,000 écus par an audit régent pour subvenir aux services de la guerre. De sorte qu'en conclusion le régent, voyant qu'il déplaisait au duc de Bourgogne que ladite terre vînt en ses mains, et croyant l'avoir assiégée de façon qu'il croyait l'avoir de bref, répondit au duc de Bourgogne

3. Sur l'objet et l'étendue du mandat de cette mission, deux groupes de renseignements sont également en présence. — Les versions de Chartier, du Journal du siège et de la Chronique de la Pucelle ne signalent, en termes généraux, qu'une trêve à obtenir. (Voir note précédente.) — Monstrelet, plus circonstancié, parle de la remise du duché d'Orléans au duc de Bourgogne, en séquestre. (Voir note précédente.) — Sur les offres des envoyés orléanais, sur les conditions débattues au cours des négociations, cette lettre de Pancrazio Giustiniani contient des renseignements entièrement originaux.

4. Il s'agit ici, naturellement, du *roi* anglais de France, Henry VI, et des *terres de la couronne* où domine le gouvernement anglais, installé à Paris et maître d'une moitié de la France.

dendo che Bergogna uxase tal parole, conziosiache'l deveria eser coluy che plu fervente fose a tal caxion cha algun altro, anzi i pareva el contrario, e che plu tosto el cerchase el bem del Dolfino che quelo del re d'Ingletera e suo. E, segundo sento, fra una parte con l'altra de fo de grande e ase parole[1], ma tanto se sa, che de Borgogna quely se partì de Paris non bem desposto, e circha dy x de Paris largo de là[2], parlà a l'anbasada d'Oriens[3], e diseli chomo la cosa iera

1. Cette explication orageuse du duc de Bourgogne avec son beau-frère le duc de Bedford est sommairement mentionnée par Chartier, par le Journal du siège, au passage original qui relate le retour de l'ambassade à Orléans le 17 avril, par la Chronique de la Pucelle, par Monstrelet (ci-dessus, p. 18, n. 2). Cette lettre de Pancrazio Giustiniani développe ici, avec une certaine abondance, le récit de cette querelle, en insistant, comme on voit, sur les dispositions favorables envers Charles VII, que Bedford prêtait au duc de Bourgogne. C'est à propos de ce dissentiment que Bedford passe pour avoir prononcé le mot historique : qu'il serait bien vexé d'avoir battu les buissons pour que d'autres eussent les oisillons. (*Chartier*, t. I, ch. XXXIV, p. 65.) Irritation du camp anglais, qu'un membre du conseil royal, le Normand Raoul Le Sage, traduisait de façon plus brutale : qu'il n'aiderait jamais à mâcher les morceaux pour les faire avaler par le duc de Bourgogne. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVIII, p. 318.) Est-ce à l'occasion de cette scène que Bedford se serait emporté jusqu'à menacer Philippe le Bon de l'envoyer « boire de la cervoise et goudale en Angleterre plus que son saoûl » ? Menace à laquelle le duc de Bourgogne aurait répondu par une prise d'armes en plein conseil? Cette légende n'a d'autre source, il est vrai, qu'une tradition locale, assez vaguement rapportée par l'annaliste franc-comtois Gollut, né lui-même un siècle plus tard. (*Mém. de la République séquanaise* (éd. de 1592), l. X, ch. LXI, p. 723.) Peut-être offre-t-elle cependant quelque fonds déformé de vérité possible. (Voir les trois notes suivantes.)

qu'il n'entendait en aucune façon que les terres qui appartiennent à la couronne de France dussent tomber en d'autres mains que celles du roi, qu'il était rempli d'étonnement en entendant que le duc de Bourgogne usait de belles paroles, tandis qu'il devrait être en telle occasion plus ardent que nul autre, mais qu'il voyait bien que c'était le contraire et qu'il recherchait plutôt le bien du dauphin que celui du roi d'Angleterre et le sien propre. Et, selon ce que j'entends, il y eut entre l'une et l'autre partie de grandes et nom-

2. « ... E circha *dy* x da Paris largo de là... » Sic in ms. Faire ainsi tenir, à dix *jours* de distance de Paris, cette conférence du duc de Bourgogne et de l'ambassade orléanaise, paraît une hypothèse inacceptable : il faudrait admettre un point d'entretien situé au delà des extrêmes frontières de Flandre vers le nord. Ne conviendrait-il pas mieux de supposer dix *lieues* au lieu de dix *jours*, « ... e circha *lige* x da Paris *largo* de là... » ? Dans cette même lettre, quelques lignes plus loin, on rencontre, dans cet ordre d'idées, l'estime de distance suivante : « ... uno castelo ch'è circha *lige* VII *largo* d'Oriens... » Cette distance de dix lieues pourrait placer le point de l'entretien dans un rayon approximatif passant par Creil, Senlis, Melun ou Étampes. (Voir la note suivante.)

3. Ce renseignement (voir la note précédente), que cette présente lettre est la première à fournir, est singulier. Il faudrait admettre que le duc de Bourgogne ait laissé hors de Paris l'ambassade orléanaise. S'il venait avec elle de Flandre, serait-ce à Creil ou à Senlis ? S'il était à Paris quand l'ambassade était partie d'Orléans, serait-ce entre Orléans et Paris, à Melun ou à Étampes ? Ce qui est établi, en tout cas, c'est que le duc de Bourgogne ne quitte Paris que le 22 avril (*Bourgeois de Paris*, p. 234), et que, dès le 17, après l'échec de la négociation, l'ambassade, avec Poton de Saintrailles, son principal interprète, était rentrée à Orléans, ramenant avec elle un héraut bourguignon (*Journal du siège*, 17 avril).

pasada, chonchudando che lo dito Dolfin chon tuta l'altra parte seria ben triste e da puocho, si non se valer (*sic*), e meio darli baldeza e darli a intender, che in alguna cosa i non sende impazeria[1]. El conte (*sic*) signor de Borgogna è vegnudo qui, e anchora in questo dy eser crezo, per dilatar tenpo, et cetera[2].

« Dapuo se a novela vene da Paris e per letere e per mesy e per marchadanty e per plu vie[3], e avemo son verisime[4], como[5] a IIII° dì de questo

1. Ces assurances amicales du duc de Bourgogne à Charles VII, contenues dans tout ce passage, sont des plus suggestives à relever. (Voir les notes précédentes.) Cette tendance de Philippe le Bon n'avait pas encore été signalée avec autant de portée. Le fait acquis susceptible de la corroborer est l'ordre de retraite des troupes du duc employées au siège d'Orléans, Picards, Champenois et Bourguignons, ordre que leur apporte, le 17 avril, le héraut de Bourgogne arrivé à Orléans avec l'ambassade qui y rentrait. (*Journal du siège*, 17 avril; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLI, p. 270.) « Dont la puissance des Anglois affoiblit moult. » (*Chron. de la Pucelle*, ibid.) Saintrailles, chef de la mission, était, du reste, personnellement sympathique à Philippe le Bon, devant lequel il avait jouté solennellement à Arras, en 1423, et auquel il était venu spontanément se joindre, en 1425, pour soutenir le prince du sang français dans sa campagne engagée en Hainaut contre son rival anglais le duc de Glocester, mari de la comtesse Jacqueline : Saintrailles avait, notamment, figuré ainsi dans les rangs bourguignons au siège de Braine-le-Comte. — Il convient de rapprocher de ce passage une autre partie de cette lettre, où, plus loin (ci-après, p. 36, n. 4), on rencontrera une allusion au plaisir éprouvé par le duc de Bourgogne à la nouvelle des défaites anglaises devant Orléans.

2. Le duc de Bourgogne, reparti de Paris le 22 avril (*Bour-*

breuses paroles; mais on sait seulement que le duc de Bourgogne a quitté Paris assez mal disposé, et qu'environ à dix jours de chemin de Paris il a parlé à l'ambassade d'Orléans et lui a dit comment les choses s'étaient passées, concluant que ledit dauphin, avec tout son parti, serait bien misérable et de peu, s'il n'arrivait à prendre des forces, et qu'il vaudrait mieux lui donner réconfort et lui donner à entendre qu'il ne se mêlerait d'aucune chose (?). Le seigneur (comte) de Bourgogne est venu ici, et je crois qu'il y est encore pour gagner du temps; etc.

« Ensuite vinrent nouvelles de Paris, par lettres, par messages, par marchands et par plusieurs voies (et nous savons que ces nouvelles sont très vraies), que, le

geois de Paris, p. 234), rentre, en effet, en Flandre. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVIII, p. 319.) Cette lettre le signale, comme on voit, se rendant alors à Bruges, où il semble encore présent au moment de la rédaction de cette correspondance, vers le 10 mai.

3. Toute la fin de cette missive (alinéas 2-5), jusqu'aux trois derniers alinéas (6-8), paraît tirée des lettres et nouvelles de Paris, mentionnées ici même, et de lettres de correspondants de Bourgogne, dont il va être fait mention à la fin de l'alinéa 4. Il semble difficile de définir auquel de ces deux groupes appartient tel ou tel des renseignements ici fondus. Tout ce qu'on peut reconnaître, c'est que Pancrazio Giustiniani paraît contrôler l'une par l'autre la source parisienne et la source bourguignonne.

4. Ici paraissent débuter les nouvelles de provenance parisienne.

5. Il est à observer que, dans le récit des événements extraordinaires dont le début commence ici même, Pancrazio Giustiniani ne procède pas par signaler tout d'abord, en ordre suivi de relation méthodique, l'apparition de Jeanne d'Arc à la cour française ni les bruits auxquels ses premiers actes

mexe[1], tuto el sforzo che pote far el Dolfin, che se raxionava eser XII[c] boni chavali[2], di qual è chapetanii Carlo de

donnent lieu. Tout à l'heure seulement, après le récit de la délivrance définitive d'Orléans, il mentionnera la présence de la Pucelle dans l'armée royale et rapportera à son action surnaturelle les merveilles si subitement accomplies. C'est alors que trouveront place les éclaircissements de ce commentaire nécessaires à la compréhension des faits concernant Jeanne d'Arc. On se contente de donner ici quelques indications chronologiques, ne prêtant à aucune discussion, et indispensables à l'intelligence de cette présente partie du récit. — Jeanne d'Arc, arrivant de Vaucouleurs, est parvenue à Chinon, où réside alors Charles VII, à la fin de février ou dans les premiers jours de mars. Admise enfin, à la suite de l'enquête de Poitiers, à donner la preuve du *signe* de sa mission, rentrée à Chinon et reconnue « chef de guerre », elle a gagné, après une halte à Tours, le rendez-vous de Blois, centre de ralliement des forces françaises qui vont tenter le ravitaillement d'Orléans. Le 28, elle s'est mise en route avec l'armée, de Blois, par la route de Sologne. Le lendemain 29, ayant évité Beaugency et Meung, la nuit passée aux champs, ayant contourné les Tourelles et tous les ouvrages anglais de la rive de Sologne, la Loire traversée assez au-dessus du pont de la ville, Jeanne d'Arc, par le seul accès libre encore, par le grand vide subsistant entre la bastille de Saint-Loup et celle de la route de Paris, est entrée dans Orléans. Une partie seulement du convoi a pénétré avec elle dans la place, avec 200 lances, sous le commandement de La Hire, qui s'est joint à Blois à la Pucelle, dont il va devenir l'inséparable compagnon. Le reste des transports et des troupes, devant l'impossibilité de traverser la Loire en bateaux, a repris le même jour, par la même route de Sologne, le chemin de Blois et de son pont, dans l'intention de forcer à nouveau le blocus, dans un délai de quelques jours, par une voie moins traversée d'obstacles, par la route de Beauce.

1. L'affaire ici relatée comme survenue le 4 mai est l'entrée dans Orléans, par la route de Beauce, du convoi et des forces primitivement amenées, le 29, par la route de Sologne, en face

4 de ce mois, toutes les forces qu'avait pu réunir le dauphin et qui étaient, dit-on, au nombre de 12,000 che-

d'Orléans, et que, Jeanne d'Arc une fois entrée avec un détachement dans la ville, on vient de voir refluer, par la même route, jusqu'à Blois, afin d'y chercher un pont. De l'accord de tous les textes, le fait a lieu le 4 mai, dans la matinée. La Chronique de la Pucelle dit vers six heures du matin. (Ch. XLV, p. 287.) Sur cette affaire du 4 mai, voir le récit définitif, seul admissible, Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XX. — Sur les mouvements du convoi du 29 et sur l'entrée de Jeanne d'Arc, voir même récit définitivement établi. (Ibid., app. XVI.)

2. Ce chiffre de 12,000 combattants, ici mentionné comme entrant dans Orléans le 4 mai, est à relever. Il concorde avec le chiffre de 10 à 12,000 indiqué par Jeanne d'Arc elle-même, au cours d'un de ses interrogatoires, comme composant les forces réunies sous sa direction, à la fin d'avril, lors de l'entrée en campagne et du départ pour Orléans. « Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus, quando posuit eam in opus, respondit quod tradidit x vel XII milia hominum. » (Interrogatoire du 27 février, Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 78.) Il faut observer que, sur ce dernier chiffre, 200 lances étaient déjà directement entrées le 29 avril à la suite de la Pucelle. (Déposition de Simon Beaucroix, résidant à Orléans en 1429, *Procès*, t. III, p. 78.) Monstrelet, sans détailler, porte à « bien sept mille » hommes l'armée royale entrée dans Orléans et ayant effectué la délivrance de la ville. (L. II, ch. LIX, t. IV, p. 320.) Eberhart Windecke, le chroniqueur allemand qui a conservé tant de notations précieuses sur tout le début de la carrière de la Pucelle, depuis son arrivée à Chinon jusqu'au sacre de Reims, évalue, sans spécifier davantage, le nombre des combattants rassemblés à Blois pour la délivrance d'Orléans à « wol dritüsent », bien 3,000. (Fragment édité par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 491 ; éd. W. Altmann, ch. 260, § 298, p. 250.) C'est le chiffre que donne également la Chronique de Tournai, « environ III mil », avec 60 chariots et 435 charges de bétail, en spécifiant à cet armement la date du 28 avril au départ de Blois. (*Chron. de Tournai*, éd. J.-J. de Smet, p. 409, au t. III du

Bu[r]bon, fio del ducha, e aprexentase zià gran tenpo[1], e anchora de Lanson, e questi a per muier la fia del ducha d'Oriens[2], e anchora uno bastardo del ducha d'Oriens[3], con la dita ziente per persone sfiorade meso

Recueil des chroniques de Flandre, ap. *Coll. de chroniques belges*.) Il est, toutefois, à remarquer que Chartier (t. I, ch. XXXVI, p. 71), comme la Chronique de la Pucelle (ch. XLIV, p. 287), affirment que la seconde entreprise, celle des 3-4 mai, par la Beauce, comptait trois fois moins de monde que celle du 28-29 avril par la Sologne. Le chiffre de 12,000 combattants, ici présenté par Morosini, semblerait donc plutôt exprimer le total des forces amenées le 29 en face d'Orléans, bien plutôt que celles qui y entrèrent effectivement le 4. (Sur cette discussion, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 398-399.) — Quant à la garnison fixe d'Orléans même, de nombreux travaux, depuis les premières recherches critiques de Jollois (*Hist. du siège d'Orléans*, part. VI, ch. I, Des forces relatives des assiégés et des assiégeants) et de l'abbé Dubois (*Hist. du siège d'Orléans*, diss. IX, Du nombre des habitants et des soldats d'Orléans), ont cherché à en fixer le nombre, sans rencontrer peut-être à cet effet des bases suffisamment établies. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, part. I, t. II, p. 205; Vergnaud-Romagnési, *Siège d'Orléans en 1429*, p. 9; Loiseleur, *Compte des dépenses de Charles VII*, ch. V, De l'effectif de la garnison, et Éclaircissements. Exposé de la discussion : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 392-398.)

1. Charles de Bourbon, comte de Clermont, né en 1401, fils et héritier de Jean, duc de Bourbon, lequel était prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, et devait y mourir, captif encore, en 1434. Le comte de Clermont avait quitté Orléans après la bataille des Harengs, le 18 février. (*Journal du siège*, 18 février.) Sa présence à Blois, au moment de la préparation du ravitaillement d'Orléans, est constatée. (Lettre du sire de Rotselaer au conseil du duc de Brabant, en date de Lyon, le 22 avril, *Procès*, t. IV, p. 425-426; *Journal du siège*, 1er mai.) Mais on ne le voit pas cité jusqu'ici, ni parmi les chefs de troupe entrant à Orléans le 4 mai, ni parmi ceux qui avaient accompagné la

vaux d'élite, dont sont capitaines Charles de Bourbon, fils du duc, et encore d'Alençon, qui a pour femme la fille du duc d'Orléans, et aussi un bâtard du duc d'Orléans, s'étaient avancées depuis longtemps, et qu'ils

Pucelle en face d'Orléans, le 29 avril. (*Journal du siège*, 4 mai, 29 avril.) Les documents courants ne semblent signaler à nouveau la trace du comte de Clermont qu'après la bataille de Patay, et notamment au départ pour la campagne du sacre, à Gien, en compagnie du roi, le 29 juin. (Lettre de Jacques de Bourbon [citée ci-après, p. 70, n. 3], p. 62-63; *Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXIII, p. 335; *Journal du siège*, 29 juin.)

2. Jean V, duc d'Alençon, naguères fait prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, rentré libre en France depuis 1427. Il était, en effet, marié, depuis 1421, à Jeanne d'Orléans, fille du premier mariage du duc Charles d'Orléans avec Isabelle de France, fille de Charles VI, veuve du roi anglais Richard II. L'âge et la naissance du duc d'Alençon ont été discutés à propos de son rôle en diverses occurrences précédentes. (T. I, p. 168, n. 5.) Perceval de Cagny, l'historien de sa maison et de sa personne, ne relève sa présence, ni parmi les chefs de troupe entrant à Orléans le 4 mai, ni parmi ceux qui figurent dans l'entreprise du 29 avril. (*Cagny*, entre 6 mars et 4 mai 1429, Fragment publié par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 4-6. — Une édition intégrale de la précieuse *Chronique de Perceval de Cagny* doit être très prochainement donnée au public par M. Henri Moranvillé, pour la Société de l'Histoire de France. — Cf. *Journal du siège*, 4 mai, 29 avril.) Le duc d'Alençon, du reste, dans sa déposition au procès de réhabilitation, dit lui-même formellement que son rôle se borna à préparer les approvisionnements destinés au ravitaillement d'Orléans, sans peut-être même pousser de sa personne jusqu'à Blois. (*Procès*, t. III, p. 93-94.) D'après les documents courants, on ne retrouve ensuite trace formelle de son action que lors de l'expédition et du siège de Jargeau, au début de juin. (*Cagny*, entre 8 mai et 11 juin 1429, *Procès*, t. IV, p. 11-12.)

3. Jean, bâtard d'Orléans, frère naturel du duc Charles, né vers 1403. Il dirigeait en chef la défense d'Orléans depuis le 25 octobre, où il était entré dans la place pour remplacer le

aver asaisima vituaria dentro[1] la tera[2], e ogni ziorno moltiplicava del meter in el campo, scharamusando[3]. E dapuo a dy VII del prexente[4], a mezo dì[5], si ave

sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, blessé quelques jours auparavant, et en portait plus que jamais toute la charge depuis la bataille des Harengs. (*Journal du siège*, 21, 25 octobre 1428, 8, 12, 18 février 1429.) Tous les textes concordent à signaler sa présence à Orléans, le 29 avril, le jour de l'entrée de Jeanne d'Arc, au-devant de laquelle il se porte au delà de la Loire, puis pour mentionner ensuite son départ d'Orléans vers Blois (le 1er mai, *Journal du siège*), afin de guider par la route de Beauce l'entrée du convoi qui était retourné chercher le pont de Loire à Blois, enfin pour noter sa rentrée dans Orléans avec le gros des forces françaises.

1. Le dénombrement de l'armée anglaise présente sous Orléans a été souvent tenté. Le premier essai en ce sens est celui de Jollois. (*Hist. du siège d'Orléans*, part. VI, ch. I, Des forces relatives des assiégés et des assiégeants. Voir les appréciations de Lottin, *Rech. hist. sur Orléans*, part. I, t. I, p. 205; de Vergnaud-Romagnési, *Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais*, p. 12. Exposé de la discussion : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 399-400.) Des recherches spéciales ont récemment scruté cette question. (Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps, *L'armée anglaise sous les murs d'Orléans;* Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans.*) Le chiffre théorique des forces anglaises, d'après une méthode qui semble avoir atteint le fond de la question, a pu être fixé, au maximum, à 5,000 hommes environ, — exactement 5,050. (Louis Jarry, *loc. cit.*, ch. IV, Conclusion.) Évaluation dans laquelle ne figurent pas les forces dépendantes du duc de Bourgogne présentes au siège, forces dont le départ est mentionné à la date du 17 avril (*Journal du siège*, 17 avril), mais dont les diverses évaluations ne reposent sur aucune base certifiée. — Sur ces 5,000 hommes environ, il est vraisemblable que le commandement anglais ne pouvait, en réalité, en mettre en ligne que 3,000. (Louis Jarry, *loc. cit.*, ch. IV, Conclusion.)

2. A proprement parler, cette entrée des forces françaises,

avaient avec ladite gent, par hommes d'élite, introduit dans la ville très grande quantité de vivres, et qu'ils ne cessaient d'en introduire dans le camp à l'aide

le 4 mai, s'opère sans combat, les forces anglaises demeurant immobiles dans leurs bastilles et ne disputant pas le terrain. Mais le succès de cette opération, en tant qu'effet moral, n'en égalait pas moins une victoire en bataille rangée. Il est tout naturel que la rumeur populaire traduisît ainsi, en l'amplifiant, un fait de guerre aussi profondément impressionnant.

3. Le jour même de l'entrée des forces françaises, le 4 mai, dans l'après-midi, la bastille de Saint-Loup, sur la rive de Beauce, à l'extrémité est de la ligne du siège, au bord de la Loire, en amont d'Orléans, la plus isolée et exposée de toutes, est enlevée d'assaut sur les Anglais. Le 6, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, sur la rive de Sologne, pour ainsi dire vis-à-vis Saint-Loup, installée tout récemment depuis une quinzaine à peine, est évacuée, et celle des Augustins, toute voisine des ouvrages des Tourelles, est emportée de vive force. Dans la nuit du 6 au 7, la bastille de Saint-Privé, qui encadrait, en aval, sur la rive de Sologne, les Augustins et les ouvrages des Tourelles, symétriquement à Saint-Jean-le-Blanc, est à son tour évacuée.

4. Le fait d'armes ici relaté comme survenu le 7 mai est le triomphal assaut des ouvrages des Tourelles, le prodige par excellence de l'action guerrière de Jeanne d'Arc, l'événement bouleversant, entré dans la légende le jour même où il s'achève, et destiné à évoquer sur-le-champ, dans tout l'univers civilisé, un immense retentissement dont chaque nouveau témoignage découvert apporte une preuve plus décisive.

5. En réalité, commencée dès le matin, de l'accord commun de tous les textes, — vers six heures (dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. III, p. 70, *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 294), — vers sept heures (*Cagny*, 7 mai 1429, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 8), — l'action ne se termine, selon la concordance de tous les témoignages, qu'à la fin de cette longue journée de mai, — peu après l'heure de vêpres, dit Cagny (*loc. cit.*), — peu après quatre heures, dit la Chronique de l'établissement de la Fête de la

una altra grosa bastia fortisima che iera da la riviera verso l'altra cimeta, da la qual da le altre bastie non se podeva aver secorso, e bemche de niente i l'asaltase[1], (e) de gitar fuogo artificiado dentro fo intro tuta l'aria per muodo che la fo tuta arsa, e tuti I[n]gelexi[2] che iera dentro se bruxia[3], siando stady plu de

délivrance d'Orléans, le 8 mai (*Procès*, t. V, p. 294), — au soleil couchant (vers sept heures dans les premiers jours de mai), disent le Journal du siège (6 [pour 7] mai), Chartier (t. I, ch. xxxviii, p. 77), les souvenirs de Jean Pasquerel, aumônier de la Pucelle, ceux de Louis de Coutes, son page (dépos. de Jean Pasquerel, de Louis de Coutes, *Procès*, t. III, p. 70, 109), — à huit heures, au souvenir du bâtard d'Orléans (dépos. de Dunois, dans *Procès*, t. III, p. 8).

1. L'événement du 7 mai 1429, le fait qui décide de toute l'orientation de la nationalité française, se précise ainsi. On a vu que les ouvrages dits des Tourelles, au bout du pont d'Orléans, sur la rive de Sologne, occupés en entier par les Anglais dès le 24 octobre précédent, se composaient de la *forteresse*, assise sur les premières arches mêmes du pont, et du *boulevard*, situé devant, sur la terre ferme de la berge. La forteresse a pour fossés, au bout regardant la ville, une arche rompue du pont, puis, latéralement, les eaux du fleuve, enfin, au bout regardant la terre, une tranchée droite qui s'ouvre à ses deux extrémités dans la Loire, dans l'alignement de la berge, et isole ainsi la dernière culée du pont. Le boulevard a pour fossés, au bout qui regarde le fleuve, la tranchée droite qui vient d'être décrite, latéralement et au bout qui regarde la terre, une tranchée qui suit son contour. Boulevard et forteresse, séparés simplement par la tranchée droite en question, sont rejoints par un pont volant jeté sur cette tranchée. (Sur cette position : Jollois, *Hist. du siège d'Orléans*, ch. III, De l'ancien pont d'Orléans, pl. IV, V; abbé Dubois, *Hist. du siège d'Orléans*, diss. V, ch. II, Description du pont d'Orléans; Vergnaud-Romagnési, *Notice hist. sur le fort des Tourelles;* Jollois, *Lettre sur l'emplacement du fort des Tourelles;* Vergnaud-Romagnési, *Réponse.*) Depuis la prise de

d'escarmouches. Ensuite, le 7 du mois présent, à midi, on prit une autre grosse et très forte bastille, qui était sur la rivière vers l'autre extrémité et ne pouvait être secourue par les autres bastilles; bien qu'ils ne l'assaillissent, ils y jetèrent tant de feu artificiel que l'air fut tout embrasé et qu'elle fut toute arse et que

Saint-Loup, le 4 mai, les forces françaises sont maîtresses de la Loire dans toute la région au-dessus du pont d'Orléans et peuvent à leur gré débarquer en Sologne. Depuis le 6 au soir, sur cette rive, il ne leur reste plus à conquérir que les ouvrages des Tourelles. C'est donc contre le *boulevard* que s'engage, le matin du 7 mai, le prodigieux assaut, coupé d'accalmies épuisées et de reprises furieuses, destiné à se prolonger jusqu'au déclin du jour. Pendant ce temps, une sortie, opérée d'Orléans même, attaque péniblement, du bout de la ville, par l'étroite et pénible ligne d'accès qu'offre seul le tablier du pont, la *forteresse* ainsi menacée à revers. Le boulevard une fois emporté de vive force, vers le soir, par les Français qui y pénètrent d'assaut, la forteresse, alors attaquée des deux bouts, ne paraît pas avoir opposé grande résistance individuelle et semble avoir été envahie de suite par les assaillants. C'est à la prise du *boulevard* des Tourelles, et non à celle de la *forteresse* proprement dite, que s'attache tout l'intérêt de la journée du 7 mai.

2. *Ingelexi*. Inc. fol. 501 b.

3. Mention d'un fait exact et connu, qu'il est remarquable de trouver ainsi, dès la première heure, enregistré à telle distance. L'emploi de matières incendiaires, auquel il est fait ici allusion comme ayant eu lieu au cours de l'attaque des ouvrages des Tourelles, se vérifie, en effet, comme un incident acquis du combat. C'est au pont volant reliant le boulevard à la forteresse que fut mis le feu, par un chaland de rivière armé en façon de brûlot, lancé du quai de la ville et engagé sous ce pont par le fossé qui s'ouvrait dans le lit de la Loire. Le fait avait été signalé d'après des extraits de comptes de la ville d'Orléans publiés pour la première fois par Jollois, en 1833, dans son *Histoire du siège d'Orléans* (p. 84), relevés de nouveau par Quicherat (*Procès*, t. V, 162, n. 1), édités depuis intégrale-

VI^c[1] de tuta la fior[2]; tute le altre bastie restava[3], che iera XII, tute fo prexe[4], e che per tute se i omeni non fose schanpadi da CL°[5], tra i qual Franzeschi e Ingelexi, tuti iera morti, e alguny puochi prexi, e di suo capetani alguno non se sa che sia morto, e de prexi iera[6],

ment. (Charpentier et Cuissard, à la suite du *Journal du siège*, compte de forteresse d'Orléans, 1429-1431, art. IX et XIV.) La Chronique de l'établissement de la fête de la délivrance d'Orléans, le 8 mai, découverte et éditée en 1847 par Salmon (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e sér., t. III, 1846-1847, p. 500-509), donne de l'engin une pittoresque description : « Ceux de la ville chargèrent ung grand chalen plain de fagotz, d'os de cheval, savates, souffre et toutes les plus puentes choses que on sceut finer, et fut mené entre les Torelles et le boloart, et là fut boté le feu. » (*Procès*, t. V, p. 293-294.) C'est la rupture de ce pont qui coupa la retraite à la garnison anglaise du boulevard, au moment où elle se préparait à se réfugier du boulevard enlevé d'assaut dans la forteresse encore presque intacte, et qui causa, en conséquence, l'immense perte d'hommes subie par les Anglais dans ce désastre.

1. Ce chiffre de six cents morts, parmi lesquels figurait William Glasdall, le vaillant et énergique commandant anglais des ouvrages des Tourelles, paraît quelque peu supérieur aux évaluations des autres textes, qui varient de 300 à 500 environ. (Examen de ces diverses évaluations : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 170, n. 1.) Le Journal du siège porte le total de la garnison anglaise avant l'attaque à 400 ou 500 (6 [pour 7] mai), Chartier à 500 ou 600 (t. I, ch. XXXVIII, p. 77), la Chronique de la Pucelle, d'après Chartier, à 500 (ch. XLVIII, p. 94), une lettre de Charles VII, en date du 10 mai, adressée aux habitants de Narbonne, à 600. (*Procès*, t. V, p. 103.) Sur une autre relation de cette affaire et sur la proportion des pertes françaises, voir ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.

2. « Réputez les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre » (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 294-295); « la fleur des meilleurs gens d'Angleterre et droites gens d'armes d'eslite » (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LIX, p. 321); « et

tous les Anglais qui étaient dedans furent brûlés, au nombre de plus de 600, de la fleur de l'armée. Toutes les autres bastilles qui restaient et qui étaient douze, toutes furent prises; et si de toutes des hommes ne se fussent échappés, au nombre d'environ 150, tant

aultres grands seigneurs jusques environ xxx » (*Chron. de Tournai*, p. 411).

3. Le fait relaté ici, dans des conditions quelque peu imprécises et inexactes, est la levée totale du siège d'Orléans par l'armée anglaise, dans un solennel aveu de défaite, le matin du dimanche 8 mai, anniversaire dont la célébration, toujours vivante au lieu même de l'événement, représente encore un des actes trop rares qui perpétuent en France une tradition nationale.

4. Cette assertion que, les Tourelles prises par les forces françaises (et les Tourelles comptées ici *pour un seul* ouvrage), les Anglais conservaient encore *douze* bastilles, est complètement inexacte, il n'est pas besoin de le démontrer. Toutefois, ce passage est à retenir. Comptant les Tourelles prises pour *un seul* ouvrage et portant qu'il demeure aux Anglais, après leur prise, *douze* autres bastilles, il indique par là, pour la seconde fois (ci-dessus, p. 16, n. 6), que les renseignements circulant à Bruges évaluaient à *treize* le nombre des bastilles anglaises élevées autour d'Orléans. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.)

5. Ce chiffre de 150 Anglais, ici indiqués comme survivants, se rapporte au nombre des survivants du combat des Tourelles : « Environ deux cents », dit la Chronique de la Pucelle. (Ch. xlviii, p. 295.) — Cette même lettre de Pancrazio Giustiniani, à l'alinéa suivant, parle de la retraite de 1,500 Anglais dans une autre ville. (Ci-après, p. 34, n. 7.)

6. Cette confusion entre la prise des ouvrages des Tourelles, dans la journée du 7 mai, et la levée totale du siège, dans la matinée du 8, cette tendance rapide de l'opinion à unifier et à aggraver le désastre des forces anglaises ne sont pas sans intérêt à relever.

di qual[1] è el conte di Salsafoz[2] e el conte de Taborz[3] e'l sire de Schales[4] e molti altry signori, homeny de priexio e de molta fama[5], e de bonbarde e balestre e pavexary chon molti altry signory stady (*sic*) e d'onor[6].

« Como vien dito, da tuto l'asiedio del mezo ano sendo notove chomo per me saver, no[n] me[n] che circha M° V° de queli se raxiona eser retrati a uno castelo ch'è circha lige VII largo d'Oriens[7], e chi dixe largo da quele

1. Les trois chefs de l'armée anglaise, qu'on a vus chargés en indivision du commandement, à la suite de la mort du comte de Salisbury. Il faut noter cette énumération de Pancrazio Giustiniani, où seuls ils se trouvent désignés, et remarquer la place qu'ils sont ainsi démontrés tenir tous trois dans l'opinion populaire.

2. William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux.

3. John Talbot, plus tard seulement, en 1434, comte de Clermont par droit de conquête, comte de Shrewsbury en 1442, comte de Waterford en 1446. En 1429, au moment du siège d'Orléans, le grand homme de guerre anglais n'était titulaire d'aucun titre. Il est singulier de le voir ainsi transformer en *comte de Talbot* par un document aussi strictement contemporain. La même particularité se remarque, entre autres, dans la relation du greffier de la Rochelle. (Quicherat, *Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, 1877, mai-août, p. 340.) Le fait peut être tenu pour indicatif de la réputation légendaire qui déjà s'attachait à son renom.

4. Thomas Scales, vidame de Chartres.

5. En réalité, aucun des trois commandants en chef n'était alors ni tué ni pris. Ils devaient seulement être faits prisonniers le 12 et le 18 juin suivant, Suffolk à la prise de Beaugency, Talbot et Scales à la journée de Patay.

Français qu'Anglais, tous étaient morts ; quelques-uns, en petit nombre, furent pris ; de leurs capitaines, on ne sait pas qu'aucun soit mort ; il y avait des prisonniers, dont le comte de Suffolk, le comte de Talbot et le sire de Scales et beaucoup d'autres seigneurs, hommes de prix et de haute renommée, avec des bombardes, des arbalètes et des paveseurs, avec beaucoup d'autres seigneurs d'état et d'honneur (?).

« A ce que l'on dit, tout le siège qui dure depuis une demi-année vous étant connu par ce que j'en sais, au moins 1,500 environ de ceux-ci se sont retirés dans un château situé à environ sept lieues d'Orléans, et, dit-on,

6. La prise du matériel de siège anglais est attestée par nombre de témoignages, comme effectuée, soit à même les bastilles évacuées, soit dans la courte poursuite des Anglais improvisée par les forces françaises, soit successivement, en partie dans les bastilles et en partie dans la poursuite. (Sur cette prise, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 174, n. 2.)

7. Cette mention veut sans doute faire allusion à la retraite de l'armée anglaise, soit à Jargeau avec le comte de Suffolk, soit à Meung et Beaugency avec Scales et Talbot. On a vu que l'armée anglaise, au 4 mai, ne pouvait guère compter que 5,000 hommes environ au plus. Il faut en déduire les pertes du combat des Tourelles, qu'on peut porter approximativement à 500 (évaluation ci-dessus, p. 32, n. 1), plus celles du combat des Augustins, qu'on manque de documents précis pour dénombrer, et celles du combat de Saint-Loup, qu'on peut fixer à 150 environ (évaluation dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 151, n. 1). A Jargeau, le corps amené par Suffolk comptait 500 hommes, au dire de Berry. (Ad ann. 1429, p. 478.) Un mois plus tard, au moment du siège de cette place par les forces françaises, la troupe anglaise, au dire de Cagny, comptait de 700 à 800 hommes (*Cagny*, 11 juin 1429, *Procès*, t. IV, p. 12) : indication qui, en tenant compte de la garnison permanente que le corps de Suffolk était venu renforcer,

asediade da quele (*sic*) del Dolfin[1]. E a hora fe vostro conto, el si dixe e chusy eser la veritade, zià durada la vera per ani XVI, non n'ave chusì cativa ziornada[2]. E Dio sa se tuto questo paixe golde de tal novela[3]. E chi me domandase in secretis, non crezo men piaxer de altri ne senta el signor ducha, ch'è qua. E questo perche per luy fa, che questi Ingelexi sia arquanto batudi che ly son potenti, e ly altry verizando, se vada chonsumando con grando afano[4]. E Dio, che può tuto, sia e

correspond au chiffre de 500 environ pour ce corps replié sur Jargeau. A Meung et Beaugency, le corps amené par Scales et Talbot devait donc encore compter 3,000 hommes au moins. Quant à la distance de sept lieues d'Orléans, indiquée ici comme déterminant la situation de la place en question, Jargeau se trouve, en fait, à quatre lieues seulement d'Orléans, en amont, vers la Bourgogne : Meung et Beaugency, en aval, du côté de la Touraine, en sont respectivement, Meung à quatre, Beaugency à six lieues.

1. L'attaque en forme de Jargeau, celles de Meung et de Beaugency, avec la prise de ces trois places, ne doivent avoir lieu, comme on sait, que cinq semaines plus tard, du 11 au 18 juin, événements dont les correspondances ultérieures rendront compte. Néanmoins, le bruit, — auquel il est évidemment fait allusion ici, — du siège immédiat de l'une de ces villes par les forces françaises, est curieusement exact. (Cf. ci-après, lettres en date du 4 juin et du 9 juillet 1429.) Il s'agit évidemment ici de la première démonstration, tentée sitôt après le 8 mai et peut-être avant l'arrivée du corps de Suffolk, sur la place de Jargeau, incident dont un seul témoignage, celui du Journal du siège, avait jusqu'ici conservé trace. (*Journal du siège*, entre 9 [pour 10] mai et 11 juin.) L'attaque, menée par le bâtard d'Orléans, ne dura qu'une journée, en coûtant la vie au commandant anglais de la place, Henry Bisset ; les assaillants durent se retirer faute du matériel nécessaire pour combler les fossés, directement alimentés par la Loire, et où l'eau se trouvait alors exceptionnellement haute. Le Journal du siège place le fait

loin des places assiégées par les gens du dauphin. Et maintenant, faites votre compte (cela se dit et c'est la vérité), qu'en cette guerre, qui a déjà duré seize ans, il n'y eut de si mauvaise journée. Et Dieu sait si tout le pays se réjouit de telle nouvelle. Si on me le demandait en confidence, [je dirais que] je crois que le seigneur duc, qui est ici, n'en ressent pas moins de plaisir que les autres. Et cela, parce que c'est son intérêt que les Anglais, qui sont puissants, soient quelque peu battus

« peu de temps aprez » le *lendemain* du jour où Jeanne d'Arc partit d'Orléans pour rejoindre le roi, départ qui a lieu le 9 ou le 10 mai (*Journal du siège*, 8 [pour 9] mai ; *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 298), c'est-à-dire, par conséquent, peu de temps après le 10 ou le 11 mai. — Il est singulier de voir la nouvelle de cet événement, qui paraît avoir laissé si peu de trace dans les chroniques contemporaines, parvenir et s'enregistrer ainsi à Bruges. Le fait étant, de toute nécessité, postérieur au moins au 10 mai, il s'ensuit que la lettre qui le relate, — non pas, comme on voit, en addition de dernière heure, mais bien dans le corps même du récit, — ne peut dater du 10 mai, date qui lui est attribuée dans le manuscrit de Morosini. Voir p. 8, n. 3, p. 10, n. 2, p. 38, n. 3, p. 54, n. 6.) Il faut nécessairement en retarder la rédaction définitive jusqu'au jour nécessaire pour que la nouvelle des préparatifs de l'assaut de Jargeau, effectués au plus tôt le 11 mai, fût parvenue d'Orléans à Bruges.

2. Ce calcul de seize ans, au pied de la lettre, ramènerait au cours du printemps de l'an 1413. Il doit évidemment s'agir du souvenir de l'invasion de 1415, qui a débuté par le débarquement de Henry V sous Harfleur, le 14 août 1415, et de l'impression profonde de la journée d'Azincourt, le 25 octobre suivant. On était alors, en mai 1429, dans la treizième année, courante et non révolue encore, qui s'écoulait depuis ces mémorables événements.

3. Appréciation à relever, si, par ces mots « tuto questo paixe », il faut entendre la Flandre, lieu de la rédaction de cette présente lettre.

4. Appréciation et explication dont l'intérêt se passe de

priega al bem de Christiani! Ma tanto ve
Bergogna volese, solamente pur de parol
l'altra parte de giente, non vargeria tr
Zane[1], ch'el no se troverave in Franza un
la ziornada s'aprexentase[2].

« Davanti da questa nuova a ziorni
dapuo senpre[3] s'a dito molte cose de n
eser trovade qua a Parixi e altre cose c
Dolfin, quelo dever grandemente pros

commentaires. Ce passage est à rapprocher d
haut (ci-dessus, p. 22, n. 1), certaines tendanc
Charles VII étaient attribuées au duc de Bour
des négociations engagées pour la mise de la
sous sa garde.

1. C'est-à-dire au 24 juin.

2. Première et intéressante mention du ter
Jean, le 24 juin, assigné à l'accomplissement
sion étrangère. Cette question, sur laquelle
même lettre (ci-après, p. 46, n. 2), sera trait
plus loin (lettre en date d'Avignon, des dernie
Il suffit de constater ici que, dès les premi
cette rumeur se répercutait jusqu'au fond d
assignant à la domination anglaise en France
Dès les premiers succès, le sentiment popu
spontanément, comme terme de l'œuvre de
seulement l'étape passagère et mystique d
délivrance intégrale du sol le France. A ce ti
tion, aussi strictement c mporaine que po
du siège d'Orléans, est à r enir et à classer.

3. Ce retour à quinze rs en arrière, ici
à la période partant du 25 avril, si l'on admet
comme date de cette le e, ou à une pér
quelques jours plus tard, l'on doit adopter
emises sur l'époque exacte de la rédaction de
dance. (Voir ci-dessus, p. 36, n. 1.)

veritade me refaceva a insenbre de opinion con uno Italiano de tal condicion[1], e per molty se ne feva de plu bele befe del mondo, e masimamente de una poncela[2]

Montmartre le matin du dimanche 1er mai, une foule de six mille Parisiens s'y rendit « à grans tourbes », la veille au soir, passant la nuit en plein air pour conserver leurs places. Au dernier moment, son sermon fut interdit ; il reçut ensuite l'ordre de quitter Paris au plus tôt. (P. 237.) Il semble alors avoir pris la route de Bourgogne (p. 236) pour s'arrêter en Champagne, où la suite du commentaire de ces lettres le retrouvera. Il est vraisemblable de croire que le gouvernement anglais, inquiet de cette effervescence, — quoique uniquement religieuse, — ainsi provoquée dans la mobile population de Paris, et de sa coïncidence avec les préoccupantes nouvelles commençant à arriver d'Orléans, se décida de mettre brusquement un terme à ces troublantes prédications. L'auteur du Journal d'un Bourgeois de Paris, relatant son sermon du mardi 26 avril, le dernier effectivement prêché (p. 235-236), signale que son départ était alors tout proche (p. 236). Il dit ensuite que le sermon de Montmartre, qui se trouva interdit, devait avoir lieu « le dimenche devant qu'il s'en devoit aller ». (P. 237.) Ce qui semble placer l'épisode de Montmartre, lequel amène le départ définitif de frère Richard, au matin du dimanche 1er mai. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani de ces prédictions, courantes à Paris, et de leur interprétation, sitôt les événements d'Orléans connus, dans un sens favorable à la cause de Charles VII, paraît justifier les craintes du gouvernement anglais (sur ce point, *Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXIII, p. 335, *Thomas Basin*, Notices et extraits, III, dans t. IV, p. 103-104) et expliquer aussi la restriction singulière du Bourgeois de Paris sur la cause de l'expulsion de frère Richard (p. 237) : « Mais son fait fut empesché, comment ce fu, atant m'en tais. » Cf. allusion aux mêmes ou à d'autres prophéties, ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.

1. Il convient de remarquer la façon incidente et accessoire dont est amenée ici cette première mention de Jeanne d'Arc et de son œuvre. Son nom n'est même pas ici prononcé. — Le caractère strictement contemporain du présent témoignage rend cette constatation assez singulière, surtout après les succès

ment prospérer; et, en vérité, j'étais d'une même opinion avec un Italien sur l'état des choses, et beaucoup en faisaient les plus belles moqueries du monde, sur-

remportés, qui sembleraient exiger que, dans le récit de ces événements, la relation débutât par l'exposé de l'apparition de la Pucelle, de son rôle auprès de Charles VII et de son action personnelle dans l'entreprise de la délivrance d'Orléans. — Une disposition de même ordre se retrouve, pour une période un peu antérieure il est vrai, dans une lettre du sire de Rotselaer au conseil du duc de Brabant, en date de Lyon, le 22 avril. A cette date, ce sont les préparatifs du ravitaillement d'Orléans (lequel devait avoir lieu le 29) qui tiennent la première place : la mention de la présence de la Pucelle — dont le nom n'est pas non plus prononcé — auprès de Charles VII ne vient qu'en indication secondaire. (*Procès*, t. IV, p. 425-427.)

2. Jeanne d'Arc. — Il est reçu jusqu'ici qu'elle compte alors dix-sept ans récemment révolus, l'année 1412 étant généralement admise pour celle de sa naissance (Interr. du 21 février, *Procès*, t. I, p. 46), à la date tout hypothétique du 6 janvier. (Lettre de Perceval de Boulainvilliers, sénéchal du duché de Berry, à Filippo-Maria, duc de Milan, en date du 21 juin 1429, *Procès*, t. V, p. 116. Cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet.) — Elle entend les appels de ses voix, dans son village natal de Domremy, depuis un certain midi d'été (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 52), qui peut vraisemblablement remonter à l'an 1425 (Interr. des 22, 24, 27 février, du 12 mars, art. d'accus. X, *Procès*, t. I, p. 52, 65, 73, 128, 216, 218), peut-être à l'an précédent, 1424 (Interr. du 27 février, art. d'accus. X [bene sunt septem anni elapsi], lettre attribuée à Alain Chartier, adressée à un prince d'Italie, immédiatement postérieure au 17 juillet 1429, *Procès*, t. I, p. 72, 218, t. V, p. 132), difficilement à l'an 1423 (Interr. du 27 février, art. d'accus. X [bene sunt septem anni elapsi], *Procès*, t. I, p. 72, 218). — Les alarmes que le progrès de l'invasion étrangère fait peser sur son pays natal, les angoisses qui grandissent autour d'elle et qu'elle partage avec les siens, lui ont fait vivre de dramatiques et exaltantes années, où s'est armé et trempé son cœur, dans l'irrésistible conviction d'une mission

vardaresa de piegore [1], nasuda de verso la Re-

grandiose et surhumaine. C'étaient tour à tour toutes les phases d'une époque saturée de troubles, — alertes répétées et habituelles qui jettent les gens de Domremy dans l'enceinte de leur maison forte de l'île de Meuse (Interr. du 24 février, *Procès*, t. I, p. 66, cf. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, ch. II, p. 12, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 175, et Pièces just., n° 13), — pillage de Domremy même par les bandes bourguignonnes dans l'été de 1425 (fait révélé par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. III, p. 81-88, Preuves, n° 236), — exode à Neufchâteau de tous les habitants de Domremy devant l'approche de nouveaux périls, pour retrouver au retour leur village incendié (fait acquis et classé, *Procès*, passim), événements que diverses inductions portent à fixer à l'été de 1428 (Quicherat, notes de *Procès*, t. II, p. 392, n. 2, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VII, p. 170-180), — extension de la conquête anglaise jusqu'aux derniers districts français de la Champagne orientale, au cours de cet été de 1428 (Quicherat, *Aperçus nouveaux*, ch. II, p. 9-13, Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 28-29, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 30-31, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VI, p. 156-158), — enfin, en juillet 1428, la capitulation de Vaucouleurs, réduit suprême de la résistance en ces parages, qui se rend à terme et va livrer à l'invasion, à l'expiration du délai convenu, la dernière forteresse française au nord de la Loire (fait révélé par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VI, p. 158-159, 166-169). — Forgée dans ces périls, sa conviction l'a enfin arrachée à tous les liens qui l'enserrent, et l'a jetée, vers les dernières semaines de 1428, dans la retraite temporaire du village voisin de Burey-en-Vaux, où, dans un abri familial, elle a trouvé asile et forces d'énergie nouvelle. Le début de janvier 1429 l'a vue se présenter à Vaucouleurs, dans sa cotte rouge de paysanne (dépos. d'Henri le Royer, de Bertrand de Poulangy, *Procès*, t. II, p. 448, 457), pour y parler en terre française, « à chambre de roi » (dépos. de Jean de Nouillompont, *Procès*, t. II, p. 436), selon sa forte et simple expression, en terre française encore, au représentant du souverain national, Robert de Baudricourt, le dur et vaillant conducteur d'hommes, qui,

tout d'une pucelle gardeuse de moutons, née devers

depuis des années, seul et ne comptant que sur lui-même, a su préserver jusqu'au bout ce coin de sol confié à sa garde. Après un voyage à Nancy vers le duc de Lorraine Charles I^er^, intéressé par la rumeur qui croît déjà autour d'elle, rentrée à Vaucouleurs en février, elle en est repartie, elle septième à cheval, pour le pénible et périlleux voyage de onze jours, qui, par le premier gîte de Saint-Urbain, près de Joinville, au passage de la Marne, ensuite par Auxerre, Gien, où elle entre saine et sauve en territoire français, Sainte-Catherine-de-Fierbois, en Touraine, où elle passe sa dernière étape de grands chemins, l'amène enfin à Chinon et en présence du roi. (Faits acquis et classés, *Procès*, passim ; sur la date du départ de Vaucouleurs et de l'arrivée à Chinon, ci-après, p. 44, n. 2.)

1. Bergère, bergerette, pastoure, gardant les brebis, les bêtes, telles sont les qualifications courantes des chroniques contemporaines. (Cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) Genre d'occupations auquel, du reste, Jeanne d'Arc affirme constamment n'avoir jamais été employée, du moins en tant que tâche quotidienne ou métier déterminé, précisant elle-même, avec une certaine insistance, qu'elle s'occupait habituellement, chez ses parents, des travaux intérieurs d'usage et aidait seulement par occasion à mener les animaux aux champs. (Interr. des 22, 24 février, art. d'accus. VIII, Quicherat, *Procès*, t. I, p. 51, 66, 214-215 ; cf. art. VII de l'enquête de Domremy, au procès de réhabilitation, *Procès*, t. II, p. 385-463.) — Servante d'hôtellerie, disent quelques chroniques, bourguignonnes surtout, enregistrant les premiers bruits concernant la Pucelle. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVII, p. 314 ; *Livre des trahisons*, éd. K. de Lettenhove, dans *Chroniques bourguignonnes*, ap. *Coll. de Chron. belges*, ch. CXLIV, p. 197, et Fragm. var., éd. de la Fons de Mélicocq, dans *Ann.-Bull. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, 1857, p. 102 ; *Chron. de Tournai*, p. 406.) Qualification qui, au procès de Rouen, en contradiction manifeste avec les interrogatoires, devait être singulièrement dénaturée. (Art. d'accus. VIII, *Procès*, t. I, p. 214-215 ; cf. art. VII de l'enq. de Domremy, *loc. cit.*) — Des travaux récents ont contribué à préciser quelque peu la condition sociale, plus aisée qu'on ne

na[1], andada quela per mexe uno e mezo[2] in verso el Dolfino[3], e a luy propio e non ad altra persona

le pense, où pouvaient vivre les parents de Jeanne d'Arc. Jacques d'Arc, son père, exerçait, en 1423, les fonctions de *doyen* de Domremy. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. II, p. 50-51, Preuves, n° LII.) En 1427, il était un des trois procureurs fondés des habitants de Domremy dans un litige pendant à Vaucouleurs. (Chapellier, *Un nouveau document sur le père de Jeanne d'Arc*, dans *Études hist. et géogr. sur Domremy*, p. 325 et suiv.; repr. dans Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Pièces just., Suppl., n° 42.) Sur la condition agricole de Domremy, voir l'enquête effectuée par le P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, l. I, t. II, ch. VI, Domremy au temps de la Pucelle et aujourd'hui, part. III et IV.

1. Cette vague mention, « nasuda de verso la Rena » (cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429), laisse en l'état la question de la nationalité exacte de la Pucelle, question limitée, bien entendu, au litige suivant. La partie de Domremy où Jeanne d'Arc est née relevait-elle *directement* de la couronne de France, par la châtellenie de Vaucouleurs, la prévôté d'Andelot et le bailliage de Bassigny, ou bien n'en relevait-elle qu'*indirectement*, par l'intermédiaire de la partie du duché de Bar mouvante du royaume français? On sait avec quelle passion cette discussion est suivie, depuis certaine polémique ouverte aux environs de 1850. Les arguments en faveur de la dépendance directement française de Domremy, qui, du reste, ne paraît jamais avoir fait de doute pour les contemporains, n'ont pu en somme être combattus jusqu'ici que par des considérations ingénieuses, mais incidentes. La thèse de la dépendance française a été récemment présentée, définitivement à ce qu'il semble, par M. l'abbé Misset. (*Jeanne d'Arc champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle.*)

2. Cette allusion, en ce moment de la mi-mai, placerait, comme on voit, l'arrivée de Jeanne d'Arc à la cour de Chinon vers la date de la *fin* de mars ou du début d'avril. L'écart, par trop considérable, existant entre cette date et l'instant qu'on va voir généralement assigné à cet événement n'autorise donc pas à la discuter comme élément susceptible de déterminer l'époque exacte

la Lorraine, venue il y a un mois et demi vers le dauphin, et qui voulut parler à lui seul et non à autre

du voyage de Vaucouleurs à Chinon, époque qui, malgré tout, pourrait encore prêter à certains doutes. — L'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, longtemps demeurée imprécise, est habituellement placée au dimanche 6 mars 1429, depuis la révélation du texte de la Chronique du Mont-Saint-Michel, en 1847, seul témoignage d'abord connu qui assignât une date expresse à cet événement. (Fragment édité par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 313; *Chron. du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, t. I, p. 30.) D'autres chroniques, sans préciser le jour, il est vrai, mais indiquant pour l'arrivée de la Pucelle la date du mois de mars, peuvent corroborer cette indication. (*Cagny*, mars 1429, entre 3 octobre 1427 et 4 mai 1429, *Procès*, t. IV, p. 3; *Relation du greffier d'Albi*, *Procès*, t. IV, p. 300; *Gruel*, ch. XLVIII, *Procès*, t. IV, p. 315, et éd. Le Vavasseur, p. 68, auxquelles il faut joindre une des correspondances de Pancrazio Giustiniani lui-même, en date du 9 juillet. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) « Environ miech careme », disent les registres consulaires de Cahors. (Fragment publié par le P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 396, n. 1; cf. p. 395-396.) Mais la révélation de la relation du greffier de la Rochelle, en 1877, a pu démontrer que les contemporains mêmes différèrent sur la fixation de cet événement : ce texte, en effet, place le fait « le XXIIIe jour de febvrier ». (Quicherat, *Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, 1877, mai-août, p. 336.) Indication que peut fortifier la Chronique de Tournai, plaçant le fait « vers l'entrée (mercredi des Cendres au 9 février 1429) du quaresme ». (*Chron. de Tournai*, p. 406.) La date du 6 mars semble généralement admise par la plupart des historiens de la Pucelle. Néanmoins, les arguments en faveur de la date du 23 février ont été groupés et présentés de façon intéressante dans un travail trop peu connu, dont nombre d'arguments reposent sur des bases insuffisamment exactes, mais dont certaines déductions méritent examen. (De Boismarmin, *Mémoire sur l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon*, dans *Bull. du Com. des trav. hist. et scient.*, Hist. et phil., 1892, p. 350-359; cf. p. 285-286.)

3. Arrivée à Chinon, Jeanne d'Arc est reçue par Charles VII, dans la grande salle du château, après un intervalle de temps

quela aver voiudo favelar, e in concluxion li propoxe che Dio a luy la mandava[1], e che de certo li dise che tra de qua a San Zane del mexe de zugno[2] lo intreria in Paris, e dar bataia a Ingelexi, e che de certo lu seria venzedor, e intrerave in Paris[3], e serave incoronado[4], e apreso ch'el dovese far so sforzo de giente e portar vituaria a Horiens, e dar bataia a Ingelexi, e che de certo el seria vincetor, e l'asiedio leverave, con gran confuxion[5]. E claramente da l'altra parte de gran fati ve poria mentoar quelo (per quela ve poria

qu'on s'accorde, d'après le témoignage de Dunois, à fixer à deux jours. (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 4; cf. lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Procès*, t. V, p. 115.)

1. A quel fait acquis et classé faut-il voir ici une allusion? A la scène célèbre de la reconnaissance, par Jeanne d'Arc, de Charles VII dissimulé dans les rangs de la foule, lors de la première entrevue de Chinon, ou bien au *signe* célèbre qu'elle communiqua au roi, soit dès cette première audience même, soit dans une autre ultérieure, lui certifiant, comme on sait, sa qualité de fils légitime du sang de France, objet secret de ses doutes et de ses angoisses? (Cf. ci-après, même lettre, et lettre en date du 9 juillet 1429.) Ou bien au fait, affirmé par elle, que Charles VII était le seul à qui elle ait fait part intégralement, en ce qui la concernait elle-même et sa conscience, de toutes les circonstances des révélations à elles survenues? (Interr. du 21 février, *Procès*, t. I, p. 45.)

2. Intéressante mention du terme de la Saint-Jean, du jour du 24 juin, comme date assignée au couronnement royal dans Paris. Terme désigné cette fois, non comme provenant d'une impression populaire, mais comme émanant d'une assertion même de Jeanne d'Arc. Cette question, dont il a été déjà dit un mot (ci-dessus, p. 38, n. 2), sera traitée complètement plus loin (lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin).

3. D'après cette mention, Jeanne d'Arc, dès l'ébauche de ses premiers projets, aurait proposé à Charles VII, comme suite immédiate à la délivrance d'Orléans, une marche sur Paris. Ce bruit, ou tel autre semblable, sur lequel les correspondances

personne; et, en résumé, elle lui exposa que Dieu l'envoyait vers lui, et lui dit que sûrement d'ici à la Saint-Jean du mois de juin il entrerait dans Paris, livrerait bataille aux Anglais et sûrement serait vainqueur et entrerait dans Paris et y serait couronné, qu'ensuite il devrait faire effort de sa gent et porter vivres à Orléans et livrer bataille aux Anglais, que sûrement il serait vainqueur et leur ferait lever le siège avec grande confusion. Et clairement d'ailleurs je vous pourrais mentionner que celui-ci a eu par elle

ultérieures reviennent à maintes reprises, est à recueillir. Il vient corroborer singulièrement un passage de la propre lettre de la Pucelle aux trois chefs de l'armée anglaise d'Orléans, Suffolk, Talbot et Scales, en date du mardi saint, 22 mars : « Mais le tendra [le royaume de France] le roy Charles, vray héritier,... lequel *entrera à Paris* a bonne compagnie. » (Texte de l'art. d'accus. XXII, *Procès*, t. I, p. 241.) L'authenticité du texte de ce document célèbre, auquel font allusion tant de passages du Procès et des chroniques contemporaines, a cependant été récemment contestée. (J.-E. Choussy, *Jeanne d'Arc, sa vraie mission*, 2e éd., 1896, avec trois addenda.) Cette thèse, malgré les arguments, souvent ingénieux, sur lesquels elle croit pouvoir s'appuyer, ne paraît pas admissible.

4. Il est à remarquer que ce passage fait allusion au *couronnement* de Charles VII à Paris, sans parler nullement du sacre de Reims. Ce silence sur Reims est également à relever dans la lettre de la Pucelle, du 22 mars, dont il vient d'être parlé. Les bruits populaires, — sans valeur historique proprement dite, mais d'un extrême intérêt comme signes d'impression répandue, — recueillis et rédigés dans le curieux texte connu sous le nom de Chronique de Lorraine, dédoublent la cérémonie du sacre et du couronnement, placent le sacre à Reims et le couronnement à Paris. (*Procès*, t. IV, p. 335-336.)

5. Exposé rétrospectif du plan de délivrance d'Orléans, en concordance avec tous les textes, qui font voir Jeanne d'Arc annonçant immédiatement la levée du siège d'Orléans comme première phase de son œuvre.

mentoar) aver abudo per quela vixion, e feme starmi con tuti i altry sospexi[1]. E[2] io me truovo aver letere de marchandynti (*sic*) de marchadantia ch'è in Borgogna, de XVI° de zener (*sic*), le conta de questi fati e de questa damixela[3], e ady XXVIII la refrescha la dita nuova per una altra letera, e dixe che la dita dixe da zente de fama a puochi ziorni serà levado l'asiedio, e cetera[4].

« Le qual letere per ora ve o dito davanti de ponto in ponto chomo son sta scrite, ch'ela dixeva, e chusy eser seguido de fina sto ziorno. E dixese che colory el scrive, è uno Ingelexe, che se clama Lorenzo XXX (*sic*)[5], che Marin bem cognose[6], persona da bem e discreta,

1. Est-ce ici qu'il faut voir l'allusion au *signe* célèbre communiqué par Jeanne d'Arc à Charles VII ? (Cf. ci-dessus, même lettre, et ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) — En tout cas, cette expression « quelo aver abudo per quela vixion » est à rapprocher d'une expression même de Jeanne d'Arc, parlant des visions que Charles VII aurait eues à son sujet, pendant que s'agitait la question de savoir si on la mettrait à l'épreuve. « Antequàm rex suus poneret eam in opus, ipse multas habuit apparitiones et revelationes pulchras. » (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 56.) Ce rapprochement est mis en lumière par le P. Ayroles. (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 576.)

2. Ici paraissent débuter les nouvelles de provenance bourguignonne.

3. Cette date du 16 *janvier* (sic), donnée ici comme date d'une lettre de Bourgogne relatant les faits ci-dessus énoncés, est inadmissible à tous les points de vue. Elle ne s'explique que par une grossière faute de lecture ou une forte distraction de transcription. Le sens de ce passage est en effet précis. Il ne s'agit pas d'une lettre de Bourgogne relatant seulement un bruit en cours, à savoir qu'une jeune fille des marches de Lorraine va opérer des prodiges, bruit qui, à la *très grande* rigueur, Jeanne agissant et parlant déjà à Vaucouleurs depuis les premiers jours

révélation de grands faits, et cela me tint en suspens comme tous les autres. Et je me trouve avoir des lettres de marchands de marchandises qui sont en Bourgogne, du 16 janvier (*sic*), qui parlent de ces faits et de cette damoiselle, et, le 28, cette nouvelle est rafraîchie par une autre lettre, disant qu'elle a dit à des gens de haute condition que sous peu de jours le siège sera levé, etc.

« Pour lors, je vous ai dit plus haut de point en point comme ces lettres sont écrites, et que ce qu'elle disait s'était accompli jusqu'à ce jour. Et on dit que celui qui les écrit est un Anglais qui s'appelle Lawrence XXX (*sic*), que Marino connaît bien, hon-

de janvier, aurait pu se répandre jusqu'en Bourgogne à cette date du 16 janvier. Il s'agit d'une lettre de Bourgogne relatant les assurances merveilleuses, données par Jeanne d'Arc à Charles VII, à une époque qui, au plus tôt, ne peut précéder (sur cette date, ci-dessus, p. 44, n. 2) la dernière semaine de février ou la seconde de mars. Pour cette lettre de Bourgogne, la date du 16 *avril*, substituée au 16 *janvier*, est ici seule acceptable, rapprochée surtout de l'époque d'une autre lettre de Bourgogne qui va être immédiatement mentionnée comme écrite « le 28 », c'est-à-dire, de toute évidence, le 28 *avril*.

4. De cette lettre de Bourgogne, évidemment du 28 *avril*, il convient de rapprocher celle qui partait de Lyon le 22 avril, à l'adresse du conseil du duc de Brabant, et contenant la mention du bruit, parvenu à Lyon à cette date du 22, que la Pucelle se faisait fort de lever le siège d'Orléans et de mener sacrer le roi à Reims. (*Procès*, IV, t. 425-427.)

5. Ce personnage, ainsi dénommé du nom de « Lorenzo [Trent] » et qualifié d'Anglais, est-il l'auteur de ces dernières lettres de Bourgogne, du 16 et du 28 avril, ou bien de ces lettres précédentes, provenant de Paris ?

6. Cette allusion semble bien se rapporter à Marino Giustiniani, frère de l'auteur même de la lettre et fils du destinataire.

in muodo che lu scrive de tal cosa, vedando quel se dexe in le letere da tanti onorady homeny de gran fede : « Fame deventar mato. » Fra le qual cose dixe de vezuda per simel caxion eser sy patente, molty baroni la tegna, e par che altre persone comune si a vezudo in fina qua, e puo dixe molti averla voiudo gabar, che seguramente son morti de mala morte[1]. Hor in el fine i dixe, che io dirò. V'o contado, ma tanto se vede claro la[2] vituoria senza contrario e (*sic*) desputacion con maistry in tolegia[3], che la par ch'ela sia una

Marino Giustiniani est signalé par les généalogistes comme troisième fils de Marco Giustiniani; on lui attribue les fonctions de podestat vénitien de Chioggia, qu'on le trouverait exerçant en l'an 1432. (Voir Annexe XII.)

1. Allusion évidente à une série de faits, classés au nombre de ceux déjà connus et acquis, et qu'il est intéressant de voir dès cette date, de façon aussi immédiate, entrés déjà dans l'état de légende. — Le jour de sa première entrevue avec Charles VII à Chinon, à la fin de février ou au commencement de mars, un homme à cheval, voyant entrer Jeanne dans la cour du château, se met à railler son surnom de Pucelle, se faisant fort, en blasphémant, de lui ôter son droit à le porter. « Ha, en nom Dieu, tu le renyes, et tu es si près de ta mort » (en français dans le texte latin), lui dit-elle. Une heure après, l'insulteur tombait à l'eau et se noyait. (Dépos. de Jean Pasquerel, aumônier de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. IV, p. 102; cf. Poème anonyme, *Procès*, t. V, p. 38.) — Le samedi 30 avril au soir, à Orléans, de la barricade française du pont de la Loire, à portée de la voix, par delà les arches effondrées et béantes, elle sommait les Anglais des Tourelles de faire droit aux ordres du Roi du Ciel et de vider la place. William Glasdall, commandant de la forteresse, lui réplique, au milieu de ses hommes, dans son langage de jovial soldat, l'appelant vachère, ribaude, lui criant une plus amère injure. (*Journal du siège*, 30 avril; *Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Procès*, t. V, p. 290; *Bourgeois de Paris*, p. 237.) Jeanne leur prédit qu'ils n'en lèveraient pas

nête et discrète personne ; de sorte qu'il écrit de cette chose, voyant ce qu'en disent dans leurs lettres tant d'hommes honorables et de grande foi : « Cela me fait devenir fou. » Entre autres choses il dit pour l'avoir vu par semblable cause que cela est si évident que beaucoup de barons la tiennent en estime, et il paraît que d'autres personnes du commun en font autant jusqu'ici, et puis il dit que beaucoup de gens ont voulu s'en moquer, qui sûrement sont morts de male mort. Or, pour finir, ils disent ce que je vais dire. Je vous

moins le siège, mais que lui, Glasdall, mourrait auparavant, et cela sans perdre de son sang. (*Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Bourgeois de Paris*, loc. cit.) Huit jours plus tard, à l'assaut des Tourelles, le soir du 7 mai, Glasdall trouvait sa mort, noyé, précipité dans la Loire, en fuyant du boulevard dans la forteresse par le pont déjà en feu. (*Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Procès*, t. V, p. 290, 294; *Bourgeois de Paris*, p. 237.)

2. *La*. Inc. fol. 502 a.

3. Allusion à la grande enquête à laquelle, comme on sait, Jeanne d'Arc avait été soumise à Poitiers, par ordre de Charles VII, pendant trois semaines environ, en mars et avril, devant une commission de prélats et de théologiens, et au cours de laquelle la droiture de son cœur, la force simple qui se dégageait de son irrésistible conviction, avaient triomphé de toutes les mauvaises volontés déjà sourdement coalisées contre son effort. — Il est établi qu'une enquête préalable avait déjà été instituée à Chinon même, soit dès avant sa première entrevue avec le roi, soit après. — Mais c'est évidemment à la grande enquête de Poitiers que ce passage fait ici allusion. — On n'y rencontre malheureusement aucune indication de nature à élucider les circonstances du séjour de Jeanne d'Arc à Chinon ou à Poitiers, période sur laquelle les renseignements certifiés font si totalement et si déplorablement défaut. — La seule date réellement vérifiée où l'on retrouve trace fixe de Jeanne d'Arc depuis l'arrivée à Chinon, le 23 février ou le 6 mars, serait celle

altra santa Catarina, che sia vegnuda in tera[1], inperochè molty chavaliery, holdando raxionar e dir tante mirabel cose, e da nuovo hogno dy apar eser gran miracolo, abiandola aldida raxionar de tante notabel cose de quela[2].

« Avanti[3] per i Franzeschi a Horiens vegnudo, chomo de là s'a dito, sì che non so quelo me diga ne debia creder, salvo la posanza de Dio eser granda, e se'l non fose le (*sic*) letera, ch'io e (*sic*) revezuda de tal caxion de Borgogna, niente vene diria, perche a l'orechie di auditori pluy tosto le par favole che altre cose sia, e como le o conprade, cusy ve le vendo[4].

« El maridazo de Borgogna in la fia del re de Portogalo è fato, e cusì seria de lizier cosa la dona vegnise

du jeudi 21 avril, jour où, revenue de Poitiers à Chinon avec le roi et laissant à Chinon le roi, — qu'on y trouve le 27 avril et le 10 mai (Loiseleur, *Compte de Hémon Raguier*, art. 26, art. de compte cité dans *Procès*, t. V, p. 258), — elle serait repartie de Chinon pour Tours, pour de là gagner Blois et y préparer le ravitaillement d'Orléans. (*Chron. de Tournai*, p. 409. Sur les séjours de Jeanne d'Arc à Chinon, à Poitiers : de Cougny, *Notice sur le château de Chinon*, part. I; de Cougny, *Jeanne d'Arc et Charles VII à Chinon*, p. 18-26; Ledain, *Jeanne d'Arc à Poitiers*, passim; R. de Saint-Albin, *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers*, passim.)

1. La « santa Catarina » dont parle ici Pancrazio Giustiniani, ou celui de ses correspondants dont il résume les lettres, serait-elle déjà Caterina Benincasa, — sainte Catherine de Sienne, — la grande mystique italienne dont l'influence avait ramené à Rome, en 1377, les papes d'Avignon, et morte en 1380, il n'y avait alors pas encore cinquante ans? Mais elle ne devait être

l'ai conté, mais rien ne se voit clairement comme sa victoire sans conteste dans la discussion avec les maîtres en théologie, si bien qu'il semble qu'elle soit une autre sainte Catherine venue sur la terre, car à beaucoup de chevaliers, l'entendant parler et dire tant de merveilleuses choses et de nouvelles chaque jour, il semble que c'est grand merveille, après l'avoir entendue parler de tant de notables choses.

« Auparavant, les Français sont venus à Orléans, à ce qu'on l'a dit de par delà; si bien que je ne sais ce que je dois croire de ce qu'on me dit, sauf que la puissance de Dieu est grande. Et n'était la lettre que j'ai reçue à ce sujet de Bourgogne, je ne vous en dirais rien; car aux oreilles des auditeurs tout cela paraît être plutôt fables qu'autres choses; comme je les ai achetées je vous les vends.

« Le mariage du duc de Bourgogne avec la fille du roi de Portugal est fait, et ainsi il serait facile que la

canonisée qu'en 1461. — La sainte Catherine qui apparaissait à Jeanne d'Arc, avec sainte Marguerite et saint Michel, était sainte Catherine d'Alexandrie, dont on place le martyre au IV^e^ siècle, dont les reliques sont encore conservées au Sinaï, et dont les croisades avaient si fortement développé le culte en Occident.

2. En fait d'échos merveilleux, de légende acceptée et transmise, un document contemporain, souvent cité, contient un singulier assemblage des prodiges que la rumeur populaire accumulait déjà sur la personne de Jeanne d'Arc. (Lettre de Perceval de Boulainvilliers à Filippo-Maria, duc de Milan, en date du 21 juin, *Procès*, t. V, p. 115-117.)

3. Ici, jusqu'à la fin de sa lettre, c'est Pancrazio Giustiniani qui conserve en son nom la parole, qu'il commençait déjà, dans l'alinéa précédent, à reprendre par intervalles.

4. Expression où se décèle de façon pittoresque le négociant vénitien.

chon le nave o galie[1]. Credo, segundo se dixe, questo signor vignerà[2], farà magnificha festa, e tiense el serà in questa festa[3].

« Fo dito dapuo die far la dita damixela do altry gran fati, e quela dapuo die morir[4]. Dio inpresta aiudo, e como vien dito per tuti, e nuy non desmentega, per longa vita e bona con alegreza[5]! Amen[6]. »

A dy XVIII° zugno[7] è dito che lo Dolfin demanda una letera al Papa in Roma[8].

. . . . . .

1. Allusion au mariage prochain de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, fille du roi João I^er^, le conquérant de Ceuta. Philippe le Bon, depuis 1425, après dix mois de mariage, était veuf de Bonne d'Artois, sa tante par alliance, veuve elle-même d'Antoine de Bourgogne, comte de Nevers, frère de Jean Sans-Peur, tué à Azincourt en 1415. Ce mariage était déjà le second contracté par le duc de Bourgogne, qui, en 1422, avait perdu sa première femme, Michelle de France, fille de Charles VI. — La princesse de Portugal devait arriver en Flandre en janvier 1430, après une longue et périlleuse navigation sur laquelle les correspondances ultérieures présenteront en leur lieu d'intéressantes mentions.

2. Le duc de Bourgogne, reparti de Paris le 22 avril, à la suite de sa violente explication avec son beau-frère Bedford (ci-dessus, p. 30, n. 2 et suiv.), et rentré dans ses états du nord, va tomber malade et demeurer dans une inaction forcée. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVIII, p. 319; voir ci-après, p. 56, n. 5.) C'est à Hesdin, en Artois, que le joignent, à la fin de juin, les ambassadeurs de Bedford, qui décident sa réapparition à Paris, où il rentre pour quelques jours le 10 juillet. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXII, p. 332-334; *Bourgeois de Paris*, p. 240.) Il devait naturellement se rendre à Bruges pour attendre l'arrivée de sa fiancée, mais ne devait y arriver qu'en octobre.

3. Le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal devait, en effet, donner lieu, à Bruges, en janvier, à des fêtes destinées à demeurer célèbres, et auxquelles les

dame vînt avec les nefs ou galères. Je crois, selon ce qui se dit, que ce seigneur viendra, fera magnifique fête, et tient-on pour certain qu'il sera à cette fête.

« Il fut dit ensuite que ladite damoiselle doit accomplir deux autres grands faits et qu'ensuite elle doit mourir. Que Dieu lui prête aide, comme tous disent, et qu'il ne nous oublie pas, et nous donne longue et bonne vie avec allégresse! Amen. »

Le 18 juin, on dit que le dauphin envoie une lettre au pape à Rome.

. . . . . .

correspondances ultérieures feront allusion en leur date.

4. Bruit à relever de très près comme intéressant essentiellement ce qu'on a appelé « l'étendue de la mission » de Jeanne d'Arc. — En quoi pouvaient consister, la délivrance d'Orléans une fois obtenue, ces « *deux* autres grands faits », que, selon la rumeur populaire déjà constatée dans ce présent témoignage, la Pucelle devait accomplir pour parachever son œuvre? En quoi, sinon dans le sacre de Charles VII *et* dans l'expulsion totale des Anglais de France? Interprétation absolument corroborée par l'énumération des objets essentiels de cette mission, contenue dans les lettres suivantes.

5. Les sentiments personnels de Pancrazio Giustiniani, si nettement exprimés ici dans le sens de la cause nationale française, sont à remarquer. Ils sont à relever particulièrement, parce qu'ils semblent bien expressifs de l'état d'esprit général de la colonie vénitienne de Flandre, colonie exclusivement commerciale, où les questions d'intérêt ne doivent naturellement laisser guère de place aux questions de sentiment.

6. Ici se termine cette première lettre, reçue le 18 juin à Venise, et dont la date, attribuée au 10 mai, doit certainement être modifiée ainsi qu'il a été démontré (ci-dessus, p. 36, n. 2), en la reportant à quelques jours plus tard, au délai nécessaire pour que la nouvelle de faits survenus le 11 au plus tôt dans la région d'Orléans fût parvenue à Bruges.

7. Ici, Morosini reprend la parole, comme on s'en aperçoit.

8. Notation personnelle d'un bruit courant sans doute à

Corando[1] M° CCCC XXVIIII°.

Dapuo, sabado dy [XXV°] del mexe de zugno da madina, in lo dè de la aparezion de San Marcho[2], avesemo da Broza per letera rezevuda miser Marcho Zustignan de so fio ser Prangati, de dy IIII° de zugno[3], e scrive de la rota dada per miser lo Dolfim a Ingelexi e de loro prexi e morty da plu de M V^c in II^M, e apreso quelo aver abudo uno altro fortisimo castelo d'Ingelexi, sozionzando la novela per ordene avanti dita eser vera[4]; e apreso como el ducha de Borgogna aver abudo una grandisima malatia, e quelo eser liberado de mal de postiema, per la rechia reta, e varido de quela[5]; e dy faty de la damixela, andar prosperando molto meio[6]. Fata la so letera in Broza ady

Venise et sur lequel d'autres mentions vont revenir. (Voir les deux lettres suivantes.) Il serait superflu d'insister sur l'intérêt que présente cette mention d'une correspondance entre Charles VII et Martin V, au sujet de Jeanne d'Arc, correspondance que Morosini semble bien ici indiquer comme connue à Venise vers la date du 18 juin, date de réception de cette présente lettre, et, en tout cas, avant le 25 ou le 26, date de réception du document immédiatement suivant. — Sur les recherches, infructueuses jusqu'ici, déjà entreprises à cet effet aux archives du Vatican, voir P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 577.

1. Fol. 502 B.

2. Le 25 juin 1429, qui est bien un samedi, comme le dit ici Morosini. — Cependant, à la fin de cette même lettre, on va voir que c'est le 26 qui est indiqué comme date de réception. (Ci-après, p. 58, n. 1.)

3. Second groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc et seconde lettre du même au même, en date de Bruges le 4 juin, arrivant à Venise le 25 ou le 26.

4. Simple confirmation et répétition, en gros, des nouvelles contenues dans la lettre précédente, concernant la prise des

Au cours de l'année 1429.

Ensuite, le samedi [25] du mois de juin, au matin, le jour de l'apparition de saint Marc, nous eûmes [des nouvelles] de Bruges par lettre que messer Marco Giustiniani reçut de son fils ser Pancrazio, datée du 4 juin. Il écrit de la déroute infligée par messire le dauphin aux Anglais et de leurs prisonniers et morts, au nombre de plus de 1,500 à 2,000, et qu'ensuite celui-ci s'est emparé d'un autre très fort château sur les Anglais, ajoutant que la nouvelle ordonnément dite auparavant est vraie. Il ajoute que le duc de Bourgogne a eu une très grave maladie et qu'il est délivré et guéri d'un abcès à l'oreille droite. Quant aux faits de la damoiselle, il dit qu'ils vont prospérant

Tourelles et la levée du siège d'Orléans. Les seules différences à noter sont les suivantes. Cette lettre du 4 juin annonce comme effectivement prise par les Français l'*autre* place (très probablement Jargeau), que la lettre précédente mentionnait simplement comme assiégée. (Ci-dessus, p. 34, n. 7, et p. 36, n. 1; cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) On a vu que cette opération, en réalité, s'était bornée à un assaut sans résultat donné à la place de Jargeau, dont la prise ne se vérifiera que vers la mi-juin. (Ibid., id.) — En outre, le chiffre énoncé pour les pertes de l'armée anglaise est augmenté et porté à 1,500 ou 2,000 au lieu de 600. (Ci-dessus, p. 32, n. 1.)

5. Aucun autre document connu jusqu'ici, semble-t-il, ne donne ce détail sur la maladie dont il est avéré que le duc de Bourgogne était alors atteint pendant son séjour dans ses états du nord. (Ci-dessus, p. 54, n. 2.)

6. Partie d'Orléans, après son triomphe, le 9 ou le 10 mai (*Journal du siège*, 8 [pour 9] mai; *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 298), Jeanne d'Arc, par Blois, a rejoint, le 11 ou le 13 mai, à Tours, le roi, venu de Chinon à sa rencontre. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 496-497, éd. W. Altmann, ch. 260, § 299,

IIII° zugno, e de qua rezevuda a dy XXVI° de quelo mexe[1].

Apreso[2] avesemo[3] una letera aver scrito miser lo Dolfin da Paris[4] a miser lo papa Martin V° [illegible] de Roma; el tenor de quela non se a anchora saputo.

p. 252; *Chron. de Tournai*, p. 412. On trouve Charles VII à sa cour, le 10 à Chinon (art. de compte cité, *Procès*, t. V, p. 258), le 22 au château de Loches (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 215), où Jeanne elle-même, et le roi avec elle sans doute, paraît encore présente le 23 (Eberhart Windecke, *Ibid.*, [illegible]) et où se passent, entre elle et Charles VII, les scènes poignantes dont les souvenirs de Dunois ont fixé les traits les plus saillants, dramatiques et suppliants appels à la volonté royale, étouffée par un entourage de détestables conseillers (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12). — Le 4 juin, date même de cette lettre, Jeanne d'Arc est à Selles, en Berry, dans la vallée du Cher, au delà de Loches, sur la route d'Orléans, préparant la campagne triomphante qui va aboutir le 18 à la journée de Patay. (Compte de forteresse d'Orléans, 1428-1429, art. XX, Charpentier et Cuissard, à la suite du *Journ. du siège*, cf. *Procès*, t. V, p. 262. Elle reste à Selles jusqu'au 6, date où, par Romorantin, elle repart pour Orléans, centre des opérations imminentes. (Lettre de Guy, sire de Laval, et d'André, sire de Lohéac, son frère, à leurs mère et grand'mère Anne et Jeanne de Laval, en date de Selles, le 8 juin 1429, *Procès*, t. V, p. 107-108. — Le roi, de Loches, où on vient de le voir présent les 22 et 23 mai, se trouve le 5 et le 6 à Saint-Aignan, sur le Cher, moins avant que Selles, et est peut-être à Selles [illegible] au jeudi 9. *Ibid.*, p. 106, 107, 110. — [illegible], la Pucelle, qui parle ouvertement de son projet de mener sacrer le roi à Reims, offrant, dans son logis, le vin de bienvenue à Guy de Laval, entre pour la saluer [illegible], dans sa forte et simple conviction, dans sa « [illegible] voix de femme », dont le timbre impressionna si vivement le jeune chevalier, « qu'elle lui en feroit bientôt [illegible] ». *Ibid.*, p. 110, 107, 108.

1. Morosini, comme on l'a vu, [illegible]

de mieux en mieux. Sa lettre fut faite à Bruges le 4 juin et reçue ici le 26 de ce mois.

Ensuite nous apprîmes que messire le dauphin, de Paris, avait écrit une lettre à messire le pape Martin XI (*sic*), de Rome; on n'a pas encore pu savoir la

trant l'arrivée de cette lettre (p. 56, n. 2), d'indiquer le samedi 25 comme date de sa réception, au lieu du 26 ici mentionné.

2. Ici, et pour tout cet alinéa, c'est Antonio Morosini qui reprend en son nom la parole.

3. Il est à observer que, ici comme à la fin de la lettre précédente, Antonio Morosini intervient personnellement pour noter le bruit, courant à Venise, d'une correspondance entre Charles VII et le pape Martin V au sujet de Jeanne d'Arc. Cette répétition dénote que cet écho circulait à Venise avec une certaine insistance. (Cf. fin de la lettre suivante.) Faut-il rapprocher de cette mention un passage de la Chronique des Cordeliers, se rapportant, il est vrai, à une époque un peu postérieure, aux suites de la journée de Patay, et disant de Jeanne d'Arc que « renommée couru par tout *jusques à Romme* qu'elle faisoit miracles » ? (Fol. 484 v°.)

4. Dans la mention que Charles VII aurait écrit *de Paris* cette lettre au pape, faut-il voir l'assertion implicite d'un bruit affirmant l'expulsion des Anglais de Paris? Cette supposition semble peu vraisemblable. Les deux lettres suivantes montrent bien que, dans les derniers jours de juin, le bruit, tout à fait inexact d'ailleurs, de la reprise de Paris par Charles VII courait à Avignon. Mais c'était après la victoire française de Patay, qui va survenir le 18 juin et dont les lettres en question contiennent trace. Par contre, aucune rumeur de la rencontre de Patay ni de ses suites ne semble déjà parvenue à Venise le 25 ou le 26, à la date de réception et d'inscription de cette présente lettre. Il semble donc bien que cette mention ne se rapporte qu'à une indication vague, ne traduisant pas même de bruit courant.

5. Cet ordre de règne (XI pour V), attribué ici à Martin V, se retrouve à diverses reprises, assez singulièrement, dans le Diario d'Antonio Morosini.

ma la copia s'a dito per miser Polo Corer da i suo da corte la può aver abuda[1], e notificharola per ordene in questo libro[2]. — E dapuoy avila per letera, laqual no[n] è de mestier notificarla, per caxion la se contien sovra uno tenor[3].

. . . . . .

Corando[4] M° CCCC XXVIIII°.

Con el nome de l'onipotente Signor eterno Dio, ady XIIII° del mexe de luio, e per molte letere vegnude, escrito si a d'Avignon a Veniexia, como ady XXIII del mexe de zugno de l'ano de M° IIII° XXVIIII°, — per uno nobel homo, miser Zian da Molin[5], — miser le Dolfin, insenbre chon la damixela clamada per nome Zanis[6], inluminada del Spirito santo, da Dio inspirada, ady XXIII zugno intrase in Roan, e avese d'acordo la citade, e Ingelexi fugise e insise de quela (per muodo) miracoloxamente, e (per) lo dito signor e re perdonase a tuti, e pacifichase con lor; e dapuo a XXIII[I] in el mexe de zugno, in la festa del biado San Zane Batista gracioxo, a zionto lo dito in Paris, tuti Ingilexi insenbre el ducha de Borgogna insido de fuora pacifichamente

1. Paolo Correr, ambassadeur de Venise auprès du Saint-Siège.

2. L'annonce de l'enregistrement de ce précieux témoignage, si nettement formulée ici, est malheureusement démentie par la phrase suivante.

3. Cette assertion rend donc inutile toutes recherches dans le Diario, à l'effet d'y retrouver le document en question. — Sur les recherches entreprises à cet effet aux Archives du Vatican, voir ci-dessus, p. 54, n. 8.

4. Fol. 503A.

teneur de cette lettre; mais on dit que messer Paolo Correr a pu en avoir copie par les siens qui sont en cour [de Rome], et je la notifierai par ordre en ce livre. — Je l'eus ensuite par lettre; mais point n'est besoin de la notifier, parce qu'elle ne contient rien que je n'aie déjà dit.

. . . . . .

Au cours de l'année 1429.

Au nom du tout-puissant et éternel seigneur Dieu, le 14 du mois de juillet, et par beaucoup de lettres venues ici, on a écrit d'Avignon à Venise, — c'est un noble homme, messer Giovanni da Molino, — que le 23 du mois de juin de l'an 1429, messire le dauphin, accompagné de la damoiselle appelée de son nom Jeanne, illuminée par l'Esprit saint, inspirée de Dieu, est entré à Rouen le 23 juin et eut la ville par accord, et que les Anglais se sont enfuis et en sont sortis miraculeusement, que ledit seigneur roi a pardonné à tous et a fait sa paix avec eux; qu'ensuite, le 24 du mois de juin, fête du bienheureux et gracieux saint Jean-Baptiste, ledit roi est arrivé à Paris, tous les Anglais avec le duc de Bourgogne en étant sortis pacifiquement ensemble; puis que la damoiselle et messire le

5. Troisième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Mention de plusieurs lettres reçues à Venise le 14 juillet 1429, analyse et transcription partielle d'une lettre de Giovanni da Molino, en date d'Avignon, écrite vraisemblablement vers les derniers jours de juin.

6. Première mention, contenue dans ces correspondances, du nom de Jeanne, nom que la première de ces lettres, si explicite cependant sur tant de points, ne relève même pas. (Ci-dessus, p. 40, n. 1.)

insenbre, puo la damixela e miser lo Dolfin chonmeso i suo baroni e cavaliery in Paris[1], prosperando e confortandose, clamado so mazior signor per tute le tere e chastele e vile de Franza, fato fose notabelisime feste, confortandose con la donzela[2], e quelo perdo-

1. Le bruit merveilleux de la soi-disant prise de Rouen et de Paris par la Pucelle en personne, les 23 et 24 juin, ainsi constaté comme courant à Avignon avec cette stupéfiante précision de jours, aussi bien que l'annonce consécutive de la conclusion générale de la paix entre Anglais et Français, ne présentent à cette date, est-il besoin de le dire, aucune ombre même de fondement. Il faut, évidemment, en deviner la cause première dans la profonde émotion produite par la victoire française de Patay, remportée le 18 juin dans les plaines de Beauce, événement sensationnel sans l'impression duquel cette rumeur n'aurait pu prendre naissance. — Mais ce n'est pas tout. La date assignée ici à ces faits, à la prise de Paris notamment, est, comme on voit, la date symbolique de la Saint-Jean. Il faut donc voir dans ce rapprochement une consécration de la rumeur confusément courante, selon laquelle la Pucelle aurait prédit au roi qu'il serait maître de tout son royaume, et de Paris aussi, avant la Saint-Jean, le 24 juin. Cette prédiction, ou du moins le bruit qu'elle avait été faite, dut certainement courir avec force dans les masses, dans les armées comme dans les foules. On l'a déjà vue nettement signalée à deux reprises dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 10 mai ou jours suivants, où elle est présentée comme remontant aux premiers entretiens de Jeanne d'Arc et de Charles VII à Chinon, dès mars environ, bien avant, par conséquent, toute espèce de succès remporté. On la retrouvera encore formellement notée dans une des lettres suivantes, en date de Marseille, le 28 juin, et faisant sans doute le fond d'une autre, aussi en date d'Avignon, le 30. On la voit régner également, avec une frappante et suggestive similitude, dans deux autres documents de même ordre, mais de tout autre provenance et destination. D'abord, dans la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, en date de Lyon, *dès le 22 avril*, bien recon-

dauphin étant à Paris avec ses barons et chevaliers, prospérant et se réconfortant, acclamé comme souverain dans toutes les terres et châteaux et villes de France, il fut fait de très notables fêtes, le dauphin

naissable sous les termes : « Dixit... quod rex *in æstate futura* coronabitur. » (*Procès*, t. IV, p. 426.) Puis, dans la curieuse lettre écrite de France par les agents d'une puissance allemande annonçant la bataille de Patay du 18 juin. (*Procès*, t. V, p. 351.)

2. En ce qui concerne Paris, il faut remarquer que, prédiction mystique à part, la prise de la capitale, par le simple jeu des forces en cause, sera plus d'une fois annoncée dans les lettres suivantes, — et, il faut bien le dire, avec le plus grand fond de vraisemblance, — comme conséquence toute naturelle de la victoire française de Patay. En ce qui concerne Rouen, dont il n'est question qu'en cette seule lettre, Rouen présenté ici, de façon si singulière, comme pris par la Pucelle en personne le 23 juin, il convient de rapprocher de cette rumeur le fait très exact d'un *plan de marche de l'armée royale sur la Normandie*, qui paraît avoir été sérieusement conçu et réellement discuté après la délivrance d'Orléans, dans la seconde moitié de mai, à Tours ou à Loches, pendant les apprêts d'entrée en campagne décisive. (Sur ce projet, dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12, reproduite visiblement dans *Journal du siège*, entre 9 [pour 10] mai et 11 juin, et dans *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 300. Sur les lieux de séjour du roi et de la Pucelle à cette époque, ci-dessus, p. 56, n. 6.) Ce plan d'entrée en Normandie était celui des princes, dont le duc d'Alençon, et des chefs de guerre; il fut abandonné devant l'insistance irréductible de Jeanne à marcher sur Reims en vue du sacre. (Mêmes textes, *loc. cit.*) C'est alors que, comme moyen terme, on se décida à la campagne préalable contre les places encore anglaises de la Loire, qui allait aboutir à la journée de Patay et préparer l'orientation du grand mouvement dirigé sur Reims. — Quelques opérations isolées se poursuivirent seules en Normandie. (Sur ce point, ci-après, lettres en date du 27 juillet et du 13 septembre 1429; cf. lettres en date du 20 novembre 1429, du 4 janvier, du 17 février 1430.)

... mechordando plu de l'in-
... eschi aver rezevuda e tor-
... penetencia [e] in direta
... eta paxe. La dita donzela
... in questo muodo, che per
... necschi e Ingelexi con el
... ano beretin con la croxieta
... dezunar per tuto quelo ano
... omana pan e aqua per ogni
... membre in colegacion con le
... nir plu carnalmente con altre
... monio prometando in Dio, da
... de non voler ne uxar descor-
... nisuno muodo.

... donzela aver dito [a miser] lo Dol-

... eption du sacre s'imposait : c'était la
... uvre de la Pucelle. Néanmoins, quelles
... vasion, quelles ressources de courage
... eût dès lors fournies la terre nor-
... précédentes études, l'avoir suffisam-
... *de l'invasion anglaise*, *Bibl. de l'Éc.*
... VII, 1893-1896.
... au pardon général conseillé à Charles VII
... après, lettre en date du 9 juillet 1429.
... apparente invraisemblance, tout ce pas-
... curieux que contiennent les correspon-
... Antonio Morosini. Les idées qu'exprime
... sur l'universalité de la mission attribuée
... sume encore dans la conclusion de cette
... peut-être en droit de passer pour un
... ance, si d'autre part elles n'étaient con-
... par un autre texte, moins complet sans
... moins pittoresque, mais dont l'autorité
... ment les dires du négociant vénitien. Il

prenant courage avec la damoiselle et pardonnant à toutes gens, ne se souvenant plus des injures qu'il a reçues des Anglais et des Français, tous tournés à contrition et pénitence et à droite conclusion de bonne et parfaite paix. Ladite damoiselle fit cette réconciliation en cette manière, que pendant un ou deux ans les Français et les Anglais avec leur seigneur devraient se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix cousue dessus, ne prendre toute cette année le vendredi de chaque semaine que du pain et de l'eau pour chaque semaine; être tous en bonne union avec leurs femmes et ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes, et faire promesse à Dieu, sauf pour [la défense de] leur patrimoine, de ne vouloir user, en nulle manière, d'aucune discorde de guerre.

Et ensuite cette damoiselle a dit à messire le dau-

s'agit du poème, à présent bien connu, consacré par Christine de Pisan à Jeanne d'Arc, et daté, avec une précision singulière, des derniers jours de juillet 1429. Un passage de cette œuvre traduit nettement l'impression que Jeanne d'Arc était considérée comme une sorte de Messie, destiné à réformer toute la chrétienté. (Versets 42 et 45, *Procès*, t. V, p. 16.)

« En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde.
. . . . . .
Car elle a ailleurs plus haut fait,
C'est que la foy ne soit périe. »

Ces extraordinaires conditions de paix, ici présentées comme dictées par la Pucelle aux deux nations anglaise et française, — conditions dont quelques-unes contiennent de si bizarres injonctions individuelles, — devaient donc répondre aux rumeurs répandues, beaucoup plus sérieusement qu'on ne saurait le penser, sur l'extension illimitée de la mission divine de la Pucelle. Le fait qu'un négociant vénitien établi à l'étranger,

...rio incoronar de la so
...mo in tuto l'a dito eser
... trovada senpre in veri-
... per verificar magnifiche
...ell[3].

. . . . . .

... XVIIII°.

... mandada per lo nobel homo
... Avignon, ady xxx zugno, la
... forma, como diremo per

...urs plus ou moins destiné à de
... natal, enregistre et transmette,
... conceptions aussi anormales,
... ante des esprits, des imaginations
... sant document permet d'éprouver

... peut-être sans une certaine vrai-
... usion matérielle entre « Roma » et
... ut simplement Reims, lieu classique
... ce ? Dans une lettre ultérieure, du
... la mention « d'Oriens » pour « de
... t, à la date de la fin de juin, de la
... Sacre. — Faut-il, au contraire, sup-
... une mention concernant Rome ? On
... ses, Antonio Morosini en personne
... Venise, d'une correspondance entre
... dessus, p. 54, n. 8, p. 60, n. 3.) Il
... passage consiste, comme on s'en aper-
... ntervention de Morosini, mais dans la
... lettre de Giovanni da Molino. C'est à
... que serait donc imputable la transmis-
... ci recueilli, — le projet de couronne-
... Rome, — rumeur qu'aucun fondement
... mais qui se trouve d'accord avec le ton

phin qu'elle veut aller à Rome pour le faire couronner de sa couronne de toute France. Et nous apprenons que tout ce qu'elle a dit s'est accompli, que les paroles de ladite damoiselle sont toujours en vérité trouvées confirmées, et qu'elle est venue pour accomplir de magnifiques choses en ce monde. Amen.

. . . . . .

Au cours de l'année 1429.

Copie d'une lettre envoyée par le noble homme messer Giovanni da Molino, d'Avignon, le 30 juin, et qu'il écrit en la forme que nous allons dire :

merveilleux des événements et des bruits en cours qui viennent d'être rapportés.

2. Cette dernière mention est à relever et à rapprocher des observations qui viennent d'être faites sur l'universalité attribuée à la mission de la Pucelle.

3. Le caractère extraordinaire des nouvelles d'ordre purement politique et guerrier contenues dans cette correspondance, — l'impression morale de la mission de la Pucelle tout à fait mise à part, — loin d'ôter à cette lettre de sa valeur propre, lui donnent, au contraire, un intérêt tout spécial. Elle contribue à faire comprendre quelles rumeurs fantastiques et fabuleuses secouaient alors, comme en tous les temps de troubles, l'imagination des foules et des individus. On saisit ainsi comment, par exemple, a pu s'opérer la genèse d'une œuvre telle que la singulière Chronique de Lorraine, la dernière des Chansons de Geste, dont la version en prose, la seule malheureusement conservée, représente un si curieux témoignage de tous les prodiges que l'instinct du merveilleux a pu grouper autour de la vie démesurément transformée de la Pucelle. (*Procès*, t. IV, p. 329-338; notamment sur la prise supposée de Paris et de Rouen, p. 335-338.)

4. Fol. 503 B. — Entre le 20 et le 26 juillet 1429.

5. Quatrième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre du même, en date d'Avignon, le 30 juin, *reçue* à Venise entre le 20 et le 26 juillet, *avant* la lettre qui suit, qui est en date du 28 juin et inscrite dans cet ordre.

fin vole andar a Roma per farlo incoronar d corona de tuta Franza[1]. E avemo in tuto l'a di seguido, e la dita damixela trovada senpre i dade in so fermeza, vegnuda per verificar mag cose in questo mondo[2]. Amen[3].

. . . . . .

Corando[4] any M° CCCC XXVIIII°.

Copia de una letera mandada per lo nobel miser Zam da Molin, d'Avignon, ady XXX zug qual el scrive in questa forma, como direm avanty[5].

homme d'affaires avisé, et toujours plus ou moins dest hautes fonctions dans son pays natal, enregistre et tran comme toutes naturelles, des conceptions aussi indique une disposition ambiante des esprits, des im et des cœurs, dont cet intéressant document permet d' toute la force.

1. Faut-il supposer, non peut-être sans une cert semblance, qu'il y a ici confusion matérielle entre quelque vocable désignant tout simplement Reims, du sacre des rois de France? Dans une lettre 28 juin, on rencontre ainsi la mention « d'Oriens Rens ». Il s'agirait alors, ici, à la date de la fin d mention de la campagne du Sacre. — Faut-il, au co poser qu'il s'agit vraiment d'une mention concern vient de voir, à deux reprises, Antonio Morosini noter le bruit, courant à Venise, d'une corresp Charles VII et Martin V. (Ci-dessus, p. 54, n. 8, p faut noter que ce présent passage consiste, co çoit, non plus dans une intervention de Moros continuation et la fin de la lettre de Giovanni da Giovanni da Molino seul que serait donc impu sion du bruit si singulier ici recueilli, — le proj ment de Charles VII à Rome, — rumeur qu'a n'autorise sans doute, mais qui se trouve d'a

voiando intrar dentro, resalvado la persona con el so aver, vene dapuo a inclinar a la dita damixela, e zuray che may la so persona non s'armerave may contra el re de Franza, e chusì a quelo li dè licencia e partise[1]. Dapuo el trovase per camin uni fantini ingelexi che fono asunady de l'inguarnexion de Franza per vegnir a trovar la dita damixela; de chè no[n] ostante lo dito signor dito Tabot, che aveva zurado de non prender arme contra la corona de Franza, se mese luy e la so conpagna a insenbre con Ingelexi[2]. E la damixela chon

en assignant à cet événement des circonstances singulières dont l'examen va suivre.

1. Ce rôle ici attribué au comte de Suffolk, soi-disant à Beaugency, doit évidemment provenir d'une déformation de son attitude à la prise de Jargeau, telle qu'un curieux témoignage la présente. Le rempart de la place pris d'assaut, le comte de Suffolk, ainsi qu'il est établi, est fait prisonnier sur le pont de Loire, en essayant de se frayer un passage, de la rive de Sologne, où est située la ville, vers la rive de Beauce, encore libre d'ennemis. C'est alors, au témoignage du Greffier de la Rochelle, que Suffolk, près d'être atteint, aurait crié à haute voix : « Je me rens à la Pucelle, qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion. » (*Greffier de la Rochelle*, p. 340.) C'est, évidemment, de la même rumeur que provient un autre récit, contenu dans une lettre écrite des frontières de Poitou et de Bretagne à la suite de ces événements : « Le comte de Suffort s'est rendu à la Pucelle, agenoillys. » (Buchon, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. du chron. nat. franç.*, et *Procès*, t. V, p. 122.) Une autre version, qui n'est pas inconciliable avec celle qui vient d'être exposée, présente le comte de Suffolk comme se rendant à un gentilhomme d'Auvergne, Guillaume Regnault, — tige des seigneurs de Cordebœuf en Bourbonnais, — avec une mise en scène différente sans doute, mais, néanmoins, comparable, par son caractère théâtral, à l'allure générale du premier récit, Suffolk, de simple écuyer, faisant solennellement son adversaire chevalier, au fort du combat, pour pouvoir plus dignement lui

au nom de la damoiselle, que Talbot lui donna la terre, et, comme elle voulait y entrer, sa personne et ses biens saufs, il vint s'incliner devant ladite damoiselle et lui jura que jamais il ne s'armerait en personne contre le roi de France, et ainsi elle lui donna congé, et il partit. Ensuite, il rencontra en chemin quelques gens de pied anglais rassemblés des garnisons de France pour venir trouver ladite damoiselle; alors ledit seigneur Talbot, nonobstant qu'il eût juré de ne pas prendre les armes contre la couronne de France,

remettre son épée et sa foi. (*Journal du siège*, 12 juin; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 302; *Chartier*, ch. XLIII, t. I, p. 82; *Berry*, ad ann. 1429, p. 378.) — On retrouve Suffolk, en pleine liberté, au moins à la date du 15 mars 1430. (Siméon Luce, *Chron. du Mont-Saint-Michel*, Pièces just., n° 112, t. I, p. 292-295.)

2. Cette déloyauté, soit de Talbot, soit de la garnison anglaise de Beaugency, ne se vérifie dans aucun autre texte. Elle ne pourrait, en aucun cas, être attribuable à Talbot. Celui-ci, comme il vient d'être exposé, s'était, de sa personne, retiré de Beaugency dans la nuit du 15 au 16 juin pour aller joindre en Beauce l'armée de secours anglaise : il ne reparaît pas à Beaugency jusqu'à la capitulation de la place, signée à une heure tardive de la soirée du 17. Quant à la garnison laissée par Talbot à Beaugency, sous le commandement soit de Pierre Beauchamp (*Reg. de Michel de Berry*, éd. V. de Viriville, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 209-210), soit du bailli anglais d'Évreux Richard Guethyn (*Chron. de la Pucelle*, ch. LII, p. 305, *Berry*, ad ann. 1429, p. 378), assisté de l'énergique Mathew Gough. (*Cagny*, 16 juin 1425, *Procès*, t. V, p. 14, Wavrin, part. V, l. IV, t. I, ch. XI, p. 279, Lettre de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, commissaire général des finances en Languedoc, dans Bougenot, *Notices et extraits de mss. de la Bibl. imp. de Vienne*, p. 60, ap. *Bull. du Com. des trav. hist. et scient.*, Hist. et phil., 1892.) Elle paraît avoir capitulé purement et simplement, tard dans la soirée du 17, et avoir évacué

bom onor dise : « Andamo a trovarli, che i romperemo. » E cusy fo[1]. E vene a la bataia el ducha asay, e a la fin el de fo morti chi dixe IIIm Vc, e chi diga IIIm, e de prexi altry tanti. Da qual non de schanpase homo, ch'è grande meraveia, e che da la parte de la donzela non de morì XX persone[2]. E fon de

en fait la place le 18 au matin, au lever du soleil (à quatre heures en cette saison), convoyée à distance raisonnable par une escorte française, sous Ambroise de Loré, et s'être retirée en Normandie ou vers le Mans avec promesse de ne pas reprendre les armes durant un délai de dix jours ou de deux mois. (Voir notamment : *Chron. de la Pucelle; Berry*, loc. cit.; *Chartier*, ch. XLIII, t. I, p. 83-84; Lettre de Jacques de Bourbon, *loc. cit.*) Aucun texte ne mentionne qu'elle ait violé cette clause de la capitulation. Elle comptait de 4 à 800 hommes (textes cités), et il est difficile de croire qu'un fait aussi considérable eût échappé aux contemporains. — Mais, en revanche, ne faudrait-il pas voir dans la mention de cette trahison, attribuée à tort, à ce qu'il semble, à la garnison de Beaugency, l'écho déformé d'un fait imputable, réellement cette fois, à la garnison anglo-bourguignonne d'une place voisine, à savoir Marchenoir, entre Beaugency et Vendôme ? Cette troupe, ayant capitulé après le 18 juin, sitôt après la victoire française de Patay, et ayant obtenu un délai de sûreté de dix jours pour évacuer la forteresse, en livrant des otages en garantie, captura traîtreusement, dans l'intervalle, plusieurs prisonniers français, afin d'échanger contre eux ses otages, et, ces otages recouvrés sains et saufs, de pouvoir conserver comme auparavant la possession de la place, le gros de l'armée française une fois éloigné de la région. (*Journal du siège*, entre 18 et 26 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIV, p. 309-310.) — Il est bien possible qu'il y ait là quelque bruit déformé, né et courant à la suite des allées et venues de Talbot entre le val de Loire et le gros de l'armée anglaise de Beauce.

1. Bataille de Patay, samedi 18 juin 1429. — L'armée anglaise, dont on vient de voir les divers éléments de composition, est partie le 18 au matin, de Meung évacué, en route sur Paris. L'armée française, avec Jeanne d'Arc, est partie ce

se joignit, lui et sa compagnie, aux Anglais. Et la damoiselle dit en bon honneur : « Allons les trouver, « nous les mettrons en déroute. » Et ainsi fut. Elle vint à la bataille, qui dura longtemps, et à la fin il y eut de morts qui dit 3,500 et qui dit 3,000, et autant de prisonniers. Des Anglais il n'échappa un seul homme,

matin même du 18 de Beaugency, reconquis, pour marcher d'abord sur Meung, y croyant encore l'ennemi installé ; puis, apprenant, au sortir de Beaugency, la nouvelle de l'évacuation de Meung et de la retraite des forces anglaises, s'avance par la Beauce pour leur couper de biais la route de Paris. — Assez tard dans l'après-midi, vraisemblablement, les deux armées en marche se rencontrent vers Patay, à mi-chemin de Janville, au point de jonction de leurs deux routes convergentes. La défaite des forces anglaises, aussi complète qu'impressionnante, y achève cette prodigieuse campagne de sept jours. (Récit de la bataille de Patay, dans *Wavrin*, présent au combat dans les rangs de l'armée anglaise, part. V, l. IV, t. I, ch. XIII, p. 288-295 ; relation générale dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 201-206.)

2. D'après cette appréciation, les pertes de l'armée anglaise, soi-disant détruite en totalité, se seraient élevées à 3,000 ou 3,500 hommes et à autant de prisonniers (cf. ci-après, lettres en date du 28 juin et du 9 juillet 1429), tandis que les pertes de l'armée française auraient été insignifiantes. L'assertion de la destruction totale de l'armée anglaise est inexacte, le chiffre indiqué de ses pertes paraît exagéré. Au témoignage de Wavrin, présent à cette campagne, et qui peut permettre de négliger les autres assertions moins fondées, les forces anglaises comptaient : d'abord l'armée de secours, commandée par Falstaff, et montant à 5,000 hommes (*Wavrin*, part. V, l. IV, t. I, ch. X, p. 281), puis les troupes sorties de Beaugency avec Talbot, 40 lances et 200 archers, soit 250 hommes environ (*Ibid.*, ch. XII, p. 284), enfin la garnison tout entière de la ville de Meung, qui avait évacué Meung avec le gros de l'armée et pouvait, comme la garnison de Beaugency (voir la note précédente), représenter environ 500 hommes. Le total de l'armée anglaise pouvait donc s'élever approximativement à 5,500 hommes, sans

[illegible] capetanii[1], el signor de Schales[2] e di altry [illegible] salvo Talbort[4] romaxe prixionier[5]. Ma feve

[illegible] 5,000. Quant aux pertes qu'elle put éprouver, les [illegible] officielles, de provenance tant française qu'anglaise, [illegible] à peu près à en fixer le chiffre entre 2,000 et 2,500. [illegible] ibid., p. 293 : Lettre de Charles VII à la cité de [illegible]. Procès, t. V, p. 262-263 : Lettre de Charles VII au conseil du Dauphiné. Fauché-Prunelle, *loc. cit.*) — Les forces françaises [illegible] d'après lettre en date du 9 juillet 1429, toujours au témoignage de Wavrin, comptaient 12 à 13,000 combattants. (Wavrin, ibid., t. I, ch. XIII, p. 289. Des pertes qu'elles subirent, on ne rencontre, à ce qu'il semble, le chiffre évalué nulle part, même approximativement. Aussi ce nombre de vingt morts seulement, ici mentionné comme courant déjà la France, est-il intéressant à relever, comme significatif de l'effet moral du choc de Patay. Vingt-cinq ans plus tard, au procès de réhabilitation, un témoignage des plus sérieusement émis déclarait qu'il ne s'était trouvé qu'un seul mort du côté français. Dépos. de Thibaud de Termes, bailli de Chartres, *Procès*, t. III, p. 120. Déjà, après la prise des Tourelles, le 7 mai, se propageait et s'enregistrait le bruit que les soldats de la Pucelle avaient seulement compté cinq morts. Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 495; [illegible] ch. 200, § 298, p. 251 ; *Chron. de Tournai*, [illegible] Et dès la prise de la bastille de Saint-Loup, le 4 mai, [illegible] peut-être applicable à cet événement, qu'on [illegible] lettre en date du 9 juillet 1429, et selon [illegible] compté du côté français que dix morts, une [illegible] ne relevait que deux morts seulement. Lettre de Charles VII à la cité de Narbonne. *Procès*, t. V, p. 101 ; [illegible]

[illegible] Les forces anglaises étant évaluées à 5 ou 6,000 hommes [illegible] à 12 ou 13,000, comme il vient d'être [illegible] observer que ce combat de Patay n'eut lieu [illegible] de l'armée anglaise, privée de son avant-garde, [illegible] avant-garde française. Forces effectivement engagées [illegible] du côté anglais à 4 ou 5,000 hommes [illegible] 12 [illegible] évaluation de l'avant-garde [illegible] à un millier d'hommes. [illegible] 1429, p. 300.

ce qui est grande merveille, et du parti de la damoiselle il ne mourut pas vingt personnes. Parmi les

et, du côté français, à 1,400 ou 1,500 combattants à peine. (*Journal du siège*, 18 juin.)

2. Scales, de l'accord général des textes, figurait non parmi les morts, mais au nombre des prisonniers. La lettre de Jacques de Bourbon le fait tomber aux mains de Géraud de la Pallière, l'ancien commandant d'Ivry en 1424. (P. 61-62.) Un autre témoignage le montre prisonnier de deux écuyers français, dont l'un vend au sire de Gaucourt sa part de rançon. (B. de Molandon et A. de Beaucorps, *L'armée anglaise*, part. VII, ch. VII, et Pièces just., n° 114.) Il semble qu'on le retrouve, entièrement libéré, le 12 septembre suivant. (De Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm.*, p. 62.)

3. Les documents courants indiquent seulement les principaux prisonniers. Monstrelet annonce une liste des morts, qui est en lacune dans les manuscrits. (L. II, ch. LXI, t. IV, p. 330.)

4. Talbot, de l'accord général des textes, figurait, en effet, parmi les prisonniers. Il était tombé aux mains de La Hire et de Poton de Saintrailles (Lettre de Jacques de Bourbon, *loc. cit.*), de Poton de Saintrailles seul, disent Gruel (ch. L, p. 74), la Chronique des Cordeliers (fol. 484 r°). Il ne devait être relâché qu'en 1433, contre Saintrailles en personne, Saintrailles destiné à être pris à son tour à la bataille dite du Berger, livrée dans les environs de Beauvais le 12 août 1431, et dont la capture, par un hasard singulier, devait assurer la liberté de son propre prisonnier de Patay. (*National Biography*, art. Talbot [John], t. LV, p. 320.)

5. Nombre de chefs anglais de marque étaient prisonniers avec Talbot. Le document qui en donne la liste la plus complète, — diverses chroniques citent encore, cependant, d'autres noms, — est la lettre de Jacques de Bourbon, déjà citée, qui présente en outre le nom des Français entre les mains de qui ils étaient personnellement tombés. — Cette lettre ne mentionne aucunement, parmi les chefs anglais, le nom de John Falstaff, le commandant de l'armée anglaise de secours, le vainqueur de la journée des Harengs, dont les sages avis et les plans de temporisation, qu'il avait naguères vivement défendus contre

vostro conto che tuti i luogi son rendudy fina apreso Paris, Zianolons[1], Reus[2], Ziatres[3], chon molty altry luogi io non mi arecordo[4]. Ma io tegno de certo che insina questo dy, el Dolfin sia in Paris, che abie gran donde, morti tanty Ingelexi e prexi, lo resto queli die

Talbot, au conseil de guerre tenu à Janville, le soir du 16, avant de donner l'ordre de marcher à nouveau sur la ville de Meung, recevaient ainsi des événements une si forte et si rude consécration. Falstaff, avec l'avant-garde anglaise encore intacte, put opérer sa retraite en bon ordre jusqu'à Étampes, qu'il atteignit vers une heure du matin avec ses troupes épuisées. Plusieurs textes, à tort, le présentent comme prisonnier. — Cette retraite, irréprochablement conduite, fut, comme on sait, le prétexte que Talbot, vaincu, prisonnier et aigri, devait choisir pour organiser contre Falstaff l'inique et rancunière persécution, où la légende a puisé l'étrange déformation de caractère qui continue à diffamer cette vaillante mémoire de soldat.

1. *Sic.* La version qui tendrait à la lecture « zià Orlens », et où il s'agirait de l'entrée des Français dans Orléans, considérée comme nouvelle récente à annoncer, ne peut même se discuter. On peut vraisemblablement penser que c'est « Châteaudun » qu'il faut entendre. Châteaudun n'ayant jamais cessé de demeurer fidèle à la cause nationale, — « Chasteaudun, qui tousjours a esté François » (*Raoulet*, ad ann. 1428, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 199), — cette mention, ici présentée, de la *reprise* de cette place par les Français serait, en tout cas, une erreur évidente. Cependant, le voisinage des deux noms qui suivent, et dans lesquels il faut reconnaître deux villes voisines, Dreux et Chartres, rend la lecture « Châteaudun » assez plausible.

2. Il ne peut, raisonnablement, s'agir ici de Reims, puisqu'il est expressément parlé de lieux entre la Loire et Paris. Il faut, selon toute vraisemblance, entendre Dreux. Le bruit est, d'ailleurs, absolument faux. — Dreux ne devait rentrer sous la domination française qu'en 1437.

3. Chartres, sans aucune difficulté d'identification. Cette forme « Ziatres » est, en effet, la forme adoptée par Morosini pour désigner Chartres. (T. II, p. 272.) Ce bruit pourrait être, au premier abord, taxé d'invraisemblance complète. Il est, toutefois, sin-

morts furent tous les capitaines, le seigneur de Scales et beaucoup d'autres, sauf Talbot, qui demeura prisonnier. Mais faites votre compte que tous les lieux se sont rendus jusque près de Paris, Châteaudun, Dreux, Chartres, ainsi que beaucoup d'autres dont je ne me

gulièrement corroboré par la lettre de Jacques de Bourbon, texte déjà souvent cité au cours de ce commentaire. Daté de quelques jours après la journée de Patay, ce document porte que Louis de Bourbon, comte de Vendôme, poussa jusqu'à Chartres, sommant la place de se rendre au roi, fait qui, jusqu'ici, semble être demeuré complètement inconnu de l'histoire. (*Loc. cit.*, p. 62.) Il est curieux de voir une des correspondances enregistrées par Morosini recueillir ainsi cet épisode, comme naguères, en 1424, celui de la surprise éphémère de Chartres par un parti français, fait demeuré également inconnu jusqu'à une date toute récente encore. (T. II, p. 272.) Chartres, d'ailleurs, ne devait rentrer sous la domination française que le 12 avril 1432.

4. Les petites places prises vers ce moment par l'armée française se réduisent, en réalité, à la Ferté-Saint-Cyr, en Sologne, au sud de Beaugency, évacuée par les Anglais vers le 14 ou le 15 juin (*Chron. de la Pucelle*, ch. LI, p. 303, Reg. de Michel de Berry, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 210), à Janville, en Beauce, qui ferme ses portes, à la fin de la journée du 18, aux débris de l'armée anglaise échappés de Patay, et force à capituler la garnison du château (*Journal du siège*, entre 18 et 26 juin, *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 307-308), à Montpipeau et à Saint-Sigismond, en Beauce, entre Beaugency et Patay, évacués peu après le 18 (*Ibid.*, id.), à Marchenoir, capitulant vers cette date, mais dont la garnison a gardé traîtreusement la place. En amont d'Orléans, Bonny, dans le val de Loire, au-dessus de Gien, est, par contre, occupé le 26. (*Journal du siège*, 26 juin, et *Chron. de la Pucelle*, ch. LV, p. 310.) Cosne et la Charité-sur-Loire, plus au-dessus, ont été vainement, en même temps, sommés de se rendre à Charles VII. (*Ibid.*, ch. LIII, p. 309.) Sur ce point, cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429. — On ne voit pas à quel moment Sully, Saint-Benoît et Châteauneuf, entre Jargeau et Gien, places dont

[illegible]

[illegible] la France. Voir [illegible]. Le 23 juin, du reste, une surprise de l'armée française était attendue pour la nuit, et, depuis, jusqu'aux premiers jours de juillet, Paris se met fiévreusement en défense. *Bourgeois de Paris*, entre 22 juin et 10 juillet, p. 239-240. — En tout cas, à Lyon, le 27 juin, courait le bruit officiel de la reprise de Paris par

souviens pas. Mais je tiens pour certain que dès aujourd'hui le dauphin doit être à Paris, et il en a bien raison : tant d'Anglais sont morts et prisonniers que le reste doit être perdu. Le duc de Bedford, qui est à Paris, a envoyé demander du secours au duc de Bourgogne; nous apprenons que celui-ci ne lui a rien envoyé, et j'entends dire qu'il doit avoir été taillé en pièces s'il n'a pas trouvé moyen de fuir. Toutes ces choses me paraissent grand merveille, qu'en deux mois une fillette ait conquis tant de pays sans gens d'armes; et on peut facilement connaître que cela ne peut venir d'humaine vertu, mais que tel a été le plaisir de Dieu, considérant la longue tribulation subie par le plus gentil pays du monde, et ceux-ci qui sont plus chrétiens que personne au monde croient que Dieu, ayant purgé leurs péchés et leur orgueil, a voulu, sur le point de leur finale destruction, les aider

Charles VII. A cette date, le commandant de Lyon écrivait à Grenoble, au conseil Delphinal, qu'il venait d'en recevoir la nouvelle de deux sources différentes, et par lettres, et par le courrier qui lui avait apporté la nouvelle de la victoire de Patay. (Fauché-Prunelle, Lettres tirées des archives de l'évêché de Grenoble, dans *Bull. acad. delph.*, t. II, 1847-1849, p. 459-460.)

2. Le duc de Bedford, à Paris vers la mi-avril, comme on l'a vu, au moment de son explication avec son beau-frère Philippe le Bon (ci-dessus, p. 20, n. 3 et suiv.), apprend à Paris même, le 10 mai, le désastre d'Orléans. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 10 mai, *Procès*, t. IV, p. 451.) Il se retire de Paris à Vincennes. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297.) Depuis, il s'était transporté à Corbeil, lieu où on le voit encore le 19 juin, jour où Falstaff en retraite, parti le matin d'Étampes, y parvient lui-même le soir. (*Fauquembergue*, *Procès*, t. IV, p. 453; *Wavrin*, part. IV, l. V, t. I, ch. XIII, p. 293.) — Le duc de Bourgogne, alors, est toujours dans ses états du nord, vraisemblablement à Hesdin, où il est établi que, sitôt après Patay,

groso da sostegnirse con homeny v^c^ d'arme[1]. E vede con che muodo l'a aidado Dio, chomo per una femena, zioè Nostra donna santa Maria, che salve l'umana generacion, chusy per questa donzela pura e neta l'a salvado la plu bela parte de cristantade, ch'è bem uno grando esenplo de la fede nostra, e sì me par che questo fato sia el plu solene che fose zià v^c^ any, ne non serà, credo, may, che ogni omo vederà e vinerà con tuti i signali adorarla[2]. Per lo proposto de Paris, che nonde podeva andar, e' è andado[3], si che io crezo che infina a questo dy quela abia plu de XL^M^ persone la siegue[4]. Sichè vede como Ingelexi porà[5] resister,

des ambassadeurs de Bedford le joignent, en effet, pour lui demander des secours. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 332-334.)

1. Expression à rapprocher de près de celle dont se servait Pancrazio Giustiniani dans sa première lettre des environs du 10 mai : « ... se poderia... mandar el dolfin per pan a l'ospedal. » Impression populaire sur la détresse du roi de Bourges, traduite avec plus de profondeur qu'on ne pourrait le croire dans les rimes bien connues de Martial d'Auvergne. (*Vigiles de Charles VII*, ad ann. 1425, chap. : « Comment le conte de Sallebry mist le siège au Mans. »)

« Ung jour que La Hyre et Poton
Le vindrent veoir, pour festoiement,
N'avoit que une queue de mouton
Et deux poulletz tant seulement. »

2. Toutes ces réflexions sont fortement caractéristiques de l'état d'esprit avec lequel l'apparition de la Pucelle devait être saluée. Venant d'un étranger ainsi fixé en contrées françaises, elles n'en présentent que plus de portée.

3. Toujours les bruits relatifs à Paris, que le sentiment populaire, avec une justesse d'appréciation immédiate, persiste à considérer comme l'objectif de la marche de l'armée nationale. Ce bruit du soi-disant ralliement du prévôt anglo-bourguignon de Paris à la cause française est ici particulièrement invraisem-

de sa main, ce qui n'était point possible à d'autres. Et je vous promets que, s'il n'en eût pas été ainsi, deux mois ne passaient pas sans que le dauphin dût fuir et tout abandonner, lui qui n'avait pas de quoi manger et n'avait pas même un gros pour vivre avec 500 hommes d'armes. Et voyez de quelle manière Dieu l'a aidé : de même que par une femme, c'est-à-dire Notre-Dame-Sainte-Marie, il sauva la race humaine; ainsi, par cette jeune fille pure et sans tache, il a sauvé la plus belle partie de la chrétienté, ce qui est bien une grande preuve de notre foi; et si me

blable. Le prévôt de Paris, depuis le 1er décembre 1422, était le Français Simon Morhier, d'une maison du pays chartrain, un des plus véhéments soutiens de la domination anglaise, qui devait continuer à gouverner Paris jusqu'au jour du recouvrement de la capitale, le 13 avril 1436. (Sur ce personnage, Vallet de Viriville, *Notice sur Simon Morhier*, *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXV, p. 271-296.)

4. Exagération manifeste. A Patay, l'armée française, on l'a déjà vu, ne comptait pas plus de 12 à 13,000 combattants. Même dans la campagne du Sacre, les forces de Charles VII ne semblent pas avoir dépassé 12,000 hommes. (Évaluation des diverses indications : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 214.) Dans une lettre ultérieure, en date de Bruges, le 9 juillet, Pancrazio Giustiniani parlera de 25,000 hommes. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) Quant à ce chiffre de 40,000 hommes, ici présenté, il est intéressant de le voir également indiqué, mais comme chiffre des seuls fantassins, dans une lettre du greffier de Metz, en date de Metz, le 16 juillet : cette lettre leur ajoute encore, il est vrai, 33,000 cavaliers. (*Procès*, t. V, p. 353.) La lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay, annonce que l'armée, avant la mi-juillet, comptera 30,000 hommes. (P. 63.) Une pièce annexe à cette lettre, en date du 24 juillet, exagère encore davantage en attribuant à l'armée, comme effectivement présents, 30,000 chevaux et 20,000 fantassins. (P. 65.)

5. *Porà*. Inc. fol. 504 a.

che quanti de vignerà davanti che la manaza, chazerà morti in tera. E queste son cose che par incredibele, e io insteso son stado ase a crederle, ma pur in efeto son vere, e hogni omo li da fede[1]. La glorioxa damixela a promeso a dar al Dolfin, [apreso] de donarli la corona de Franza, uno dono che valerà plu del reame de Franza, et apreso declararli de darly la conquista de le Tere sancte, e serà de soa conpagnia, come se dixe[2]. Serà tante cose ch'el no me basteria uno dy a scriverle, ma a la ziornada se vederà meio, e aldire dir in puocho tenpo le grande cose che l'averà a far, che sono tre altre, oltra del meter del re in Franza in caxa, ziaschaduna plu granda ase de questa[3]. E Dio de lasa veder tanto, che nuy vezemo, e posando veder tuto[4]. »

1. Ces échos ainsi reproduits, cette croyance ainsi affirmée au pouvoir surnaturel personnellement exercé par la Pucelle, sont à relever. En comparaison avec la croyance ici enregistrée, on peut remarquer qu'à Paris, où on constate cet écho exprimé en 1431, le bruit courait que la Pucelle pouvait, à sa volonté, déchaîner des orages. (*Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 268.)

2. Ici, outre la levée du siège d'Orléans, — fait accompli, — ce passage énumère donc trois autres objets de l'œuvre de la Pucelle, soit : en premier lieu, le sacre de Reims joint à la libération totale du royaume, plus deux autres objets, l'un, valant plus que le premier et devant demeurer mystérieux, l'autre, consistant dans la conquête de la Terre Sainte. — Cette conquête de la Terre Sainte est nettement indiquée comme faisant partie de la mission de la Pucelle, par Christine de Pisan, dans son poème déjà cité. (Verset 43, *Procès*, t. V, p. 416.)

« Des Sarrasins fera essart
En conquérant la Sainte Terre ;
La menra Charles, que Dieu gard ! »

Quant à l'objet qui demeure mystérieux, ce don qui doit valoir plus que le royaume de France, ne serait-ce pas la réforme générale de la chrétienté, dont il a été déjà parlé comme réser-

semble-t-il que ce fait soit le plus solennel qui ait été depuis 500 ans et sera (crois-je) jamais, tel que tous verront et viendront l'adorer avec tous les miracles. Le prévôt de Paris, qui ne devait pas s'en aller, s'en est pourtant allé; si bien que je crois qu'aujourd'hui elle a plus de 40,000 personnes qui la suivent. Ainsi voyez comment les Anglais pourront résister! Autant il en viendra devant elle pour la menacer, autant tomberont morts à terre. Et ce sont là choses qui paraissent incroyables, et moi-même j'ai beaucoup hésité à les croire, mais pourtant elles sont vraies en effet et tout le monde y ajoute foi. La glorieuse damoiselle a promis au dauphin de lui donner, après la couronne de France, un autre don qui vaudra plus que le royaume de France,

vée à la Pucelle par l'impression générale et notamment aussi par Christine de Pisan? (Voir la note suivante.)

3. Ici, outre la levée du siège d'Orléans, outre le sacre de Reims joint à la libération totale du royaume, ce passage fait donc allusion à trois autres objets, encore subsistants, de la mission de la Pucelle, soit un de plus que dans l'énumération précédente. Aucune indication directe n'étant donnée à cet égard, sauf le caractère mystique et grandiose prêté solidairement à ces trois objets, on ne peut que se livrer à des conjectures sans fondement précis. Le caractère ultra-terrestre du but proposé semble exclure de cette énumération la délivrance du duc d'Orléans, objet qui, avec le recouvrement d'Orléans, le sacre de Reims, la libération totale du sol de la France, compose, d'après plusieurs témoignages indiscutables, un point complémentaire de la mission assignée à la Pucelle. (Interr. du 12 mars, cf. 22 février, art. d'acc. 33, cf. 35, *Procès*, t. I, p. 55, 133, 254, 257-258; Dépos. du duc d'Alençon, de Pierre Seguin, *Ibid.*, t. III, p. 99, 105; Cagny, 8 mai, *Ibid.*, t. IV, p. 10; Lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Ibid.*, t. V, p. 121. Voir la note précédente.)

4. Tous ces développements accentuent encore ici la ten-

Copia de una letera da Marseia de XXVIII de zugno[1].

« Piaxeme ase che abie vezudo volentiera i miracoly grandi de le novele de Franza, le qual son stade vere, come dapuo vu avete sentido, avixandove dapuo i fati d'Oriens, e apreso de molty castely e tere inespugnabele, e molta giente prexa e persa, e tuti scanpady con tuti capetanii principali, e al men de V in V^m^ Ingelexi, in forma che puochi ne resta in Franza[2]. E[3] raxioneve ch'el Dolfin per vertude de questa damixela aver gran posanza e tuti tirady a la via d'Oriens (*sic*)[4] per incoronarse[5], e stimo che avanti San Zoane

dance, — déjà constatée dans la précédente lettre, de même provenance, — à magnifier l'étendue de la mission de la Pucelle et à la considérer comme un second Messie, destiné, après avoir délivré la France, à sauver de nouveau le monde.

1. Cinquième groupe de documents relatif au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre d'un inconnu, en date de Marseille, le 28 juin, *reçue* à Venise entre le 20 et le 26 juillet, *après* la lettre qui la précède, qui est en date du 30 juin et inscrite dans cet ordre.

2. Cette lettre, ainsi qu'on s'en rend compte, est un exemplaire, malheureusement isolé, d'une série dont les autres éléments font défaut. Les autres missives de même provenance, auxquelles il est fait ici clairement allusion, semblent bien avoir contenu, d'abord le récit des premiers faits relatifs à

et ensuite lui a déclaré qu'elle lui donnerait la conquête de la Terre Sainte et qu'elle serait de sa compagnie, comme l'on dit. Tant de choses seront qu'un jour ne me suffirait à les écrire ; mais avec le temps on les verra mieux et vous entendrez dire, d'ici à peu, les grandes choses qu'elle aura à faire et qui sont au nombre de trois, outre de remettre le roi de France chez lui, et chacune beaucoup plus grande que celle-là. Et que Dieu nous laisse voir tant que nous voyions et que nous puissions tout voir ! »

Copie d'une lettre de Marseille du 28 juin.

« Il me plaît beaucoup que vous ayez vu volontiers les grands miracles des nouvelles de France ; elles sont confirmées, comme vous l'avez depuis entendu, lorsque je vous ai avisé des faits d'Orléans, et ensuite de beaucoup de châteaux et terres inexpugnables, et tant de gent prise et perdue, et tous en fuite, au moins 5,000 Anglais, avec tous leurs principaux capitaines, en sorte qu'il en reste peu en France. Et je vous ai dit que le dauphin, par la vertu de cette damoiselle, avait grande puissance, et qu'il les emmenait tous

Jeanne d'Arc avant l'entreprise d'Orléans (et, au point de vue de la date, la perte de ce premier document est des plus regrettables), puis la relation de la délivrance d'Orléans, et enfin le récit de la campagne de la Loire et de la victoire de Patay le 18 juin.

3. Ici paraissent commencer les nouvelles originales de cette présente lettre.

4. Ms. « A la via *d'Oriens* » (*sic*). La méprise matérielle pour : « A la via de *Rens* » est suffisamment évidente. Cf. « Roma » pour « Rens » (?), dans une lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin. (Ci-dessus, p. 66, n. 1.)

5. Première mention du projet de marche sur Reims. — Après le triomphe de Patay, Jeanne d'Arc est rentrée à Orléans

serà stado incoronado, che al ziorno dito sia dentro a Paris[1]; de che cusy piaqua a Dio nostro Signor[2]. Ma longo seria a scriverve li miracoli grandi, che continuamente a fato e fa questa damizela, e abieme per schuxio con paciencia, se pluy avanti non scrivo; ma de altro tuto seguerà, ve darò a saver[3]. »

. . . . . .

le 19 juin. Charles VII, alors encore, se tient toujours à Sully-sur-Loire, entre Jargeau et Gien, sous les déprimantes et viciantes influences qui espèrent encore fausser l'irrésistible mouvement national qui le pousse, contre son désir secret peut-être, au sacre de Reims et sur Paris. Jeanne, rentrée à Orléans le 19, vient et va entre Orléans et Sully, en fiévreuse activité, moins inquiète des dangers de la route de Reims que de la volonté royale à fixer. — Le 24 seulement, le roi et elle se joindront définitivement à Gien, en ce jour de la Saint-Jean qui aurait pu trouver Charles VII déjà maître de Reims et du symbole de son droit au trône. A Gien, jusqu'au 29, de nouvelles indécisions, savamment entretenues, vont encore retenir le roi, hésitant jusqu'à la dernière heure, tandis que Jeanne se ronge, se désespère, et connaît déjà, dès le lendemain du triomphe de Patay, ses premiers jours de martyre. Le 29 seulement commencera la marche sur Reims. (Sur ces itinéraires, *Cagny*, 19, 24, 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 16-18; *Journal du siège*, entre 18 et 29 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 308.) — A Marseille, le 28, il était impossible qu'on sût même l'assemblée à Gien, qui n'a lieu que le 24 : seules pouvaient être connues les nouvelles se référant au projet de l'entreprise, à laquelle l'événement de Patay donnait à présent de si fortes chances de succès. C'est ainsi que la déformation de ces bruits faisait affirmer au rédacteur de cette lettre, comme on le trouve ici consigné, que l'armée royale était partie pour Reims, dès le lendemain de Patay, dès le 19 juin.

1. Encore une nouvelle trace de cette échéance de la Saint-

vers Reims pour s'y faire couronner; et j'estime qu'avant la Saint-Jean il aura été couronné et que ledit jour il sera dans Paris; et qu'ainsi plaise à Notre Seigneur Dieu! Mais il serait long de vous écrire les grandes merveilles que continuellement a faites et fait cette damoiselle; ayez-moi pour excusé et prenez patience, si je ne vous écris pas davantage; mais tous les autres événements qui s'ensuivront, je vous les ferai assavoir. »

. . . . . .

Jean, de la date du 24 juin, appliquée à la prévision du sacre du roi à Reims et de la conquête de Paris. Voir ci-dessus, lettre précédente, et lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin.

2. Toute cette explosion d'enthousiasme, cette brusque renaissance d'une nationalité presque abolie, cette enivrante certitude de l'expulsion imminente de l'étranger, se traduit dans diverses œuvres contemporaines, spontanément écloses d'un bout du territoire à l'autre.

« Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Matez estes en l'eschiquier.
. . . . . .
Jà cuidiés France avoir gaingnée,
Autrement va, faulse mesgniée. »

dit Christine de Pisan dans ses curieuses strophes, datées de juillet même. (Versets 39 et 40, *Procès*, t. V, p. 15.)

« Ariere, Englois couez, ariere!
Vostre sort si ne resgne plus.
. . . . . .
De quoy vous estes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.
. . . . . .
Aiés la goutte et la gravelle
Et le coul taillé rasibus, »

dit la ballade dauphinoise, remontant au cours de l'an 1429, tout récemment retrouvée par M. Paul Meyer. (*Ballade contre les Anglais*, dans *Romania*, t. XXI, 1892, p. 50-52.)

3. L'ensemble de cette lettre, dont l'auteur demeure malheu-

Corando[1] M° IIII^c XXVIIII°, dy VIII° luio, rezevuda ady do avosto[2].

† Nuove de Zaneta poncela vegnuda in el reame de Franza in l'ano de M° CCCC XXVIIII°[3], de[4] laqual de avemo tante letere de Bertagna de III° de zugno[5] (per letere) per persone degne de fede che s'a vezude ascholtar e afermar[6], sy per questa via[7], como per

reusement inconnu, est imprégné, comme on voit, des mêmes sentiments que les précédentes, les intéressantes lettres de Giovanni da Molino, écrites d'Avignon vers la même date. Quoique bien moins développé, ce document corrobore ce précédent témoignage et fortifie étrangement la valeur des impressions si curieuses qui s'y trouvent recueillies.

1. Fol. 504 A. — 2 août 1429.

2. Sixième groupe de documents relatif au fait de Jeanne d'Arc. — Longue lettre en date du 9 juillet 1429, avec des additions d'une époque qui semble postérieure (même document, *in fine*), lettre contenant elle-même l'analyse de lettres de Bretagne du 4 juin, et reçue à Venise le 2 août; lettre très vraisemblablement écrite de Bruges par Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, et, en ce cas, troisième du même au même.

3. Cette lettre, en sa plus grande partie, présente une récapitulation des faits déjà énoncés dans les précédentes missives, émanées, soit de Pancrazio Giustiniani, soit des autres correspondants. Cette fois, les faits relatifs à l'action de Jeanne d'Arc, repris dès l'origine et non pas seulement annoncés un à un, sont classés chronologiquement et donnent lieu à un récit plus circonstancié. — A la fin de la lettre seulement seront mentionnés des événements postérieurs aux derniers faits annoncés dans les lettres précédentes.

4. *De*. Inc. fol. 504 B.

5. La source bretonne de ces renseignements, qui remplissent toute la première des trois parties de cette lettre, est à relever. Des lettres de Bretagne, en date du 4 juin, donnant des nouvelles des plus circonstanciées sur les événements de France, arrivent ainsi à Bruges de façon à être analysées dans cette correspondance en date du 9 juillet.

Au cours de l'année 1429, le 9 juillet. [Lettre] reçue le 2 août.

†Nouvelles de Jeannette la Pucelle venue au royaume de France en l'an 1429, au sujet de laquelle nous recevons tant de lettres de Bretagne, du 4 juin, de personnes dignes de foi, qui ont elles-mêmes écouté et affirmé, tant par cette voie que par beaucoup

6. Le duc de Bretagne est alors Jean V (1399-1442). Maintenu dans une bienveillante neutralité envers Charles VII depuis l'ouverture de la guerre anglaise, et, malgré le traité de Troyes, s'étant à diverses reprises entremis, de concert avec le duc de Savoie, pour la négociation des trêves partielles conclues depuis 1424 entre le duc de Bourgogne et le roi, il a même déclaré ouvertement une courte guerre à l'Angleterre, de janvier 1426 à mai 1427. Depuis, il a fait sa paix avec le gouvernement anglais, en septembre 1427, et a repris sa neutralité sans esprit d'hostilité manifeste envers la France. — Arthur de Bretagne, son frère, comte titulaire de Richmond en Angleterre, connétable de France depuis 1425, naguère tout-puissant conseiller de Charles VII, de 1425 à 1427, est alors éloigné de la cour française, où l'a supplanté, en 1427, le nouveau favori royal, titré de la charge de grand chambellan, le néfaste et malfaisant Georges de la Trémoïlle. Arthur de Bretagne ne reparaît à portée des événements que pour quelques jours seulement, depuis le siège de Beaugency, dans la journée du 17 juin, jusqu'après la victoire de Patay, instant où il reçoit l'ordre de quitter le théâtre de la guerre.

7. Mais, en ce moment même, un grand feudataire breton, que cette lettre même va tout à l'heure mentionner en propres termes, Gilles de Montmorency-Laval, sire de Retz, — l'effrayant Gilles de Retz de la légende populaire, — figure en ce moment à la cour et dans les armées royales, où il tient son rang avec une vaillance indéniable, qui va le faire créer maréchal de France, le propre jour du sacre de Reims. Gilles de Retz se trouvait auprès de Charles VII, sinon lors de l'arrivée même de la Pucelle, au moins dès les premiers temps de son séjour à la cour et dès les préparatifs de l'entreprise d'Orléans. (Sur ce point, voir plus loin, même lettre.) De l'accord commun des

molty altri l'a vezude[1], e in sustancia ve dirò de queli, che son cose miracoleximе[2], se cusy son, che quanto parmy, esendo quela de la vita vien dito, crezo la posanza de Dio eser granda, e cetera[3].

« La dita ponzela è de etade de ani XVIII o circha[4], in

textes, il était présent à Blois lors des préparatifs de la délivrance d'Orléans, faisait partie des entreprises du 29 avril et du 4 mai, puis devait suivre la Pucelle dans la campagne de la Loire et dans celle du Sacre jusqu'au retour en Berry.

1. Un passage ultérieur de cette même lettre fera voir que Gilles de Retz renseignait le duc de Bretagne sur les événements de France, et attira d'autres feudataires bretons auprès de Charles VII. (Voir plus loin, même lettre.) Quant au duc de Bretagne, il est établi qu'il expédia à la Pucelle, après la délivrance d'Orléans, dans le cours de mai, une mission en forme, composée de frère Yves Milbeau, son confesseur, et du héraut Hermine, héraut de Bretagne. (Doc. de la Chambre des comptes de Nantes, cités par D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 587, et par D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 580, indiqués dans *Procès*, t. V, p. 264; Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. 260, § 300, p. 252-253.) La suite de cette même lettre donne lieu à examiner ses négociations suivantes avec la cour de France. (Voir plus loin, même lettre.)

2. Vers ce moment, vers l'arrivée des nouvelles de Patay, le pays breton de l'embouchure de la Loire, avoisinant justement les domaines de Gilles de Retz, était sous le coup d'une émotion singulière, causée par l'apparition dans le ciel de cavaliers fantastiques, armés de toutes pièces, au galop dans les airs, au milieu de flammes, terrifiante chevauchée s'avançant de la mer par le Bas-Poitou; le pays breton, bouleversé, voyait dans ce prodige un avertissement d'en haut adressé au duc de Bretagne, en raison de son pacte récent avec l'ennemi national. (*Relation de prodiges*, Buchon, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. de Chron. nat. franç.*, et *Procès*, t. V, p. 121-123.) — C'est en Bretagne également que paraît s'être conservé le seul texte de ces oraisons pour la victoire de la Pucelle, orai-

d'autres personnes qui ont vu ces choses ; et en substance je vous dirai que ce sont là choses très merveilleuses, si elles sont ainsi, et telles elles me paraissent, celle-ci étant de la vie que l'on dit, et je crois que la puissance de Dieu est grande, etc.

« La dite Pucelle est âgée de dix-huit ans ou environ ;

sons que le tribunal de Rouen devait invoquer comme chef d'accusation. (Buchon, *loc. cit.*, et *Procès*, t. V, p. 104.) Au Breton « A. de Kaerrymell », vers cette époque, était due la transcription de ces documents, avec nombre d'autres intéressant la Pucelle. (Ms. fr. 979 (anc. fonds fr. 7301), fol. 80 v°, 81 et 82 ; voir Buchon, *loc. cit.*) — Enfin, on sait que la Bretagne devait envoyer, pour joindre la Pucelle, deux femmes dévouées à son œuvre, qu'on trouve auprès de Jeanne d'Arc au retour de la campagne du sacre, pendant l'hiver de 1429, qui furent ensuite prises à Corbeil par les Anglo-Bourguignons, vers mars 1430, et dont l'une, Pierronne, de la Bretagne bretonnante, fut brûlée à Paris le 3 septembre 1430. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, 3 septembre 1430, 4 juillet 1431, p. 259-260, 270-272 ; Johann Nider, *Formicarium*, l. V, ch. VIII, éd. de 1517, fol. 82 r°, col. 1.)

3. Continuation de tendances sympathiques à la cause française et d'enthousiasme religieux pour l'œuvre de Jeanne d'Arc, tendances déjà constatées chez Pancrazio Giustiniani dans ses précédentes lettres.

4. Première indication, dans ces correspondances, de l'âge de la Pucelle, ici porté à dix-huit ans environ. La question de sa date de naissance a lieu d'être sérieusement discutée. La date de *1412*, qu'on adopte généralement, repose sur le témoignage de Jeanne d'Arc elle-même, qui, dans son interrogatoire du 21 février *1431*, se donne « *dix-neuf* ans ou environ, à ce qu'elle croit ». — « Respondit quod, prout sibi videtur, est quasi XIX annorum. » (*Procès*, t. I, p. 46.) Quant au jour du 6 janvier, il repose sur une assertion contenue dans un seul texte, la lettre de Perceval de Boulainvilliers, déjà souvent citée, qui parle de la naissance de Jeanne comme survenue la nuit de l'Épiphanie, mêlant à cette indication des récits d'allure fabuleuse, dont le voisinage ôte au renseignement presque toute

el paixe de la Rena, a le confine de Franza[1], e iera begina[2] guardatrixe de piegore, nasuda de homo de vilazo[3], che in el principio del mexe de marzo, partandose quela de la soa greze[4] e fato pregar Dio e suo

sa portée. (*Procès*, t. V, p. 116.) — La difficulté d'accorder ce dire de Jeanne d'Arc elle-même, fixant ainsi sa naissance à 1412, avec les indications de l'âge auquel, également d'après ses dires, remonteraient les premiers appels de ses voix, représente un problème presque inextricable. — Il faut reconnaître que la plupart des textes, ainsi que ce présent document, attribuent à la Pucelle, au moment de son arrivée à Chinon près du roi, l'âge de dix-huit ans environ, ce qui tendrait à reculer sa naissance, au moins, aux premières semaines de 1411. Sans entrer ici dans aucun développement à cet égard, tout ce que la critique peut affirmer, en tenant compte des interprétations extrêmes suggérées par l'examen des textes, c'est que sa naissance ne paraît pas antérieure à 1410 ni postérieure à 1412. (Ci-dessus, p. 40, n. 2.)

1. Expression de même ordre que celle employée dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani : « De verso la Rena. » (P. 44, n. 1.) Expression équivalente, ici comme dans ce précédent passage, à l'expression vague des chroniques françaises : « Des marches de Lorraine. »

2. « E iera begina. » — Faut-il prendre ce terme dans le sens de « béguine » ? Cette assertion, si elle devait être admise au pied de la lettre, serait appelée à réveiller de nouvelles discussions sur les pratiques, réelles ou amplifiées, de la dévotion de Jeanne d'Arc. « C'est le seul texte », remarque justement le P. Ayroles, « dont on pourrait induire qu'elle appartenait à quelque Confraternité ou Tiers Ordre ». (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 590.) — Les premières confraternités masculines et féminines, connues sous le nom de Bégards et de Béguines, organisant une vie en communauté, sans vœux monastiques, associations qui semblent fondées dès la fin du XII^e^ siècle, avaient été absorbées au XIII^e^ par les tiers ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Dès lors, ces noms de Bégards ou de Béguines s'étaient trouvés appliqués aux membres des tiers ordres, soit adoptant la vie en com-

[elle est née] dans le pays de Lorraine, aux confins de France, et elle était petite (?) gardeuse de moutons, fille d'un homme de village. Au commencement du mois de mars, quittant son troupeau, elle pria Dieu et ses

munauté, sans vœux monastiques, soit continuant à vivre individuellement dans le monde. Les tendances hérésiarques, qui se manifestèrent plus tard dans certains de ces groupements, avaient, depuis, quelque peu disqualifié la désignation de Bégards, terme sous lequel ces dissidents étaient généralement classés. Néanmoins, au xv^e^ siècle, des communautés orthodoxes de Béguines subsistaient, à côté des Béguines libres aussi désignées par ce nom. — A cette époque, ce terme de « béguine » peut donc s'entendre d'une personne soumise à l'observance d'un tiers ordre, principalement franciscain, soit vivant en communauté, sans vœux, sous une certaine règle toutefois, soit vivant individuellement dans le monde. C'est évidemment à ce dernier état qu'il faut appliquer le sens de cette expression de Pancrazio Giustiniani. De ce que cette lettre est écrite de Bruges, le centre classique des Béguinages perpétués jusqu'à nos jours, il ne faudrait pas croire que l'auteur de cette lettre entendît faire de la fille de Jacques d'Arc une béguine semi-cloîtrée. Affiliée à une confrérie, entend-il simplement dire, et, très probablement, affiliée au tiers ordre de Saint-François. — En tout cas, le simple fait qu'un tel bruit pût courir alors les foules, et se trouver enregistré ainsi, sous une forme aussi sérieuse, dans une lettre qui porte d'un bout à l'autre l'empreinte de l'esprit le plus sage et le plus pondéré, viendrait corroborer avec une force singulière les inductions, aussi neuves qu'ingénieuses, émises par Siméon Luce sur les origines de la vocation de Jeanne d'Arc et sur les traces de ses pratiques de dévotion franciscaine. (*Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. xi, Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine, p. 264-267; cf. ch. x, Jeanne d'Arc et frère Richard, p. 245-263.)

3. Sur la condition de Jeanne d'Arc, même expression que dans la première lettre : « Vardaresa da piegore. » (Cf. p. 42, n. 1.)

4. La discussion relative à la date du voyage de Jeanne d'Arc,

parenti[1], e do zentilomeni, che lie i dity sen[za] contradicion li consentì, digandoy che per ispiracion divina li moveva, e cetera[2].

« Vegnuda la dita davanti la prexencia del nobel principo Carlo dolfino, fiol del re de Franza ultimamente morto, notifichandoy per parte de Jexù nostro Redentor, che a luy piaxeva per III caxion, le qual, como lie a quelo dexiva, cusì seguiria, se ferma fede dese, queloro ponendo la vita, se loro s'amendase e governase segundo lie, mediante la gracia de Dio, per chomandamento de quelo lie era mosa[3].

de Vaucouleurs à Chinon, à la fin de février ou au commencement de mars, a déjà été établie. (Cf. p. 44, n. 2.) Il faut noter ici avec grand soin que ce passage tend à fortifier l'hypothèse de mars, malgré la méprise de cette lettre, qui fait inscrire à cette date de mars le *départ* de Vaucouleurs et non l'*arrivée* à Chinon.

1. Cette allusion aux rapports de Jeanne avec ses parents est à rapprocher d'une des assertions de Jeanne elle-même, où elle affirme leur avoir écrit après son départ de Domremy et avoir obtenu leur pardon. (Interr. du 12 mars, *Procès*, t. I, p. 129.)

2. Il est établi que Jeanne d'Arc est accompagnée, depuis Vaucouleurs jusqu'à Chinon, par une petite escorte de six cavaliers, conduite par Bertrand de Poulangy et Jean de Nouillompont, dit Jean de Metz, « deux gentilshommes du pays de Champaigne », dit (ch. XLII, p. 272) la Chronique de la Pucelle. Chacun d'eux emmenait son servant, Julien, pour Bertrand de Poulangy, et, pour Jean de Metz, Jean Coulon, dit d'Oncourt, dit de Dieulouard. Deux autres compagnons, Colet de Vienne, qualifié de messager royal, et Richard, simple archer, complétaient l'escorte. — On a beaucoup discuté sur la qualité de Bertrand de Poulangy et de Jean de Nouillompont. — Sans entrer en rien dans ces débats, voici ce que l'examen des seuls textes acquis permet d'établir. Bertrand de Poulangy, en 1425, portait le titre de noble homme (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc*

parents et deux gentilshommes qui sans contradiction consentirent [à la suivre], et leur disant qu'elle les emmenait par inspiration divine, etc.

« Venue en présence du noble prince le dauphin Charles, fils du roi de France dernièrement mort, elle lui notifia de par Jésus notre Rédempteur qu'il plaisait à celui-ci [qu'elle vînt] pour trois choses, lesquelles ainsi, comme elle lui disait, s'ensuivraient, s'il avait ferme confiance en elle, et laissant la vie [qu'il menait], s'il s'amendait et se gouvernait selon elle, moyennant la grâce de Dieu, par le commandement duquel elle était mue.

à Domremy, Preuves, n° 95, cf. n° 16), par lequel il est encore uniquement qualifié en 1456, dans sa déposition lors de l'enquête instituée à Domremy pour le procès de réhabilitation (*Procès*, t. II, p. 454). En parlant de lui, Jeanne d'Arc, dans un de ses interrogatoires, le qualifie de chevalier. (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 54.) Jean de Metz, entre 1425 et le début de 1429, ne paraît porter aucune qualité nobiliaire (Siméon Luce, *loc. cit.*, n°s 115, 126); en 1449 seulement, il reçoit des lettres d'anoblissement (*Procès*, t. V, p. 363-366). Toutefois, on le trouve qualifié d'écuyer dans un article de compte royal ordonnançant ses dépenses à Chinon et portant la date du 21 avril 1429 (*Procès*, t. V, p. 257), et Jeanne d'Arc, parlant de lui, le qualifie aussi d'écuyer (*Procès*, t. I, p. 54).

3. Ce passage, où va être défini ce qu'on a appelé l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc, offre lui-même un intérêt des plus caractéristiques. — Il ne peut être question de résumer ici la discussion longtemps ouverte, et régnante encore en certains milieux, entre l'opinion qui veut limiter les desseins de la Pucelle à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims, et celle qui veut étendre ses vues jusqu'à l'expulsion totale des Anglais de France. — Qu'il suffise de faire observer que ce passage, en raison du caractère strictement contemporain offert par sa rédaction, peut apporter un appoint spécial à la solution

« Prima, l'iera vegnuda per levar l'asiedio, che Ingelexi tegniva a Horiens; segonda, per incoronarlo liberamente de farlo re de tuta la Franza e suo apertinencie; terza, de far la paxie tra lu con Ingelexi[1]; e anchora ch'el ducha de Orliens esia de prexion d'Ingletera per amor. Ma questa ultima parte conclude cosa che, se la mexericordia de Dio non se ne mete, serà forte cosa a seguir senza grandisimo sparzimento de sangue d'una parte e de l'altra; e ultimamente non contradiando Ingelexi a render el miser d'Oriens per forza, paserà infina in Engletera, e contrazeralo al so despeto, suzugando i diti Ingelexi con infinita soa vergonza e dano[2].

de la question, sur laquelle, actuellement, s'opère d'ailleurs, de plus en plus, un accord presque universel, dans le sens, acquis désormais, de la plus haute interprétation de l'œuvre de la Pucelle, la seule digne d'elle et de l'appel de ses voix, la libération totale de la terre de France.

1. Ce quadruple objet de la mission de la Pucelle (ci-dessus, lettre en date du 30 juin 1429), consistant dans trois desseins essentiels, levée du siège d'Orléans, sacre du roi à Reims, libération totale de la France suivie de la paix avec l'Angleterre, et dans un dernier point complémentaire, à savoir la délivrance du duc d'Orléans, même *au prix d'une descente en Angleterre*, ce quadruple objet ici présenté comme revendiqué par Jeanne d'Arc elle-même, sitôt son arrivée près du roi, n'est que strictement conforme aux propres dires de Jeanne. (Lettre de Jeanne d'Arc à Suffolk, Talbot et Scales, en date du 22 mars, texte dans art. acc. 22, *Procès*, t. I, p. 240-241 [entrée à Paris au lieu de Reims, voir p. 46, n. 2]; Réponse de Jeanne aux art. acc. 10, 15, *Ibid.*, t. I, p. 215-217, 231-232; Interr. du 12 mars, *Ibid.*, t. I, p. 133-144, et art. acc. 23, p. 254; Dépos. du duc d'Alençon, *Ibid.*, t. III, p. 99, cf. *Cagny*, entre 8 mai et 11 juin, *Ibid.*, t. IV, p. 10; Dépos. de Séguin, *Ibid.*, t. III, p. 205.) Toute dis-

« D'abord elle était venue pour lever le siège que les Anglais tenaient à Orléans; en second lieu, pour le couronner librement et le faire roi de toute la France et ses appartenances; en troisième lieu, pour faire la paix entre lui et les Anglais; et, encore, pour faire sortir à l'amiable le duc d'Orléans de sa prison d'Angleterre. Mais cette dernière partie contient chose qui, si la miséricorde de Dieu ne s'y met pas, sera chose malaisée à advenir sans très grande effusion de sang de part et d'autre; et finalement, si les Anglais ne consentent pas à rendre monseigneur d'Orléans par force, elle passera jusqu'en Angleterre et l'enlèvera en dépit d'eux, les subjuguant avec honte et dam infini pour lesdits Anglais.

cussion sur ce sujet dépasserait singulièrement le cadre de ce commentaire. (Voir, sur ce point, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 255-267, app. XXXV, p. 419-422, app. XLV, p. 437-440; Beaucourt, *Jeanne d'Arc et sa mission d'après son dernier historien* (M. Wallon), dans *Rev. des Quest. hist.*, 1867, 1er octobre, p. 383-416; P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 118-136.)

2. Première allusion réellement reconnaissable au *signe* célèbre, communiqué par Jeanne d'Arc à Charles VII (cf. ci-dessus, p. 46, n. 1), dans la scène où elle révéla au roi les doutes qui le hantaient au sujet de la légitimité de sa naissance. C'est le *secret* fameux lié entre elle et le roi, secret dont les chroniques contemporaines constatent simplement l'existence, sans rien en dire, sujet sur lequel certaines dépositions au procès de réhabilitation ont été longtemps seules à offrir quelque indication compréhensible (Dépos. de Jean Pasquerel, aumônier de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. III, p. 103), jusqu'à ce que le témoignage du sire de Boisy, révélé et présenté par Pierre Sala au début du siècle suivant, en 1516 (Pierre Sala, *Hardiesses des grands rois et empereurs*, *Procès*, t. IV, p. 280), ait permis d'en mesurer toute la poignante portée.

« Vezando el Dolfino dir tute cose de bocha de una fanzoleta, luy se ne fè befe, credendo lie una paza e indemoniada, e tanto ardida; e de lie vezudo, che ale suo paroìe, nonn iera da darli fede, si dise che lie notifichase le dite cose, che altry ca Dio e luy non le saverave[1]. Per la qual caxon l'a fato adunar molty savii homeni, e incomenzà a raxionar chon ela, e a provarla per molty muody, sì in le mixierie del corpo e in el so parlar a queli zentilomeny, fermar d'ogni cosa[2], e ultimamente per gran maistry in tolegia, per spacio d'uno mexe[3], e puo ultimamente concluxe, veziando la soa vita e chostoro principalmente parlar e responder ale proposte fatoli per queli e dite, questa tal criatura nonn eser altro che santa, e serva de Dio tuti tegniva, consiono el Dolfino a lie de tuto el suo chuor li volese creder[4]. E molte altre cose per mie

1. Allusion à l'enquête préalable et aux premiers examens organisés à Chinon, soit dès avant, soit seulement après la réception de la Pucelle par le roi, enquête à laquelle il a déjà été fait allusion dans le commentaire de la première lettre de Pancrazio Giustiniani.

2. Allusion à la grande enquête instituée à Poitiers après la réception de la Pucelle par le roi à Chinon, enquête dont Pancrazio Giustiniani a déjà parlé dans sa première lettre.

3. La durée d'un mois, que cette lettre assigne ici à l'enquête de Poitiers, est quelque peu supérieure au délai de trois semaines qu'on lui attribue généralement d'après un témoignage reçu au procès de réhabilitation. (Dépos. de François Garivel, *Procès*, t. III, p. 19-20.)

4. Résumé succinct, mais exact, de la consultation émanée de la commission de Poitiers. — Le texte inappréciable des *délibérations* de cette assemblée est perdu, comme on sait, et avait déjà disparu dès le début de 1431, dès l'ouverture du procès de Rouen, où il ne put être représenté, — tout portant à

« Le dauphin, voyant dire toutes ces choses par la bouche d'une fillette, en fit railleries, croyant qu'elle était folle et possédée du démon, tant elle était effrontée ; et elle, voyant qu'on ne voulait ajouter foi à ses paroles, on dit qu'elle lui notifia que lesdites choses, personne ne les devait savoir fors que Dieu et lui. C'est pourquoi il a fait réunir beaucoup de sages hommes, et ils commencèrent à discuter avec elle et à l'éprouver de mille manières, à l'observer même dans les misères du corps et dans les paroles qu'elle adressait à ces gentilhommes, et enfin par de grands maîtres en théologie, pendant l'espace d'un mois ; et puis enfin ceux-ci, voyant quelle était sa vie et principalement comme elle parlait et répondait aux questions qu'ils lui faisaient et disaient, ils conclurent que cette créature n'était autre que sainte, et tous la tenaient pour servante de

croire que la destruction intentionnelle en avait été opérée par les précautions intéressées du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, l'un des principaux examinateurs, sinon président de la commission de Poitiers, dont la vanité politique put craindre un instant de se trouver compromise par la révélation du crédit dont il avait alors couvert les premiers débuts de Jeanne d'Arc. — Quant aux conclusions émises par la commission de Poitiers, elles ont été préservées, sinon dans leur forme intégrale, au moins dans un résumé qui subsiste. Le texte en a été retrouvé, d'après une provenance bretonne, et publié en 1827 par Buchon. (*Résumé des conclusions*, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. des chron. nat. franç.* Voir *Procès*, t. III, p. 391-392 ; cf. t. V, p. 471-473.) Un autre spécimen en a été retrouvé dans le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin, et publié en 1838 par Buchon. (*Documents divers sur Jeanne d'Arc*, IX, dans *Choix de chron. et mém. sur l'hist. de France, XV^e^ siècle*, ap. *Panthéon littéraire*. Voir *Procès*, t. IV, p. 306 ; cf. p. 303.) Le texte s'en reconnaît à peu de chose près dans la Chronique de Tournai.

vien scrito, e anchora de qui se conta, che avanti che ly se credese a quela, i avè molte pruove, tra le qual voiandose la dita comunigar, el prete aveva una ostia sagrada e l'altra non, e quela che nonn iera sagrada li volse dar, e quela la prexe per la man, e diseli quela nonn eser el corpo de Cristo so redentor, anzi iera quelo ch'el prevede aveva meso soto el corporal[1].

« La vita de chostie nonn è altro che do onze de pan al ziorno, e beve aqua, e se pur beve vino, i mete tre quarti d'aqua[2], e ogni domenega se confesa, devo-

(P. 406-407.) Ce résumé semble ainsi avoir été assez répandu. Il fut certainement transmis en Allemagne, où Eberhart Windecke le recueille dans sa Chronique. (*Procès*, t. IV, p. 487-488, éd. W. Altmann, ch. 259, § 296, p. 246-248.) Les sources où Buchon a effectué sa découverte démontrent qu'il courut également en Bretagne et en Dauphiné. Il est intéressant de constater que l'analyse sommaire qui en est ici donnée provient également d'une source bretonne.

1. Ce passage de cette lettre de Pancrazio Giustiniani, analysant, comme on l'a vu, des correspondances d'origine bretonne, est le seul texte jusqu'ici connu qui fasse mention de cette épreuve singulière, dont la mention constitue une allégation entièrement nouvelle méritant d'être retenue. Si une telle expérience eût été réellement opérée, nul doute que la mauvaise foi des juges de Rouen n'eût immédiatement invoqué le fait comme charge accablante. Mais qu'un tel bruit pût alors courir les foules, dans une forme aussi sérieuse que celle où il est transmis ici, la constatation de ce fait est aussi intéressante que propre à démontrer l'étendue du pouvoir surnaturel, immédiatement prêté à la Pucelle par le meilleur et le plus profond du sentiment populaire.

Dieu; ils conseillèrent au dauphin de vouloir la croire de tout son cœur. Et beaucoup d'autres choses me sont écrites, et on raconte encore ici que, avant de la croire, ils la soumirent à beaucoup d'épreuves, entre autres à celle-ci : comme elle voulait communier, le prêtre avait une hostie consacrée et une autre qui ne l'était pas; il voulut lui donner celle qui n'était pas consacrée; elle la prit dans sa main et dit au prêtre que cette hostie n'était pas le corps du Christ son Rédempteur, mais que ce corps était dans l'hostie que ledit prêtre avait mise sous le corporal.

« Sa nourriture ne consiste qu'en deux onces de pain par jour; elle boit de l'eau, et si pourtant elle boit du vin, elle y met trois quarts d'eau; chaque dimanche,

2. Cette assertion ajoute un témoignage de plus à tous ceux déjà existants sur ce côté de la vie de la Pucelle : « Parcè comedit, parciùs vinum sumit », écrivait le 21 juin Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan. (*Procès*, t. V, p. 120; cf. Consultation de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, en date de mai 1429, *Ibid.*, t. III, p. 407.) — « De sobrietate a nullo vivente superabatur », dépose Dunois. (*Procès*, t. III, p. 15; cf. Dépos. du sire de Gaucourt, *Ibid.*, p. 18; de Guillaume de Ricarville, p. 22; de Louis de Coutes, p. 60.) « Et ne buvoit et ne mangeoit comme rien », dit le Greffier de la Rochelle. (P. 337.) Le 7 mai, après la prise des Tourelles, tard dans la soirée, rentrée enfin dans Orléans, selon sa promesse, par le pont de Loire, après l'effrayant combat de douze heures, Jeanne, épuisée, blessée, l'épaule trouée de part en part par un carreau d'arbalète, prend quelques aliments, les seuls depuis le premier matin; elle trempe quatre ou cinq tranches de pain dans une tasse d'eau et de vin : « Quatuor vel quinque vipas in vino mixto cum multâ aquâ. » (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 9, trait faussement attribué par la Chronique de la Pucelle, — copiant maladroitement ce passage du témoignage de Dunois, ch. XLIV, p. 285, — à la soirée de l'entrée dans Orléans.)

tisima, pientisima e sinplicisima, tuta plena de Spirito santo[1]. Quela[2] achomendacion ad alguno in sustancia sì è, che la dita vuol lie con i suo capetanii e signory de la corte sy sia confesady, e sy se confesa a fornicacion, e con tute le donzele, tra le qual queli e quele, che va contra Dio i so corpi, stady plu crudeli e plu chativy homeny che fose may in ogno vicio, per lie averli reduti insenbre con i altry a la soa voluntà, che i non perichola, ch'io non me estendo de recontarli, e vegnir a la mixiricordia de Dio e de soa salvacione[3].

« Subito fato lie capetania e governatrixe de tuta l'oste del Dolfino, la dita comandà che nisuno non fose sy ardido che prendese per forza dai suo suditi alguna cosa, se non fose pagada, e altramente caza a pena de la vita, e molty altry comandamenty tuti honesti, non me estendo de rechontarli, e cetera[4].

« Apreso volse che nel comunegar se fazeva, el Dolfino con tuti i suo suditi, lagremando, e a provarse e a

1. Assertion sur les habitudes de fréquente dévotion de la Pucelle, confirmée dans son sens général par nombre de témoignages concordants. « Quasi quotidiè confitebatur et communicabat frequenter », dit Jean Pasquerel, son propre aumônier, attaché à sa personne depuis la fin d'avril, pendant le séjour de Jeanne d'Arc à Tours, immédiatement avant la concentration de Blois, et demeuré auprès d'elle jusqu'au jour de sa prise devant Compiègne. (*Procès*, t. III, p. 104; cf. p. 101, 104.) — « Quæ sæpissime confitebatur de duobus diebus in duos dies, et etiam *qualibet septimana* recipiebat sacramentum Eucharistiæ. » (Dépos. de Simon Beaucroix, écuyer, présent à l'entreprise d'Orléans, *Procès*, t. III, p. 81.) — « Elle se fasoit à confesser chacun jour et recevoit *Corpus Domini* », dit le Greffier de la Rochelle. (P. 337.) — « Encore avoit-elle telle coustume que, ung chascun jour devant qu'elle montoit à cheval, elle oyoit II ou III messes, et se confessoit, et recevoit chascune sepmaine Nostre-Seignour Jésus-Crist », dit le doyen de Saint-

elle se confesse, très dévote, très pieuse et très simple, toute pleine de l'Esprit saint. Elle fait à chacun des recommandations telles en substance : elle veut qu'elle-même avec tous ses capitaines et seigneurs de la cour aillent à confesse et qu'ils se confessent du péché de fornication, ainsi que toutes les damoiselles; car ceux et celles qui vont contre Dieu avec leurs corps et qui sont les gens plus cruels et les plus mauvais qu'il y eut jamais en toute espèce de vice, elle les a tous réduits avec les autres à sa volonté, en sorte qu'ils ne sont plus en péril (et je ne m'étends pas à tout raconter) et viennent à la miséricorde de Dieu et à leur salut.

« Dès qu'elle a été faite capitaine et gouverneur de tout l'ost du dauphin, elle commanda que personne ne

Thiébaud de Metz. (*Procès*, t. IV, p. 322; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 295.)

2. *Quela*. — Inc. fol. 505 A.

3. Expressions presque conformes à celles qu'emploie, pour le même fait, le Journal du siège, à l'occasion de l'entreprise de la délivrance d'Orléans. (29 avril; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. XLIV, p. 283.) — On peut également, sur ce point, se référer au témoignage d'André Bordes, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans (*Procès*, t. III, p. 33), de Simon Beaucroix (*Ibid.*, p. 81) et, en général, à celui de Jean Pasquerel (*Ibid.*, p. 104).

4. Cette mention relative au bon ordre immédiatement imposé par Jeanne d'Arc dans les rangs de l'armée royale est singulièrement confirmée par le témoignage de Simon Beaucroix, dont l'observation remonte certainement au temps de l'entreprise d'Orléans, seule campagne où il assure avoir été participant. « In exercitu nunquam voluisset quod aliqui de sua societate deprædarent aliquid; nam de victualibus quæ sciebat deprædata nunquam volebat comedere. » (*Procès*, t. III, p. 81.)

prometerse lyberamente e de bon cuor a perdonar a hognomo che ly fose stado contra, e so inemigo e rebelo (e rebeli), e che tute le tere, donde i diti intrase, fose con bona paxe senza far vendeta ad alguno, nè a le persone nè a l'aver, denotandoli cose (che se?) con bocha e dixese, e con el chuor (i fese) e con le huovre i fese el contrario, tuto el dano seria so, e che de certo in pochisimo tenpo el Dolfino [seria cazado] con tuta la soa giente de Franza senza plu eser de remiedio de romagnir; donde fazando questo, in brieve de tenpo Dio i daria bona gracia per la so mixiricordia e faria 'l signor de tuto el so paixe[1].

1. Cette mention présente un curieux rapport avec un passage d'Eberhart Windecke, chroniqueur avec lequel, une fois de plus, ces correspondances de Bruges se retrouvent en conformité. Ces deux demandes, adressées par la Pucelle au roi, à savoir une amnistie et une paix générales, se retrouvent déjà, en effet, parmi les trois requêtes que le chroniqueur allemand relate comme formulées par Jeanne d'Arc à Charles VII, lors de son arrivée à la cour de Chinon, la troisième, non mentionnée ici par cette correspondance, étant l'offre du royaume de France en hommage à Dieu. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 486-487, éd. W. Altmann, ch. 259, § 295, p. 246.) Scène célèbre dont le témoignage du duc d'Alençon permet de préciser relativement l'époque. Ce témoignage parle, en effet, de plusieurs requêtes adressées au roi par la Pucelle. De ces requêtes, il ne cite qu'une seule, celle de

fût si hardi que de prendre par force sur ses sujets aucune chose qu'elle ne fût payée, qu'autrement il encourrait la peine de la vie; et [elle fit] beaucoup d'autres commandements tous honnêtes et que je ne m'étends à raconter, etc.

« Ensuite elle voulut qu'en faisant la communion, le dauphin avec tous ses sujets, tout en larmes, se missent à l'épreuve et promissent librement et de bon cœur de pardonner à tout homme qui fût contre eux et leur ennemi et rebelle, et que toutes les terres où ils entreraient fussent pacifiquement traitées, sans faire vengeance contre aucun ni sur les personnes ni sur les biens, leur expliquant que s'ils promettaient de bouche et qu'ils fissent le contraire de cœur et de fait, tout le dam serait leur, et que sûrement en très peu de temps le dauphin, avec tout sa gent de France, [serait perdu] sans plus de remède; mais que s'il faisait selon ses ordres, en bref [espace] de temps Dieu lui donnerait bonne grâce dans sa miséricorde et le ferait seigneur de tout son pays.

l'offre du royaume à Dieu, indication suffisante néanmoins pour reconnaître que cette scène des demandes, qu'il relate, est bien la même que celle dont Eberhart Windecke et Pancrazio Giustiniani font de leur côté mention. Or, cette scène des demandes, le duc d'Alençon la place le lendemain du jour où, sur l'appel de Charles VII, il arriva lui-même à Chinon, et l'encadre, dans le récit, d'un long entretien privé entre le roi, la Pucelle, le duc en personne et Georges de la Trémoïlle, entretien qui dure depuis la sortie de la messe du roi jusqu'à l'heure du dîner. Le jour de l'arrivée du duc d'Alençon à Chinon, où il trouve Jeanne d'Arc installée et en tête à tête avec le roi, est lui-même postérieur à la première entrevue de Jeanne et de Charles VII, où la Pucelle avait reconnu le roi dans les conditions que l'on sait. (Dépos. du duc d'Alençon, *Procès*, t. III, p. 91-92.)

« Spante le novele de costie per i paixi circhonstanti de Bertagna, se mose uno baron de' mazior del paixe, che se clama monsignor de Rais, e quelo andado là a trovar el zenero, de i altry capetanii rezevudo, oservando la vita loro, e per letere so lete, el ducha so prior, cavo di i altry, a proveder de levar l'asiedo iera a Oriens tuta volta[1], e stando lie a canpo cun tuta la giente a comandar che a ziaschun se facese prestar arme per sechorer la citade d'Oriens, e questo circha lo mexe de avril[2].

« La dita damixela se fexe far arme a soa persona[3],

1. Gilles de Retz est ici nettement présenté comme étant parti de Bretagne pour joindre le roi, aussitôt que le bruit de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon eut commencé à se répandre dans le pays breton. Une des dernières mentions que les documents courants fournissent à son sujet le montre, à la fin de 1427, guerroyant dans le Bas-Maine, et présent au siège du Lude. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XXVI, p. 250.) On le retrouve auprès de Charles VII, sinon à Chinon, lors de l'arrivée de la Pucelle, au moins lors des premiers temps du séjour de Jeanne d'Arc à la cour et des apprêts de l'entreprise d'Orléans. (*Wavrin*, part. V, l. IV, ch. VIII, dans *Procès*, t. IV, p. 407, cf. *Monstrelet*, l. II, ch. LVII, t. IV, p. 316; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 278.) — Sur sa carrière, voir plus haut, même lettre. — L'existence des lettres, indiquées ici comme adressées par Gilles de Retz au duc de Bretagne (*Ibid.*), est à relever. Faut-il croire que ces lettres de Gilles de Retz représentent la source des renseignements expédiés de Bretagne à Bruges, à la date du 4 juin, et dont la présente lettre de Pancrazio Giustiniani, comme on l'a vu, ne fait que donner l'analyse?

2. Ces renseignements provenant de lettres écrites de Bretagne le 4 juin, il ne peut s'agir de la coopération de Richemont, frère du duc, et des Bretons de sa suite, coopération qui ne se prononce qu'à partir de la mi-juin, pour se constater effectivement le 17, au siège de Beaugency. Cette coopération, du

« Les nouvelles de celle-ci s'étant répandues par les pays circonvoisins de Bretagne, un baron des plus grands du pays, qui s'appelle monseigneur de Retz, se mit en marche et s'en alla trouver son gendre; et ayant été reçu par les autres capitaines, il observa leur conduite, et par lettres [il engagea] le duc son suzerain, chef des autres, à pourvoir à la levée du siège qui était toujours devant Orléans, elle étant au camp avec toute la gent à commander que l'on fît donner des armes à chacun pour secourir la ville d'Orléans; et cela, vers le mois d'avril.

« La dite damoiselle s'est fait faire des armes à sa

reste, ne pourrait être mentionnée ici que par extension assez large, Richemont ne résidant alors nullement en Bretagne, mais bien en Poitou, à Parthenay, seigneurie dont il venait de prendre possession à la fin de 1427. — Parmi les féodaux bretons attirés par les lettres de Gilles de Retz, auxquels ce passage peut faire allusion, peut-être peut-on citer Tugdual le Bourgeois, sire de Kermoisan, et le bâtard de Beaumanoir, qu'on trouve présents à Blois à la fin d'avril, lors des préparatifs de la délivrance d'Orléans, spécialement sous les ordres de Gilles de Retz. (Charpentier et Cuissard, *Compte de forteresse d'Orléans*, art. XXVI.) Tugdual de Kermoisan figure ensuite à la prise de Jargeau et dans la campagne du Sacre. (*Journal du siège*, 11, 29 juin.)

3. L'armure de Jeanne d'Arc paraît lui avoir été fournie à la fin d'avril, pendant son séjour à Tours, juste avant la concentration opérée à Blois pour la délivrance d'Orléans. (Art. de compte royal portant date du 10 mai, *Procès*, t. V, p. 258. Dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, t. III, p. 67.) D'autres textes, moins précis cependant, semblent placer le fait pendant son séjour à Poitiers, après la clôture de l'enquête. (*Greffier de la Rochelle*, p. 337; *Journal du siège*, entre 17 et 18 février, *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 278.) Cet équipement coûta 100 livres tournois. (Art. de compte du 10 mai, *loc. cit.*)

e chavalcha, e va armada de tute peze como uno soldado[1], e plu meraveioxamente; e par l'abia trovado una spada antiquisima, che iera in una gliexia, sovra laqual s'a dito aver VIIIº †[2]; nè altra armadura porta quela [3].

1. Tous les textes sont unanimes à mentionner l'extraordinaire et immédiate adaptation de Jeanne d'Arc au cheval, aux armes, et à tout l'entraînement physique de la vie de guerre, aptitudes remarquables et exceptionnelles constatées avec étonnement par tous les témoignages. A ce point de vue, il faudrait citer ici toutes les chroniques ou tous les textes parlant de la Pucelle. On se bornera à signaler les témoignages dont la date authentique se rapporte aux premières impressions qu'en reçurent les contemporains. Ainsi, sitôt son arrivée à Chinon, peu après la première entrevue où elle avait reconnu Charles VII, le jour même de la scène fameuse des requêtes au roi, lendemain de l'arrivée du duc d'Alençon à la cour, après la longue matinée tout entière consacrée à l'entretien dont il a été parlé, le duc d'Alençon, dans l'après-midi, la vit courir une lance dans la prairie de Chinon, au bord de la Vienne, avec tant de grâce et de vigueur, que, tout émerveillé, il lui fit sur-le-champ cadeau d'un cheval. (Dépos. du duc d'Alençon, *Procès*, t. III, p. 92.) Le 22 avril, de Lyon, le sire de Rotselaer, dans sa lettre au conseil de Brabant déjà souvent citée, la décrivait en ces termes d'après les nouvelles qu'il recevait de la cour : « Quæ quidem Puella quotidie equitat armata cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum juxta regem existentes. » (*Procès*, t. IV, p. 426.) Et le Greffier de la Rochelle : « Et couroit la lance aussy bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher. » (P. 338.) Et le rédacteur de la Chronique anonyme dite des Cordeliers : « Elle faisoit merveille d'armes de son corps et manyoit ung bourdon de lance très puissamment et s'en aidoit raddement, comme on veoit journellement. » (*Chron. des Cordeliers*, entre 18 et 30 juin, fol. 484 vº.)

2. Il s'agit ici de la célèbre épée dite de Sainte-Catherine

taille; elle chevauche et va armée de toutes pièces comme un soldat, et plus merveilleusement encore; il paraît aussi qu'elle a trouvé une épée très ancienne, qui était dans une église et sur laquelle on dit qu'il y avait neuf croix; et elle ne porte pas d'autre arme.

de Fierbois, dont la découverte frappa si vivement les imaginations contemporaines. Le pèlerinage de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, entre Loches et Chinon, remis en honneur et en vogue à la fin du siècle précédent, était alors spécialement fréquenté par les gens de guerre. (Abbé Bourrassé, *les Miracles de Madame Sainte Catherine de Fierboys*, Introd.) Ce pèlerinage avait été, comme il est établi, la dernière étape de Jeanne d'Arc, dans son voyage de Vaucouleurs à Chinon. (Interr. du 27 février, *Procès*, t. I, p. 75-76, cf. Interr. du 22 février, p. 56.) Plus tard, soit de Poitiers, soit de Chinon, lors de son second et court séjour, soit même de Tours, elle y envoya chercher une épée dont elle décrivait exactement l'aspect et la position par rapport à l'autel. (Interr. du 27 février, *loc. cit.*, et art. acc. XIX, p. 234-236; *Chartier*, ch. XXXVI, t. I, p. 69-70; *Journal du siège*, entre 17 et 18 février; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 277; *Greffier de la Rochelle*, p. 337-338.) Épisode sur lequel la relation du Greffier de la Rochelle, en ce qui concerne la position assignée à cette relique, fournit le plus de détails circonstanciés. La singulière Chronique de Lorraine fait chercher et trouver l'épée à Notre-Dame de Chartres. (*Procès*, t. IV, p. 332.) — Quant aux signes qui marquaient cette arme historique, ce n'est pas neuf, comme il est dit ici, mais cinq croix qu'elle portait. — Voir la dissertation de Vallet de Viriville, dans le commentaire de Chartier. (T. I, p. 69, n. 2.)

3. A cette date, en effet, l'épée miraculeuse de Sainte-Catherine de Fierbois était la seule dont se servît Jeanne d'Arc. — Elle lui avait fait faire immédiatement trois fourreaux, l'un de velours rouge, l'autre de drap d'or, le troisième, plus solide, en cuir. (Interr. du 27 février, art. d'acc. XIX, *Procès*, t. I, p. 76-78, 234-236.) Attachant à sa possession un prix tout particulier, elle devait la conserver, de préférence à toute

« Porta anchora la dita uno stendardo blancho, suxo el qual è el Nostro Signor meso in maniera de Trenitade, e da una man tegnie el mondo e da l'altra benedisie, e per ziaschaschuno lady è uno anzelo, che (se) prexenta do flori de zii, tal chomo queli porta li reali de Franza[1].

« Mesose la dita in ponto[2] chon circha IIm homeny da piè e da cavalo, e apareclada molta vituaria a refreschar de vera, lonbarde e veretoni e (per) simel altre cose, per avanti la se movese[3], per suo araldy i manda

autre, jusqu'à la rupture de l'arme, qui devait se briser entre ses mains au cours de la campagne du Sacre, dans des circonstances dont on voit la légende s'emparer de suite, et qui demeurent assez obscures. (Ibid., *loc. cit.*; *Chartier*, ch. XLVI, p. 90-91.)

1. L'étendard, dont la description est ici donnée, est le célèbre étendard de la Pucelle, l'insigne personnel, qu'elle préférait, à son propre dire, quarante fois plus que son épée de Sainte-Catherine de Fierbois. (Interr. du 27 février, *Procès*, t. I, p. 78.) Emblème de mission supérieure, toujours porté par elle en main, dont elle justifia la présence au sacre de Reims par les paroles célèbres dont le sens est dans toutes les mémoires : « Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fut à l'onneur. » (Interr. du 17 mars, *Procès*, t. I, p. 187.) — Cet étendard avait été fait à Tours, avant la concentration de Blois. (Art. de compte royal portant date du 10 mai, *Procès*, t. V, p. 258; dépos. de Jean Pasquerel, t. III, p. 103.) Jeanne d'Arc n'en eut jamais d'autre. (Interr. du 10 mars, t. I, p. 117.) Elle le portait encore lorsqu'elle fut prise à Compiègne. (*Chastellain*, l. II, ch. XIV, éd. *K. de Lettenhove*, t. II, p. 46.) — Il faut noter que la description de la face de l'étendard, ici donnée, et qui émane évidemment d'un témoin oculaire, est *la plus complète et la plus précise qui existe*, en ce sens qu'elle est seule à réunir exactement tous les traits divers épars dans les différents textes. (Sur les documents concernant l'étendard de la Pucelle, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, App. XV. Sur son sens religieux, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, l. II, ch. II,

« Elle porte aussi un étendard blanc, sur lequel est Notre Seigneur mis en manière de Trinité ; d'une main, il tient le monde, et de l'autre, il bénit ; de chaque côté est un ange qui présente deux fleurs de lys telles que celles que portent les rois de France.

« S'étant mise en point avec environ 2000 hommes de pied et de cheval, et après avoir apprêté beaucoup de vivres et de ravitaillements de guerre, bombardes et viretons, avant de se mettre en marche, elle a envoyé

II, p. 34-40.) Il est à remarquer, dans cette description précise ici donnée, que la figure centrale, tenant en main le monde, est, non pas un *Dieu*, comme semblent le dire certains textes, mais bien un *Christ*, assertion concordante avec le dire même de Jeanne d'Arc. (Interr. du 17 mars, où, dans la minute française existante pour cette fraction du procès, le terme « Deus » de la rédaction latine est traduit à plusieurs reprises par « Nostre-Seigneur », *Procès*, t. I, p. 181, cf. p. 78, 117.) A remarquer aussi le geste de l'autre main du Christ, celle qui ne tient pas le monde, geste que cette description est seule, semble-t-il, à indiquer. Un seul détail paraît manquer ici, à savoir l'inscription des mots symboliques « *Jhesus Maria*, » portés sur les côtés de l'étendard, au dire de nombreux textes, et selon la propre assertion de Jeanne d'Arc. (Interr. du 27 février, t. I, p. 78.) Il n'est rien dit de la description du revers, cependant enluminé aussi, à ce qu'il semble. — Sur la signification figurée de la face de l'étendard, sur la description de son revers, sur le pennon spécial de la Pucelle et la bannière particulière destinée par elle au clergé, voir Annexe XV.

2. Tout ce qui suit, dans cet alinéa et le suivant, depuis la mention des préparatifs du ravitaillement d'Orléans jusqu'à celle de l'évacuation d'Orléans, est assez confusément présenté.

3. Pour le convoi des 28-29 avril, dirigé de Blois vers Orléans par la rive de Sologne, convoi qui parut devant Orléans avec Jeanne d'Arc, de l'autre côté de la Loire, et rentra à Blois pour chercher un pont, les forces françaises paraissent avoir compté

a dirli a Ingelexi per tre volte i se dovese levar da canpo, altramente i capiterave mal [1], e quela mentoando per nome tuty i suo capetanii [2], fra i qual nomenava el sire de Tabort [3], Ruxint [4], Castolfo [5], el conte de Schales [6], el conte de Sufucl [7], Claisdal [8], sire de Molin [9], che tuti iera al dito asiedio [10]. I quali da lie (de loro lie) sene fexe befe, e mandali a dirli che l'iera una ribalda e incant[r]atrixe [11].

« Udita Zaneta lo desprexio fatoli da queli, comandà che ogni omo se fazese inprestar [12] arme e recherir

10,000 à 12,000 hommes. Pour le convoi des 3-4 mai, dirigé par la Beauce, l'armée était trois fois moins forte. (Sur cette évaluation : ci-dessus, p. 24, n. 2; ci-après, p. 114, n. 1.)

1. Allusion aux sommations adressées par Jeanne d'Arc, à trois reprises, en effet, aux chefs de l'armée anglaise d'Orléans, non pas tout à fait dans les conditions ici mentionnées, avant le départ de Blois, mais en réalité, dans des circonstances quelque peu différentes, ainsi qu'il est établi, à savoir une seule fois de Blois, et les deux autres d'Orléans même, d'abord au lendemain de l'entrée, le 30 avril, puis le 5 mai, à la veille de l'attaque des ouvrages de la rive de Sologne. Sommations consistant dans l'envoi répété aux commandants anglais, par divers modes, de la lettre bien connue, à eux écrite par Jeanne d'Arc, en date du 22 mars, déjà citée plus d'une fois dans ce commentaire. Des hérauts d'armes, les deux premières fois, portèrent le message, et, retenus par les Anglais, ne furent libérés qu'à grand'peine et sous menace de représailles. La troisième fois, la lettre, ou plutôt sa teneur abrégée, attachée par Jeanne d'Arc elle-même à une flèche que lança un archer, tomba ainsi dans les rangs anglais.

2. Réminiscence, exacte au fond, de l'injonction adressée par Jeanne d'Arc, dans cette célèbre lettre, au roi d'Angleterre Henry VI, au duc de Bedford, régent de France, et aux trois commandants anglais destinataires de sa lettre, Suffolk, Talbot, Scales.

3. John Talbot. Pris à Patay.

4. Vraisemblablement Thomas Rampston, commandant d'Ar-

ses hérauts dire aux Anglais par trois fois qu'ils eussent à lever le camp, qu'autrement il leur arriverait malheur, et elle appela par leur nom tous leurs capitaines, parmi lesquels elle nommait le sire de Talbot, Rampston, Falstaff, le comte de Scales, Glasdall, le sire de Moleyns, qui tous étaient audit siège. Ceux-ci se raillèrent d'elle et lui envoyèrent dire qu'elle était une ribaude et sorcière.

« Jeannette, ayant ouï le dépris qu'ils faisaient d'elle, commanda que tous se fissent donner des armes et

gentan, souvent cité parmi les principaux officiers anglais du siège. Pris à Patay.

5. John Falstaff, grand maître d'hôtel du Régent, gouverneur d'Anjou et du Maine, le vainqueur de la journée des Harengs. Opère sa retraite à Patay.

6. Thomas Scales, vidame de Chartres. Pris à Patay.

7. William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux. Pris à Jargeau.

8. William Glasdall, simple écuyer, bailli d'Alençon, commandant des ouvrages des Tourelles. Mort à l'assaut des Tourelles.

9. William Moleyns, l'un des lieutenants de Glasdall aux Tourelles. Mort à l'assaut des Tourelles.

10. Tous personnages présents en effet au siège d'Orléans, mais nullement spécifiés tous, en réalité, dans la sommation de la Pucelle, qui était adressée uniquement aux trois commandants de l'armée, Suffolk, Talbot, Scales.

11. Expressions exactement rapportées par le Journal du siège. — « L'appellant ribaulde, vachère, la menaschant [comme sorcière] de la faire brûler », à la réception de la lettre expédiée de Blois. (*Journal du siège*, fait placé [à tort] entre 22 et 24 mars.) — Mêmes termes, à la sommation par hérauts opérée d'Orléans, le 30 avril. (*Ibid.*, 30 avril.) — « Assunt nova de la putain des Armignacz », à l'envoi de la lettre attachée à une flèche, lancée le 5 mai. (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 107-108; cf. *Bourgeois de Paris*, p. 237.)

12. *Inprestar*. Inc. fol. 504 b.

aiuto, e dito questo, se contase, per conto i non fose plu de II[M] persone, dove Ingelexi fose plu de VI[M] [1], e quela confortay per muodo che iera tuty soficienty per X[M], senza algun ripolso. E la dita ponzela chon tuta la so conpagnia pasà davanti Ingelexi per quely, che niente serave stady suficienti per quela a contrastar a mile[2], e entrase con le vituarie e refreschamento dentro da Oriens, che may Ingelexi non avè argumento a muoverse[3], bem cridava contra la dita a dirli vilania, e che l'iera una putana e incantat[r]ixe, e de gitarli driedo molte piere de bonbarde hover de mangano[4].

1. Le chiffre des forces françaises envoyées devant Orléans vient d'être rappelé. (Ci-dessus, p. 110, n. 3.) Celui des forces anglaises ne comptait guère que 5,000 hommes au plus. (Sur son évaluation, ci-dessus, p. 21, n. 18.)

2. Impression que traduit le sentiment populaire, dans le Mystère du siège d'Orléans. (Guessard et de Certain, *le Mistère du siège d'Orléans*, vers 12,333-12,334.)

« Ung de nous en vault mieulx que cent
Soubz l'estandart de la Pucelle. »

« Et estoient adonc Anglois si abolis que ung Franchois en eust cachié trois », dit, à l'occasion du récit de Patay, le rouennais Pierre Cochon, si obstinément fidèle cependant aux haines bourguignonnes. (Ch. XLVIII, p. 300.) Bien caractéristique aussi est la déposition de Dunois, qui, exactement au même instant que cette correspondance, c'est-à-dire après la mention des sommations, exprime cette impression, à savoir que naguère les Anglais, à deux cents, mettaient huit cents ou mille Français en fuite, mais qu'à présent quatre ou cinq cents Français valaient bien toute l'armée anglaise. (*Procès*, t. III, p. 7-8.) Sentiment que, plaçant cette impression au même instant historique, la Chronique de la Pucelle interprète dans les termes suivants : « Et paravant qu'elle arrivast, deux cent Anglois chassoient aux escarmouches cinq cent François ; et, depuis sa venue, deux cent François chassoient quatre cent Anglois ». (Ch. XLIV, p. 286.)

requérissent aide; et, cela dit, ils se comptèrent; tout compte fait, ils n'étaient pas plus de 2000 hommes, tandis que les Anglais étaient plus de 6000; mais elle les conforta de sorte qu'ils étaient tous suffisants pour 10,000, sans nul [risque d'] échec. Et ladite Pucelle avec toute sa compagnie passa devant les Anglais, qui à cause d'elle n'auraient pas été suffisants pour résister à mille hommes, et elle entra avec les vivres et ravitaillements dans Orléans, sans que les Anglais pensassent à se mouvoir, se contentant de crier contre elle et lui dire vilenies et que c'était une putain et sorcière, et de lui jeter par derrière mout pierres de bombardes ou de mangonneaux.

3. Il s'agit ici évidemment, par une confusion des deux opérations en une seule, non de l'entrée personnelle de Jeanne d'Arc à Orléans, le 29 avril, mais de l'entrée du convoi du 4 mai, au-devant duquel Jeanne d'Arc, déjà dans Orléans depuis cinq jours, prononça une sortie, pour ramener dans la place l'armée de secours, en passant au flanc des lignes anglaises. (Ci-dessus, p. 24, n. 1 et 2.) — Le fait, exactement noté ici, que les Anglais laissèrent passer le convoi sans combat, et qu'aucun d'eux ne sortit des bastilles, fait qui semble avoir été prévu par la Pucelle en personne, dès l'enquête de Poitiers (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLV, p. 277-278, V. de Viriville, *Notice*, p. 48-51), paraît avoir vivement frappé les contemporains. (*Journal du siège*, 4 mai; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. XLV, p. 287; Dépos. de Jean Pasquerel, de Jean d'Aulon, *Procès*, t. III, p. 105, 211.) La bastille, au long de laquelle le convoi paraît avoir vraisemblablement passé, est celle de la porte Saint-Paterne, bastille dite Paris, la dernière, vers le nord, de la ligne continue d'investissement : entre elle et celle de Saint-Loup, celle-ci située sur la rive de la Loire, en amont d'Orléans, existait, malgré toutes les théories contraires qui ont pu être émises, un vide équivalent au quart du périmètre du blocus. — Sur cette bastille longée par le convoi du 4 mai, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, App. XX.

4. Aucun autre texte contemporain ne paraît mentionner que

« Refreschadi chi fo ogni omo insenbre[1] con queli iera a la varda de la tera, che iera el bastardo de Aliens e altry capetanii, circha persone IIIm Vc in suma[2], la dita comandà che ziaschaduno se fese inprestar arme, e andando quela senza alguna paura, confortando che alguno non dubitase, perche i fose men zente d'Ingelexi, e che Dio iera da la parte soa. E in concluxion insidì de fuora el marchore dy avanti la caxione (*sic*); quela andà davanti una de le bastie d'Ingelexi, dove iera VIc conbatanti fortisimy e inestimabeli, e tuto quel ziorno la conbate, e feli puocho dano, che circha una ora avanti sera, esendo la giente soa là, voiando quaxi tornar, la dita fè vista vardar al cielo lagremando, e puo da brieve tuta rechomandarse, cridà che ziaschun fose attento ad ascholtarla, e dise che ai suo innemixi l' iera sta levado le forze, con parole cridante; e (che) a loro Ingelexi quela i ferì, e perse la dita bastia, su la qual iera Ingelexi VIc con le man suo, che i pareva eser prexi e morti. A la qual scharamusia de morise Xi Franceschi, e retornadi dentro se reposaria tuty[3], e la zuova dy che fo l'As-

les Anglais aient canonné le convoi de leurs bastilles, ou bien, à ce moment du moins, aient interpellé la Pucelle.

1. Ce qui suit est le récit de la prise de la bastille de Saint-Loup, qui a lieu effectivement, ainsi que le dit cette correspondance, le mercredi 4 mai, veille de l'Ascension.

2. Le chiffre attribué ici par déduction à la garnison orléanaise proprement dite, sous le commandement du bâtard d'Orléans, indépendamment des forces entrées le 29 avril et le 4 mai, est à relever. Sur cette évaluation, ci-dessus, p. 22, n. 4.

3. Faut-il admettre que, dans cette relation de la prise de Saint-Loup, le mercredi 4 mai, soient intercalés des traits appartenant en réalité au récit de la prise des ouvrages des

« Après que tous furent ainsi ravitaillés avec ceux qui étaient à la garde de la ville, le bâtard d'Orléans et d'autres capitaines, environ 3500 personnes en somme, ladite Pucelle ordonna que chacun se fît donner des armes, et elle allait sans nulle peur, exhortant chacun à ne rien craindre, quoiqu'ils fussent moins nombreux que les Anglais, parce que Dieu était de leur côté. Et enfin elle fit une sortie le mercredi d'avant l'Ascension; elle alla devant l'une des bastilles des Anglais, où étaient 600 combattants très forts et inestimables, et toute la journée elle combattit cette bastille et lui fit peu de dommage; environ une heure avant la nuit, ses gens étant là et voulant presque s'en aller, elle tourna ses yeux vers le ciel en pleurant, et après s'être de bref toute recommandée [à Dieu], elle cria que chacun fût attentif à l'écouter et dit, en criant ses paroles, que les forces avaient été enlevées à leurs ennemis; elle courut férir lesdits Anglais de ses propres mains, et ils perdirent ladite bastille, sur laquelle étaient 600 Anglais, à qui il paraissait être pris et tués. A cette escarmouche périrent dix Français; retournés dans la ville, ils se

Tourelles, le samedi 7 mai, récit qui va cependant venir tout à l'heure (ci-après, p. 118-122), sous la date inexacte du vendredi 5, il est vrai, mais nettement reconnaissable et distingué de la mention de l'affaire de Saint-Loup? (Sur cette observation, voir P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 591.) Il faudrait alors reconnaître, dans cette relation ainsi transposée de l'attaque de Saint-Loup, certains détails précieux sur les phases de l'assaut du boulevard des Tourelles. — Le chiffre de 600 Anglais paraît bien se rapporter à la garnison des Tourelles (p. 32, n. 1), la garnison de Saint-Loup ne montant guère qu'à 150 hommes environ (p. 34, n. 7). — Le chiffre de 10 morts du côté des Français peut se rapporter à l'affaire des Tourelles comme à

cension[1], dixese in(i)sise de fuora, e in quelo ziorno fo là a sovra a veder lor de le dite bastie, che iera VIII°[2], che nisuno non fo sy ardido de aprosemarse a lie per paura, ma bem li dixeva vilania, e lie umelmente li respondeva chi se devese levarse, e altramente ly faria tuti la mala fin[3].

« El venere dy[4], suxo la terza, insy la dita fuora con el stendardo so in man, e seguitada da tuti, vene a darli l'arsalto a una altra bastia, che iera la plu forte, e tuti avixà ch'el ponte che pasa la riviera, su la qual iera Clainsdel, Engelexe, con plu de V^c^, e in proceso de IIII° ore desfidandose Ingelexi co i Franzeschi, posandose retirar l'Ingelexi de là dal ponte, non se posando

celle de Saint-Loup. (Relation précédente, ci-dessus, lettre en date du 10 mai.) Dans ces deux journées, des témoignages contemporains ont conservé trace de l'étonnement que causa la faible proportion des pertes. A l'affaire de Saint-Loup, la lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, en date du 10 mai, n'accuse que deux morts. (*Procès*, t. V, p. 101.) A l'affaire des Tourelles, Eberhart Windecke n'en signale que cinq (*Procès*, t. IV, p. 495, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251), la Chronique de Tournai, cinq aussi, plus quelques blessés. (P. 412.) Comparer avec les pertes à Patay, ci-dessus, lettre en date du 30 juin.

1. Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, est la relation, assez confuse, d'événements survenus le jeudi 5 mai, jour de l'Ascension, mêlée au récit d'autres survenus dès le 2, et au récit d'autres qui ne surviennent que le vendredi 6.

2. Sur le nombre des bastilles anglaises autour d'Orléans, voir ci-dessus, lettre en date du 10 mai, p. 16, n. 6, et p. 32, n. 4. Les renseignements ici présentés, semblant provenir de Bretagne, n'en mentionnent, après la prise d'une d'elles, comptée pour un seul ouvrage, que 9 subsistantes, ce qui, dans cette hypothèse, n'en porterait le nombre qu'à 10 pour toute la ligne de blocus. La première lettre de Pancrazio Giustiniani, d'après

reposèrent tous ; et le jeudi qui fut l'Ascension, on dit qu'elle fit une sortie, qu'en ce jour elle alla voir leurs dites bastilles, qui étaient au nombre de neuf, et que personne ne fut si hardi que de s'approcher d'elle, par peur, mais qu'ils lui disaient des vilenies, et qu'elle humblement leur répondait qu'ils devaient lever le siège, qu'autrement ils feraient tous la male fin.

Le vendredi, sur la troisième heure, elle sortit avec son étendard à la main, et suivie de tous les siens, elle vint donner l'assaut à une autre bastille, qui était la plus forte ; et tous disent qu'au pont qui passe la rivière, sur laquelle était Glasdall, anglais, avec plus de 500 hommes, pendant une durée de quatre heures Anglais et Français se défièrent ; les Anglais pouvaient

des renseignements provenant de Bourgogne ou de Paris, en admettait 13 au total. (Voir ci-dessus, Ibid., id.)

3. Il existe ici une confusion manifeste entre la sortie d'inspection qu'on sait avoir été opérée par la Pucelle, le lundi 2 mai, pour examiner les lignes anglaises (*Journal du siège*, 2 mai), et l'accueil injurieux que reçut, le jeudi 5, la lettre expédiée à la pointe d'une flèche. (Ci-dessus, p. 112, n. 11.) (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 108.) Quant à la douceur opposée par Jeanne aux insultes anglaises, spécialement signalée ici, *e lie umilmente respondeva*, le fait est confirmé par la déposition de Pasquerel : « Ipsa Johanna incepit suspirare et flere cum abundantia lacrimarum, invocando regem cœlorum in suo juvamine. (*Ibid.*) Il existe peut-être ici, en outre, une erreur matérielle de date, ce bruit d'une sortie opérée par la Pucelle, le jour même de l'Ascension, le jeudi 5 mai, ayant dû circuler en Flandre : la Chronique de Tournai, en effet, en contient trace, plaçant à cette date du jeudi 5 mai une action où il faut reconnaître la suite des diverses opérations qui marquent seulement, en réalité, la journée du lendemain, vendredi 6. (P. 410-411.)

4. Cet alinéa contient la relation, mal datée, d'événements survenus en réalité le samedi 7 mai.

plu retirar, el ponte se ronpe, e cadese in la riviera Clais (dal) capetano chon plu de CCC, e tuti s'anegà [1].

« Noto che la dita fo ferida de uno vereton in la gola [2], e dixese quel ziorno lie dise ai capitanii suo la seria ferida, ma che la non averave mal de pericholo [3], la so bontade. Di (*sic*) capetanii Ingelexi se schontrono insenbre, e sì se fè forti suxo una bastia de le plu forte, che se clama Londos [4]. A la qual, quel ziorno, insy de fuora la dita donzela con la soa conpagnia, e in concluxion la l'avè per forza, e fonde morto el sire de Moliens so capetanio d'Ingelexi. De che la damixela

1. Il y a ici erreur manifeste de date, la relation de ce fait d'armes, ainsi émise sous la date du vendredi 6 mai, représentant le récit de la prise des ouvrages des Tourelles, opération effectuée le lendemain samedi 7, action décisive du siège, dont les circonstances principales ont déjà été élucidées. (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai; cf. p. 116, n. 3.) Seule l'indication relative à l'heure du début du combat semble bien se rapporter à l'affaire du 6 : cette affaire, en effet, a débuté précisément à l'heure de tierce indiquée ici (à neuf heures du matin) : « Circà horam tertiam... transiverunt. » (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 69.) Mais tout le reste, notamment l'indication relative à la force de la garnison, fixée ici à 500 hommes, et aux pertes anglaises évaluées à 300 morts, concerne l'action des Tourelles, le samedi 7 mai, ainsi, naturellement, que les circonstances exactes de la mort de Glasdall, rapportées ici même, et celles de la blessure de la Pucelle, qui vont l'être. — L'erreur de date est encore, comme dans le fait immédiatement précédent, en concordance avec la version de la Chronique de Tournai, qui place l'attaque des Tourelles au vendredi 6 mai. (P. 411.)

2. Mention de la blessure effectivement reçue par Jeanne d'Arc à l'assaut du boulevard des Tourelles, le samedi 7 mai, fait que signalent tous les textes qui contiennent le récit de cette journée. La blessure fut, entre autres descriptions, —

d'abord se retirer au delà du pont; quand ils ne le purent plus, le pont se rompit et le capitaine Glasdall tomba dans la rivière avec plus de 300 hommes, qui tous se noyèrent.

« Je note que ladite Pucelle fut blessée d'un vireton à la gorge, et on dit que ce jour-là elle dit aux capitaines qu'elle serait blessée, mais qu'elle n'en aurait pas mal dangereux, grâce à la bonté [de Dieu]. Les capitaines anglais se rejoignirent ensemble et se fortifièrent sur une bastille des plus fortes, qui s'appelle Londres, et que ce jour ladite Pucelle, sortant avec sa compagnie, attaqua et eut enfin par force. Là fut tué le sire de Moleyns, capitaine anglais. Et alors, la damoiselle vit bien

« d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre » (*Journal du siège*, 6 [pour 7] mai); — « d'un coup de traict de gros garriau, par l'espaule tout oultre » (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 292). Elle était à droite. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 494, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251; *Chron. de Tournai*, p. 411.)

3. Mention de la prédiction de cette blessure par Jeanne d'Arc, fait effectivement établi. (Sur ce point et sur les diverses époques où cette prédiction se constate : Lettre du sire de Rotselaer, *Procès*, t. IV, p. 426; Dire de Jeanne d'Arc elle-même, Interr. du 27 février, t. I, p. 79; Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 494, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 295; Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 109, d'Aignan Viole, avocat au Parlement, présent à Orléans en 1429, p. 127.) Un fait singulier, mais irréfutable, est que la prédiction de cet événement, survenu le 7 *mai*, se trouve enregistrée dans la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, en date de Lyon, *le* 22 *avril*, lettre résumant des renseignements à lui expédiés de la cour française. « Quæ dixit... quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur. » (*Procès*, t. IV, p. 426.)

4. La bastille baptisée par les Anglais du nom de Londres, désignée, d'après le lieu de son emplacement, sous les noms de

magina lo resto del canpo d'Ingelexi abandonase tute le altre bastie e andesene via, e plu che de paso. E chusì fo levado l'asiedio da Horiens per la damixela dita, mediante Dio glorioxo [1].

« Avixandove che tute le bonbarde e tante clave e altry apareclamenti in zenere aveva Ingelexi, lasono per schanpar, e tute fose prexe per i Franzeschi [2]. E avemo coluy che scrive de Bertagna [3], dixe che i sia andady al ducha de Bertagna hover el fiol [4] deveva

bastille des Douze-Pierres ou de la Grange-Cuivret, barrant la route de Châteaudun. (Sur cette bastille, annexe XII.) Elle datait de la mi-mars environ. (*Journal du siège*, 21 mars.) Chartier, à plusieurs reprises, l'appelle « la grant bastille ». (Ch. XXXVII, p. 72-75, ch. XXXIX, p. 78-79.) Au témoignage de Chartier, c'est bien, en effet, dans cette bastille, comme l'indique ici cette correspondance, que les principaux chefs anglais avaient leur quartier général, établi dès le 5 mai (ch. XXXVII, p. 74), et conservèrent position pour quelques heures après la prise des Tourelles. (Ch. XXXIX, p. 78.)

1. Présentation inexacte, quant à la forme, de la levée du siège d'Orléans, qui a lieu en réalité le matin du dimanche 8 mai, sans combat. La version ici présentée fait opérer la levée complète du siège le soir même de l'affaire des Tourelles, — affaire datant du samedi 7, rapportée ici au vendredi 6, — et fait opérer cette levée de vive force, après une attaque générale contre les autres bastilles anglaises, notamment contre la bastille de Londres : récit où l'on reconnaît des incidents se rapportant en fait à l'affaire des Tourelles, tels que la mort de William Moleyns. Cette version de la levée du siège le soir même des Tourelles, par prise des autres bastilles, était déjà accréditée, moins la mention spéciale de la bastille de Londres, dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai. — Le bruit mentionnant au moins le départ immédiat des Anglais, comme opéré dès le soir même de la prise des Tourelles, dut circuler avec une certaine extension, car on le trouve enregistré dans la lettre des agents allemands écrite sitôt après Patay, source déjà souvent citée, où ce départ est

que le reste du camp anglais allait abandonner toutes les autres bastilles et s'en aller, et plus vite qu'au pas ordinaire. Ainsi fut levé le siège d'Orléans par ladite damoiselle, moyennant l'aide de Dieu glorieux.

« Je vous avise que toutes les bombardes et tant de « clefs » et tous autres appareils en général qu'avaient les Anglais, ils les laissèrent pour s'enfuir, et tout cela fut pris par les Français. Et nous savons, par ce que dit celui qui écrit de Bretagne, que ceux-ci ont envoyé

formellement indiqué comme s'étant effectué de nuit. (*Procès*, t. IV, p. 349.) Une fausse attaque sur la bastille de Londres avait été projetée, dans un conseil tenu à Orléans le 5 mai, mais n'avait eu aucune suite. (*Chartier*, ch. XXXVII, p. 73-75.)

2. Mention exacte de l'abandon de tout le matériel de siège anglais, fait qui semble avoir vivement frappé les contemporains. (Voir la lettre en date du 10 mai.)

3. Cette mention, à cette date, de la prochaine venue en France du fils du duc de Bretagne, est à suivre de près.

4. On a déjà vu la mention de l'ambassade envoyée par le duc de Bretagne à la Pucelle après la délivrance d'Orléans. (Voir plus haut, même lettre.) Il s'agit cette fois de négociations tendant à l'envoi, auprès de Charles VII, de François, comte de Montfort, fils aîné du duc, jeune prince né en 1414 et destiné à régner en Bretagne de 1442 à 1450, voyage dont il était peut-être déjà question lors de l'ambassade précédente. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 300, p. 252-253.) Il est établi que, le 4 septembre suivant, Charles VII adressait au duc des lettres de garantie concernant le séjour en France projeté par le comte de Montfort. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 271.) C'est donc bien de lui qu'il s'agit ici. — Ce déplacement, qui, du reste, semble n'avoir jamais été effectué, avait pour but la négociation du mariage du jeune prince avec Bonne de Savoie, fille du duc de Savoie Amédée VIII, née elle-même en 1415. Il est établi, en effet, que, le 19 juillet suivant, un acte du duc de Savoie fait allusion à ce mariage, dont les préliminaires semblent arrêtés dès 1426. (Costa de Beauregard, *Souvenirs du*

andar a scontrar la damixela con v^c^ Bertoni, che iera retornadi in Bertagna; que(l) monsignor d'Oriens [de Rais[1]?] se feva forte[2].

« Le[3] infrascrite nuove infina qua son quele scrite de Borgogna e anchora plu per altre vie simele, e anchora plu novelade é aldide de bocha de molti da molte nacion, che viene chi da uno luogo e chi da l'altro; tute se concore costie far miracoli, dapuoy è con el Dolfino[4]. Io per mie, come ho dito la posanza de Dio

règne d'Amédée VIII, p. 208-210.) Cette négociation devait se suivre, à la cour de France, par l'entremise d'ambassadeurs de Savoie, qu'on y voit installés dès le 23 juin (Beaucourt, t. II, p. 401), et munis, le 19 juillet, des pouvoirs concernant ce mariage. (Costa de Beauregard, *loc. cit.*) — Aux négociations de ce voyage du comte de Montfort se rattache évidemment l'envoi d'une autre ambassade du duc de Bretagne, cette fois adressée à Charles VII en personne, ambassade présentée jusqu'ici dans d'assez vagues conditions, qui ne permettent pas d'en préciser la date (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 580; cf. *Procès*, t. V, p. 264), mais évidemment antérieure à la délivrance des lettres de garantie du 4 septembre 1429, qui viennent d'être citées. Cette ambassade, composée du sire de Rostrenen, et du héraut du comte d'Étampes, Comment-Qu'Il-Soit, était en outre chargée de présenter à la Pucelle une dague et des chevaux. — Le sire de Rostrenen se trouvait en compagnie du connétable de Richemont pendant la courte participation du connétable à la campagne de la Loire, au siège de Beaugency le 17 juin, à la journée de Patay le 18, et aux opérations dans la région d'Orléans pendant les quelques jours qui suivent. (*Gruel*, ch. XLIX, p. 69, ch. L, p. 74.)

1. Il est curieux de voir ce voyage du comte de Montfort déjà annoncé par ces renseignements de Bretagne remontant au 4 juin. — On le trouve également annoncé dans la lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay, laquelle adjoint même au jeune prince, comme compagnon (p. 62), Richard de Bretagne, comte d'Étampes, son oncle, frère du duc de Bre-

au duc de Bretagne ou à son fils, lequel devait aller à la rencontre de la damoiselle avec 500 Bretons, qui étaient retournés en Bretagne, et que monseigneur d'Orléans [de Rais?] préparait ses forces.

« Les nouvelles écrites ci-dessous jusqu'alors sont celles écrites de Bourgogne et semblablement aussi par d'autres voies, et encore plus renouvelées et entendues de la bouche de beaucoup de gens de diverses nations, qui viennent qui d'un lieu et qui de l'autre; toutes s'accordent à dire que cette damoiselle fait des miracles

tagne et du connétable de Richemont, confondant peut-être le comte d'Étampes avec son simple héraut, dont la note précédente fait mention. — Quant au contingent breton que le bruit public prêtait au comte de Montfort l'intention d'amener avec lui, en soutien de la cause française, on retrouve cette rumeur consignée, une fois de plus, dans Eberhart Windecke, comme courant dès l'époque de la première ambassade, sitôt la délivrance d'Orléans. (*Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 300, p. 252-253.) — Il faut noter que Jacques de Bourbon, dans sa lettre écrite sitôt après Patay, signale l'arrivée, sur le champ de bataille même de Patay, après le combat, le 18 juin au soir, d'une force de 300 combattants nobles de Bretagne, qui se rangent sous les ordres du connétable (p. 62), le connétable dont il a cependant distingué et précisé, dans un passage antérieur, l'arrivée sous Beaugency le 17, la participation au combat de Patay le 18, puis l'éloignement de l'armée par ordre royal (p. 61). — Cette rumeur indiquant l'arrivée de forces bretonnes en France se trouvera encore exprimée et grossie dans une lettre suivante en date du 27 juillet. — En fait, ce voyage en France du comte de Montfort ne devait pas se réaliser. Bonne de Savoie devait mourir l'an suivant et le comte de Montfort épouser, en 1431, Yolande d'Anjou, sœur de la reine de France.

2. Voir ci-dessus, même lettre, p. 106, n. 1.

3. *Le.* Inc. fol. 505 A.

4. Cette seconde et avant-dernière partie de la lettre de Pancrazio Giustiniani dérive, comme on voit, de sources toutes

eser granda, non so quelo me diga de qua a creder, e chi el contrario [crede]; ziaschiaduno eser in so libertade, che l'uno nè l'altro non de dana, ma tanto è ch'el Do[l]fino a la ziornada va prosperando granmente, per muodo ch'el è quaxi posibel a crederle a respeto de quelo Ingelexi l'aveva reduto como se vede ch'el non podeva pluy [1].

« A Paris per l'anbasada del maistro de Sasidis, è stado trovado de molte profecie, che se fa mencion de questa damixela [2], fra le qual è una de Beda in Alex[andro], che queli l'aquistase, e intendese a uno muodo e uno al' altro la dita dixe e trazela per queste parole dirò qua de soto [3] :

	5
Vis. comulcoli. bis. septen. se. sotiabunt.	100
	2
Galboni. pulli. bella. nova. parabunt.	5
	1
	101
Ege. beant. bela. tunc. fert. vexila. puela.	5
	100
	1
	1
	1000
	101
	5
	2
	1429

différentes de celles qui ont alimenté la première. Ce n'est plus de Bretagne, mais de Bourgogne et d'autres lieux que proviennent les renseignements que le rédacteur de cette correspondance va analyser.

1. Appréciation de Pancrazio Giustiniani, reflétant sans doute le sentiment général régnant en Flandre, et par cela même intéressante.

2. Dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date

depuis qu'elle est avec le dauphin. Quant à moi, comme j'ai dit, la puissance de Dieu est grande; je ne sais si je dois croire ce qu'on me dit ici, et il y en a qui croient le contraire; chacun est libre de penser à sa guise, car ni l'un ni l'autre ne damnent; mais tant y a-t-il que le dauphin de jour en jour va prospérant grandement, de sorte qu'il est presque possible de croire ces nouvelles, eu égard à l'état où les Anglais l'avaient réduit, comme on voit, car il n'en pouvait mais.

« A Paris, par l'ambassade du maître « de Sasidis », il a été trouvé mout prophéties qui font mention de cette damoiselle, entre lesquels il y en a une de Bède en Alexandre (?); [on dit que] ceux-ci l'acquirent (?) et entendirent qui d'une façon et qui d'une autre ce qu'elle dit (?) par ces paroles que je dirai ci-dessous :

	5
VIS COMULCOLI. BIS. SEPTEN. SE SOTIABUNT.	100
	2
GALBONI. PULLI. BELLA. NOVA. PARABUNT.	5
	1
	101
ECE. BEANT. BELA. TUNC. FERT. VEXILA. PUELA.	5
	100
	1
	1
	1000
	101
	5
	2
	1429

du 10 mai, il a déjà été question de Paris comme lieu d'origine de prophéties concernant Charles VII et la Pucelle. Seraient-ce les mêmes que celles qui sont également mentionnées ici, avec plus de précision, comme provenant aussi de Paris ? (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai.)

3. Sur cette prophétie, dont les témoignages contemporains

« Dapuo levado l'asiedio de Oriens, se retrase in uno castelo el conte de Saffort e zionze in tera homeny VIIIc. In el qual castelo, che se clama Zerzeo, e circa a XV de mazo, la dita damixela con la giente insiando a meter l'asiedio, in choncluxion l'avè per forza con tuti prexi e morti, e romaxe prexo lo dito conte con uno so f[radelo] e altry asay cavaliery, e morto uno altro so f[radelo] a questa vituoria, e [fo] a XII de zugno[1]. Lo so capetano d'Ingelexi con tuta la so posanza, sy d'Ingelexi e Franceschi, fo per eser a le man, e dixese i Franceschi iera circha IIIIm a cavalo. Avanti s'acomenzase a scontrarse con Ingelexi, e' de prexente voltase y le spale, senza far defexa, de che non fo may oldido dir. E dixese dapuo se ne trova la dita damixela con tuta la so conpagnia, e in concluxion non de schanpa

ont conservé de nombreuses versions et dont ce présent texte fournit un nouveau spécimen, en l'attribuant plus spécialement à une œuvre déterminée de Bède, voir l'Annexe XVI, où les éditeurs se sont efforcés de grouper tous les renseignements susceptibles de commenter cette singulière prédiction et d'en éclairer l'obscurité.

1. Mention, assez singulièrement présentée, du siège et de la prise de Jargeau, sous la direction de la Pucelle, siège mis le 11, assaut donné le 12, fait de guerre dont tous les textes s'accordent à reconnaître le prodigieux effet moral. — Le comte de Suffolk, commandant de la place, est, effectivement, fait prisonnier pendant l'assaut, en plein combat, sur le pont menant de la ville à la rive de Beauce, par où il espérait encore effectuer sa retraite : son frère John Pole est pris avec lui, tandis que son autre frère, Alexander Pole, était tué sur le pont ou se noyait dans la Loire. (Sur la capture du comte de Suffolk, voir le récit précédent, p. 70, n. 1.) — Le chiffre de 900 hommes, attribué ici à la garnison anglaise, est quelque peu supérieur aux appréciations les plus élevées, qui (les estimations inférieures négligées) l'évaluent à 6 ou 700 tout au plus. (*Journal*

« Après la levée du siège d'Orléans, le comte de Suffolk se retira dans un château, et il arriva dans le pays 900 hommes. Devant ce château, qui s'appelle Jargeau, vers le 15 mai, ladite damoiselle, faisant une sortie, alla mettre le siège avec ses gens, et enfin elle l'eut par force; tous furent pris et tués; et ledit comte resta prisonnier avec un sien frère et beaucoup d'autres chevaliers. Un autre de ses frères est mort dans cette victoire; c'était le 12 juin. Le capitaine des Anglais avec toutes ses forces, tant Anglais que Français, fut pour en venir aux mains, et on dit que les Français étaient environ 4000 à cheval. Avant qu'ils ne commençassent à se rencontrer avec les Anglais, ceux-ci incontinent leur tournèrent les épaules sans faire défense, chose qui ne fut jamais ouïe. Et l'on dit qu'ensuite ladite damoiselle se trouva avec sa compagnie tout entière et qu'enfin il

du siège, 11 juin; Chron. de l'établ. de la fête du 8 mai, *Procès*, t. V, p. 295; *Chartier*, ch. XLII, p. 82; voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 188.) — Mais le côté singulier de cette information est la version ici émise sur la date initiale du siège de Jargeau, indiqué comme ayant été mis vers le 15 mai et ayant duré un mois, jusqu'au 12 juin. — La version qui fait remonter le siège au premier tiers de mai, à l'époque qui suit immédiatement la délivrance d'Orléans, a déjà été émise dans les deux premières lettres de Pancrazio Giustiniani. (Lettres en date du 10 mai et du 4 juin.) Il a été démontré, à cette occasion, que ce bruit n'était pas aussi fabuleux qu'on pourrait le croire et se rapportait exactement à une première démonstration tentée contre Jargeau sitôt l'évacuation d'Orléans. — La version de la première lettre, en date de la mi-mai, présentait seulement le siège comme déjà mis; la version de la seconde lettre, en date du 4 juin, présentait la prise de la ville comme déjà effectuée; la version de cette présente lettre présente le siège comme ayant duré un mois, du 15 mai environ jusqu'au 12 juin.

da la parte d'Ingelexi VIII^M^ (*sic*) persone. È prexo el sire de Tabot, el sire de Schales, e molti altry signori, sì che pretendene in puocho tenpo la fexe espresisimy miracoli e infiniti del Dolfino [1].

« El regiente [2] è intorno Paris [3], e a mandado a Borgogna lo secora; e alie tute se perde, per laqual caxion d'è vegnudo novela, una granda anbaxada per parte soa, como per parte de quela comunità, che secorso queli i voia dar [4], e cusì ne è in tuta Ingletera, che proveda de quel riame [5].

1. Mention de la bataille de Patay, livrée le 18 juin. — Les forces françaises, vaguement indiquées ici, paraissent s'être élevées à 12 ou 13,000 hommes, sur lesquels 1,500 environ prirent seuls part à la bataille. — Le chiffre mentionné ici comme exprimant les Anglais survivants (800) correspond à peu près à celui que le chroniqueur rouennais Pierre Cochon prête à l'avant-garde anglaise qui put opérer, en entier, sa retraite en bon ordre. (Ci-dessus, p. 72, n. 2, p. 74, n. 1.)

2. Cette troisième et dernière partie de la lettre de Pancrazio Giustiniani, par où Venise commence seulement à recevoir un exposé de faits nouveaux, non encore divulgués par les correspondances précédentes d'autre origine, paraît provenir d'indications prises directement sur place en Flandre et de nouvelles arrivant à Bruges d'Angleterre. — Elle comprend elle-même, d'une part la fin du corps de la lettre, et d'autre part diverses additions nécessaires.

3. Information singulièrement exacte. A l'arrivée de la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, — qui survient à Paris le 10 mai (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 10 mai, *Procès*, t. IV, p. 451), — le duc de Bedford est allé s'enfermer à portée de Paris, à Vincennes. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297.) Le 19 juin, on le trouve à Corbeil. (*Wavrin*, part. V, l. IV, ch. 1015, t. I, p. 295; *Fauquembergue*, à la date du 18 juin, p. 453.) On le retrouve à Paris au moment du séjour du duc

n'échappa pas du côté des Anglais 8000 personnes. Sont faits prisonniers le sire de Talbot, le sire de Scales, et beaucoup d'autres seigneurs ; de sorte qu'on prétend qu'en peu de temps elle a fait de très exprès et infinis miracles en faveur du dauphin.

« Le régent est autour de Paris et a demandé au duc de Bourgogne de le secourir ; et l'on dit (?) que tout va mal pour lui ; pour quoi il est venu nouvelle d'une grande ambassade envoyée par lui et aussi par cette commune [au duc], [demandant] que celui-ci lui veuille

de Bourgogne, qui a lieu du 10 au 16 juillet. (*Bourgeois de Paris*, p. 240-241.)

4. Mention exacte des secours demandés à ce moment, en effet, par le duc de Bedford au duc de Bourgogne. — Déjà, au su de la levée du siège d'Orléans, c'est-à-dire le 10 mai, le duc de Bedford, du château de Vincennes, a cherché à rassembler, dans la région du nord, des forces qui semblent avoir mis peu d'empressement à gagner Paris. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297 ; cf. Lettre du greffier de Metz, *Procès*, t. V, p. 354-355.) Sitôt après Patay, Bedford, de plus en plus inquiet, envoie, de concert avec les Parisiens, au duc de Bourgogne, alors en Artois, à Hesdin, une solennelle ambassade, composée de Jean de Mailly, évêque de Noyon, de deux docteurs en théologie de l'Université et de plusieurs « des plus puissans bourgeois de Paris ». (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 332-333.) Cette ambassade trouve le duc relevant de maladie et demeuré dans l'inaction depuis sa rentrée dans ses états du nord, à la fin d'avril, à la suite de sa brouille avec Bedford. (Ci-dessus, p. 54, n. 2, p. 56, n. 5.) Elle le décide à revenir à Paris « en dedens briefs jours ». (*Monstrelet*, loc. cit.) Le bruit de l'ambassade parisienne au duc de Bourgogne se trouve enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay. (P. 62.) — L'information de Pancrazio Giustiniani est donc exacte dans tous ses détails. Elle va se confirmer dans divers passages ultérieurs de cette même lettre.

5. Sur ces secours demandés par Bedford en Angleterre, un

« Fo dito, e chusy credo, monsignor de Borgogna manderà in questi do dy verso Paris con gran giente, e molte cose se raxiona, chi dixe per eser a l'incontro con el Dolfim, e chi diga per tratar acordo tra lu e Ingelexi. Non so quelo me debia creder de la predita ziornada; al seguir lo saveremo meio[1].

« Io m'aveva desmentega[2], e altro nonn o a dire, ma, como se scrive de Ingletera[3] per persone, homeny IIIm per andar in Franza, per plu de quali iera soldady del gardenal per andar incontra i Usi, che fi dito serà homeny circha VIm in suma[4].

passage ultérieur de cette lettre va revenir avec plus de détails.

1. Le duc de Bourgogne, dont Pancrazio Giustiniani, dans cette lettre du 9 juillet, annonce comme on voit le départ vers Paris comme devant s'opérer, vraisemblablement de l'Artois comme point de départ, dans deux jours seulement, arrive en fait à Paris le 10. (*Bourgeois de Paris*, p. 240-241.) Il devait donc s'être mis en route, d'Artois, au moins ce jour même du 9. Il était même attendu à Paris pour le 9. (Lettre de Colard de Mailly, bailli de Vermandois pour le gouvernement anglais, en date du 10 juillet, dans Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 294-295.) — Quant aux renforts qu'il amène, ils montent à 4 ou 500 combattants, dit Monstrelet (*loc. cit.*), ou à 700, dit le Bourgeois de Paris (*loc. cit.*). La fin de cette lettre va, du reste, revenir encore sur ce voyage, auquel l'opinion publique, non sans raison, semble attacher grande attention. Le doute où, d'après ce passage, on persistait à demeurer en Flandre sur les intentions réelles de Philippe le Bon, est intéressant à constater. Ce sentiment continue à corroborer les opinions émises à plusieurs reprises, dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, sur les tendances supposées favorables du duc envers Charles VII

donner secours; et ainsi en est-il dans toute l'Angleterre, pour qu'il soit pourvu à ce royaume.

« Il fut dit (et je crois qu'il en est ainsi) que monseigneur de Bourgogne enverra dans les deux jours vers Paris avec nombreuse gent; et l'on dit beaucoup de choses, les uns que c'est pour se rencontrer avec le dauphin, les autres que c'est pour traiter d'un accord entre lui et les Anglais. Je ne sais ce que je dois croire de la susdite journée; par la suite nous le saurons mieux.

« J'avais oublié (et je n'ai rien d'autre à vous dire) que plusieurs personnes écrivent d'Angleterre que 3000 hommes sont prêts à aller en France, en plus des soldats que le cardinal devait mener contre les Hussites, et l'on dit qu'il y aura en tout environ 6000 hommes.

et sur l'attente où l'on était, comme d'un incident tout naturel, de le voir passer au parti français.

2. Début d'additions successives qui constituent la fin de cette longue lettre, additions dont la dernière, au moins, semble postérieure au 9 juillet, date du corps de la missive.

3. *Ingle-tera*. Des. fol. 505 A. — Inc. fol. 505 B.

4. Pancrazio Giustiniani est ici très exactement renseigné quant au fond. D'importantes forces anglaises, en ce moment, sont en effet les unes sur le point de passer sur le continent, les autres en rassemblement. — Une première armée, qui va aborder en France avant la mi-juillet, est alors en partance, à la date constatée du 1er juillet. Elle se compose d'un corps principal de 250 lances et 2,500 archers, recruté naguères, depuis mai, au nom du Saint-Siège, pour une croisade contre les Hussites de Bohême, sous le commandement de l'évêque de Winchester, Henry de Beaufort, cardinal d'Angleterre, mais détourné de son but, entre le 26 juin et le 1er juillet, par un message éperdu de Bedford, réduit, dans le désarroi et la consternation qui suit le désastre de Patay, à cet expédient plus que singulier. Elle est, en outre, complétée par un corps annexe de

« Monsignor de Borgogna è andado a Paris, e là dixese per far acordo, e chi dixe per eser contra el Dolfin so parente. Del seguir per tenpo se saverà per altre vie[1].

« De Ingletera a bocha per Ing(l)elexi et altry, se dixe el ducha di Orlens, che xè stado in prexion zià any XIIII°, eser schanpado e andado al re de Scocia, el qual re faxeva questa giente per retardar (?) in Franza in favor del Dolfino, con una soa sorela l'a maridada in el primo genito del ducha; e tiense questa novela ferma, ben che no'nde sia altre raxon, nè ancora letera alguna[2].

100 lances et de 700 archers, sous John Radclyff, sénéchal anglais de Guyenne, faible partie des renforts exigés depuis le mois d'avril précédent, bien avant Patay et la délivrance d'Orléans, par Bedford déjà inquiet, et qui, alors déjà, réclamait impérieusement un secours de près du double, soit 200 lances et 1,200 archers. — Une seconde armée, portée par la suite de cette même lettre à 8,000 hommes, armée qui, en fait, ne passera pas encore sur le continent, se prépare alors en Angleterre. A la date du 3 juillet, une lettre royale au nom de Henry VI expédiée de Westminster avise la cité de Reims de ce nouvel armement. (Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, part. I, XV, p. 74-76.) — Le bruit de cet appel désespéré est enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon écrite sitôt après Patay : « Miserunt ad Angliam pro gentibus et faciunt armare usque ad presbyteros. » (P. 62.) Les correspondances recueillies par Morosini reviendront à plusieurs reprises sur ces nouvelles. (Sur les conditions exactes de ce double armement, voir Annexe XVII.)

1. Cette addition mentionne le départ du duc de Bourgogne pour Paris comme effectué, alors que, tout à l'heure, le corps de la lettre l'annonçait seulement comme imminent. On a vu que le duc, attendu à Paris dès le 9, y arrive le 10. Répétition des mêmes incertitudes en ce qui concerne le but réel de ce voyage.

2. Ces bruits fantastiques : — de l'évasion du duc d'Orléans

« Monseigneur de Bourgogne est allé à Paris; les uns disent que c'est pour faire accord; les autres, pour être contre le dauphin son parent. Ce qui va suivre, avec le temps on le saura par d'autres voies.

« D'Angleterre, les Anglais et d'autres répètent que le duc d'Orléans, qui a déjà été en prison quatorze ans, s'est enfui et réfugié près du roi d'Écosse, lequel faisait des troupes pour mener en France en faveur du dauphin, avec une sienne sœur qu'il a mariée au fils aîné du duc; et tient-on cette nouvelle pour certaine, bien qu'on n'en sache rien d'autre et qu'on n'en ait encore aucune lettre.

d'Angleterre en Écosse, — du mariage d'une sœur du roi d'Écosse avec le fils aîné du duc, — d'une intervention officielle de l'Écosse en faveur de Charles VII, — bruits démentis du reste par un passage ultérieur de cette même lettre, — représentent un frappant exemple de déformation de rumeurs après tout vraisemblables. — Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis 1415, ne devait en réalité en sortir qu'en 1440. Mais déjà courait dans le domaine public le bruit que Jeanne d'Arc avait indiqué sa libération, *même au prix d'une descente en Angleterre*, comme l'un des quatre objets de sa mission. Bruit enregistré à maintes reprises dans ces correspondances mêmes. La délivrance d'Orléans, premier point de cette mission, étant connu pour être atteint, le sacre à Reims, son second objet, étant considéré comme en voie de s'accomplir depuis l'anéantissement de l'armée anglaise à Patay, l'instinct populaire était en droit de regarder un des autres objets en cause, soit, en l'espèce, la libération du duc d'Orléans, comme déjà rempli ou sur le point de l'être. — Le duc d'Orléans, alors veuf de sa seconde femme Bonne d'Armagnac, n'avait à cette époque, pour toute descendance, que sa fille Jeanne, mariée en 1421 au duc d'Alençon Jean II. Le projet de mariage ainsi présenté doit se rapporter à l'union préparée entre Louis, dauphin de France, le futur Louis XI, né en 1423, alors âgé de cinq ans seulement, et Marguerite, fille aînée du roi d'Écosse Jacques V,

« Scrito fina qua, el fante a induxiado, e eve letere da Londra de primo de zugno (*sic*) [1], che non fa mencion de questo, sì che non può eser; ma conprendese Ingelexi abia fato levar questa nuova per aver caxon con plu onestà inn Engletera se creza è'l dito signor plu de quelo li, di qual i dity feva grandisima stima [2].

« De fermo se sente de Ingletera, che tuta quela giente averà presto el gardenal per andar contra i Usy, e statin anchuoy e' pasa in Franza, e anchor di i altry dixe, che de fermo paserà VIII^m^ Ingelexi, che bem ve inprometo, ano bixogno de pasar presto e con posanza granda [3], per caxon se sente la donzela esersy

plus jeune de deux ans : mariage convenu dès l'an précédent par les traités de Perth, du 19 juillet 1428, et de Chinon, du 30 octobre, par lesquels la princesse devait passer en France dans l'année qui suivrait le 2 février 1429. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 395-399.) Ce mariage aussi, outre les notifications officielles qui en furent adressées à différentes villes (à Tournai, notamment, au début de 1429, Reg. des consaux, *Ibid.*, p. 399, n. 2), tenait une certaine place dans le sentiment populaire. Il était connu à Vaucouleurs dans les derniers jours de 1428 ou le début de 1429, et c'est à lui que Jeanne d'Arc faisait allusion dans son premier entretien avec Jean de Metz. (*Procès*, t. II, p. 436; Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. IV, le Culte de Saint-Michel au XV^e^ siècle, p. 113-114.) La princesse, en fait, ne devait passer en France qu'en 1436, pour y mourir peu après, en 1445, dauphine sans enfants. — La mention des secours préparés par l'Écosse pour la France, la troisième des assertions ici indiquées, repose, quant à elle, sur une base précise. Les traités de Perth et de Chinon stipulaient réellement l'envoi d'une armée écossaise de 6,000 hommes, qui devait passer en France dans le même délai que la princesse. (*Beaucourt*, loc. cit.) Dans les derniers jours de 1428, le gouvernement de Charles VII avisait la ville fran-

« J'avais écrit jusqu'ici; mais le courrier a tardé à partir, et j'eus lettres de Londres, du premier juin, qui ne font pas mention de cela, de sorte que cela ne peut être ; mais on comprend que les Anglais aient fait lever cette nouvelle pour pouvoir plus honnêtement faire croire en Angleterre ledit seigneur encore plus grand; duquel ils faisaient déjà très grande estime.

« De certain on apprend d'Angleterre que le cardinal aura bientôt toute cette gent pour aller contre les Hussites, et que *statim* aujourd'hui même il passe en France ; d'autres encore disent que sûrement 8000 Anglais passeront, et je vous promets bien qu'ils ont besoin de passer vite et avec grande puissance, car on entend

çaise de Tournai que ce passage devait s'effectuer avant la Pentecôte, c'est-à-dire avant le 15 mai. (Extraits des anciens reg. des Consaux de la ville de Tournai, *Ibid.*, p. 399, n. 2.) Le gouvernement anglais, en avril, préparait des armements pour combattre cette flotte de passage. (*Proceedings*, *Ibid.*, p. 399, n. 3.) — Mais, fait qui donne à cette information un appui singulier, il paraît que Jeanne d'Arc elle-même, vers le moment de Patay, annonçait une prochaine et imminente invasion écossaise en Angleterre pour le plus grand bien de la cause française. (Lettre de Jacques de Bourbon, p. 62.)

1. Ms. « zugno » (*sic*). Il serait complètement invraisemblable que des lettres de Londres, en date du 1er juin, n'arrivassent à Bruges que vers le 9 juillet. La rectification consistant à remplacer ici la mention du 1er juin par celle du 1er juillet s'impose donc nécessairement.

2. Cette rectification des nouvelles erronées relatives au duc d'Orléans, dont on vient de voir l'exposé, démontre toute l'extension qu'avaient dû prendre ces bruits.

3. Sur ces deux armées, celle où se trouvent les troupes du cardinal et celle qui doit la suivre, voir ce qui vient d'en être dit au cours de cette même lettre. — Cette première armée, composée des corps du cardinal et de Radclyff, est ici indiquée

a canpo[1] con plu de XXV[M] per conto, e ano ase di archi[2], per vie e pasy, che su per la riviera, che son clamada la Caretà[3], che abie claro, che queli porà

comme étant en partance incessante. Ces troupes sont mentionnées, comme étant « en passage de mer », dans une lettre royale au nom de Henry VI à la cité de Reims, en date du 3 juillet, écrite de Westminster. (Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, part. I, p. 74-76.) Une lettre de Colard de Mailly, bailli de Vermandois pour le gouvernement anglais, à la cité de Reims, en date du 10 juillet, signale ces forces comme déjà passées. (Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 294-295.) — Quant à la seconde, dont le passage est ici indiqué comme prochain, la lettre de Henry VI (*loc. cit.*) l'annonce également comme se préparant à entrer en ligne, la qualifiant d' « autre notable armée ». Son chiffre est ici porté à 8,000 hommes, au lieu de 3,000 indiqués tout à l'heure. Ce chiffre de 8,000, peut-être par une confusion de bruits en cours, est attribué par la lettre de Colard de Mailly à la première armée dont le bailli de Vermandois annonce le passage comme effectué. — Les correspondances recueillies par Morosini reviendront plus d'une fois sur ce sujet, en variant ces chiffres. (Voir, en premier lieu, lettre du 16 juillet.)

1. Ainsi, c'est d'Angleterre qu'arrive à Bruges, cette fois, la nouvelle de l'entrée en action de l'armée royale et de la Pucelle pour la campagne du Sacre. Cette nouvelle était déjà parvenue à Venise, semble-t-il, depuis le 20 juillet, par une correspondance précédente, la lettre de Marseille du 28 juin. Les nouvelles d'Angleterre en date du début de juillet, ici résumées, ne peuvent, du reste, signaler que des préparatifs de marche en avant opérés à la suite de l'événement de Patay, qui a eu lieu le 18 juin. — La Pucelle et le roi se sont trouvés réunis le 24 juin à Gien. (Ci-dessus, p. 84, n. 5.) C'est seulement le 29 que le roi, après de nouvelles et lamentables indécisions, part de Gien pour prendre franchement la direction de Reims. Jeanne d'Arc, dans une inquiétude voisine du désespoir, est depuis un ou deux jours *au gîte* en pleins champs, à quatre lieues en avant de Gien, séparée du roi, seule en avant, ne

dire que la damoiselle s'est mise en campagne avec plus de 25,000 hommes bien comptés et de très nombreux archers, par les chemins et passages qui sont sur

comptant plus que sur ce coup d'éclat pour peser sur l'armée et arracher enfin Charles VII à ses mesquins et criminels conseillers. (*Cagny*, entre 24 et 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 17-18; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. LV et LVI, p. 310-311 et 313, et *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90.).

2. Ce chiffre de 25,000 hommes, répété encore par Pancrazio Giustiniani dans une lettre suivante du 27 juillet, quoique inférieur à celui de 40,000 hommes signalé naguères par une correspondance précédente, la lettre d'Avignon du 30 juin, comme composant l'armée de la Pucelle, prête à attaquer Paris, sitôt Patay, avant même de faire mention de la marche sur Reims, est encore manifestement exagéré. — L'armée royale de la campagne du Sacre ne paraît pas avoir dépassé 12,000 combattants. (Évaluation dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 214. Sur les différents chiffres attribués aux forces françaises, ci-dessus, p. 80, n. 4.)

3. Cette mention selon laquelle l'armée française aurait passé la Loire, au lieu de Gien, à la Charité, beaucoup plus haut sur le fleuve, mention qui impliquerait la prise de cette place, alors fortement occupée par une garnison bourguignonne, est à relever. A la vérité, entre le 24 et le 29 juin, la Charité a été sommée de se rendre à Charles VII, mais vainement. (*Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 309.) De même pour Cosne, plus rapproché de Gien cependant. (*Ibid.*) Seule des places du val de Loire situées en amont, Bonny, dans le voisinage immédiat de Gien, s'est rendu le 26. (*Journal du siège*, 26 juin, et *Chron. de la Pucelle*, ch. LV, p. 310.) — Le bruit d'opérations imminentes contre la Charité se trouve enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon écrite sitôt après Patay. (P. 62.) La ville d'Orléans en préparait activement le siège. (Amicie de Villaret, *Campagnes des Anglais dans l'Orléanais*, p. 107.) Mais la place de la Charité demeure obstinément bourguignonne. On sait que, l'automne suivant, elle devait repousser la Pucelle. Dès à présent, cette résistance de la Charité et de son commandant Per-

andar al so piaxer, fina a le porte de Paris[1]. Christo provesa al bem di Christiany[2]! [Dixese] Borgogna, è tre ziorni, eser preso a Paris[3]... »

E questo avemo da Broza, fina a VIII° del mexe de luio M° CCCC XXVIII[4].

Copia[5] de le novele de Franza de la donzela mandade dal marchexe de Monferà a la signoria de Veniexia[6].

« Inlustrisimo principo. Elo è chosa vera[7] ch'[8] el

rinet Crasset est constatée avec fierté par les chroniques du parti bourguignon. (*Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 17 juillet, fol. 485 r°.)

1. Toujours Paris, mentionné par l'instinct populaire et la rumeur publique, comme but immédiat et rationnel des opérations engagées, ou tout au moins comme objet essentiel de l'œuvre à accomplir par la Pucelle.

2. Témoignage de sympathie envers la cause française, qui est à signaler de nouveau.

3. Le duc de Bourgogne entrant le 10 à Paris, cette dernière addition semble remonter à une date qui permette à la nouvelle de cette entrée, ici mentionnée, de parvenir jusqu'à Bruges, — date par conséquent postérieure à celle du corps de la lettre même, qui est du 9e juillet. (Même lettre, *init.*) — Toujours la même incertitude sur les projets de Philippe le Bon.

4. C'est Morosini qui reprend ici personnellement la parole pour noter cette mention, qui confirme la date du 9 juillet assignée par lui, quelques pages plus haut, au corps de cette longue lettre.

5. Septième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Copie d'une lettre adressée par un personnage non spécifié à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat [beau-frère du duc de Savoie Amédée VIII], lettre relatant des faits remontant au moins aux environs du 10 juillet 1429. — Copie communiquée au gouvernement vénitien par un corres-

la rivière, qui sont appelés La Charité, de façon qu'il est clair qu'ils pourront aller à leur gré jusqu'aux portes de Paris. Que le Christ pourvoie au bien des Chrétiens! On dit que le duc de Bourgogne, il y a trois jours, était près de Paris... »

Et nous avons ces nouvelles de Bruges, jusqu'au 9 du mois de juillet 1429.

Copie des nouvelles de France, touchant la damoiselle, envoyées de la part du marquis de Montferrat à la seigneurie de Venise.

« Très illustre prince, c'est chose vraie que le 21 juin,

pondant inconnu, avec une missive d'envoi qui constitue le document immédiatement suivant (n° 8). — Cette copie communiquée arrive à Venise, avec la missive d'envoi, entre le 2 et le 11 août. — Cette lettre adressée au marquis de Montferrat est à rapprocher, au point de vue de son auteur et de son destinataire, des deux documents suivants (n° 8 et n° 9), comme, également, d'une correspondance adressée à un prince italien, attribuée à Alain Chartier. (*Procès*, t. V, p. 131-136.) — Une transcription de ce présent document, n° 7, comme du document suivant, n° 8, se trouve conservée dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore, à l'Archivio di Stato de Venise. Le texte de cette transcription a été publié par M. G. dalla Santa dans le périodique vénitien *la Scintilla* du 17 et du 24 février 1895.

6. S'appliquant à cette présente lettre, une indication annexe du manuscrit de Morosini, inscrite en tête du document même, porte ces mots : « Fina qui non è confermada questa letera. » — « Jusqu'ici cette lettre n'est pas confirmée. »

7. Le texte édité dans *la Scintilla* porte : « Illustrissime princeps. De gestis per Johannam virginem existentem apud regem Francie Dominationi Vestre audire placeat, Ele cossa vera... »

8. Cette lettre ne contient que des nouvelles d'événements non encore mentionnés et offre par là un intérêt nouveau. Elle commence, comme on voit, par relater le départ de Gien pour la direction de Reims.

ziorno dy XXI° de zugno, la dita donzela se party con tuta la zente d'arme de su la riviera de Leira per andar a Rains per incoronar el re de Franza[1]. E lo dito re se partì ai dy XXII, in però che la dita damixela li va davanti chontinuamente per spacio d'una ziornada o circha[2]. E sì adevene ch'el sabado dy do luio[3],

1. « El re de Franza ». C'est la première fois, dans les correspondances enregistrées par Morosini, que Charles VII, roi depuis 1422, est ainsi désigné. Jusqu'à ce qu'il fût question du sacre, l'expression de dauphin lui paraît exclusivement réservée. (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai, *init.*) Malgré l'emploi, ici constaté, de la qualification : « Re de Franza », l'expression de dauphin continue à être employée dans ces correspondances, en dépit du sacre de Reims et des événements subséquents. On la retrouve encore, uniquement employée, dans le dernier document relatif à la Pucelle, en date du 22 juin 1431, et encore jointe, comme explication, à l'appellation de roi de France, dans la dernière correspondance traitant formellement des affaires politiques de France, en date du 16 janvier 1432. (Voir ci-après ces documents.)

2. Cet ensemble de renseignements est inexact quant à la date du départ de Gien pour Reims, qui s'effectue, pour le roi le 29 juin, pour Jeanne d'Arc le 28 ou le 27. (*Cagny*, entre 24 et 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 17-18; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. LV et LVI, p. 310, 311, 313, *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90.) Mais il est curieusement précis en signalant l'avance que Jeanne d'Arc avait, en effet, sur le roi, ayant, comme on l'a vu, précédé Charles VII, en station d'attente, à quatre lieues de Gien. (Ibid., *loc. cit.*) — Ce passage tendrait à limiter à une seule journée la durée du séjour de la Pucelle hors de Gien, en plaçant ainsi son départ au 28, selon la version de la Chronique de la Pucelle et de Chartier, contrairement au récit de Cagny, qui la fait stationner deux jours aux champs et partir le 27. — Toutefois, l'indication ici donnée cesse d'être exacte quand elle spécifie que la Pucelle devançait *habituellement* le roi d'une journée tout entière. Dès le 29, la jonction opérée, Charles VII et Jeanne d'Arc faisaient route ensemble. Certains indices

ladite damoiselle partit, avec tous ses gens d'armes, de la rivière de Loire pour aller à Reims pour couronner le roi de France. Ledit roi partit le 22, pour ce que ladite damoiselle le précède continuellement d'une journée de marche ou environ. Et si advint-il que le samedi 2 juin, furent faites mout notables choses,

feraient croire que, jusqu'à Reims au moins, ils ne marchaient pas toujours de conserve; mais, en tout cas, l'avance des étapes de la Pucelle n'offre pas un caractère persistant.

3. Cette date du 2 juillet, — un samedi en effet, — signalée ici comme jour de l'arrivée de l'armée royale devant Auxerre, est à relever, malgré le caractère fabuleux des informations consécutives. En somme, et quoique les divers itinéraires de Jeanne d'Arc les plus récemment publiés (Quicherat, *Procès*, t. V, p. 379, P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 433; cf. V. de Viriville, Notes de *Chartier*, t. I, p. 91, n. 2) marquent, sur la foi de références insuffisantes, la présence des forces françaises sous Auxerre à la date du 1er juillet, il faut reconnaître qu'on ne possède absolument aucun renseignement sur les étapes de la grande armée royale, entre le 29 juin, date établie du départ de Gien sur la Loire (ci-dessus, n. 2), et le 4 juillet, où l'on va constater son passage à Brienon-l'Archevêque, sur la route d'Auxerre à Troyes (ci-après, p. 154, n. 2). On sait seulement qu'elle dut faire route, de la Loire à l'Yonne, par Saint-Fargeau, point de repère qui représente la direction normale, à travers la Puisaye, de Gien à Auxerre. Saint-Fargeau est, en effet, signalé, — fait qui ne paraît pas avoir été remarqué, — comme enlevé à ce moment par les forces françaises. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) Une lettre du commandant de Nogent-sur-Seine à la cité de Reims fait voir, il est vrai, qu'à Nogent, le 1er juillet, on croyait l'armée [arrivée de Gien] « à Montargis », mais marchant sur Sens, et, dans l'hypothèse de cette marche opérée en entier par le Gâtinais, laissant Auxerre bien loin sur sa droite. (Recueil de Jean Rogier, dans *Procès*, t. IV, p. 286.) — Une lettre de la cité de Troyes à la cité de Reims fait voir qu'à Troyes, également le 1er juillet, on disait l'armée « près d'Auxerre », marchant sur Reims. (*Ibid.*,

eser sta fato molte notabel cose [1], dapuo de le qual ela si andè davanti la citade de Ausero [2], e in quela hora i citadini sy i manda XII anbasadory di plu notabel homeny de la citade e de queli li qual apareva amixi del Re, mostrando de prat(r)icar e de far obediencia al Re ch'el vegnise davanti la citade [3]; e durando questa praticha, li citadini si mandase per molti capetanii de ziente d'arme [4], li qual, como Borgognoni

p. 286-287.) — On sait aussi que le roi va stationner devant Auxerre pendant trois jours. (Ci-après, p. 152, n. 3.)

1. Tout ce qui suit, concernant la soi-disant prise d'Auxerre et les incidents bizarres ici attribués à cet événement, jusqu'à la reprise de la marche sur Troyes, porte le caractère d'une fantaisie aussi déconcertante que singulière. Il est intéressant de voir tout le même fonds de bruits et de rumeurs reproduit sommairement, mais de façon absolument identique, et à deux reprises, dans une pièce annexe à la lettre déjà souvent citée de Jacques de Bourbon, pièce en date du 24 juillet. (P. 64, 65.) Les deux lettres suivantes (nos 8 et 9) montrent, d'ailleurs, ces mêmes rumeurs, telles quelles ou même grossies encore en route, parvenant en Italie par trois autres sources que celle ici mentionnée. La mention erronée de l'occupation d'Auxerre par les forces françaises se retrouve dans le Bourgeois de Paris (entre 16 et 25 juillet), dans la Chronique des Cordeliers (entre 18 et 30 juin, fol. 484 v°), dans Pierre Cochon (ch. XLVIII, p. 300), dans la Chronique de Tournai (p. 414).

2. Auxerre et son comté, possession royale depuis 1371, date où Charles V l'avait acquise de Jean IV de Châlon, dernier comte de la maison de Châlon, titulaire, depuis le milieu du XIIIe siècle, du comté d'Auxerre, relevant féodalement du duché de Bourgogne, étaient rattachés au bailliage de Sens, au titre de bailliage de Sens et d'Auxerre. — Philippe le Bon, en 1424, s'était fait personnellement attribuer le comté d'Auxerre par le gouvernement anglais; il devait se le faire maintenir par le traité d'Arras, en 1435, et le comté ne devait faire retour à la couronne qu'à la chute de la maison de Bourgogne, en 1477. (Lebeuf, *Hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 251,

après lesquelles elle alla devant la ville d'Auxerre, et aussitôt les bourgeois lui mandèrent douze ambassadeurs des plus notables hommes de la ville et de ceux qui paraissaient amis du roi, montrant leur intention de traiter et de faire obédience au roi une fois arrivé devant la ville; et durant cette négociation, les bourgeois envoyèrent chercher mout capitaines de gens d'armes, lesquels, Bourguignons et Savoyards, se

t. III, p. 302, 550.) — D'autre part, en 1426 et 1427, on avait vu le favori de Charles VII, le grand chambellan Pierre de Giac, exécuté au début de 1427, porter le titre de comte d'Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 129-130, 132.) — L'assertion qui fait de la Trémoïlle le commandant titulaire d'Auxerre, assertion encore souvent admise, et provenant sans doute d'une interprétation inexacte de son rôle dans l'abandon de toute opération contre la ville (*Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet, *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313, *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90), ne repose sur aucun fondement. Le bailli bourguignon d'Auxerre était alors Jean Regnier; son lieutenant général, Germain Trouvé; le capitaine, Simon Le Moyne. (Lebeuf, t. III, p. 305, 551, 556, 566.)

3. Le fait d'une ambassade envoyée au roi par les Auxerrois est établi. (*Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313; *Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) L'indication, ici contenue, mentionnant ce chiffre de *douze* envoyés de la ville, à laquelle va répondre celle des *douze* envoyés du roi, qui va se rencontrer tout à l'heure, provient évidemment de quelque informateur au courant de la situation de la cité, dont l'administration était confiée à *douze* jurés élus par la communauté des bourgeois et habitants, en vertu de la charte accordée en 1214 par Pierre II de Courtenay, comte d'Auxerre, charte maintenue par le pouvoir royal lors de l'annexion de 1371 et sans doute par les ducs de Bourgogne lors de la cession de 1424. (Lebeuf, *Hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 251.)

4. Aucun document jusqu'ici connu ne fait mention de l'entrée des renforts spéciaux ici indiqués comme introduits dans

e Savoengi, nominadi[1] lo primo fo lo vechio de Baro[2], lo signor de Vurando[3] e miser Onberto Mareschalcho, Savoiengo[4], i qual sy conduse chon lor circha omeni d'arme VIII[c], li qual tuti (s)i citadini fexe as-

Auxerre pour défendre la place contre Charles VII. Mais il paraît avéré que le conseil de Bourgogne et le maréchal du duché, Antoine de Toulongeon, chargé en l'absence du duc du commandement militaire du duché, avisaient la cité de se tenir sur la défensive et réunissaient alors des forces importantes pour couvrir la frontière du duché, sur la lisière occidentale duquel défilait l'armée royale. (De la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, t, II, p. 202-203, n. 1; cf. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, fait reconnaissable au milieu du désordre du récit de cette période, t. IV, p. 129.) La présence de forces bourguignonnes peut donc s'expliquer, à cette époque, sinon dans la place, au moins aux environs d'Auxerre, forces peut-être demandées et expédiées à destination de la ville sans avoir pu y pénétrer à temps.

1. La répartition de ces forces en compagnies bourguignonnes et savoyardes se retrouve en mêmes termes dans la pièce annexe de la lettre de Jacques de Bourbon, à laquelle il vient d'être fait allusion « homines armorum tam milites quam nobiles, tam de partibus Burgundie quam Sabaudie ». (P. 64.)

2. Sous cette appellation se reconnaît un personnage notoire du parti bourguignon, qu'on ne voit pas sans étonnement mentionné de cette façon, à cette date et dans ce rôle, alors que depuis plusieurs années les documents courants cessent de présenter aucune indication sur son rôle actif. C'est Guy de Bar, seigneur de Presles, ancien bailli du bailliage bourguignon d'Auxois de 1411 à 1418, prévôt de Paris pour le parti bourguignon en 1418 et 1419, de nouveau bailli bourguignon d'Auxois, et, depuis 1423, bailli royal de Sens au nom du gouvernement anglais. Possesseur de nombreuses seigneuries sur les confins du Nivernais et de la Bourgogne, beau-frère de Guillaume, sire de Châteauvillain, le chef du clan féodal bourguignon le plus hostile à l'Angleterre, Guy de Bar, par ses alliances et sa situation personnelle, représente alors une des puissances de son parti. (Sur

nommaient, le premier, le Viau de Bar, [puis] le seigneur de Varambon et messire Humbert Mareschal, Savoyard ; ils amenèrent avec eux environ 800 hommes d'armes, que tous les bourgeois firent cacher

lui : *Épis. de l'invasion anglaise ; De Rouen à Chantelle et à Bourges*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVII, 1896 : Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. III, p. 550.) — Les textes qui mentionnent son nom, si souvent cité vers l'époque de la grande chevauchée bourguignonne de 1417-1418, le désignent le plus souvent sous l'appellation singulière de « le *Veau* » ou « le *Viau* » de Bar. (*Monstrelet, Chron. des Cordeliers, Wavrin*, pass.) — Un des passages du Journal d'un Bourgeois de Paris, où se trouve mentionné son rôle comme prévôt, le dénomme cependant « le *beau* sire de Bar. » (P. 88.) Ce qui pourrait porter à modifier le sens de son réel surnom. — Il faut remarquer l'interprétation italienne qui est ici donnée de ce surnom : « lo *Vechio* de Bar », interprétation qui, phonétiquement au moins, semble plus rapprochée de la première version, « le *Viau* » ou « le *Veau* » de Bar, si singulière qu'elle soit, que de la seconde, « le beau » de Bar, toute naturelle qu'elle semble.

3. On reconnaît ici facilement un féodal relevant du duc de Savoie, François de la Palud, sire de Varambon, d'une maison de Bresse, sujet du duc de Savoie et chambellan du duc de Bourgogne. On le trouve en compagnie de Guy de Bar, en 1423, au moment des opérations qui aboutissent à la bataille de Cravant. (Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 292-295 ; de la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, p. 214.)

4. Sous cette désignation, il faut reconnaître, non pas le maréchal du duché de Savoie, mais Humbert Mareschal, seigneur de Meximieux, d'une maison de Bresse. On le trouvera en compagnie de Varambon aux journées d'Anthon, en 1430, et de Bulgnéville, en 1431. (Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 234-236.) Une tradition (Guichenon, *loc. cit.*) rattachait la maison bressane des Mareschal à la race anglaise des Marshal, naguères titulaire de la charge héréditaire de comte maréchal d'Angleterre, et d'où était sortie l'une des dynasties des comtes de Pembroke.

chonder per le caxe suo, in una parte XX, e XXX, e in altre XL, et cetera [1].

« La dita donzela sy manda XII homeny de queli del Re andadi in la citade per veder quelo che se feva [2], e sy fè retornar XII de queli de la citade. E quando ly XII del Re fo andadi in la cità, e holdido e vezudo sì gran moltitudine de giente armada, e tuti quanti eser cusì meraveioxi, voiando retornar a dir quelo che i aveva vezudo e aldido in la cità, li citadini, vezudo el tradimento deschoverto, si prexe questy XII del Re e sì li taia la testa, e da puo la mese su le porte de la citade. E de subito sapudo la donzela queste cose, fexe prender ly XII de la cità, e sì li fè taiar le teste, e davanti le porte de la citade, e dapuo fato questo, fè cridar che ziaschaduno devese andar ad arsair la citade, e fato el chomandamento, tuti andà a l'arsalto [3].

« Lo [4] veschovo de la citade al primo arsalto chonbatando (la citade) fo prexo, el qual con i prevedy iera vegnudo vestido con robe e paramenty de regilione (*sic*) e con reliquie e aqua benedeta [5]. La dita donzela el

1. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon porte ce chiffre à 1,500 hommes. (P. 64.)

2. Ici, avec la mention de l'entrée dans Auxerre des forces bourguignonnes, avec le récit des conditions où elles s'y dissimulent, commence la partie purement fabuleuse du récit que son invraisemblance même rend si curieuse. Il faut rappeler que la version de la prise de vive force d'Auxerre, du sac de la ville et du massacre des habitants, se retrouve, sans aucun des détails ici présentés, mais avec un fonds identique, dans la pièce annexe de la lettre de Jacques de Bourbon. (Voir p. 144, n. 1.)

par leurs maisons, vingt d'un côté, trente ici et quarante dans d'autres, etc.

« Ladite damoiselle envoya douze hommes de ceux du roi pour aller voir dans la ville ce qui se faisait, et fit revenir douze de ceux de la ville. Et quand les douze hommes du roi furent arrivés dans la ville et eurent vu si grande multitude de gens armés, tous s'en émerveillèrent fort, et lorsqu'ils voulurent s'en retourner pour dire ce qu'ils avaient vu et entendu dans la ville, les bourgeois, voyant leur trahison découverte, se saisirent de ces douze hommes du roi et si leur coupèrent la tête, puis mirent leurs têtes sur les portes de la ville. Et aussitôt que la damoiselle sut ces choses, elle fit prendre les douze hommes de la ville et si leur fit couper la tête et [mettre] devant les portes de la ville; et cela fait, elle fit crier que chacun dût aller assaillir la ville, et ce commandement fait, tous allèrent à l'assaut.

« L'évêque de la ville fut pris au premier assaut en combattant, lequel était venu avec ses prêtres vêtu de robe et parements de religion, avec des reliques et de l'eau bénite. Ladite damoiselle le fit prendre avec tous les

3. Le fait d'une ambassade échangée par le roi avec les Auxerrois est établi. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) On a expliqué la raison d'être de ce nombre supposé de douze négociateurs. (Voir p. 144, n. 3.)

4. *Lo.* Inc. fol. 506 A.

5. L'évêque d'Auxerre est alors Jean de Corbie, en fonctions depuis 1426, et qui devait les conserver jusqu'à sa mort, en 1432. Neveu d'Arnaud de Corbie, chancelier de France sous Charles VI (1388-1413), il avait occupé précédemment l'évêché de Mende, de 1413 à 1426. (Sur lui, *Gall. christ.*, t. XII,

fexe piar con tuti i prevedy, e fexe i taiar a tuti le teste, e questo fato da VII ani sy a homeny come femene e tuti quanti fono taiadi a peze, e fexe guastar tuta la citade[1].

« Veritade è che circha II^M Ingelexi sy andava scorsizando el campo del Re, per veder si podeva trovar al dito canpo descordanza, e de farli algun grando dano; la dita donzela sy fè domandar uno capetanio del Re, lo qual vien clamado Laira[2], e a quelo ly dise : « Tu a fato per lo to tempo de cose nobelisime, ma al dì d'anchuo Dio t'a apereclado de far una plu notabele che may festy. Prendi la toa giente d'arme, e va al tal boscho, lonzi de qua do lige, e là tu troverà II^M Ingelexi, tuti con le lanze in man, e tuti i piera e amazeray. » Lo qual andando a trovarli, i diti Ingelexi queli

col. 327-328.) Il venait de s'excuser de ne pas figurer au concile provincial tenu récemment à Paris, du 1^er mars au 23 avril. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VIII, Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429, p. 130-132, et Pièces just., n° 209; cf. Labbe, *Sacr. conc.*, t. XVII, col. 123-124, 143-144.)

1. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionne, de ce chef, 4,500 victimes. (P. 64.)

2. C'est ici la première fois que les correspondances enregistrées par Antonio Morosini mentionnent ce nom célèbre, qui a si puissamment survécu dans l'imagination populaire, le héros gascon Étienne de Vignolles, légendaire sous le surnom de La Hire, le fidèle et intrépide compagnon de la Pucelle. Longtemps occupé à la défense d'Orléans, dès l'origine du siège, puis ayant quitté la place, sans doute avec l'un des départs de forces qui s'en retirent successivement, il s'était attaché à la fortune de Jeanne d'Arc depuis leur première rencontre, à Blois, au cours des préparatifs de la délivrance d'Orléans, et de suite avait témoigné pour elle et pour son œuvre un enthousiasme qui ne se démentit jamais. (*Tableau des rois*

prêtres et leur fit couper à tous la tête; et cela fait, à partir de l'âge de sept ans, hommes et femmes, tous sans exception furent taillés en pièces, et elle fit gâter toute la ville.

« Vérité est qu'environ 2000 Anglais allaient escortant le camp du roi, pour voir s'ils y pouvaient trouver quelque désaccord et lui faire quelque grand dommage; alors, ladite damoiselle fit demander un capitaine du roi, qui est appelé La Hire, et elle lui dit : « Tu as fait en ton temps de très nobles choses, mais au jour d'aujourd'hui Dieu t'en a préparé à faire une plus notable [que celles] que jamais tu fis. Prends tes gens d'armes, et va à tel bois, à deux lieues d'ici; tu y trouveras 2000 Anglais, tous la lance en main; tu les prendras tous et tu les tueras. » Lequel alla les trouver, et les

de France, add. à la *Chron. du doyen de Saint-Thiébault de Metz*, *Procès*, t. IV, p. 327.) Il avait pénétré dans Orléans, en compagnie de Jeanne d'Arc, le 29 avril au soir, avec les 200 lances de secours, seul renfort entré cette fois. (Dépos. de Dunois, de Simon Beaucroix, *Procès*, t. III, p. 7, 78.) Né vers 1390, La Hire avait alors quarante ans à peine. — Nulle part, dans le corps même de ces correspondances, ne se rencontre le nom de son associé d'héroïsme, de son frère d'armes, de pays et d'âge, Poton de Saintrailles, légendaire sous le prénom familier qui a consacré sa mémoire. Saintrailles, longtemps occupé comme La Hire à la défense d'Orléans, dès l'origine du siège, encore dans la place le 17 avril, au retour de son ambassade auprès du duc de Bourgogne (*Journal du siège*, 17 avril), puis ayant quitté la ville comme La Hire, présent à Blois au temps des apprêts de l'entreprise de la Pucelle (*Cagny*, entre mars et 4 mai, *Procès*, t. IV, p. 5), en armes à Orléans le 5 mai, entré avec le gros des forces introduites le 4 (*Journal du siège*, 5 mai), s'était attaché à la fortune de Jeanne d'Arc, à Blois, en même temps que La Hire et avec un aussi passionné dévouement.

[fo] tuti prexi e morti, sì chomo ly aveva dito la damixela[1].

« Dentro da la citade de Hosera eser morto lo dito vechio de Baro, e apreso el signor de Varandom, e miser Onberto Mareschalcho, con molti de Savoya, circha VI^c[2]. Fato questo[3], la giente[4] del re de Franza[5]

1. Le récit de ce singulier épisode, — purement imaginaire à cette date, à ce qu'il semble, — proviendrait-il de quelque interversion du rôle de La Hire à Patay ? (Sur l'indication de ce point, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 594.) Il est établi que La Hire, à Patay, conduisait l'avant-garde française, qui, seule, avec ses 1,500 hommes environ, eut à donner contre le gros des forces anglaises, évaluable à 4,000 hommes, et fit le triomphe de la journée. Une des dépositions du procès de réhabilitation fait voir Jeanne d'Arc, au moment du choc, l'apostrophant, en effet, et lui donnant, comme ici, mission formelle de charger. (Dépos. de Thibaud de Termes, bailli de Chartres, t. III, p. 120.) Une autre déposition, il est vrai, montre la Pucelle mécontente de ne pas figurer en personne à ce poste d'honneur, et vivement irritée contre La Hire, qui avait mené la charge sans elle. (Dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, t. III, p. 71.)

2. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionne, de ce chef, 1,500 victimes, présentées comme totalité des forces bourguignonnes. (P. 64.)

3. En réalité, l'armée royale, partie de Gien le 29, ayant fait route par Saint-Fargeau (ci-dessus, p. 142, n. 3), a stationné trois jours, sans résultat, devant Auxerre. (*Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314.) Auxerre intact et laissé de côté, on la retrouve ensuite le 4 à Brienon-l'Archevêque, sur la route de Troyes. (Voir la note suivante.)

4. Les Auxerrois, en fournissant des vivres à l'armée, mise en route sans aucun service de subsistances organisé, ont obtenu un *traité de reddition conditionnelle* excluant toute entrée actuelle des troupes ni du roi : la cité d'Auxerre, par ce traité, accepte de lier son sort à celui de Troyes, Châlons et Reims. Ce fait d'une

dits Anglais furent tous pris et tués, ainsi comme lui avait dit la damoiselle.

« Dans la ville d'Auxerre est mort ledit Viau de Bar, et ensuite le seigneur de Varambon, et messire Humbert Mareschal, avec beaucoup de ceux de Savoie, environ 600. Cela fait, la gent du roi de France s'en

reddition conditionnelle d'Auxerre, qui semble avoir été peu observé jusqu'ici, ressort cependant avec une certaine netteté des indications de Monstrelet. (L. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336; cf., pour fourniture des vivres et versement d'argent par la cité au roi : *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90-91 ; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313; *Gilles de Roye*, éd. K. de Lettenhove, dans *Chron. relative à l'hist. de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, ap. *Coll. de chron. belges*, p. 206-207.)

5. Dans le fond même de cette convention transparaît la duplicité de Georges de la Trémoïlle, secret organe et interprète des sentiments de l'entourage royal, et ouvertement accusé, par les témoignages contemporains les plus sérieux, d'avoir touché de la cité 2,000 écus, prix de son intervention auprès du roi pour le décider à s'éloigner pacifiquement d'Auxerre. (Mêmes textes [sauf Monstrelet], *loc. cit.*) Pour la Trémoïlle, comme pour tout le défiant et mesquin entourage du roi, l'armée, destinée par avance, croyait-on, à une prompte et prochaine retraite, ne devait jamais atteindre Reims, ni même dépasser Troyes, ville que la réputation de son enceinte et l'absence de tout matériel de siège dans le convoi royal mettaient à l'abri de toute menace sérieuse : il ne fallait donc pas, en enlevant Auxerre, irriter inutilement le duc de Bourgogne, avec lequel les conseillers de Charles VII persistent toujours, dans la plus intéressée des erreurs, à vouloir négocier et temporiser. — Jeanne d'Arc, au contraire, avec un sûr instinct, insiste pour brusquer l'assaut (*Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 91, *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313), pour emporter un succès moral et frapper au point essentiel l'imagination populaire, dans le style de l'assaut de Jargeau, qui avait tant contribué à assurer l'irrésistible action de la Pucelle.

si son andadi[1] a una citade apelada Trois[2], e la a fato hobediencia[3], e simel muodo a fato la contrada de Jongii[4]. Ed è vero ch'el ducha de Berry (*sic*)[5], fradelo del re Alois e chugnado del re de

1. En fait, Auxerre, après la reddition de Reims, la dernière des trois places au sort desquelles les Auxerrois avaient lié le leur, aurait dû, d'après le droit du temps, reconnaître l'autorité de Charles VII. La ville n'en fit rien cependant : le traité d'Arras la trouvera encore en possession de la maison de Bourgogne, qui la conserve jusqu'à sa chute.

2. Partie d'Auxerre, l'armée royale se trouve le 4 juillet à Brienon-l'Archevêque, où s'achève, au passage de l'Armançon, la traversée des cours d'eau de la région affluant à l'Yonne. (Lettres de Charles VII à la cité de Reims, dans Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, p. 68-69, cf. Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 291-292.) Elle occupe ensuite, le même jour, la petite place de Saint-Florentin, encore dans la vallée de l'Armançon, dans la direction de Troyes. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91 ; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314 ; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet ; *Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) S'engageant ensuite dans le pays qui sépare le bassin de l'Yonne du val de Seine, laissant à sa gauche les escarpements de la grande forêt d'Othe, à sa droite les grands massifs boisés d'Aumont et de Chaource, elle atteint, le même jour, mardi 4 juillet, Saint-Phal, sur la route de Troyes. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Troyes, dans Louis Paris, *loc. cit.*, p. 69-70, cf. Rogier, *loc. cit.*, p. 287-288.) Le 5, à neuf heures du matin, les premières lances françaises, avec le roi, ont paru sous les murs de Troyes. (Lettres de la cité de Troyes à la cité de Reims, *Ibid.*, p. 289.)

3. Après d'émouvantes péripéties dont cette simple mention ne comporte pas l'exposé, reporté au commentaire d'une correspondance ultérieure plus détaillée, la soumission inespérée de Troyes a eu lieu le 9 juillet, le roi y a opéré son entrée le lendemain 10, et toute l'armée en repart le 11 au matin. (Ci-après, p. 176, n. 1, p. 178, n. 3.) — Cette présente lettre ne fait pas allusion au départ de l'armée, mais annonce seule-

est allée à une ville appelée Troyes, qui a fait obédience, et semblablement a fait le pays de Joigny. Et il est vrai que le duc de Bar, frère du roi Louis et beau-frère du roi de France, venant au secours du roi avec environ 800 chevaux, les Bourguignons l'apprirent et allè-

ment la prise de Troyes : les dernières nouvelles qu'elle contient se réfèrent donc à des faits survenus le 9 ou le 10.

4. Ce texte paraît le seul à mentionner la soumission de Joigny, hypothèse que rien ne vient vérifier à cette époque. En faisant route d'Auxerre à Troyes, par l'itinéraire qui vient d'être établi, l'armée royale, à Brienon-l'Archevêque, avait laissé Joigny, plus en aval, sur l'Yonne, à quelques lieues seulement sur sa gauche. En réalité, Joigny ne paraît pas être rentré sous la domination française avant le cours de l'an 1431. (Ci-après, lettre en date du 15 décembre 1430.) — Vers le même moment, courait le bruit inexact de la reddition de la place de Sens, toute voisine aussi. Ce bruit est enregistré, entre autres, dans une pièce annexe à la lettre déjà souvent citée de Jacques de Bourbon (p. 64), par la Chronique des Cordeliers (entre 18 et 30 juin, fol. 484 v°), par la Chronique de Tournai (p. 414). Le bruit de la marche de l'armée sur Sens, vers le moment où elle contournait Auxerre, avait fortement couru dans la région. (Lettre du commandant de Nogent-sur-Seine à la cité de Reims, en date de Nogent, le 1er juillet, Rogier, *Procès*, t. IV, p. 286.) — En réalité, Sens ne devait redevenir français que l'hiver suivant, en janvier 1430, à ce qu'il semble. (Ci-après, lettre du 15 décembre 1430.) — Joigny et son comté, relevant du comté de Champagne, appartiennent alors par mariage à Guy de la Trémoïlle, engagé et demeuré dans le parti anglo-bourguignon, cousin germain du favori de Charles VII. Guy de la Trémoïlle a épousé, en 1409, Marguerite de Noyers, fille et héritière de Miles II de Noyers, de la maison bourguignonne de ce nom, qui tenait le comté de Joigny depuis le milieu du XIVe siècle. (P. Anselme, *Hist. généal. de France*, t. IV, p. 179-180.)

5. Sur la notation « Bary » pour « Bar », voir la liste des morts d'Azincourt, t. II, p. 76.

Franza[1], lo qual[2] si vegniva per aidar al Re con circha (con) VIII[c] cavay[3], li Borgognoni abiando sentido questo, sì ly andè a trovar, per chomandamento del ducha de Borgogna, chon circha cavay M CC, e conbatudi insembre, i Borgognexi si son stady per la mazior parte morty e prexi[4].

1. Le duc de Bar est alors René d'Anjou, — le roi René, — possesseur légitime du duché depuis la cession qui lui en a été faite, en 1419, par son grand oncle maternel le cardinal Louis de Bar, qui, lui-même, était devenu duc de Bar à la mort du duc Édouard III, son frère, tué à Azincourt. René d'Anjou était en même temps destiné à recueillir le duché de Lorraine, par son mariage, accompli en 1420, avec Isabelle de Lorraine, fille et héritière du duc Charles I[er]. Il était bien, comme il est dit ici, frère de Louis III, duc d'Anjou et roi de Naples, et beau-frère de Charles VII.

2. Les 5 et 6 mai précédents, en vertu de pouvoirs officiels, en date du 13 avril, à lui confiés, le cardinal de Bar, grand oncle du duc René, faisait au nom de son neveu, à Paris, hommage régulier au gouvernement anglais. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Pièces just., n° 210, et p. 241, n. 1; du Tillet, *Recueil des traités*, p. 238.) Le 15 juin, le duc de Bar traitait encore spécialement avec le gouvernement anglais. (Du Tillet, *loc. cit.*) — Mais, à la date du 3 août, il dénonçait hommage et traité. (Du Tillet, *loc. cit.*)

3. Il est exact que le duc de Bar, adhérant ouvertement à la cause française, vint joindre Charles VII au cours de la campagne du Sacre. Le fait est acquis, le lieu de la jonction, seul, est diversement fixé. A Reims même [entre le 16 et le 21 juillet]. (*Chartier*, ch. XLVIII, t. I, p. 97; *Journal du siège*, 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVIII, p. 321.) A Provins [entre le 2 et le 6 août]. (Cagny, sous la date du 15 août, *Procès*, t. IV, p. 23.) Dans la région avoisinant Paris, pendant que le roi séjourne à Senlis [entre le 28 août et le 7 septembre]. (*Berry*, ad ann. 1429, p. 379.) — L'hypothèse de la jonction à Reims semblerait fortifiée par la mention ici contenue, signalant le bruit de la mise en route du duc de Bar vers le roi, à cette date du 10 juillet environ. Hypothèse que tendrait également

rent à sa rencontre, par commandement du duc de Bourgogne, avec environ 1200 chevaux; et ayant combattu ensemble, les Bourguignons ont été pour la majeure partie tués et pris.

à confirmer ce que dit Monstrelet (l. II, ch. LXIV, t. IV, p. 339) de la présence, constatée au sacre, de Robert de Montbéliard-Saarbrück, damoiseau de Commercy, comte de Roucy et de Braine, personnage que les textes précédemment cités (Cagny à part) mentionnent comme attaché à la fortune du duc de Bar et rejoignant avec lui le camp français. — Mais, d'autre part, il semble bien établi que le duc de Bar, engagé avec son beau-père le duc de Lorraine, depuis la fin de mai, dans une campagne contre la ville de Metz, ne quitte le siège de Metz que le 20 juillet seulement. (*Chron. du doyen de Saint-Thiébault de Metz*, ap. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. V, Pièces just., col. XLI à XLVII; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 17 juillet, fol. 485 r°.) Son intention formelle, en partant de Metz, était, il est vrai, de se rendre au sacre, qu'il pensait encore devancer à Reims. (D. Calmet, col. XLVII.) Annoncé d'avance, le bruit de son projet a pu donner naissance à la rumeur ici consignée, laquelle paraît en avance d'une quinzaine au moins sur les événements. Il n'en est pas moins avéré qu'au 20 juillet, jour du départ du duc de Bar de devant Metz, Charles VII allait quitter Reims, d'où il s'éloigne en fait le 21. — L'hypothèse de la jonction opérée à Provins, pendant le séjour du roi et de l'armée, qui stationnent sous la ville ou aux alentours entre le 2 et le 6 août, demeure la plus vraisemblable, concordant, d'une part, avec la date acquise du départ du duc de Bar de Metz, le 20 juillet (voir ce qui précède), et, d'autre part, avec l'époque établie de la dénonciation de son hommage au roi anglais (voir la note 2).

4. Ce récit d'un combat entre Barrois et Bourguignons, mentionné par cette correspondance comme livré sur les frontières de Champagne, à une époque où il est avéré que le duc de Bar, jusqu'au 20 juillet, est encore retenu devant Metz, — combat dont aucun autre texte ne contient d'ailleurs trace, — semble bien à reléguer au nombre des fables pareilles à la pseudo-prise d'Auxerre et au soi-disant sac de cette ville.

« El ducha de Borgogna e'l ducha de Bertuforte con tuto lo so sforzo si son reduti a una vila clamada Blave[1], e là sì se mete in ponto per combater lo dito re con la damixela. Ma de questo, non hostante la grandisima moltitudene d'omeni con ly diti ducha aunò, [lo re nè] la dita donzela no'nde fano algun conto de queste cose sovra dite[2]. Parli ben aquela i è gran nuova, e altro paixe del Re aver fato precesion con grandi fuogi e festa[3].

1. Pour cette interprétation de la forme « Blave », traduite ici par Beauvais, voir ci-après, lettre en date du 13 septembre.

2. On ne voit pas sur quel fait connu peut reposer, à cette date, ce bruit de concentration du duc de Bourgogne et du duc de Bedford, dans une ville qu'on peut supposer être Beauvais.

3. Le texte édité dans *la Scintilla* porte : « ... la dicta poncella non tiene nullo conto; *e de queste cosse supradite par Lion e Grannovo* e l'altro payse... »

On a vu déjà maintes fois, par la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, et par la correspondance de Charles VII après Patay, la répercussion des faits de la Pucelle à Lyon. Quant à Grenoble et au Dauphiné, l'exaltation causée par les événements de France paraît y avoir été considérable. La noblesse dauphinoise avait été presque anéantie au désastre de Verneuil, en 1424. (Delachenal, *Les gentilshommes dauphinois à la bataille de Verneuil*, ap. *Bull. acad. delph.*, t. XX, 1885, p. 347-358.) Une messe quotidienne, dite messe de Verneuil, instituée en 1426 par les États de Dauphiné, à l'intention des combattants dauphinois disparus dans cette journée, se disait au maître-autel de l'église du couvent des Frères Prêcheurs de Grenoble et dans la chapelle de Tous-les-Saints de l'église abbatiale de Saint-Antoine de Viennois. (Mathieu Thomassin, *Reg. delph.*; éd. Buchon, *Doc. divers sur Jeanne d'Arc*, IX [p. 536], dans *Choix de chron. et mém. sur l'hist. de France, XV^e siècle*, ap. *Panthéon littéraire*; Chorier, *Hist. de Dauphiné*, l. XIII, ch. II, t. II, p. 422.) Ce nouveau témoignage, ici présenté, apporterait encore une preuve de l'enthousiasme provoqué en Dauphiné par les succès de la cause nationale.

« Le duc de Bourgogne et le duc de Bedford avec toutes leurs forces se sont rendus à une ville appelée Beauvais, et là se sont mis en point pour combattre ledit roi avec la damoiselle. Mais, nonobstant la très grande multitude d'hommes réunis par lesdits ducs, [le roi ni] ladite damoiselle ne tiennent aucun compte des choses dessus dites. Il paraît bien que c'est là grande nouvelle et que d'autres pays du roi ont fait des processions avec de grands feux et fêtes.

Sentiment que corroborent de nombreux témoignages. Le Registre delphinal de Mathieu Thomassin, composé vers le moment où se poursuivait le procès de réhabilitation, a enregistré nombre de documents contemporains sur la Pucelle, parmi lesquels le résumé de la sentence de Poitiers. (Dans Buchon, *loc. cit.;* dans *Procès*, t. IV, p. 303-312.) C'est du Dauphiné que l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, adressait à Charles VII, dès mai 1429, son mémoire en faveur de la Pucelle (*Procès*, t. III, p. 393-410, t. V, p. 473-474), et les correspondances qui éclairent curieusement cet opuscule. (P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 2-5, 32-35.) — Au cours même des correspondances qui font l'objet de cette édition, on a déjà vu les nouvelles de Patay répercutées en Dauphiné par la correspondance de Charles VII et du commandant de Lyon avec le conseil delphinal. D'autre part, trace a été conservée de l'affection populaire portée à la Pucelle en Dauphiné. (Edmond Maignien, *Oraisons latines pour la délivrance de Jeanne d'Arc*, dans *Rev. des Soc. sav. des dép.*, 4e sér., t. VI, 1867, 2e sem., p. 412-414.) C'est en Dauphiné encore que M. Paul Meyer a retrouvé la curieuse ballade, qui pourrait remonter au moment d'enthousiasme dont le passage de cette présente lettre décèlerait trace. (Paul Meyer, *Ballade contre les Anglais*, dans *Romania*, t. XXI, 1892, p. 50-52.)

« Par le voloyr dou roy Jhesus,
Et Janne, la douce pucelle,
. . . . . .
Tourner vous en faut tous camus,
Dont c'est pour vous dure novelle. »

« Lo vescovo de Chiaramonte[1], lo qual sy aveva a corona de sancto Alvixe, si l'a re[n]duta al Re per questo muodo con grandisima pena[2], che la damixela sy i manda uno fante con suo letere pregandolo ch'el volese render la corona: lo qual sy respoxe ch'ela s'aveva mal insoniado. Ma la dita donzela sy i manda a dir una altra fiada. Respoxei quelo medeximo. E si scrise a i citadini de Cieramonte, che se la corona non fose renduda, che Dio li provederave. Questo non fo fato, e subitamente cazete tanta quantità de tenpesta, che fo gran miracolo. E la donzela la terza volta scrise ai prediti, e si li scrise la forma e la fazon de la corona, la qual el vescovo tegniva ochulta, che s'ela non fose renduda, molto pezio li vigneria, che vegnudo nonn iera. El vescovo oldando nomenar la forma e la fazon de la corona, laqual non se credeva

1. Confusion vraisemblable des charges et des individualités de deux personnages différents. — L'évêque de Clermont, en fait, est, à l'heure qu'il est, Martin Gouge de Charpaignes, titulaire de ce siège depuis 1415, qui avait exercé les fonctions de chancelier de France auprès du Dauphin-Régent, puis de Charles VII devenu roi, de 1421 à 1428. Mais il s'agit ici, évidemment, non pas de sa propre personne, mais de son successeur aux fonctions de chancelier de France, Regnault de Chartres, chancelier depuis la fin de 1428, et en même temps archevêque de Reims depuis 1414. Le personnage visé, d'après tout ce qui suit, est certainement Regnault de Chartres, pour sa qualité d'archevêque de Reims ; mais il se trouve ici désigné sous le titre épiscopal du chancelier son prédécesseur.

2. Tout ce récit, d'allure assez fabuleuse, proviendrait-il d'une interprétation déformée de divers faits établis ? Du rôle que jouait, dans le sacre royal, la sainte ampoule traditionnellement conservée à l'abbaye de Saint-Remi de Reims ? De la connaissance confuse des lettres de diverses provenances, adressées à plusieurs reprises à la cité de Reims, comme il est

« L'évêque de Clermont, qui avait la couronne de saint Louis, l'a rendue au roi à très grand peine, en cette manière. La damoiselle lui envoya un messager avec des lettres, le priant qu'il voulût rendre la couronne; il répondit qu'elle avait mal rêvé. Mais ladite damoiselle lui manda à dire une autre fois. Il lui répondit de même. Alors elle écrivit aux bourgeois de Clermont que si la couronne n'était pas rendue, Dieu les pourvoirait. Rien ne fut fait, et aussitôt il tomba telle quantité de grêle que ce fut grand merveille. Et la damoiselle pour la troisième fois écrivit auxdits bourgeois, et si leur écrivit la forme et façon de la couronne que l'évêque tenait cachée, disant que si elle n'était pas rendue, il leur adviendrait bien pis qu'il ne leur était advenu. L'évêque, entendant nommer la forme et façon de la couronne, que l'on ne croyait pas qui fût connue,

acquis, pour l'engager à se soumettre au roi ? (Rogier, *Procès*, t. IV, p. 291, 295, 297, 298.) D'un vague écho des discours tenus par Charles VII aux envoyés de Troyes, sous les murs mêmes de Troyes, discours rapportés dans une de ces lettres mêmes, et où il était fait allusion au royaume de saint Louis ? (*Ibid.*, p. 295.) De la déformation de quelque fait inconnu, négligé par les témoignages contemporains, et immédiatement entré dans l'état de légende ? Faudrait-il enfin, sous cet enchevêtrement singulier, reconnaître quelque écho des bruits répandus sur le célèbre signe donné par Jeanne d'Arc à Charles VII ? (Sur l'indication de ce point, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 594.) Tout lecteur du Procès sait que, devant les juges de Rouen, pour ne pas trahir ni même laisser deviner le secret qu'elle avait révélé à Charles VII, à Chinon, pour le rassurer sur la légitimité de sa naissance, Jeanne d'Arc avait imaginé la touchante allégorie suivante : tout ce secret, disait-elle à ses juges, consistait dans ce fait, à savoir qu'en sa présence à elle, un ange venu du ciel aurait apporté et offert au roi, matériellement parlant, une couronne précieuse représentant la

che se savese. forte pianzando e pentandose de quelo ch'el aveva fato, [ordinò] la dita corona a lo dito re e a la damixela mandata[1] i fose[2]. »

Copia de la nuova ut supra[3].

Dixese apreso ch'el a rezevudo letere dal Re proprio, le qual luy aveva apreso de sy e aprexentale, e in quele se contien tute quele vituorie e fati che se con-

couronne de France. Allégorie autour de laquelle roulent de nombreux interrogatoires, au cours desquels, avec une ténacité qui eut en fin de compte le dessous, le tribunal de Pierre Cauchon chercha à arracher à l'accusée le fonds réel de la scène de Chinon. Interr. des 27 février, 1er, 10, 12, 13 mars, *Procès*, t. I, p. 71, 75, 90-91, 119-122, 126, 139-146.)

1. On pouvait croire, jusqu'à présent, que cette allégorie n'avait été improvisée et mise en avant, par Jeanne d'Arc elle-même, que pour les besoins du procès de Rouen, et à ce moment seulement. Mais, s'il fallait décidément voir une corrélation entre le récit contenu dans cette correspondance et l'allégorie en cause, il deviendrait évident que cette même allégorie avait été déjà répandue, sitôt après la révélation du signe fameux au roi : le récit fabuleux ici enregistré aurait trait, alors, à quelque déformation de cette allégorie en question. — En fait d'allusion à saint Louis, émise par Jeanne d'Arc, les textes conservés n'en mentionnent qu'une seule, à savoir dans la conversation de la Pucelle avec Dunois, lorsque tous deux se rencontrèrent pour la première fois sur la berge de la Loire, au-dessus d'Orléans, sur la rive de Sologne, le 29 avril. (Dép. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 6, 7.) Ce qu'en dit la Chronique de la Pucelle, relatant que cette allusion aurait été émise à deux reprises différentes, à savoir le 29 avril, devant Orléans, dans les mêmes circonstances, et, en outre, dès Chinon, à l'occasion de la révélation du signe au roi (ch. XLIV, p. 284, et ch. XLII, p. 274), ne représente qu'une interpolation plus ou moins

pleurant fortement et se repentant de ce qu'il avait, ordonna que ladite couronne fût envoyée au roi et à la damoiselle. »

Copie [d'une lettre] touchant les nouvelles ci-dessus.

Il se dit ensuite qu'il a reçu des lettres du roi lui-même, lettres qu'il a chez lui et qu'il montre, et qu'elles contiennent toutes ces victoires et faits qui sont contenus en cette copie de nouvelles, et beau-

défectueuse de la déposition de Dunois, qui demeure en somme la source unique du fait. — Quant au pouvoir prêté à Jeanne d'Arc de déchaîner les orages, le Journal d'un bourgeois de Paris, relatant la mort de la Pucelle, enregistre le bruit populaire d'après lequel elle s'en attribuait soi-disant le pouvoir. (*Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 268.)

2. Après cette phrase, le texte édité dans *la Scintilla* termine la lettre par ces mots : « Altro non occore, etc. »

3. Huitième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Ce document semble représenter la missive d'envoi émanée du correspondant inconnu qui communique au gouvernement vénitien copie de la lettre reçue par le marquis de Montferrat, lettre qui constitue le document immédiatement précédent, n° 7. — Cette missive d'envoi arrive à Venise, avec la copie communiquée, entre le 2 et le 11 août 1429. — S'appliquant à la fois à ce document, n° 8, et au suivant, n° 9, une indication annexe du ms. de Morosini, inscrite à la fin dudit document suivant, n° 9, porte ces mots : « Questy u capitoly non e sta ben otentichadi de niente. » — « Ces deux chapitres n'ont pas été du tout bien authentiqués. » — Une transcription de ce présent document, n° 8, comme du document précédent, n° 7, se trouve conservée dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore à l'Archivio di Stato de Venise. Le texte de cette transcription a été publié par M. G. dalla Santa dans le périodique vénitien *la Scintilla* du 24 février 1895.

tien in quela copia, e molto plu cose[1] de[2] altri luogi aquistadi[3] con molta caxion d'Ingelexi, choncludando in quela letera[4] che i se mete in ordene con la damixela de andar a trovar el duca de Borgogna e d'eser con quelo a le man, sperando de bona vituoria[5]. E in concluxion dixe[6] che dapuo nuovamente per uno abade asay degna persona, pasando da caxa soa ultra (holtra), a bocha le som afermade quela ultima notabel nuova [de] quela rota del ducha de Borgogna, e de tanta hocixion (hucixion) de persone Ingelexe, Bergognoni e queli de Savoia, ma non fa mencion ch'el ducha

1. Pour tout ce passage, le texte de ce document édité dans *la Scintilla* comporte la leçon suivante, qui, il convient de l'observer, semble plus explicite que la transcription du *Diario;* en tout cas, cette leçon de *la Scintilla* contient certains renseignements supplémentaires qui ne se rencontrent pas dans la transcription de Morosini. Le document débute ainsi : « Capitola de un' altra letera. *De verso Franza* dise *una notabel persona che è venuta qui, che se trova personalmente a quelli primi fati de Oriens appresso la poncella,* ch'el a recevado letere dal Re proprio le quale luy ha apresso de si e apresentale *a questa signor marchese,* e contien tute quelle victorie e fati che se contien in quella copia *che io ho mandata* e molte più cosse... »

2. Tout ceci peut se comprendre de la façon suivante : Un combattant de l'armée française, [italien sans doute,] ayant pris part, avec la Pucelle, à la campagne de délivrance d'Orléans, et, depuis, passé en Montferrat, [peut-être à Casal, capitale du marquisat,] a reçu une lettre personnelle de Charles VII et l'a montrée au marquis de Montferrat; cette lettre royale confirme les nouvelles reçues directement par le marquis de Montferrat [document précédent n° 7], nouvelles que l'inconnu en question a eues en main et dont il communique copie au gouvernement vénitien, comme il le dit ici en propres termes. — Sur les italiens alors présents dans les bandes de l'armée

coup plus de choses au sujet d'autres lieux acquis avec grand tuerie d'Anglais. Ces lettres se terminent en disant qu'il se met en ordre avec la damoiselle pour aller trouver le duc de Bourgogne et en venir aux mains avec lui, avec espérance de bonne victoire. Et en finissant il dit que puis naguères un abbé, très digne personne, passant de son pays outre, a affirmé cette dernière et notable nouvelle de la défaite du duc de Bourgogne et de telle tuerie d'Anglais, Bourguignons et Savoyards; mais il ne fait pas mention que le duc soit prisonnier. Il affirme que toutes ces choses sont vraies,

royale et sur l'identité possible de celui-ci, voir lettre suivante, en date du 1er août.

3. Dans tout ceci, l'inconnu, rédacteur de cette missive d'envoi, va d'abord analyser la lettre envoyée par Charles VII à l'ancien combattant d'Orléans, puis résumer divers récits qui semblent avoir été recueillis par ce même combattant d'Orléans.

4. Ce qui suit, jusqu'à avis contraire, représente l'analyse de la lettre envoyée par Charles VII au combattant d'Orléans.

5. Les nouvelles ici données formellement comme émanées de Charles VII lui-même, présentent, si le fait doit être tenu pour vrai, un intérêt sur lequel il n'est pas besoin d'insister. Le roi, — seconde source de renseignements, — y confirmait en bloc « toutes les victoires et tous les faits » exposés dans la lettre reçue par le marquis de Montferrat, — ce qui est peut-être excessif. — En outre, il y régnerait un ton et une allure de confiante assurance, un franc désir d'offensive, sans recours à la diplomatie, qui serait à signaler avec soin.

6. Ce qui suit, jusqu'à la fin de la lettre, *paraît* représenter le dire de l'ancien combattant d'Orléans, rapportant, d'abord les informations recueillies par lui auprès de la personne d'un abbé de marque, puis sa propre impression personnelle.

sia prexo[1]. Tute queste cose l'aferma eser vere, respeto le otintiche letere del Re e de la persona[2].

Ponto de la letera da Zenoa de primo avosto 1429[3].

« I fati de Franza bene aldo i vano che piaxer ne o ase ad aldir; che la poncela faza ben de nuo grandissima vituoria[4] ! O abudo de fama in Paris ch'è'l Dolfin, et ch'el Regente sia morto a la bataia, e del ducha de Borgogna sia prexo[5]. Apare che queste cose se sapian in Milan per uno capetanio soldado del Dolfino, che à nome Ziorzi de Valaperga, che questy a scrito. E aldo etiam del ducha de Savoia, che cusy è sta scrito al signor ducha de Milan[6]. »

. . . . . .

1. Ainsi, d'un troisième côté, sont parvenues à cet abbé, non spécifié d'ailleurs, les nouvelles, détaillées ici une à une, du sac d'Auxerre, du massacre des Bourguignons et Savoyards qui défendaient la ville, et de la défaite des Anglais dans le voisinage, faits énoncés dans la lettre reçue par le marquis de Montferrat. Les succès français signalés s'augmentent ici du bruit de la capture possible du duc de Bourgogne en personne.

2. Impression personnelle de l'ancien combattant d'Orléans, faisant allusion encore aux communications du roi, à lui adressées, et aux nouvelles adressées à l'abbé en question.

3. Neuvième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre d'un inconnu, en date de Gênes, le 1er août 1429, arrivée à Venise avant le 11. — S'appliquant à la fois à ce document et au précédent, une indication annexe du ms. de Morosini, inscrite à la fin de ce présent document, porte ces mots : « Questy II capitoly non e sta ben otentichadi de niente. » — « Ces deux chapitres n'ont pas été du tout bien authentiqués. »

4. Sentiments sympathiques à la cause française, saisis ici sur le fait comme courant à Gênes, et dont la mention est à relever.

vu les lettres authentiques du roi et de cette personne.

Article de la lettre de Gênes du premier août 1429.

« Les faits de France, à ce que j'entends, vont de telle façon que j'ai beaucoup de plaisir à l'entendre ; que la Pucelle fasse bien de nouveau très grande victoire ! J'ai appris par la renommée que le dauphin est à Paris, que le régent est mort à la bataille, et que le duc de Bourgogne est prisonnier. Il paraît que ces choses se savent à Milan par un capitaine à la solde du dauphin, qui a nom Giorgio de Valperga, et qu'il l'a écrit. Et j'entends dire aussi que le duc de Savoie a écrit les mêmes choses au seigneur duc de Milan. »

. . . . . .

5. Ainsi, d'un quatrième côté, sont parvenues à Gênes les nouvelles, confondues ici en bloc, d'un immense et récent désastre du parti anglo-bourguignon, déjà annoncées en détail ou dans leur ensemble, par les deux documents précédents. Les succès français signalés se grossissent encore ici du bruit de la capture réelle du duc de Bourgogne, de la mort du duc de Bedford et de la reprise de Paris par Charles VII.

6. Tout ceci peut se résumer de la façon suivante. Des nouvelles, paraissant apportées ou reçues à Milan, par un capitaine italien naguère au service de Charles VII, Giorgio di Valperga, sont transmises par lui à Gênes. Ce Giorgio de Valperga serait-il le même que ce combattant d'Orléans, en correspondance avec Charles VII, signalé comme présent dans l'état de Montferrat. (Voir lettre précédente, arrivant à Venise entre le 2 et le 11 août.) D'autres nouvelles, envoyées par le duc de Savoie au duc de Milan [son gendre], sont également transmises à Gênes. — Le nom de la maison piémontaise de Valperga figurait alors, en effet, avec éclat, dans les cadres de l'armée royale. A tout le siege d'Orléans, à la campagne de la Loire, à la bataille de Patay, on voit participer

Zuoba dy XI[1] avosto sovradito, zionse la galia armada Molina d'Aque Morte con salvamento[2]; conduse carateli CCC III de zucaro e da bote C de vini griegi e formaii, pelami e altre cose[3]. E de nuovo altro non dixe, salvo la cocha Zigogna de Zenovexi aver prexo in quele aque do nave de Catelany, e una schanpase, de zente Mori, e che in Zenova s'armava do coche per andar al corso sovra chi men porà. Prego Dio governar le nostre eser fuora, e toiali la forza e la posa de far mal! Amen[4].

. . . . . .

Corando M° CCCC XXVIIII°[5].

Per letera scrive ser Pangrati Zustignan da Broza a miser Marcho so pare, de dy XVI de luio[6] :

« De nuovo quelo che de qui ve scrisy, e eser prima, che el gardenal d'Ingletera, che iera con queli IIII[M] Ingelexi, che deveva andar contra i Usi, partise ieri da

Teodoro da Valperga. (*Journal du siège*, 25 octobre 1428; Charpentier et Cuissard, *Compte de forteresse d'Orléans*, entre autres, art. LX, 24 mars 1429; Loiseleur, *Compte de Hémon Raguier*, entre autres, art. XXXI, lettre de Jacques de Bourbon, p. 62.) Vaillant combattant, au service de la France depuis 1423 (*Berry*, ad ann. 1423, p. 370, cf. *Raoulet*, ad ann. 1424, p. 183-184), qui avait figuré à Verneuil (*Épis. de l'invasion anglaise : Le choc de Verneuil*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVI, 1895), et que Charles VII, en récompense de ses services, fit bailli de Lyon. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 282, t. III, p. 263, n. 3.)

« ... chevalier de montaigne,
Bien excellent, ... »

le qualifie le Mystère du siège d'Orléans. (Guessard et de Certain, *le Mistère du siège d'Orléans*, vers 4161-4162.) Quelques

Le jeudi 11 août susdit, la galère armée Molina arriva d'Aigues-Mortes à sauveté ; elle y avait conduit 303 caratels de sucre et environ 100 bottes de vins grecs, fromages, peaux et autres choses. Elle ne dit rien de nouveau, sauf que la coque Cicogna, aux Génois, avait pris en ces eaux deux nefs catalanes, qu'une autre, montée par des Mores, s'échappa, et qu'à Gênes on armait deux coques pour aller à la course contre qui sera moins fort. Je prie Dieu de guider nos coques en voyage et d'enlever à ceux-ci la force et le pouvoir de mal faire! Amen.

. . . . . .

Au cours de 1429.

Par lettre ser Pancrazio Giustiniani écrit de Bruges à messer Marco, son père, le 16 juillet :

« De nouveau, il y a ce que je vous ai écrit d'ici, et d'abord, que le cardinal d'Angleterre, qui était avec ces 4000 Anglais qui devaient aller contre les Hussites,

années plus tard, on rencontre en France de nombreux personnages de la maison de Valperga, dont les prénoms sont connus, sans en trouver parmi eux, toutefois, qui portent celui qui vient d'être indiqué ici.

1. Fol. 506 B. — 11 août 1429.

2. Retour annoncé, sous cette date du 11 août, du convoi d'Aigues-Mortes, convoi ne comprenant qu'une seule et unique galère, dont on a vu l'armement décidé le 14 janvier précédent.

3. Renseignements sur le fret de retour de ce convoi.

4. Spécimen de nouvelles rapportées par le convoi d'Aigues-Mortes.

5. Fol. 507 A. — Entre le 18 août et le 1er septembre 1429.

6. Dixième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, quatrième du même au même, en date de Bruges, le 16 juillet, reçue à Venise entre le 18 août et le 1er septembre.

Cales per eser a Paris, e dixese deveva pasar de brieve a la suma de altrytanti Ingelexi, nè altro in quela se avè a dir[1].

« Monsignor de Borgogna, dapuo el se partì, alguni dixe ch'el è zionto a Paris, e per alguni de no, e ch'el no' nd'a voiudo andar, e ch'el dito se truova a Sanlis [con] una giente e ciercha luogo a tratar parlamento[2] chon suo cugnady e con el Dolfino, che è Carlo de Barbon e'l conte de Uziamonte, e meterse d'acordo; ma de questo se scrive niente de crede[3].

1. Le corps d'armée du cardinal d'Angleterre, que Pancrazio Giustiniani, dans les additions de sa lettre du 9 juillet, signalait comme en partance, est encore en Angleterre le 5 juillet. (Rymer, *Fœdera.*) Le renseignement intéressant, ici donné, fixe son départ *de Calais* pour l'intérieur de la France au 15 juillet. — Dans cette traversée et ce passage semblent bien compris et le corps d'armée du cardinal, dont la destination primitive contre les Hussites avait été modifiée, et celui de John Radclyff, en tout 3,500 à 4,000 combattants à peine. (Voir Annexe XVII.) — Paris, en effet, était le but de ces troupes. Mais d'Amiens elles se dirigent d'abord sur Rouen, où Bedford est allé les attendre (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334), et leur entrée définitive à Paris n'a lieu que le 25 juillet. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 25 juillet, *Procès*, t. V, p. 453; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, 25 juillet, p. 242.) — Ce jour même, 16 juillet, second jour de leur marche en France, Bedford, de Paris, expédiait un héraut en Angleterre pour réclamer éperdûment ce renfort. (Instruction à Jarretière, roi d'armes, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera.*) Quant à la seconde armée, soi-disant en préparation, son chiffre est porté ici à 4,000, au lieu de 8,000 ou 3,000 naguères.

2. En réalité, le duc de Bourgogne est entré à Paris le dimanche 10 juillet, et en est reparti le samedi 16 au matin, jour même de cette lettre (*Bourgeois de Paris*, 10-16 juillet, p. 240-241), pour la direction de Laon. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344.) Lettre de trois gentilshommes angevins à la reine de France et

est parti hier de Calais pour aller à Paris, et on dit qu'il devait « passer » de bref en tout autant d'Anglais; et on n'a rien su de plus sur cette affaire.

« Après le départ de monseigneur de Bourgogne, quelques-uns disent qu'il est arrivé à Paris, d'autres disent que non, qu'il n'a pas voulu y aller et qu'il se trouve à Senlis avec ses gens et cherche à entrer en négociations avec le dauphin et avec ses propres beaux-frères qui sont Charles de Bourbon et le comte de Richemont, et à se mettre d'accord avec eux; mais on écrit que l'on n'en croit rien.

à la duchesse douairière d'Anjou, mère de la reine, en date de Reims, le 17 juillet, F. Boyer, *Variante inédite d'un document sur le sacre de Charles VII*, p. 5-8, et Quicherat, *Procès*, t. V, p. 130.) Les documents connus ne font pas d'allusion à ce qu'il ait fait quelque halte à Senlis, point qui se trouvait sur sa route normale, à l'aller, pour se rendre d'Hesdin à Paris, et par lequel il pouvait passer, au retour, de Paris vers Laon. Cette incertitude sur la réalité de son voyage à Paris est singulière : on la constate également dans la lettre des Angevins qui vient d'être citée, écrite cependant à Reims même, le 17. (Lettre des Angevins, *loc. cit.*) — Cette présente correspondance de Pancrazio Giustiniani étant datée du 16 juillet même, et de Bruges, les allusions à des négociations de paix entre le duc et le roi, qui s'y trouvent contenues en ce passage, ne peuvent se référer à l'ambassade que Philippe le Bon expédie à Charles VII, en réalité, de Laon à Reims, le 17 juillet seulement. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344; Lettre des Angevins, *loc. cit.;* cf. Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 514; compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances du duc de Bourgogne, de janvier à décembre 1431, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 404, n. 3.) — Il s'agit seulement du bruit persistant, déjà recueilli, à plusieurs reprises, dans les correspondances précédentes, à savoir que le duc se déplace dans la direction de Paris pour traiter avec Charles VII.

3. Charles de Bourbon, comte de Clermont, et Arthur de

« Scrivese anchora el Dolfino chon la poncela e con tuta la soa giente in suma sono pluy de xxv^m[1] eser pasadi da Tros de Canpagna e da molti altry luogi per chaxiom à anemo de trovarse per andar a Rens[2], e che de tuor tere per lo prexente non sende cura[3]; che subito a Rens zionto là, el serà incoronado e serà hobidiente da i suo fedeli; e chi dixe el contrario, ma ziaschuno parla se non per la soa voluntade. Ma tanto è che opinion è che questo Dolfino incoronado sia, e tiense, se cusì seguirà, over ch'el sia seguido[4], e partidi hi serà de là, el so dreto camin serà in so paixe[5]; e per ancora a dito molti, che se Dio non de meta la man soa, cusy debia eser; ma a una ziornada per caxon serà forzo, una parte con l'altra schontrandose[6],

Bretagne, comte de Richmond, connétable de France, sont en effet les deux beaux-frères de Philippe le Bon, ayant épousé ses deux sœurs, le premier, en 1425, Agnès, cadette des enfants de Bourgogne, le second, en 1423, Marguerite, veuve du dauphin de France Louis, duc de Guyenne, mort en 1415. Le comte de Clermont accompagnait en effet le roi, de l'accord de tous les textes, pendant la campagne du sacre. Quant au connétable, après une courte apparition sur le théâtre des combats, à la prise de Beaugency, le 17 juin, puis à la journée de Patay, le 18, il s'était vu écarté du roi par la tenace rivalité de La Trémoïlle, et se tenait depuis, soit retiré dans sa terre de Parthenay, soit occupé à une diversion sur les lisières de Normandie vers le Perche.

1. Évaluation pareille à celle des additions de la lettre du 9 juillet et semblant toujours exagérée.

2. La lettre suivante va revenir avec plus de détails sur les conditions de la reddition de Troyes, qui a eu lieu les 9 et 10 juillet, et sur le départ du roi et de l'armée, qui ont, en effet, quitté Troyes, le 11 juillet, à la première heure. (Ci-après, p. 174-178.) — La lettre suivante donne également lieu à commenter la marche de Troyes à Reims. (Ci-après, p. 178-180.)

« On écrit encore que le dauphin, avec la Pucelle et tous ses gens, qui sont au nombre de plus de 25,000, a passé par Troyes en Champagne et beaucoup d'autres lieux, parce qu'il a l'intention de se trouver pour aller à Reims et que pour le présent il ne se soucie de prendre des terres; qu'aussitôt arrivé à Reims, il sera couronné et sera obéi par tous ses fidèles. Il en est qui disent le contraire; mais chacun n'en parle qu'à sa volonté. Tant y a-t-il, cependant, que l'opinion commune est que le dauphin sera couronné, et l'on tient pour certain que, s'il en arrive ainsi ou qu'il en soit déjà arrivé ainsi, dès qu'il sera parti de là, son droit chemin sera en son pays; et il paraît aussi que beaucoup ont dit que, si Dieu n'y met pas la main, il en doit être ainsi; mais qu'un parti rencontrant l'autre, il y aura assez de forces

— Il suffit d'indiquer ici que l'armée tire directement, par Châlons, vers la direction de Reims, où elle entre le 16, jour même de cette lettre.

3. Cette expression doit répondre à quelque impression textuellement traduite. Il est curieux de la relever, presque identique, dans la dernière phrase de la lettre des Angevins, écrite à Reims même, le 17 : « Par deçà le Roy n'entend que à fere son chemin, et pour ce ne besoigne riens en autres choses. » (Boyer, *Variante inédite*, p. 8, passage ne figurant pas dans le texte du *Procès*, t. V, p. 130.)

4. Prévision qui va se réaliser : Charles VII, entré à Reims le samedi 16 juillet, dans l'après-midi, y est sacré dès le lendemain dimanche 17.

5. L'impression générale est alors, en effet, que le roi, sitôt sacré, doit marcher sans arrêt sur l'Ile-de-France et sur Paris. Impression dictée par le plus sûr des instincts. A Reims, le 17, jour même du sacre, le départ pour Paris s'annonçait ouvertement pour le lendemain. « Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris », porte la Lettre des Angevins. (Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.)

6. Prévision de bataille rangée, qui ne deviendrait discu-

e vien dito che a questa ziornada de vuol eser Borg[ogn]a in persona, el qual a fato gran comandamento per tuti i suo luogi. Dio che pur proveza[1] ! Ma fe vostro conto chomo fa el Delfino, niente fa, se non per lo conseio de la donzela, la qual i dixe al tuto la cacerà Ingelexi de Franza[2]. »

M° IIII^c XXVIIII° corando, puo per letera rezevuda da ser Prangati Zustignan de XXVII luio. Da Bruzia[3].

« Qua de soto dirò quelo o sentido de nuovo de Franza de XXVII de luio[4]. Certo se sa per molte vie como circha dy XII de questo mexe, el Dolfin avè Tros de Zampagna[5], e che avanti l'avese, color dentro volse respeto ziorni tre[6], e puo begnisimamente se rexe a luy

table que plus tard, au commencement d'août, lors de la première retraite de l'armée royale sur la Seine, ou vers la mi-août, lors de la marche définitive sur Paris.

1. Ce renseignement sur la réunion de forces bourguignonnes est exact. Un mandement du maréchal du duché de Bourgogne, Antoine de Toulongeon, donnait rendez-vous à divers contingents à Châtillon-sur-Seine, à la frontière du duché, pour le 28 juillet. (De la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, t. II, p. 202-203.)

2. Expression à laquelle le caractère absolument contemporain et désintéressé de ce document donne une portée considérable, en ce qui concerne la question de la limitation ou de l'extension de la mission de Jeanne d'Arc, question sur laquelle certains passages de correspondances antérieures ont dû appeler l'attention. (Lettres en date des derniers jours de juin et du 30 juin.) Le sentiment populaire, en tout cas, ne s'y trompe pas, et, avec le plus sûr des instincts, n'entend pas à demi l'œuvre de la Pucelle, ne la comprend pas sans la libération totale de la France. On en saisit ici sur le fait un exemple, dans ce propos si naturellement prêté à Jeanne d'Arc, et dont tout commentaire affaiblirait la portée.

pour une bataille, et l'on dit qu'à cette bataille veut être le duc de Bourgogne en personne, qui a fait grands commandements par toutes ses terres. Que Dieu veuille y pourvoir! Mais faites votre compte qu'en tout ce qu'il fait, le dauphin ne fait rien que par le conseil de la damoiselle, laquelle lui dit qu'elle chassera du tout les Anglais de France. »

Au cours de 1429, par lettre ensuite reçue de ser Pancrazio Giustiniani, du 27 juillet. De Bruges.

« Ci-dessous je vais dire ce que j'ai entendu des nouvelles de France au 27 juillet. De certain l'on sait par plusieurs voies comment, vers le 12 de ce mois, le dauphin eut Troyes en Champagne, et qu'avant qu'il ne l'eût, ceux de la ville voulurent un délai de trois

3. Onzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, cinquième du même au même, en date de Bruges, le 27 juillet, reçue à Venise entre le 18 août et le 1er septembre.

4. Cette lettre, composée de notations successives, représente en effet un précis relativement ordonné des événements, arrêté à la date d'envoi de la correspondance.

5. Ici se rencontrent, pour la première fois, quelques indications, plus ou moins erronées d'ailleurs, sur la prise de Troyes, simplement annoncée sans autres détails dans la précédente correspondance. La prise de la capitale de la Champagne, événement dont dépendit tout le succès de la campagne du Sacre, et, par suite, un si haut et si immense ensemble de conséquences historiques, surexcita spécialement l'esprit des contemporains, tandis que son invraisemblance même portait à l'expliquer par des pratiques sortilèges, dont l'accusation, au procès de Rouen, put tirer le plus perfide et le plus insidieux parti. — La suite des incidents qui se succèdent devant Troyes a été, en somme, assez peu précisée jusqu'ici. — On a essayé d'en réunir ici les éléments susceptibles de quelque certitude avérée.

6. C'est le mardi 5 juillet, à neuf heures du matin, que

como so vero signor, e quelo pacifichamente perdonase a tuti, e con begninitade quelo i rizevete, e statin, per comandamento de la poncela[1], la qual a lu se

Jeanne d'Arc, avec les premières lances de l'armée royale, paraît devant Troyes. (Lettre de la cité de Troyes à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 289-290.) Une sortie de la garnison anglo-bourguignonne, appuyée par le canon de la place, est vivement refoulée. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91-96; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314-319; *Greffier de la Rochelle*, p. 341.) Le même jour, à la fin de l'après-midi, la ville affiche encore un dévouement exaspéré à la cause bourguignonne. (Même lettre, *loc. cit.*) Les deux jours suivants se passent « ainsi comme en siège » (*Journal du siège, loc. cit.*), en attente d'on ne sait quoi, peut-être en pourparlers qu'on soupçonne, mais dont la trace précise fait défaut, l'armée sourdement inquiète, sans matériel d'attaque, sans vivres et anxieuse de se voir ainsi engagée en pays ennemi, à trente lieues du pont de Gien, sa base unique d'opérations. (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.;* Lettre de Jean de Châtillon à la cité de Reims, Rogier, *Procès*, t. IV, p. 296-297; Dépos. de Simon Charles, président à la Chambre des comptes, *Procès*, t. III, p. 117.) Le vendredi 8, le roi semble seulement arriver de sa personne. (*Cagny*, 8 juill., *Procès*, t. IV, p. 18.)

1. Au cours de cette journée du vendredi 8, vraisemblablement, se passe l'émouvante scène du conseil, au fort de laquelle, devant le roi indécis, devant le chancelier Regnault de Chartres, requérant déjà formellement la retraite et l'abandon d'une aussi folle campagne, devant l'entourage royal, docile d'avance à ce langage de peur, Jeanne, soutenue par le courageux sire de Trèves, Robert le Maçon, l'ancien chancelier de la régence de Charles VII, parvient enfin à arracher au roi et au conseil la promesse d'un délai de trois jours, qui doit, dès le lendemain même, assure-t-elle, donner la ville au roi. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91-96; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314-319; Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 13-14, de Simon Charles, p. 117 : sur la fixation de la date du 8, voir ci-dessous, *in fine*.) Toute

jours, puis très bénignement se rendirent à lui comme à leur vrai seigneur, et que celui-ci pacifiquement pardonna à tous et les accueillit avec bonté, et aussitôt,

la nuit du 8 au 9 se passe en apprêts d'assauts. (Mêmes textes.) Apprêts poussés avec ce soin d'exécution que Jeanne sait y mettre, apprêts qui promettent une irrésistible escalade dans le style de celle de Jargeau. — Peut-être déjà, dès l'apparition de l'armée royale, l'ardente et énergique parole de frère Richard, le franciscain qu'on a vu expulsé de Paris au début de mai précédent, et qui a pu gagner indemne la Champagne, théâtre de ses prédications antérieures, peut-être son action sur la foule, ses allées et venues entre la ville et le camp français remuent-elles déjà les esprits, et, par le récit des merveilles de la Pucelle, dissolvent-elles les courages. (Sur ce point : *Chartier; Journal du siège : loc. cit.; Greffier de la Rochelle*, p. 341-342; Lettre de Jean de Châtillon à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 296-297; Lettre de la cité de Troyes à la cité de Châlons, *Ibid.*, p. 290 : cf. Lettre de la cité de Châlons à la cité de Reims, *Ibid.*, id.; *Bourgeois de Paris*, entre 25 juillet et 25 août, p. 242-243; *Livre des trahisons*, ch. CXLIV, p. 197; Défi du duc de Bedford à Charles VII, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXV, t. IV, p. 341; Dires de Jeanne d'Arc, interr. du 3 mars, *Procès*, t. I, p. 99, 100, 102, art. d'acc., ch. 52, p. 292.) — Toujours est-il que, le samedi 9, l'assaut tout prêt, l'évêque, Jean Laiguisé, troyen de naissance et d'attaches, d'accord avec certains grands dignitaires ecclésiastiques du diocèse, se présente au camp royal, pour engager des pourparlers décisifs, en même temps, frère Richard vient et va entre le camp et la ville, prêchant en images saisissantes l'invincible et miraculeux pouvoir de la Pucelle. Ce jour même, sous l'effort de manifestations populaires, une capitulation est signée. (*Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle;* Dépos. de Dunois et de Simon Charles : *loc. cit.; Gilles de Roye*, p. 207; *Chron. norm. anon.*, à la suite de Chartier, t. III, p. 205; Lettres pat. de Charles VII pour la reddition de Troyes, *Ordonn.*, t. XIII, p. 142-144, et Camusat, *Mél. hist.*, part. II, fol. 214-215 : sur la fixation des dates du 8 et du 9, comp. date établie du traité du 9 avec dépos. de Dunois et de Simon

dixe quela eser cavo e via e governatrixe de tuti[1], e contase coley siegue el Dolfino, e sono con lie XXV^c^ persone da quela banda[2], senza queli sono ai confini de Normardia (*sic*), che è el ducha de Lanson, como in questa diremo[3].

« Partidi da Tros[4], son vegnudi a Rens, donde confina al sagrarse tuti reali de Franza[5], e là i zionse el

Charles, et consult. surt. *Greffier de la Rochelle, loc. cit.*) — Le lendemain matin, dimanche 10, et non le 12, comme le porte cette correspondance, Charles VII fait son entrée dans la ville de Troyes. (Sur le fait et la date : *Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*, comparés avec date établie du traité du 9; mentions précises : du *Greffier de la Rochelle*, p. 342; de la Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.)

1. Ce rôle prépondérant attribué ici à la Pucelle dans la soumission de Troyes est à noter. Cette impression première et spontanée est, d'ailleurs, on ne peut plus exacte. C'est à l'action personnelle de la Pucelle, à la panique dissolvante inspirée par son apparition qu'est dû cet événement, sans lequel avortait, dix jours après le départ de la Loire, toute la campagne du Sacre. Toutefois, malgré tout, son action se fût-elle brisée devant Troyes sans le concours de frère Richard, dont la consultation sincère des textes ne doit ni amplifier ni rétrécir le rôle, mais en constater toute la vigueur, l'effet moral et l'à-propos, qui décida peut-être de tout le destin de la campagne. « Via » a le sens quelque peu mystique de *via salutis*.

2. Évaluation persistante, déjà énoncée dans une lettre précédente du 9 juillet modifiant l'appréciation émise dans une autre du 30 juin.

3. Cette mention d'une campagne dont la Normandie aurait alors été le théâtre est à examiner de très près. Cette même lettre va revenir sur ce sujet, en donnant lieu alors à le commenter comme il convient. Il suffit d'indiquer ici que ce n'est pas, en tout cas, le duc d'Alençon, présent avec le roi à toute la campagne du Sacre, qui dirige ces opérations.

par commandement de la Pucelle, que l'on dit être chef et voie et gouverneur de tous; et l'on conte qu'elle suit le dauphin et qu'il y a avec elle 25,000 personnes de ce côté, sans ceux qui sont aux confins de Normandie, et que commande le duc d'Alençon, comme nous allons le dire.

« Partis de Troyes, ils sont venus à Reims, où se rendent pour se faire sacrer tous les rois de France.

4. Charles VII et toute l'armée royale, demeurée campée sur la rive gauche de la Seine, traversent les ponts de Troyes et quittent la ville le lundi 11 au matin. (Sur le fait : *Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle; Greffier de la Rochelle; loc. cit.* Sur la date : *Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle; loc. cit.* : comp. avec date établie du 10; — mentions précises : du *Greffier de la Rochelle*, p. 343; de Lettre de Charles VII à la cité de Reims, en date de Troyes, le 11 juillet, « presentement partons de cy », dans Louis Paris, *Cabinet historique*, 1855, p. 76-78; de Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.) — Sur les textes cités, consulter p. 176, n. 1.

5. La Seine passée à Troyes le lundi 11, puis l'Aube traversée sans doute vers Arcis-sur-Aube, l'armée royale s'engage entre Aube et Marne, dans la largeur de la Champagne Pouilleuse, marchant sur Châlons. Le mercredi 13, elle campe à Lettrée [et non à Bussy-Lettrée, comme il est dit généralement], au passage de la Soude, le seul cours d'eau qui raye cette route, à cinq lieues de Châlons environ. (Lettre de Charles VII pour la reddition de Châlons, en date de Lettrée, le 13 juillet, dans Ed. de Barthélemy, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, Pièces just., n° 27, p. 334-335; cf. Lettres de la cité de Châlons à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. V, p. 298.) Le roi entre à Châlons, soumis d'avance, le jeudi 14. (Sur la date : *Cagny*, 14-26 juillet, *Procès*, t. IV, p. 18-19; Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.) Châlons quitté dès le lendemain, le passage de la Marne acquis, l'armée atteint la vallée de la Vesle et la descend vers Reims. Ce vendredi 15, elle prend gîte à Sept-

sabato adì XVI de luio[1], e senza algun contrasto [illegible] fo apreso le porte[2], e la domenega adì XVII [illegible] fo sagrado con tute le suo pertinencie, e [illegible] la sagra da terza fina circha al vespero[4],

Sault, à cinq lieues au-dessus de Reims. *Cagny*; Lettre des Angevins, *loc. cit.*; *Chartier*, ch. XLVIII, t. I, p. 96-97; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVIII, p. 31[illegible]-321; cf. Lettre de Charles VII pour la reddition de Reims, Varin, *Arch. législ. de Reims*, Statuts, pièce n° 30, t. I, p. [illegible]-508; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 17 juillet, fol. 485 v°.

1. C'est bien, en effet, le samedi 16 juillet, à la fin de l'après-midi, que Charles VII, « rendant grâces à Dieu qui donnoit couraige à une femme de telles emprises » (*Chron. de Tournai*, p. 41[illegible]), entre enfin, la Pucelle à ses côtés, dans Reims reconquis. Sur l'heure, *Cagny*, *Journal du siège*; *Chron. de la Pucelle*; *Chron. de Tournai*, *loc. cit.* Pour les préliminaires de la reddition de Reims, récit dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 224-233, dans Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, ch. II. Pour Jeanne d'Arc à Reims et sa mission, Wallon, *Ibid.*, p. [illegible]; pour son séjour, Jadart, *loc. cit.*, ch. III et IV.

2. Reims, duché-pairie archiépiscopal, compte alors pour duc souverain Regnault de Chartres, l'un des conseillers les plus autorisés et les plus influents de l'entourage de Charles VII. En possession du siège de Reims depuis 1414, président de la Chambre royale des comptes en 1415, réfugié à Bourges avec le dauphin lors de la révolution bourguignonne de 1418, installé déjà pendant quelques mois dans la charge de chancelier, en 1425, il avait recouvré les sceaux depuis le 8 novembre 1428. Depuis douze ans, il n'avait revu son diocèse ni son duché. Fervent de toutes les illusions diplomatiques, partisan de toutes les temporisations et de toutes les habiletés politiques, son influence, depuis le début de la marche sur Reims, qu'il désapprouvait comme une folie, s'exerçait dans le sens le plus hostile à l'œuvre d'action de la Pucelle. Sa lettre à la cité de Reims, après le désastre de Compiègne et la capture de la Pucelle (Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 168),

Le dauphin y arriva le samedi 16 de ce mois, et sans aucune difficulté lui furent ouvertes les portes; et le dimanche 17, il fut sacré avec toutes ses appartenances, et le sacre dura de l'heure de tierce jusqu'à vêpres;

peut être considérée, en son genre, comme une des plus odieuses trahisons morales commises envers Jeanne d'Arc.

3. La date du sacre de Charles VII, qui a lieu le dimanche 17 juillet, a été longtemps discutée, jusqu'à une époque assez récente, par suite d'une erreur reproduite dans les éditions anciennes de Monstrelet (l. II, ch. LXIV), où l'entrée à Reims, la veille du sacre, était fixée au « vendredi [erreur négligeable pour samedi] *sizièsme* » — au lieu de « *seiziesme* » — « jour de juillet ». Monstrelet, avec la lettre des Angevins, connue et publiée de longue date, paraît avoir été longtemps le seul texte acquis affectant une date précise à ce grand événement historique. Ces dates, du reste, ne concordaient pas. Entre la version de la lettre des Angevins, qui, elle, fixait le fait, exactement et vraiment, au *dimanche 17*, et l'assertion de Monstrelet (en négligeant son erreur du *vendredi* pour *samedi*), qui plaçait l'événement au 7, l'hésitation était permise. La première édition correcte de ce fragment de Monstrelet, donnée par Quicherat dans le *Procès* (t. IV, p. 360-395), en rétablissant le texte « *seiziesme* jour de juillet », texte adopté depuis (éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 338), a fait cesser toute controverse à ce sujet. (Voir Quicherat, notes du fragment de Monstrelet, *Procès*, t. IV, p. 380, n. 2, et commentaire de la lettre des Angevins, *Procès*, t. V, p. 127-128.)

4. Ces indications sur la durée de la cérémonie du sacre, du « digne sacre », dit la Chronique de la Pucelle (ch. LVIII, p. 321), le dimanche 17 juillet, sont curieusement confirmées par d'autres textes contemporains. Le sacre avait toujours lieu un dimanche. Il fallait donc se hâter, sous peine, ou de fausser la tradition, ou de perdre une semaine entière. Toute la fin du jour et toute la nuit, fébrilement, on avait travaillé dans la cathédrale aux apprêts de la cérémonie (Cagny, 16 juillet, *Procès*, t. IV, p. 19), qui se trouva aussi solennelle que si elle eût été préparée depuis « un an auparavant ». (Lettre des Angevins,

et cela se sait sûrement par nombreuses voies encore.

« Auparavant aussi, beaucoup de terres de Champagne, comme Châlons, Laon, et tant et tant d'autres

çaise le 22 [juillet], fol. 486 r°; *Journal du siège*, après 17 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) Il est curieux de voir, dans la pièce annexe à la lettre de Jean de Bourbon, en date du 24 juillet, mentionner, comme dans cette correspondance, que les clefs de Laon furent apportées à Reims même (p. 64). — Quelques assertions font entrer à Laon Charles VII et Jeanne d'Arc. (*Gilles de Roye*, p. 207; Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 515.) Assertions inexactes, d'après le silence ou l'exclusion formelle d'autres textes. « ... Car il n'y entra point... Mais le roi n'y entra point, comme dit est », relève à deux reprises la Chronique des Cordeliers, en mentionnant la soumission de Laon. (*Chron. des Cordeliers*, 22 juillet, fol. 486 r°.) — Laon, duché-pairie épiscopal, compte alors pour duc souverain Guillaume de Champeaux, l'un des membres les plus anciens et les plus influents du conseil de Charles VII, depuis les premiers temps de sa régence. Il est, depuis 1419, titulaire du siège de Laon, alors aux mains du parti bourguignon, et où il n'est encore jamais entré. Depuis 1423, il est investi des fonctions de commissaire général des finances en Languedoc, et paraît, en ce moment, installé, à poste fixe, dans son gouvernement. C'est à lui qu'est adressée la lettre de Jacques de Bourbon, si fréquemment utilisée dans ce commentaire, et dont les concordances étroites avec les correspondances du Diario sont si curieuses à constater.

4. Le texte du ms. porte : « son quanti e quanti » (*sic*). Faudrait-il prêter aux mots : « son quanti » le sens de « Saint-Quentin » ? Il est curieux de voir la pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionner également, dans les mêmes conditions, la soumission de cette ville, comme reçue à Reims même (p. 64). Le fait, du reste, est inexact. La capitale du Vermandois ne devait jamais, en somme, de l'accord commun de tous les textes, être reprise par le parti français. Dans la marche sur Soissons, [du 21 au 23,] « le roy... laissa Saint-Quentin qui demoura sans lui faire ne reffuser obéissance ». (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 486 r°.)

vegnudi a la ubidencia soa[1], e non tanto che tute iera parciale, che senpre le dite iera stade con el ducha de Borgogna; ed è vero che may non a voiudo voler el zuramento d'Ingelexi, che per lor medemi s'a governado con la parte de Borgogna[2].

« Torini ch'è una tera larga de qua a una ziornada, ch'è circha mia XL de lonzi, che senpre è stada fedelisima al so signor dolfino[3], sì se a fato su le confine

Plus tard, dans la seconde moitié d'août, lors de la marche définitive sur Paris, Monstrelet, mentionnant le séjour de Charles VII à Compiègne, entre le 18 août et la fin de ce même mois d'août, assure bien que la ville de Saint-Quentin, comme les autres places voisines, était prête à se soumettre. (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 354.) Mais, de l'accord commun de tous les textes, la place demeura anglo-bourguignonne. — Saint-Quentin, siège du bailliage de Vermandois, échappant ainsi à l'occupation royale, c'est à Laon qu'est transférée, à ce moment, la résidence du nouveau bailli français. (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 1er août, fol. 486 r°.) La Hire, comme on sait, venait d'être fait titulaire de cette charge. — Demeuré aux mains du gouvernement anglo-bourguignon, cédé à Philippe le Bon par le traité d'Arras en 1435, Saint-Quentin ne devait faire retour à la France qu'à la chute de la maison de Bourgogne, en 1477.

1. Des bruits divers mentionnent alors, en effet, soit pendant la marche sur Reims, soit pendant le séjour à Reims, la soumission de plusieurs places importantes, nouvelles toutes inexactes pour cette date stricte, mais dont quelques-unes devaient se vérifier plus tard. Ainsi, la pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon indique, à la date du 24 juillet, comme soumis, outre Laon et Saint-Quentin, dont il vient d'être question, Compiègne, Senlis, destinés en effet à redevenir français, mais qui ne commencèrent même à négocier leurs capitulations que vers la mi-août, Noyon, qui demeura anglo-bourguignon jusqu'à la paix d'Arras (cf. ci-après, même lettre, p. 194, n. 4), Sens, qui ne se soumit qu'en janvier sui-

lieux sont tous venus en son obéissance, et cela, non parce qu'ils étaient tous de son parti; car toujours ces terres avaient été avec le duc de Bourgogne; de vrai elles n'ont jamais voulu consentir le serment aux Anglais et se sont gouvernées par elles-mêmes avec le parti de Bourgogne.

« Tournai, qui est une terre éloignée de là d'une journée, c'est-à-dire d'une distance d'environ 40 milles, et qui a toujours été très fidèle à son seigneur le dau-

vant (cf. lettre en date du 10 juillet environ, p. 154, n. 4). — Pour Auxerre et Joigny, voir p. 144, n. 1, et p. 154, n. 4. — Cette pièce annexe indique encore, justement en Champagne, — comme vient de le dire cette correspondance, — d'abord Château-Thierry et Provins, à peine alors en négociations de soumission, puis Vertus, Sézanne, Montaiguillon, places sur le sort desquelles les documents courants ne renseignent guère. La lettre du greffier de Metz, en date de Metz, le 16 juillet, à ce qu'il semble (*Procès*, t. V, p. 353-364), indique, en Champagne également, Épernay comme déjà pris, dans la semaine qui vient de s'écouler, puis Sainte-Menehould et Vitry-en-Perthois comme assiégés et destinés à une soumission prochaine : Vitry-en-Perthois, au moins, ne redevint français que l'été suivant.

2. Il est exact que toute cette région, Champagne, Laonnois et Vermandois, était définitivement passée au parti bourguignon dès la grande prise d'armes de 1417. Mais le rédacteur de cette correspondance semble oublier que, depuis, elle avait complètement adhéré au traité de Troyes en 1420, et, depuis la mort de Charles VI, accepté le gouvernement purement anglais de Henry VI. Cette impression est néanmoins importante à relever, en montrant combien, malgré tout, le régime de la conquête passait pour odieux aux populations de ces contrées, demeurées hostiles à l'ancien parti d'Armagnac, et fidèles au parti de Bourgogne, sans pour cela admettre un roi de France anglais.

3. Tournai, cité directement française, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle,

feste e procesione e fuogi per le vituorie de questo re novelamente sagrado; è per opinion de molti che i diti l'aiderà de dinery, e chi diga i diti i apareclerà IIII[m] homeny per mandarli in el so favor[1].

« El ducha de Bergogna è tornado da Paris e zionse a Razo ady[2] X° de questo[3], e con luy a menado so sorela, la duchesa ch'è muier del ducha de Betifore, che se clama el rezente de Franza[4]. El dito reziente

demeuré continuellement fidèle à la cause de Charles VII, qui se disait, comme Vaucouleurs, « Chambre de roi ». (Hennebert, *Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens*, dans *Arch. hist. et litt. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. sér., t. I, 1837, p. 525.) Tournai est à environ vingt lieues de Bruges, d'où écrit Pancrazio Giustiniani, et à près de quarante de Reims, dont il vient de parler. Quoique cédé en principe à Philippe le Bon par le gouvernement anglais, en 1423 (Longnon, *les Limites de la France*, p. 64), la domination bourguignonne ne s'y était jamais fait reconnaître.

1. De Gien, dès le 25 juin, Jeanne d'Arc avait écrit « aux gentils loiaux Français de la ville de Tournai », pour les mander, à Reims, au sacre, et au devant d'elle, sur sa route, quand elle en approcherait. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Tournai, en date de Gien, le 25 juin, dans Hennebert, *loc. cit.*, p. 520-526, et *Procès*, t. V, p. 125.) Reçue le 7 juillet, cette lettre avait motivé, le 8, l'envoi d'une ambassade au roi en marche. La mission tournaisienne joignit l'armée encore sous Troyes, passa avec le roi et la Pucelle à Troyes, à Châlons, entra et séjourna à Reims, et, le 21 au soir, était rentrée à Tournai. (Hennebert, *loc. cit.*, cf. *Procès*, t. V, p. 123-124.) — Dès la fin de juin, Jacques de Bourbon, dans sa lettre écrite sitôt après Patay, enregistrait un bruit, selon lequel un fort contingent de Tournaisiens, et même de Liégeois, aurait déjà rejoint l'armée royale (p. 63). — Dans son dénombrement de l'armée royale, dans la région de Paris, à la fin d'août, Pierre Cochon cite des Liégeois et des Hennuyers, dernière expression qui, le

phin, a fait sur son territoire fêtes et processions et feux de joie pour les victoires du roi nouvellement sacré; c'est l'opinion de beaucoup que les habitants l'aideront de leurs deniers, et il en est qui disent qu'ils équiperont 4000 hommes pour les envoyer en sa faveur.

« Le duc de Bourgogne est revenu de Paris; il est arrivé à Arras le 10 de ce mois; et il a emmené avec lui sa sœur la duchesse, femme du duc de Bedford que l'on appelle le régent de France. Ledit régent était parti

comté proprement dit de Hainaut faisant partie des états de la maison de Bourgogne, peut vraisemblablement désigner des Tournaisiens. (Ch. LI, p. 306.)

2. *Ady*. Inc., fol. 507 B.

3. Ms. « X° » (*sic*). — Philippe le Bon, dont la présence à Paris est ici indiquée nettement pour la première fois, est arrivé le 10 à Paris et en est reparti le samedi 16 au matin. (*Bourgeois de Paris*, 10-16 juillet, p. 240-241; Instr. du héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.) Il paraît avoir gagné Laon le même jour. (Lettre des Angevins, Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, *Procès*, t. V, p. 130; *Greffier de la Rochelle*, p. 344. Ci-dessus, p. 170, n. 1.) Il semble qu'il joigne ensuite à Corbie le cardinal d'Angleterre, venant personnellement d'Amiens, où sont ses troupes (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334), parties de Calais pour l'intérieur de la France le vendredi 15. (Ci-dessus, p. 168, n. 6.) L'arrivée du duc à Arras, revenant de Paris ainsi qu'il est indiqué ici, sa présence à Arras, sur laquelle insiste encore la fin de cette lettre, ne peut donc avoir eu lieu le 10, ce qui est inadmissible, mais le 20 seulement. Ce point d'itinéraire serait à relever.

4. Philippe le Bon, par une précaution significative, emmenait en effet avec lui, en sûreté, loin de Paris, jusque dans ses états du Nord, sa sœur Anne de Bourgogne, mariée au duc de Bedford depuis 1423. (*Bourgeois de Paris*, *Monstrelet*, *loc. cit.*) La princesse s'établit en Artois, à Lens. (*Monstrelet*, *loc. cit.*)

iera partido da Paris per eser a Pontros[1], ch'è la clave de Normandia[2]; e là atende el gardenal chon tuti Ingelexi che iera partidy[3], e raxionase eser in suma VI^M, che III^M son pagadi per andar chontra i Usy di dener de la Gliexia[4], e Dio, ch'è zusto zudexe, e cetera[5].

« Questo signor ducha per la Pichardia con altry suo luogi a fato gran mandamento de far zente d'arme e de tuto segundo el voler so; dixe de brieve eser presto con Ingelexi [per] andar [contra] Zaneta. Al Dolfino, Christo proveza a la raxione[6]!

« Paris roman guardada chon gran paura del puovolo da XXXII signori, XVI da la parte de Borgogna, e XVI da la parte d'Ingletera. Raxionase sono in soma soto la so

1. Le duc de Bedford part en effet de Paris pour la Normandie, par Pontoise, peu après le départ du duc de Bourgogne pour le Nord, le lundi 18 juillet. (*Bourgeois de Paris*, entre 16 et 25 juillet, p. 241; Instr. au héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.)

2. Juste et expressive définition de la valeur de ce point de passage de l'Oise, la seule et unique voie d'accès de toute une partie de la Normandie sur Paris par la rive droite de la Seine.

3. Bedford comptait se rendre dans la région entre Normandie et Picardie : il voulait lever un corps mobile prélevé sur les garnisons fixes de Normandie, puis se porter au-devant du cardinal d'Angleterre, que, le 16, à Paris, il ne savait pas encore débarqué, et dont il réclamait fébrilement le passage. (Instr. au héraut Jarretière en date du 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.) En réalité, le cardinal, comme on vient de le voir, s'était mis en marche le 15, de Calais, et faisait route par Amiens; faits dont Bedford put être informé avant son départ de Paris qui n'a lieu que le 18. Bedford et le cardinal vont se rencontrer à Rouen. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334.) C'est à ce moment, à Rouen, en juillet, que le duc de Bedford négocie un prêt de 40,000 livres au duc de Bourgogne, moitié en

de Paris pour aller à Pontoise, qui est la clef de la Normandie; là il attend le cardinal avec tous les Anglais qui étaient partis, et l'on dit qu'ils sont au nombre de 6,000, dont 3,000 sont payés des deniers de l'Église pour aller contre les Hussites. Dieu, qui est juste juge, etc.

« Ce seigneur duc par la Picardie et autres siennes terres a fait grand mandement de faire gens d'armes et tout selon son vouloir. On dit que de bref il sera prêt [à] aller avec les Anglais [contre] Jeannette. Qu'au dauphin le Christ pourvoie comme est de raison!

« Paris reste gardé, avec grand peur du peuple, par 32 seigneurs, 16 du parti de Bourgogne et 16 du parti d'Angleterre. On dit qu'il y a en tout sous leurs ordres

espèces, moitié en joyaux, pour l'aider à lever une armée continentale de secours : entre le 22 et le 31, les fonds sont portés à Arras à Philippe le Bon. (Stevenson, *Letters and papers*, t. II, p. 101-111; du Tillet, *Recueil des traités*, p. 239; cf. de Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm.*, p. 62.) La suite de cette même lettre va faire voir Bedford et le cardinal se mettant en route de Rouen sur Paris, où ils rentreront le 25 juillet.

4. Cette évaluation de 6,000 hommes diffère de celle donnée par la lettre précédente en date du 16 juillet. — Elle paraît encore trop élevée. Le cardinal n'amenait en France que 3,500 à 4,000 hommes environ, sur lesquels 2,500 archers et 250 hommes d'armes représentaient seuls l'armée destinée à la croisade de Bohême, le reste composant le corps distinct de John Raclyff. (Voir Annexe XVII.)

5. Reflet de l'opinion publique de la Chrétienté sur ce détournement des troupes du Saint-Siège.

6. Outre les forces amenées par lui le 10 à Paris, le duc de Bourgogne, de retour dans ses états du Nord, expédie à Bedford, sous le commandement du bâtard de Saint-Pol « certains nombre de combattants des marches de Picardie ». Le bâtard de Saint-Pol occupe fortement Meaux, clef de Paris au même

condicione circha IIIm homeny, e ano el puovolo ordenado non posa partir alguno noma per Diabo (*sic*) e non se lieva chontra loro, del qual luogo a ziornade, qui ne capetano e Parexini e fermani per eser certi de trovarse fuori de le fievre porave y ochorer, e cetera. Christo proveza[1] !

« Dixese de certo per persone degne de fede, e chusy credo per quelo s'a posudo sentir, el re de Franza aver mandado a questo signor ducha de Borgogna ch'el concora tanto, ch'el se debia voler trovar el dì de la Madalena[2] a San Donis, che è (a) una vila largo da Paris circha a doa mia[3], al qual luogo tuti i reali de Franza prende la corona[4], e chovien eser tuty XII pari; e perchè el ducha de Borgogna è per do, zioè per la contesa de Fiandra e la duchesa de Borgogna, el dito a mandado a Ingelexi el quinto (*sic*) per la so persona[5]. Nonn è da raxionar el ne vada[6], ma in

titre que Pontoise. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334.)

1. Cette répartition des commandements à Paris, extraordinaire évidemment, ne peut être contrôlée par aucun autre document. — Néanmoins, cette indication du partage du commandement et des forces, ici formulée, ne doit pas être négligée, si bizarre qu'elle puisse paraître. — Le commandant en titre de Paris, en ce moment, est Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, l'ancien maréchal de France destitué par Henry V, deux ans prisonnier du gouvernement anglais à la Bastille, et qui ne connaît qu'une loi, celle du duc de Bourgogne, son chef et son prince. En quittant Paris le 16 juillet, Bedford, sur l'avis formel donné par Philippe le Bon pendant leurs récents entretiens, l'a laissé pour capitaine de la ville. A la fin de juillet, il avait avec lui, 700 Picards environ, sans les gens de la commune de Paris. (*Bourgeois de Paris*, entre 16 et 25 juillet, p. 241-242.) Après le départ de Bedford, des forces anglaises étaient-elles demeurées à Paris? En tout cas, on est en droit de douter qu'elles fussent importantes.

environ 3,000 hommes et qu'ils ont ordonné au peuple que nul ne puisse sortir sinon pour [aller à] Diabo (?) ni ne se lève contre eux; mais de ce lieu arrivent chaque jour ici et Parisiens et ..... pour être certains de se trouver en dehors des fièvres qui s'y pourraient produire, etc. Que le Christ pourvoie!

« Des personnes dignes de foi affirment (et je crois, par ce que l'on a pu entendre, qu'il en est ainsi) que le roi de France a mandé à ce seigneur duc de Bourgogne qu'il se hâte tant qu'il se veuille et doive trouver le jour de la Madeleine à Saint-Denis, qui est une ville éloignée de Paris d'environ deux milles. C'est en ce lieu que tous les rois de France prennent la couronne, et il faut que les douze pairs soient tous là; comme le duc de Bourgogne en représente deux, à savoir pour la comté de Flandre et la duché de Bourgogne, ledit a envoyé aux Anglais le cinquième (?) pour sa personne.

2. Le 22 juillet.

3. Saint-Denis, en ce temps, en effet, presque à deux lieues de l'enceinte parisienne d'alors.

4. Cette confusion entre Saint-Denis, lieu de sépulture des rois, et le lieu de leur couronnement, est à relever. La suite de cette même lettre revient encore sur ce couronnement à Saint-Denis.

5. Philippe le Bon était même seul, alors, à pouvoir représenter les six pairies laïques traditionnelles. La réunion à la couronne de toutes les autres n'en laissait plus subsister que deux, le duché de Bourgogne et le comté de Flandre, unies en effet en sa personne.

6. Ce bruit, vaguement recueilli ici, selon lequel le duc de Bourgogne aurait été mandé comme pair du royaume à un couronnement de Charles VII, soi-disant projeté pour le 22 juillet, à Saint-Denis, doit avoir pour fondement quelque connaissance insuffisante de la lettre écrite par Jeanne d'Arc elle-même à Philippe le Bon vers le 25 juin (sans doute de Gien, en même

secretis multi monta lochontur (*sic*) ; non so quelo me debia creder[1].

« Sase el ducha de Lanson con XII[x] homeny ai confini de Normandia far bona vera a Ingelexi, e zià se dixe aver prexo tre hover quatro tere (serà forzo, segundo mi) a i diti Ingelexi; e fuorsy è forte in Normandia, e bem farà, se i le porà tute vardar segundo le cose adeviem a le ziornade in favor del re de Franza, che nonn è al Regiente; e in questi tre mexi presto averano paze, che certo ai nostry dy se può dir abiamo vezudo cose miracoloxe ase, como se può certamente comprender per quelo è seguido. Christo aida la raxione, e sia bem de tuty[2] !

temps que sa lettre à la cité de Tournai), lettre où la Pucelle mandait le duc au sacre du roi, à Reims. (Lettre citée dans la lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, en date de Reims, 17 juillet, *Procès*, t. V, p. 126-127.)

1. En réalité, le jour même du sacre, 17 juillet, est arrivée à Reims une ambassade bourguignonne, expédiée de Laon par Philippe le Bon, qui est parti de Paris le 16 au matin. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344; Lettre des Angevins, Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, *Procès*, t. V, p. 130; cf. Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 514-515.) Cette mission avait pour chef David de Brimeux, de la maison artésienne de ce nom, bailli bourguignon d'Artois. (Compte 3[e] de Jean Abonnel, receveur général des finances du duc de Bourgogne, de janvier à décembre 1431, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, p. 404, n. 3.) Elle dura sept jours. (*Ibid.*, id.) Ce qui, en la supposant partie de Laon, le 16 même, pour arriver à Reims le 17, où il est établi qu'elle arriva ce jour-là, la ferait rentrer vers le duc, vraisemblablement en Artois, vers le 22, repartant de Reims le 20 ou le 21, en même temps que le roi. A l'arrivée des envoyés bourguignons à Reims, le sentiment général est que, désormais, entre France et Bourgogne, la paix est faite. (Lettre des Angevins.)

Il ne faut pas dire qu'il s'y rendra ; mais *in secretis multi multa loquuntur :* je ne sais ce que j'en dois croire.

« On sait que le duc d'Alençon avec 12,000 hommes fait sur les confins de Normandie bonne guerre aux Anglais, et l'on dit qu'il a déjà pris trois ou quatre terres (ce serait, selon moi, grande prouesse) auxdits Anglais ; et peut-être est-il fort en Normandie, et il fera bien s'il peut garder toutes ces terres ; car les choses de jour en jour adviennent en faveur du roi de France et non pas du régent ; et dans ces trois mois ils auront bientôt la paix ; et certes de nos jours on peut dire que nous avons vu des choses très merveilleuses, comme on peut sûrement le comprendre par ce qui s'est ensuivi. Que le Christ aide la bonne cause et fasse le bien de tous !

Cependant, cette ouverture de négociations a pour premier effet d'arrêter le mouvement de l'armée et du roi, qui, dans le plan primitif, devait immédiatement marcher vers Paris dès le 18, lendemain du sacre. (Lettre des Angevins, *loc. cit.;* Mém. de Pie II, *loc. cit.;* Instr. du héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera.*) Trois jours entiers, trois jours précieux, se perdent ainsi. C'est alors, sans doute, dans ces premiers pourparlers, encore mentionnés par la suite de cette même lettre, que se noue la convention destinée à assembler à Arras, en août, les plénipotentiaires officiels de France et de Bourgogne, pour la comédie des trêves qui vont entraver, si déplorablement, tout l'essor du mouvement de libération nationale.

2. Cette indication d'une campagne aussi sérieuse, dont la Normandie aurait alors été le théâtre, au cours de juillet, campagne déjà mentionnée par le début de cette lettre, est curieuse à constater. Elle viendrait singulièrement corroborer un passage de Monstrelet, trop peu observé jusqu'ici, qui signale des forces françaises en action, vers Évreux, dès la fin de juin et encore à

« È stado dito zià molty ziorni, ma non se sa per letera d'algun, ch'el fiol del ducha de Bertagna[1] [ha] a seguir el re de Franza con IIIm Bertony[2].

« Questo signor ducha se truova pur a Razo[3], e fase conto che li dy pasadi el mandà anbasada al re de Franza, la qual i a trovado, segondo se dixe, in dexacordo, e dixese eser presto per tuto avosto Ingelexi a combater el dito re. Non so quelo me debia creder[4].

« De certo se sa el re de Franza eser stado a Nois (*sic*),

la mi-août. (L. II, ch. LXIII, LXX, t. IV, p. 335-336, 353.) On a commenté dans une lettre précédente l'existence d'un projet d'invasion de la Normandie, réellement conçu en mai, après la délivrance d'Orléans. (Lettre reçue le 14 juillet.) Quant aux résultats de cette campagne d'été, on n'en connaît jusqu'ici qu'un seul, d'importance capitale il est vrai, quoique semblant trop peu divulgué, c'est la capitulation conditionnelle d'Évreux, — place désignée à deux reprises par Monstrelet (*loc. cit.*) comme serrée de près par les forces françaises, — et dont divers documents permettent d'affirmer la reddition à terme, convenue, entre le 10 et le 15 août, pour le délai du 27. (*La Panique anglaise en mai 1429*, p. 9-11. D'après les renseignements de cette correspondance, il faudrait faire précéder la reddition d'Évreux par celle de trois ou quatre autres places. — Le chiffre de 12,000 hommes, ici attribué aux forces françaises, est, naturellement, très exagéré. — Quant au chef de cette armée, ce ne pouvait être le duc d'Alençon, présent à toute la campagne du Sacre. Le duc d'Alençon avait été seulement le principal instigateur du plan discuté en mai, et devait renouveler cet effort à l'automne, après la retraite de l'armée sur la Loire. Était-ce le connétable de Richemont? Monstrelet, il est vrai, chaque fois qu'il mentionne cette campagne, lui assigne ce rôle. *Loc. cit.* Mais l'historien personnel du connétable, Gruel, est absolument muet sur ce sujet et représente Richemont, après la course

« On a dit, il y a déjà plusieurs jours, mais on n'en sait rien par lettre d'aucun, que le fils du duc de Bretagne va suivre le roi de France avec 3,000 Bretons.

« Ce seigneur duc se trouve encore à Arras, et l'on répète que, ces jours passés, il a envoyé au roi de France des ambassadeurs, qui ont trouvé les Français, à ce qu'on dit, en désaccord. On dit aussi qu'en août les Anglais seront prêts à combattre ledit roi. Je ne sais ce que j'en dois croire.

« On sait de certain que le roi de France a été à Sois-

part prise par lui à la campagne de la Loire, au siège de Beaugency et à la bataille de Patay, comme rentrant dans sa seigneurie de Parthenay, maintenu en disgrâce par Georges de la Trémoïlle. (*Gruel*, ch. L, p. 74.)

1. Ms. « Borgogna ». Il est visible, par ce qui suit, que la correction « Bertagna » s'impose d'elle-même.

2. Nouvelle répétition des bruits du prochain passage en France du comte de Montfort, fils du duc de Bretagne Jean V, déjà consignés dans une lettre précédente en date du 9 juillet.

3. Cette présence à Arras, vers le 20 juillet, du duc de Bourgogne, revenant de Paris, vient d'être mentionnée dans cette même correspondance.

4. Cette rumeur relative à l'insuccès ou au soi-disant insuccès des négociations engagées effectivement à Reims, pendant le séjour du roi, serait à examiner de près. Cet écho offre-t-il une relation quelconque avec la mention de la Chronique des Cordeliers, selon laquelle des conférences sans résultat auraient été tenues « emprès la Fère », vers une date vaguement fixée, avant la marche de l'armée royale sur Paris, « ainchois que le roy Charles allast devant Paris » ? (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 487 r°.) — Le défaut absolu de connaissances sur l'ambassade de David de Brimeux (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 404, n. 3) empêche, à cet égard, tout contrôle.

largo da Paris XII lige[1], e vegniva[2] alora[3] per Paris[4] per tuor la corona a San Dionis, che è de le solenitade l'a (h)a far[5]; e tiense certo a questy dy el sia incoronado[6]; el qual San Donis, per queli de Paris, esendo

1. Par l'itinéraire et les dates acquises, on ne voit guère, sous cette déformation, que Soissons dont il puisse s'agir ici : il faudrait alors adopter la lecture « XXII » au lieu de « XII », la distance de Soissons à Paris étant en réalité de vingt-deux lieues passées. — Il n'est guère vraisembable qu'il soit question de Noyon. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon désigne, il est vrai, Noyon comme occupé par Charles VII. (P. 64.) Mais, en réalité, de l'accord commun de tous les textes, le comté épiscopal de Noyon, occupé par le Bourguignon Jean de Mailly, demeura constamment hostile à la cause nationale et ne devait revenir à la France que par le traité d'Arras, en 1435. Malgré la soumission de Soissons au roi, [le 23 juillet,] « la ville de Noyon ne luy fist nulle obeissance. » (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 486 v°.) — Les diverses bourgades du nom de Noisy qu'on rencontre entre les vallées de la Marne et de l'Oise, — à une distance de Paris, du reste, bien inférieure à celle des douze lieues ici mentionnées, — ne semblent même pas prêter à discussion sérieuse.

2. Charles VII, Jeanne d'Arc et l'armée ont quitté Reims le jeudi 21 juillet. (*Cagny*, 21 juillet, *Procès*, t. IV, p. 20.) Ce jour même, le roi au moins, en vertu d'un rite traditionnel, se rend au prieuré de Saint-Marcoul, à Corbeny, au nord de Reims, au delà de la vallée d'Aisne, à plus de mi-chemin de Reims à Laon, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et où les rois de France, au lendemain de leur sacre, procèdent à la guérison des écrouelles. C'est à Corbeny qu'est apportée la soumission de Laon. (Ci-dessus, p. 182, n. 3.) L'étape suivante, le lendemain 22, trouve l'armée à Vailly, dans la vallée d'Aisne, ayant, de Corbeny, regagné le cours de l'Aisne, et le descendant vers Soissons. (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) C'est à Vailly qu'est apportée

sons, à douze lieues de Paris, et qu'il venait alors vers Paris pour prendre la couronne à Saint-Denis, qui est une des solennités qu'il doit faire. On tient pour certain qu'il sera couronné ces jours-ci. Dudit Saint-

la soumission de Soissons. (*Ibid.*) Le samedi 23, de bonne heure dans la journée, l'armée entre à Soissons. (*Cagny*, 23 juillet, *Procès*, t. V, p. 20.) En fait, à la date de cette lettre, le 27 juillet, l'armée a déjà quitté Soissons.

3. Le bruit courait cependant dans certains milieux que l'armée royale, partie de Reims le 21, s'acheminait droit vers les ports de la côte, vers Abbeville et le Crotoy, pour de là marcher sur Calais d'une part, sur la Normandie de l'autre. (Pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon, pièce en date du 24 juillet, p. 65.)

4. L'impression générale, comme on voit, ne semble faire aucun doute de la continuation logique de la marche sur la région de Paris. — « Et en tout ce voiage », dit expressivement la Chronique de Tournai, « la Pucelle ne avoit aultre intention, fors de elle et de ses gens aler assallir la ville et cité de Paris. » (P. 414.)

5. Répétition du bruit relatif au couronnement à Saint-Denis, bruit déjà enregistré dans cette même lettre.

6. Pendant ces événements, se prépare encore, en avant du point déjà atteint, la reddition imminente d'une place de capitale importance. Fait trop peu observé jusqu'ici, Compiègne, clef de la région nord de Paris, prépare déjà, *dès lors*, sa soumission prochaine. Sommée, dès le 22, de se rendre au roi, la ville reçoit encore, le 24 et le 25, deux nouvelles injonctions royales, auxquelles elle répond, comme Châlons et Reims, par des négociations dilatoires. (De l'Épinois, *Notes extraites des archives communales de Compiègne, Bibl. de l'École des chartes*, t. XXIV, p. 483.) Le 25, le plan de marche en avant dans la direction normale, sinon toute directe, de Paris, paraît donc encore en vigueur. Compiègne, du reste, dès l'occupation de Reims, encore plus dès l'occupation de Soissons, s'émeut, négocie, se dispose à ouvrir ses portes devant une démonstra-

tuty le mure mese contra [en tera?] e ra[m]pite i fosy el puovolo schanpado a Paris, e queli solo perchè vignanonde el Re con la soa gente, non se posa farse forte[1].

« Trovase el gardenal e'l reziente a Pontros, largo da Paris VII lige, con tuto el sforzo d'Ingelexi, e [non se dubita] non se debia eser a le mane. Cristo proveza al bem dy Cristiani[2] ! E sapie a la ziornada niente del seguir, nè altro de fina a XXVII de luio M° IIII^c XXVIIII^n[3]. »

. . . . . .

tion effective. (*Ibid.*, p. 482-483.) Jusqu'aux derniers jours du mois, même l'armée sortie de Soissons, Compiègne négocie directement avec le roi. (*Ibid.*, p. 483.) — A Soissons même, d'autres soumissions de places, d'après certains témoignages, auraient continué à affluer. D'abord, Château-Thierry, à dix lieues de là (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98, *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août, *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 324), assurant un pont sur la Marne, en aval de Châlons, — soumission effectuée peut-être à terme seulement, puisque le 29 on verra l'armée attendant, tout le jour, la reddition effective de la place. (Voir ci-après, p. 200, n. 5.) — Puis, au delà encore, ce sont d'autres places lointaines de Brie, entre Marne et Seine : Coulommiers, Crécy-en-Brie, voisin de Meaux, Provins même, à seize lieues au delà de Château-Thierry, Provins, tout proche du pont de Bray-sur-Seine, au-dessus de Montereau, et préparant ainsi un second passage du fleuve en aval de Troyes (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*), — soumissions destinées peut-être à s'opérer seulement lors du séjour du roi à Château-Thierry, entre le 29 juillet et le 1^er août. (Voir ci-après, p. 200, n. 5.) — Cependant, c'est vers ce moment même, au fort du triomphe, que la marche de

Denis, parce que ceux de Paris avaient mis tous les murs à terre et rempli les fossés, les habitants s'étaient sauvés à Paris; et ceux-ci n'avaient fait cela que pour que le roi, y arrivant avec ses gens, ne puisse s'y fortifier.

« Le cardinal et le régent se trouvent à Pontoise, à sept lieues de Paris, avec toutes les forces anglaises, et [on ne doute pas que] l'on n'en doive venir aux mains. Que le Christ pourvoie au bien des Chrétiens! Et je ne sus en ce moment rien de ce qui s'ensuivit, ni autre chose, jusqu'au 27 juillet 1429. »

. . . . . .

la Pucelle et de l'armée va s'arrêter brusquement, puis tourner en lamentable essai de retraite sur la Loire.

1. Voici, en effet, le tableau que Monstrelet trace de Saint-Denis, — un mois plus tard, il est vrai, — lors de l'approche de l'armée royale, au moment de la seconde et décisive entreprise sur Paris. « Saint-Denis, qu'il [le roi] trouva comme habandonnée, et s'en estoient les gens d'ycelle fuys à Paris. » (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 354.)

2. Le régent, que cette même lettre signalait déjà à Pontoise, se dirigeant de Paris sur Rouen, le 18, a rejoint le cardinal d'Angleterre à Rouen. Il va, en effet, de nouveau traverser Pontoise, en sens inverse, avec le corps d'armée du cardinal et les forces qu'il ramène lui-même de Normandie, de façon à entrer dans Paris le 25 juillet. (*Bourgeois de Paris*, 25 juillet, p. 242; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 25 juillet, *Procès*, t. IV, p. 453.) Mais cette nouvelle donnée ici de Bruges, le 27, quoique destinée à se vérifier, semble quelque peu en avance sur la réalité.

3. Cette conclusion résume bien le caractère d'avis de rédaction successive présenté par cette correspondance en date du 27 juillet.

Apreso[1] avesemo per lo fante over per la scarsela vene da Broza de dy VIIII° avosto de 1429[2] lo Dolfin [è] stado con la damixela apreso a Paris[3] a lige tre[4], ma pur non se a ancora[5] quelo sia intrado in

1. Fol. 508 B. — Entre le 12 et le 17 septembre 1429.

2. Douzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Enregistrement par Antonio Morosini, sous la forme habituelle des mentions du Diario, de nouvelles de Bruges venues par la voie officielle ordinaire, nouvelles en date du 9 août, reçues à Venise entre le 12 et le 17 septembre.

3. Ces nouvelles, parties de Bruges le 9 août, expriment ce qu'on connaissait alors en Flandre des faits survenus dans la région de Paris au cours des premiers jours d'août. L'information ici recueillie semble admettre que, depuis le sacre de Reims, signalé par la lettre précédente et confirmé par la suite immédiate de ces mêmes nouvelles, depuis l'entrée à Soissons annoncée par la lettre précédente, la marche de l'armée royale se serait continuée sans interruption jusqu'en vue de Paris, à trois lieues de Paris comme le porte la propre fin de cette phrase. — En réalité, dans ces premiers jours d'août, l'armée royale, non pas en marche sur Paris, mais en pleine retraite sur la Loire, ayant quitté Soissons et retraversé la Marne à Château-Thierry, se trouve du 2 au 6 août vers Provins ou aux alentours, à vingt-six lieues de Soissons, à seize lieues de Château-Thierry, dans la direction du sud, à portée du passage de la Seine et des routes qui ramènent vers les provinces du centre.

4. « A trois lieues de Paris. » Au pied de la lettre, en considérant les routes d'accès plausible, il faudrait entendre, par exemple, quelqu'un des lieux suivants. — Ou bien, sur les routes venant de Soissons par le nord, Gonesse, au cœur des plaines du pays de France proprement dit, vers les approches de Saint-Denis, Saint-Denis désigné avec insistance par la lettre précédente comme objectif préalable de l'armée? — Ou bien, sur les routes venant de Château-Thierry par une direction plus infléchie vers l'est, Chelles, dans la vallée de la Marne même? — Ou bien, sur les routes venant de Provins, plus vers l'est

Ensuite nous sûmes, par le courrier ou par la valise qui vint de Bruges, du 9 août 1429, que le Dauphin avait été avec la damoiselle à trois lieues près de Paris, mais que pourtant on n'a pas encore nouvelle

encore, la Queue-en-Brie, vers la région où se tient alors même la Pucelle avec le roi ? — A Provins même ou aux alentours, l'armée royale, du 2 au 6 août, n'est matériellement qu'à vingt lieues environ de Paris. Un déplacement qu'elle exécutera le 4 ou le 5, à la rencontre des troupes anglaises, dont on annonce l'arrivée, portera les forces françaises, pour quelques heures, à Nangis, dans la direction de Melun, les rapprochant à quinze lieues seulement de Paris. — Le lieu le plus voisin de Paris dont la soumission soit alors acquise (ci-dessus, p. 196, n. 6) paraît être Crécy-en-Brie, entre Coulommiers et Meaux, à dix lieues passées de l'enceinte parisienne et de la porte Saint-Antoine.

5. Entrée le 23 juillet à Soissons (voir lettre précédente), l'armée royale y a séjourné « deux ou trois jours ». (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98 ; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) Assertion que viennent confirmer les indications qui ont pu être relevées sur sa première étape ultérieure susceptible d'être observée. (Voir ci-après, au cours de cette même note.) — Mais ce n'est pas en avant, soit dans la direction attendue de Compiègne, ville déjà à demi soumise, soit droit sur Paris par les plaines du Valois, par Crépy et Senlis, que se dessine le mouvement. — C'est dans une tout autre aire de route, rabattant brusquement droit au sud, en retraite dès ce moment, à ce qu'il semble, vers les contrées de la Loire, et en marche, par le massif du Tardenois, d'abord vers Château-Thierry et son pont de la Marne. — Le mardi 26 ou le mercredi 27, l'armée est parvenue au bourg de Coincy, en Tardenois, au delà de la profonde coupure de la vallée de l'Ourcq, à une étape, — à sept lieues, — de distance de Soissons. (Lettre de Charles VII portant nomination de Saintrailles à la charge de grand écuyer de France, en date de Coincy, le 27 juillet 1429, dans P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 92, t. VIII, p. 488.) — Le vendredi 29, l'armée, à trois lieues au delà de Coincy vers le sud, est « tout

Paris[1], ma bem[2] eser sta onto Re de le parte de Franza[3].

le jour » sous les murs de Château-Thierry, qui, le soir, « au vespre », ouvre enfin décidément ses portes. (*Cagny*, 29 juillet, *Procès*, t. IV, p. 20; cf. *Monstrelet*, l. II, ch. LXIV, t. IV, p. 340.) On y séjourne jusqu'au lundi 1er août, dans une dernière pensée d'atermoiement peut-être. (*Cagny*, 1er août, *Procès*, t. IV, p. 20; Lettres de Charles VII au bailli de Chaumont accordant exemption d'impôts au village de Domremy, en date de Château-Thierry, 31 juillet 1429, dans Jollois, *Hist. de Jeanne d'Arc*, Pièces just., B, p. 138, cf. *Procès*, t. V, p. 138-139.)

1. Le lundi 1er août, l'armée royale, décidément, a quitté Château-Thierry. (*Cagny*, 1er août, *Procès*, t. IV, p. 20.) Dès lors, la retraite, déguisée peut-être jusque-là, s'accentue, s'avoue, devient fébrile. Les gens de Compiègne, toujours décidés à la soumission, ont essayé en vain de joindre le roi à Château-Thierry pour négocier l'offre de leur ville : ils trouvent le camp levé. (De l'Épinois, *Arch. commun. de Compiègne*, p. 483.) Tournant le flanc, bientôt le dos à Paris, traînant à sa suite Jeanne désespérée, le roi revient droit sur la Loire. Passant la Marne sur le pont de Château-Thierry, coupant toute la largeur de la Brie entre Marne et Seine, l'armée, ce même lundi 1er août, prend son gîte à Montmirail (*Cagny*, *loc. cit.*); le lendemain mardi 2, elle atteint Provins (*Cagny*, 2 août, *Procès*, t. IV, p. 21), Provins à portée du pont de Seine de Bray, au-dessus de Montereau, passage convoité qui va reporter le roi et son entourage vers les provinces du centre, vers la paix tranquille et propice aux négociations dilatoires. Le séjour du roi se prolonge, à Provins même ou aux alentours, jusqu'au 5 ou jusqu'au 6 août. (*Cagny*, 5, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.)

2. Après le triomphe du sacre de Reims, quelles influences désastreuses, quelles connivences criminelles de conseillers sans foi, ou bien quelle courte vue, quelle crédulité dans les néfastes négociations en cours, engagées à Reims le jour même du sacre, ont pu rejeter ainsi Charles VII hors de sa voie, la voie où ses intérêts de prince, aussi bien que son sens religieux, devaient le maintenir obstinément, fidèle à une simple et énergique confiance dans la Pucelle et dans son œuvre? —

qu'il soit entré dans Paris, mais qu'il a bien été oint

A quel moment exact, en ces lamentables journées, convient-il de rattacher la signature de ce premier armistice de quinze jours conclu avec le duc de Bourgogne, armistice comportant, dans l'intervalle, la remise de Paris aux mains du roi? (Sur la nature de cet armistice général, différent des trêves locales en cours depuis 1421, entre France et Bourgogne, voir ci-après, p. 208, n. 1.) — Pacte déplorable, qui se révèle comme récemment signé et en pleine vigueur encore au jour du 5 août, date où la Pucelle le dénonce, avec une sourde colère, dans une lettre douloureuse qu'elle adresse à la cité de Reims. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date du 5 août : Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n. 14, p. 104-105, et *Procès*, t. V, p. 139-140.) Cette convention désastreuse se trame-t-elle dès Soissons, aux dernières heures du séjour du roi, après l'instant où la marche sur Compiègne semble encore décidée, où le plan de campagne offensive paraît toujours le seul en faveur? Est-ce là, dès Soissons, que cette trêve devient la cause déterminante de la retraite? Ne se conclut-elle qu'à Château-Thierry, le 30 ou le 31, pendant cet arrêt de deux longues journées qu'on pressent chargé d'incertitudes? Enfin, se décide-t-elle seulement à Provins même, entre le 2 et le 5 août, à la veille du mouvement qui doit ramener l'armée en deçà de la Seine? — Quelles sont les clauses et les conditions de cet accord trompeur, et en quoi consiste cette vague promesse de faire remettre Paris au roi dans le délai de quinze jours? — Autant d'énigmes irritantes qui semblent bien, actuellement du moins, insolubles encore.

3. Toujours est-il que le bruit de cette retraite subite, de cette brusque défaillance, immédiatement répandu dans les régions qui viennent de retourner avec tant de risques à la cause nationale, émeut profondément les nouveaux adhérents de la cause française. Le 3 août, la cité de Reims, au reçu des nouvelles qui lui parviennent, — par conséquent, sans doute, au moins à l'annonce du départ de Château-Thierry, qui a eu lieu le 1er, — la ville de Reims, épouvantée des représailles anglaises dont cet abandon la menace, décide d'envoyer

Ma quelo seguirà per avanti[1] averemo de nuovo[2].

. . . . . .

Da[3] le parte de Paris, per letere da Broza, prima

un message au roi. « On a entendu qu'il vuelt delaissier son chemin à Paris et aussi sa poursuitte, qui porroit estre la destruction du païs. » (Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n° 19, p. 118; Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, Statuts, t. I [annot. du doc. n° XXI], p. 741.) Le lendemain 4 août, Reims avertit anxieusement Châlons et Laon que « on a entendu que le Roy vuelt prendre son chemin à Orléans et Bourges, en esloingnant et delaiant sa poursuitte, » et qu'on lui a envoyé un message pour le supplier de ne pas abandonner ses nouvelles conquêtes. (Henri Jadart, *loc. cit.;* Varin, *Ibid.*, p. 742.)

1. Cette halte du roi et de l'armée à Provins a suggéré au duc de Bedford un plan d'offensive audacieux. Rentré dans Paris le 25 juillet avec les troupes du cardinal d'Angleterre et celles qu'il a pu rassembler lui-même en Normandie, Bedford, seul et sans le cardinal reparti le 3 août pour Rouen, a quitté de nouveau Paris, dès le jeudi 4 août, remontant la Seine par Corbeil et Melun, à la rencontre des forces françaises, qu'il sait en Brie. (Journal de Clément de Fauquembergue, 3, 4 août, *Procès*, t. IV, p. 453, — date du 4 à adopter, malgré la mention de la Chron. des Cordeliers, qui place [fol. 487 r°] au 3 le départ de Bedford de Paris.) — Au bruit de cette nouvelle, l'armée royale, de Provins, s'est portée sur la route de Paris jusqu'à Nangis, à cinq lieues de marche, et a attendu, rangée en bataille, la Pucelle reprenant espoir, l'apparition souhaitée de l'ennemi. (*Chartier*, ch. L, t. I, p. 98-99; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 324-325.) La date de ce mouvement ne peut, de toute nécessité, être antérieure au 4, jour qui vient d'être assigné au départ de Bedford de Paris, ni postérieure au 5, les indications acquises, et sur le séjour de l'armée royale à Provins, et sur sa première étape ultérieure connue, fixant de toute nécessité sa sortie de Provins au 5 ou 6 août au moins.

roi des parties de France. Ce qui s'ensuivra nous le saurons plus tard.

. . . . . .

Des parties de Paris, par lettres de Bruges, les

(*Cagny*, 5, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.) — L'ennemi n'ayant pas paru (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*), la retraite se décide plus âprement encore. (Sur les dispositions du conseil du roi et du parti des négociations : *Chartier*, ch. LI, p. 99-100; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 325.) La ville de Bray-sur-Seine, où il y a « bon pont », au-dessus de Montereau, à quatre lieues au sud de Provins, vient de faire sa soumission et a promis passage. (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*) Par son pont, qu'on croit gardé contre toute surprise, toute l'armée doit défiler, le 5 ou le 6 août au matin, pour gagner l'angle de pays entre Seine et Yonne, passer l'Yonne vers Sens, puis rentrer par Montargis et Gien dans les paisibles châteaux du centre. (Sur le fait du projet de passage, voir *Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.;* sur la date, voir établissement de la date de la journée de Nangis au 4 ou 5 août : ci-dessus, même note; sur l'itinéraire projeté, voir l'indication des étapes de l'armée lors de la seconde retraite, effective cette fois, opérée en septembre suivant : ci-après, lettre en date du 13 septembre 1429.)

2. Ainsi, par ce lamentable aveu d'impuissance, dans le plan des politiques et des diplomates qui ont pris avantage sur le roi, se serait terminée cette prodigieuse épopée, au moment même où le sentiment public, éloquemment traduit dans la naïveté de cette correspondance, croyait Jeanne d'Arc et Charles VII « à trois lieues de Paris », continuait à supposer l'armée royale courant de ville en ville sur la capitale, les portes s'ouvrant à la simple sommation de la Pucelle, dans un déchaînement d'enthousiasme qui défiait tout calcul. Ainsi était menacé d'avorter, par quelque basse coalition d'intérêts personnels, cet élan sans pareil que les nations ne trouvent qu'une fois sur leur route.

3. Fol. 510 A. — Entre le 17 et le 22 septembre 1429.

de XVII de setembrio de M IIII^c XXVIIII[1] non avemo anchor el Dolfim in Paris[2] sia sta ancor[3] incoronado[4].

1. Treizième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Enregistrement, par Antonio Morosini, d'une correspondance de Bruges semblant datée du 17 septembre, donnant des nouvelles de la région de Paris. — Correspondance enregistrée ici, contrairement aux usages du Diario, à sa date de rédaction et non à sa date de réception; — inscrite aussi, sous sa date du 17, *avant* une lettre en date du 13, qui suit.

2. Toujours même attente de l'arrivée du roi devant Paris pour cette cérémonie du couronnement, objet de si nombreuses allusions antérieures. — A ne consulter que cette correspondance et la précédente, il semble qu'il s'agisse toujours, avec persistance, de l'action de l'armée royale devant Paris. Naguère, dans la correspondance du 9 août, le fait de la présence du roi sous Paris était inexactement signalé. Cette fois, dans cette lettre du 17 septembre, il est devenu plus conforme à la réalité, au moins à la réalité des faits susceptibles, à cette date, d'être connus à Bruges.

3. Un hasard, une fortune de guerre a brusquement modifié le plan et le destin possible de la campagne. La retraite commencée s'est arrêtée, puis une seconde marche en avant sur Paris, improvisée des alentours de Provins même, s'est continuée et maintenue jusqu'ici. — Le pont de Seine de Bray, récemment conquis, et par où l'armée tout entière devait passer le 5 ou le 6 au matin, a été enlevé, dans l'une de ces nuits, par les forces anglaises. (Sur le fait : *Chartier*, ch. LI, t. I, p. 99-100; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 325; *Gilles de Roye*, p. 207; sur la date : établissement de la date de la journée de Nangis au 4 ou 5 août, page précédente, n. 1.) Ces forces représentent l'avant-garde des troupes de Bedford, des troupes qu'on a vu partir de Paris le 4, vers la Brie, par Corbeil et Melun, qu'on a montrées évitant la bataille attendue sous Nangis le 4 même ou le 5 (ci-dessus, ibid.), et dont on constate ensuite la marche en avant jusqu'à Montereau, où elles se trouvent encore présentes le 7. (Défi de Bedford à Charles VII,

premières du 17 septembre 1429, nous n'avons pas encore nouvelle que le Dauphin ait encore été cou-

en date de Montereau, 7 août, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXV, t. IV, p. 340-344.) Devant cette impossibilité de repasser la Seine, à la joie inespérée de la Pucelle, à l'enthousiasme du parti de l'action, l'armée change de front, et la direction de Paris, abandonnée depuis dix jours, est reprise en bon ordre. (Sur les dispositions de Jeanne d'Arc et du parti d'action, *Chartier*, *Journal du siège*, *Chron. de la Pucelle*, *loc. cit.*) Retraversant toute la largeur de la Brie par une route différente, l'armée royale, la nuit du 6 au 7 nécessairement passée en quelque lieu d'étape intermédiaire, atteint le dimanche 7, *avant la fin de la matinée*, la place de Coulommiers, à *neuf lieues* de Provins, à treize lieues du pont de Bray. (Sur la date et l'heure, *Cagny*, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.) Elle repasse la Marne à Château-Thierry, à une étape de Coulommiers. (*Chartier*, ch. LII, t. I, p. 100; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 326.) Au su de cette heureuse volte-face, la cité de Reims adresse encore un message au roi. Le 11 août, elle le fait supplier de poursuivre sans hésitation sa nouvelle route. (Varin, *Archives législatives de Reims*, Statuts, t. I, p. 742.) Cette fois, la décision paraît bien prise. Par la Ferté-Milon, où on la retrouve le 10, à une étape de Château-Thierry, l'armée atteint le 11 Crépy-en-Valois, à la tête des vastes plaines coupées de bois qui se développent jusque sous le front nord de Paris. (*Cagny*, 10, 11 août, *Procès*, t. IV, p. 21.)

4. Crépy-en-Valois, du 11 jusqu'au 17 août, demeure le centre d'action de l'armée. C'est dans cette direction que Bedford, encore le 7 à Montereau, et revenu de là à Paris, s'avance à nouveau, de Paris, pour chercher ses adversaires. Toute la journée du samedi 13, l'armée française, entre Crépy et Paris, sous Dammartin, l'armée anglaise, entre Paris et Dammartin, sous Mitry, se tiennent en face l'une de l'autre, sur la lisière même de l' « île » (*Monstrelet*, l. II, ch. LXVI, t. II, p. 344) de France. Du dimanche 14 au soir jusqu'au mardi 16 au matin, Anglais, fortifiés près de l'abbaye de la Victoire, en vue des murs de Senlis, Français, appuyés

Apreso è stado dito se diga el ducha de Borgogna si a fato trieva per mexi do[1] con el Dolfino[2], e apreso una grosa giente eser con quelo e con la damixela[3]

contre la hauteur de Montépilloy, sur la route de Crépy à Senlis, paraissent prêts à en venir aux mains. Les forces anglaises, sans pousser plus avant, évitant une seconde fois le contact, regagnent cependant Paris, pour bientôt repasser de là en Normandie, Bedford à leur tête, courant au point le plus en péril et laissant Paris à lui-même. Le jeudi 18, partant de Crépy, Charles VII et Jeanne d'Arc entrent enfin dans Compiègne, où ils stationnent l'un et l'autre quelques journées. Senlis, jalon nouveau sur la route de Paris, Senlis qui négocie depuis plusieurs jours sa reddition, est occupé matériellement le 22. Beauvais, première position acquise au delà de l'Oise, s'est soumis vers la même date. (Sur ces faits, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 280-288.)

1. Information exacte quant au fond, sinon quant à la mention de la durée de cette trêve. Un armistice venait, en effet, d'être conclu à Compiègne, le 28 août, entre Charles VII et Philippe le Bon seulement, n'offrant aux Anglais que la faculté d'y souscrire à leur tour, faculté que, du reste, ils ne devaient pas réclamer. — C'était le résultat des négociations qu'on a vues engagées à Reims avec le duc de Bourgogne, continuées par une première suspension d'armes de quinze jours (ci-dessus, p. 202, n. 2), négociations qui se sont ensuite poursuivies à Arras, auprès du conseil même du duc, par une ambassade en forme qu'on trouve en pleine action diplomatique à la date du 16 août. Cet armistice, tout comme la précédente suspension d'armes de quinze jours, demeurait bien entendu indépendant de ces trêves purement locales, qui existaient entre France et Bourgogne depuis l'acte de Chambéry du 28 septembre 1424, trêves continuées de délai en délai, et, alors encore, courant en principe jusqu'au 1er novembre 1431. — L'armistice dont il s'agit ici était conclu non pour deux mois, comme il est dit ici, mais pour quatre, jusqu'à Noël prochain, 25 décembre. (Sur les circonstances de sa conclusion, ses clauses exactes, la récente révélation de son existence, voir Annexe XVIII.)

ronné à Paris. Ensuite on a dit qu'il se dit que le duc de Bourgogne a fait trêve pour deux mois avec le dauphin, et ensuite qu'il y a grosse gent avec celui-ci

2. Il est cependant nécessaire, dès maintenant, pour la simple compréhension du récit, de définir ici les plus essentielles des anormales conditions de ce pacte. — Quoique l'armistice ne concernât que le seul duc de Bourgogne et ses États, et ne s'étendît en rien au gouvernement anglais, le duc de Bourgogne, néanmoins, était autorisé à prendre sous sa sauvegarde, et cela immédiatement, tout le pays de Picardie limitrophe de ses propres États du Nord, de l'Oise à la mer, entre l'Artois et le Beauvaisis, c'est-à-dire toute la région même qui, justement, commençait déjà à livrer ses villes à la voix de la Pucelle, tout le pays qu'un irrésistible entraînement était sur le point d'arracher sans combat à la domination anglaise. En outre, pour la ville de Paris, non comprise dans la trêve, et pour laquelle aucune clause de remise entre les mains de Charles VII n'est stipulée cette fois, le duc recevait la faculté vraiment inouïe de prêter au gouvernement anglais, pour continuer à la défendre, les forces bourguignonnes qui s'y trouvaient actuellement rassemblées. — Ce pacte de dupe, œuvre de démence ou de traîtrise, œuvre du néfaste parti qui se tient entre le roi et la Pucelle « pour la contredire, la gêner et la perdre » (Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 22), œuvre du chancelier Regnault de Chartres et du grand chambellan Georges de la Trémoïlle, devait désastreusement, avant douze jours, arrêter et frapper de mort toute l'action de Jeanne d'Arc. (Voir Annexe XVIII.)

3. Il est bien à remarquer que ces nouvelles font déjà mention de la venue de la Pucelle et du roi sous Paris, et les y signalent encore comme présents. — Jeanne d'Arc, avec le duc d'Alençon, fidèle compagnon de son œuvre, a quitté Compiègne le 23 août, se désolant cruellement de l'inertie du roi. (*Cagny*, 23 août, *Procès*, t. IV, p. 24.) Après une station à Senlis (13e compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres de France, dans de la Roque, *Traité de la noblesse*, *Procès*, t. V, p. 267, *Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 267), elle entre à Saint-Denis le 26 (*Cagny*, 26 août, *Procès*, t. IV, p. 24), à Saint-Denis peut-être pris dès la veille (*Bourgeois de Paris*, 25 août

atorno Paris, e abiala asediada[1]. Ma[2] quelo averemo per l'avegnir, noteremo in questa cronicha per avanti. Ma Dio lo sa, grandisime cose eser seguido de la Franza per i fati de la dita damixela, per la virtù divina operada in ela[3].

. . . . . .

1429, p. 243). Charles VII, au su de l'installation de la Pucelle à Saint-Denis, s'est avancé jusqu'à Senlis (*Cagny*, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 25), sous la pression du sentiment public, du parti de l'action, « à grand regret » pour sa part et celle de son entourage, tant « sembloit qu'il fust conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle » (*Cagny, loc. cit.*), déplacement qui ne peut être antérieur au 28, — la nouvelle de l'entrée de la Pucelle à Saint-Denis, le 26, parvenant à Compiègne le 27 (*Cagny, loc. cit.*), — et qui semble bien déjà accompli dès le 30. (Doc. cités par Ernest Dupuis, *Jean Fouquerel, évêque de Senlis*, ap. *Mém. du com. arch. de Senlis*, t. I, 1875, p. 93.) Cf. les « douze jours ou environ » attribués au séjour du roi à Compiègne par Monstrelet. (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 453.) C'est seulement le jeudi 7 septembre que Charles VII, harcelé par le duc d'Alençon, prince du sang, qui est accouru deux fois en personne, le 1er et le 5, de Saint-Denis à Senlis, se décide enfin, irrésolu et semant la défiance sous ses pas, à pousser jusqu'à Saint-Denis et à joindre ceux qui se dévouent malgré lui pour sa cause. (*Cagny*, 1er-7 septembre, *Procès*, t. IV, p. 25-26.)

1. Depuis l'arrivée de la Pucelle à Saint-Denis, le 26, de continuelles escarmouches ont lieu sous l'enceinte de Paris, aux portes mêmes, vers le secteur qui s'étend de la porte Saint-Martin à la porte Montmartre. (*Cagny*, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 25.) Le jeudi 7, un combat plus violent s'est livré. (Registres du chapitre de Paris, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 244, n. 1, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., J, p. 640, et p. 530-532; cf. *Bourgeois de Paris*, 7 septembre, p. 244; *Chron. des Cordeliers*, entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 486 v°; cf. aussi

et avec la damoiselle autour de Paris, et qu'il a assiégé la ville. Ce que nous saurons dans l'avenir, nous le noterons plus loin en cette chronique. Mais, Dieu le sait, il s'est ensuivi de très grandes choses en France par les faits de ladite damoiselle, par la vertu divine qui opérait en elle.

. . . . . .

Chartier (?), ch. LIX, t. I, p. 108.) Dès avant la fin d'août, par ordre du duc d'Alençon et de la Pucelle, un pont a été jeté à Saint-Denis, à travers l'île qui coupe la Seine, pont qui permet de lancer des reconnaissances vers Asnières, Saint-Cloud et toute l'autre moitié de l'enceinte de Paris. (*Cagny*, 9 septembre, *Procès*, p. 28; *Cochon*, éd. V. de Viriville, ch. LI, et éd. de Beaurepaire, p. 307; Compte du voyage de Reims, Bibl. nat., ms. fr. 7858, fol. 38 v°, dans Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 120, n. 1; Germain Lefèvre-Pontalis, *Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XLVI, 1885, p. 5-7, et Pièce just., p. 13-15.) Soit par cette voie, soit par prolongement des opérations qui se poursuivent dans certains districts de Normandie vers la direction d'Évreux (lettre en date du 27 juillet), deux lieux forts commandant la Seine, sur sa rive gauche, aux alentours de Saint-Germain et de Poissy, les petites places de Bethemont et Montjoye, sont aux mains des forces françaises. (*Bibl. de l'Éc. des chartes, loc. cit.*) — Dans un maintien général de confiance et d'espoir, malgré la gêne et l'oppression de l'armistice, il semble que l'enlèvement de Paris, le roi aidant, ne soit plus qu'une question de décision à prendre et de volonté à suivre.

2. Ici Antonio Morosini paraît bien reprendre la parole pour son compte.

3. Cette appréciation personnelle d'Antonio Morosini sur le fait de la Pucelle, — la première, à ce qu'il semble, qu'on ait encore rencontrée, — est à relever. On voit à quel point ses sentiments de sympathie et d'admiration sont en harmonie avec ceux de la colonie vénitienne de Bruges.

† M° IIII° XXVIIII° in Veniexia[1].

Copia de la letera da Broza scrita per lo nobel homo miser Prangati Zustignan de dy XIII de setembrio a so pare miser Marcho, contiem in questa forma, e diga[2] :

« Fina a XXVII del pasado ve scrisy quanto iera seguido de le nuove de Franza[3]. Dapuo el Re aver abudo[4] Sanlis[5], Ponte Santo[6],

1. Fol. 510 B. — Entre le 4 et le 28 octobre 1429.

2. Quatorzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — sixième du même au même, — en date de Bruges, le 13 septembre, reçue à Venise entre le 4 et le 28 octobre. — Lettre inscrite, sous sa date du 13, *après* une correspondance en date du 17, qui précède.

3. La lettre précédente de Pancrazio Giustiniani, en date du 27 *juillet*, contenait un journal sommaire et successif des événements, que le rédacteur déclarait tenir à jour jusqu'à cette date même du 27 juillet. Ici, dans cette présente lettre en date du 13 septembre, le rédacteur fait nettement allusion à une lettre contenant un récit des faits jusqu'au 27 *août*, et sans doute elle-même en date du 27 août. En outre, il est bien vraisemblable qu'entre ces deux lettres du 27 juillet et du 27 août, dans cet intervalle d'un mois entier, devait s'intercaler au moins une correspondance, datée des environs de la mi-août. En effet, les lettres conservées ou constatées se suivent, en ce moment, pendant cette période chargée d'événements, de quinzaine en quinzaine environ. (4 mai, mi-mai, 4 juin, ..., 9 juillet, 27 juillet, ..., 27 août, 13 septembre.) Aucune de ces deux lettres du 27 août et de la mi-août ne se retrouve dans le Diario, où la période si critique et si émouvante qui s'étend entre le 27 juillet et le 20 novembre n'est représentée que par trois correspondances, dont une seule du correspondant habituel et deux autres non spécifiées. L'omission des deux lettres de Pancrazio Giustiniani en date de la mi-août et du 27 août, en tout cas la non-insertion de celle du 27, dont l'existence se constate ici, est on ne peut plus regrettable.

† 1429, à Venise.

Copie de la lettre de Bruges écrite par le noble homme messer Pancrazio Giustiniani, le 13 septembre, à son père messer Marco, et dont le contenu est en cette forme et dit :

« Je vous ai écrit ce qui s'était ensuivi, jusqu'au 27 du mois passé, des nouvelles de France. Après, le roi a eu Senlis, Pont-Sainte-[Maxence],

Peut-être contenaient-elles, réunies ou isolées, la clef du mystère du premier essai de retraite sur le pont de Bray et de la première trêve de quinze jours avec le duc de Bourgogne, les dates précises de la journée de Nangis et de la surprise du pont de Bray, l'histoire de la campagne d'invasion en Normandie et de la reddition d'Évreux, autant d'énigmes qui demeurent encore, à l'heure qu'il est, à résoudre de point en point.

4. Dans cette énumération ne figure pas Compiègne, dont l'occupation était évidemment annoncée dans la lettre précédente, en déficit, du 27 août, dont on vient de mentionner l'existence. Compiègne, qui de nouveau négociait sa soumission depuis la réapparition du roi à Château-Thierry, dès la seconde semaine d'août (de l'Épinois, Arch. comm. de Compiègne, p. 483-484), a fait porter à Crépy-en-Valois, le 17, son acte de soumission à Charles VII, qui, le 18, y a fait son entrée, aux côtés de la Pucelle. (*Cagny*, 17-18 août, *Procès*, t. IV, p. 23.)

5. Senlis, abandonné à son sort par l'armée anglaise, après les journées des 14-16 août tenues en vue de la place, entre l'abbaye de la Victoire et Montépilloy, Senlis, qui négocie sa capitulation depuis plusieurs jours, reçoit ses lettres d'abolition le 22 août. (Arch. mun. de Senlis, ap. *Chron. de Senlis*, de Jean Mallet, dans Bernier, *Monum. inéd. de l'Hist. de France*, p. 18-20; voir Flammermont, *Senlis pendant la seconde période de la guerre de Cent ans*, ap. *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, t. V, 1878, p. 241.)

6. Évidemment Pont-Sainte-Maxence. Cette place, en aval de Compiègne, l'une des clefs du passage de l'Oise entre la Picardie et la région de Paris, se soumet vers un moment qui semble coïncider avec le plein séjour de Charles VII à Com-

Cholo[1], Ponte Zalaton[2], Blaves[3], San Donis[4].

« In Normandia se truova el Regiente[5], chon tuti

piègne (*Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354), c'est-à-dire entre le 19 et le 27 ou 28 août. (Voir la lettre précédente.)

1. Évidemment Creil. Mêmes remarques sur la situation et la date. — Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Creil occupés, il ne restait plus au duc de Bourgogne, pour communiquer entre Paris et la Picardie, d'autre passage direct que le pont de Beaumont-sur-Oise, au-dessous de Creil, entre Creil et Pontoise.

2. Évidemment le pont de Charenton. Information inexacte d'ailleurs. Le pont de Marne de Charenton, commandement de toutes les communications de Paris avec la Brie, la Champagne et la Bourgogne, demeure constamment, sans défaillance, au pouvoir des forces anglo-bourguignonnes, du silence commun de tous les textes, muets sur toute entreprise de l'armée royale vers ce point. La Chronique des Cordeliers spécifie même nommément que Charenton, lors de l'apparition des forces françaises sous Paris, resta aux mains des Anglo-Bourguignons. (Entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 487 r°.) Charenton ne devait redevenir français qu'avec Paris même, en avril 1436. — Peut-être, en ce passage, y a-t-il confusion avec l'occupation, par l'armée royale, d'un autre passage de la Marne, à savoir Lagny, à mi-chemin de Meaux à Paris, événement qu'il faut fixer au 29 août. (*Chartier*, ch. LXI, t. I, p. 110-111; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXII, p. 335; cf. *Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*; *Gilles de Roye*, p. 208.) La possession de Lagny, pour l'armée royale, pouvait remplacer celle de Charenton et donnait aux forces françaises un pont sur la Marne, à défaut duquel il eût fallu en chercher un autre à une distance considérable, en remontant bien au delà de Meaux demeuré anglais, jusqu'au passage acquis et conservé de Château-Thierry.

3. Évidemment Beauvais. Beauvais, avec son comté-pairie épiscopal, dont l'évêque Pierre Cauchon est alors titulaire, opère sa soumission pendant le séjour de Charles VII à Compiègne. (*Chartier*, ch. LVI, t. I, p. 106; *Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354; cf. *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LX, p. 327.) C'est-à-dire

Creil, le pont de Charenton, Beauvais, Saint-Denis.

« Le régent se trouve en Normandie avec tous les

entre le 19 et le 27 ou 28 août (voir la lettre précédente), plutôt vers le 22 ou même avant. (*Chartier, loc. cit.*)

4. La Pucelle et le duc d'Alençon sont entrés à Saint-Denis le 26 août. (*Cagny*, 26 août, *Procès*, t. IV, p. 24.) Au témoignage du Bourgeois de Paris, la ville aurait été déjà prise dès la veille. (*Bourgeois de Paris*, 25 août, p. 243.) Outre ces places, l'armée royale, au temps de son séjour à Compiègne, Senlis et Saint-Denis, était maîtresse de nombre de points spécialement dénommés. — Elle tenait, entre Compiègne et Paris : Verberie, Saintines, sur la route de Compiègne à Senlis; Chantilly, Luzarches, Dammartin, au delà de Senlis, vers Paris; puis, plus près de Paris encore, Montmorency et le lieu fort avoisinant du château de la Chasse, Lagny et Montjay dominant Lagny. — Elle avait enlevé, de l'autre côté de la Seine, au-dessus de Saint-Germain et de Poissy, les deux lieux forts de Bethemont et de Montjoye. — Elle possédait encore : au delà de Compiègne, vers le nord, Choisy et son pont de l'Aisne, défense avancée de Compiègne; en Beauvaisis, passé l'Oise, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neuville-en-Hez et Mouy. — Enfin, au delà de Beauvais, en Vexin, dans la direction de Rouen, elle occupait Étrépagny, et, sur les lisières du Ponthieu, vers la mer, Aumale, Blangy et Beauchamps. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354, cf. ch. XCI, p. 397, ch. XCIV, p. 405; *Bourgeois de Paris*, entre 10 et 25 juillet, p. 242, cf. 21 avril 1430, p. 253; note précédente, 2, pour *Cagny; Bibl. de l'Éc. des chartes, loc. cit.; Cochon*, ch. XLIX, L, LII, p. 302-304; *Monstrelet*, l. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350.)

5. Le duc de Bedford et son armée, rentrés des alentours de Senlis à Paris sitôt la fin des journées des 14-16 août, a gagné en effet la Normandie. (*Cagny*, 16 août, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 23, 25; *Chartier*, ch. LV, LVII, t. I, p. 106-107; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LX, p. 331, ch. LXI, p. 332; *Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353; *Cochon*, ch. XLIX, p. 301-302; *Chron. des Cordeliers*, entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 489 v°.) Il a quitté Paris, semble-t-il, au su de

Ingelexi, in suma VI^m^ ho circha[1]. — Monsignor de Borgogna se deveva partir iery da Razo over Rasio con homeny III^m^ per eser con el Regiente, e puo con tuto el so forzo andar e secorer Paris[2]. È la pon-[c]ela con luy[3].

« In questo dy s'a dito eser fato trieva tra una parte e l'altra fina a Nadal[4]. Non so intender queste caxione[5]; ma chi me domandase, creder debiamo

la reddition effective de Senlis (*Cagny*, entre 26 août et 1^er^ septembre, *Procès*, t. IV, p. 25), reddition qui a eu lieu le 22 août. (Ci-dessus, p. 212, n. 5.) Il va essayer de sauver Évreux, qui, entre le 10 et le 15, s'est rendu à terme, aux forces françaises opérant dans cette région, pour le délai du 27, dans les conditions qui ont été définies. (Lettre en date du 27 juillet.) Avec une souplesse de mouvements et une persistance défensive sans pareille, la « journée » du 27 a été « tenue » par Bedford ; Évreux, et avec Évreux toute la Normandie, ont été sauvés pour l'Angleterre. (*La Panique anglaise*, *loc. cit.*) Son quartier général est à Vernon, d'où, le 27 août et le 1^er^ septembre, il lance des ordres fébriles pour y concentrer de nouvelles forces. (Doc. cités par Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 290, n. 1.) Ces forces, composées de prélèvements opérés sur les garnisons fixes de toute la Normandie et du rassemblement des nobles terriens normands, étaient réunies en vue d'une marche sur Paris et d'une action décisive prévue pour le 8, le 9 ou le 10 septembre. (Doc. cités par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 114, n. 2 ; Stevenson, *Letters and papers*, t. II, p. 111-119.) Aucun combat de ce genre ne devant se réaliser en fait, Bedford rentrera à Paris vers le 11 ou le 12. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246.)

1. Le chiffre de 6,000, ici mentionné, ne se rapporte plus à la seule armée passée en France, sous le cardinal d'Angleterre, et peut comprendre le chiffre total des forces de Bedford, grossies comme il vient d'être dit. A ce moment encore Bedford, par messagers expédiés en Angleterre, pressait l'envoi d'une *nouvelle* armée (Stevenson, *Letters and papers*, t. II,

Anglais, au nombre de 6,000 ou environ. — Monseigneur de Bourgogne devait partir hier d'Arras avec 4,000 hommes pour rejoindre le régent et ensuite, avec toutes leurs forces, aller au secours de Paris. La Pucelle [damoiselle de Bourgogne] est avec lui.

« Aujourd'hui on a dit que trêve avait été faite entre un parti et l'autre jusqu'à Noël. Je ne sais rien comprendre à ces affaires; mais à qui m'interroge-

p. 120), renfort attendu dont il a déjà été parlé. (Voir lettre du 9 juillet, p. 132, 136, et du 16 juillet, p. 168. Cf. ci-après lettre en date du 20 novembre.)

2. Le duc de Bourgogne, revenant en effet de l'Artois vers Paris, ne devait y entrer que le 30 septembre. (*Bourgeois de Paris*, 30 septembre, p. 247.) Il devait, en effet aussi, y retrouver le duc de Bedford, rentré, ainsi qu'il vient d'être établi, vers le 11 ou le 12. Le chiffre de ses forces, ici porté à 4,000 combattants, correspond à celui que lui prête Monstrelet pour ce mouvement. (L. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 359.) Son départ d'Arras, ici assigné au 12 septembre, est à observer. Les documents existants le signalent partant seulement le 20 de Hesdin, entre Arras et Boulogne, et faisant route directe sur Paris par Doullens, Corbie, Montdidier, laissant Arras à une forte distance sur sa droite. (*Monstrelet, loc. cit.*)

3. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici, par quelqu'erreur de compréhension dans l'analyse de la lettre originale, non de la « damoiselle », ainsi que ces correspondances désignent réellement Jeanne d'Arc, mais simplement de la « damoiselle » de Bourgogne, Anne, duchesse de Bedford, sœur de Philippe le Bon, que son frère avait emmenée de Paris, ce dont une correspondance précédente a fait mention, le 16 juillet, et qu'il allait en effet y ramener avec lui « montée sur ung bon cheval trotier ». (*Monstrelet, Bourgeois de Paris, loc. cit.*)

4. L'échéance finale de la trêve du 28 août courant en effet jusqu'au 25 décembre est ici exactement indiquée.

5. Réflexion à laquelle l'observation des faits en cours se charge de prêter une profonde et amère ironie.

eser d'acordo monsignor da Broza (*sic*) e'l Re[1], e altro[2] non aver da far stima alguna[3] fina ady XIII setembris 1429[4].

1. Cette hypothèse d'un accord entre France et Bourgogne, imminent et appuyé de gages solides, était en effet la seule qui pût alors se concevoir pour tout observateur sensé. Induction que les événements devaient, toutefois, cruellement démentir.

2. A cette date du 13 septembre, où Pancrazio Giustiniani achève à Bruges cette lettre, qu'on souhaiterait aussi copieuse que ses précédentes correspondances, le destin de la campagne est fixé, Paris conservé à l'Angleterre, l'armée royale déjà en retraite sur la Loire, l'œuvre de la Pucelle arrêtée et broyée en plein essor.

3. Le jeudi 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, Jeanne d'Arc et ses compagnons étant partis à huit heures du matin du village de la Chapelle, à mi-chemin de Saint-Denis à Paris, où ils ont campé la veille au soir, l'assaut de Paris a commencé avant midi, tout l'effort se portant cette fois entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis. A deux heures, l'attaque est dans toute sa force, le boulevard avancé de la porte Saint-Honoré déjà conquis, les assaillants installés sur le revers, devant le grand fossé d'enceinte, large et plein d'eau profonde qui y pénètre de la Seine. — Vers trois heures, une panique, organisée par les partisans de la cause française et destinée par eux à tourner en soulèvement populaire, s'abat sur tout l'intérieur de la ville. Elle manque cependant son effet, et la masse de la population, sortie affolée des églises, abandonnant les vêpres, la foule qui pouvait, dans l'esprit des meneurs du complot, se répandre par les rues en organisant inconsciemment le désordre, se réfugie épeurée dans les maisons. Dès lors, vers quatre heures, Jeanne et ses compagnons combattant seuls avec entrain, sans forces suffisantes à leur disposition, sans foi derrière eux, l'affaire, pour ce jour, est déjà compromise. — Au soleil couché, vers six heures et demie, Jeanne, en ce moment plus près du rempart, ajustée par un milicien de Paris, qui la vise en l'inju-

rait, [je dirais que] nous devons croire qu'il y a eu accord entre monseigneur de Bruges [Bourgogne] et le roi, et qu'il n'y a rien d'autre dont on ait à faire estime jusqu'au 13 septembre 1429.

riant, est blessée d'un carreau d'arbalète. La cuisse traversée, elle reste encore jusqu'à la nuit close, jusqu'à dix heures peut-être, sur le bord des ouvrages, essayant de faire combler l'eau profonde du fossé, s'acharnant au combat, d'où il faut l'arracher pour la ramener au camp de la Chapelle, épuisée, mais ne voulant pas désespérer encore. (Sur ces traits de la journée du 8 septembre, *Cagny*, 8 septembre, *Procès*, p. 26-27; *Bourgeois de Paris*, 8 septembre, p. 244-246; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 8 septembre, *Procès*, t. IV, p. 456-458; Reg. du chapitre de Paris, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 244, n. 1, et dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., J, p. 640 et 530-532; *Chartier*, ch. LIX, t. I, p. 107-109; *Journal du siège*, entre 31 et 12 septembre; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXI, p. 333-334; Émile Eude, *l'Attaque de Jeanne d'Arc sur Paris*, dans *Cosmos*, nouv. série, t. XXIX, 22 septembre 1894, p. 241-244; Paul Marin, *le Génie militaire de Jeanne d'Arc*, dans *Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*, 2e année, t. II, 25 janvier 1889, p. 140-160.)

4. Le lendemain, vendredi 9, au matin, au moment où Jeanne d'Arc veut reprendre l'attaque, au moment même où Jean II, sire de Montmorency, grand chambellan de France pour le gouvernement anglo-bourguignon, premier féodal de la région parisienne, arrivant de Paris au camp français de la Chapelle, à la tête d'une cinquantaine de gentilshommes de l'Ile-de-France, accourt se rallier avec éclat à la cause nationale, un ordre exprès du roi vient arrêter la Pucelle, déjà en route sur le chemin de la veille, et la ramène, traînée en prisonnière, outragée et désespérée, jusque sous les murs de Saint-Denis. — Le pont jeté sur la Seine, menant de Saint-Denis vers Asnières et Saint-Cloud, demeure encore intact, chance dernière encore ouverte à une attaque par l'autre rive. Le samedi 10, au petit jour, la Pucelle et d'obstinés compagnons

« Dapuo fo dito[1] el re de Portogalo marida so fia in lo fio del ducha de Borgogna[2]. »

. . . . . .

M° CCCC XXVIIII°[3].

Copia de una letera mandada da Broza per lo nobel homo ser Prangati Zustignan a so pare miser Marcho, fata ady XX novembrio, contien in questa forma in brevitade, rezevuda a XXIII decembrio in Veniexia[4] :

« Miser, io ve scrisy ady IIII° de questo per la scarsela, de che fin quel ziorno ve avixie quanto iera seguido di faty de Franza[5], puoy ela (*sic*) Regiente del re[6] aver prexo in [N]ormandia una tera se clama

se présentent pour le passer, pour aller tenter, sur quelque porte du sud de Paris, l'assaut abandonné contre l'enceinte du nord. Par ordre royal, le pont a été démonté dans la nuit. (Sur ces faits, *Cagny*, 9-10 septembre, *Procès*, t. IV, p. 27-29.) — Le mardi 13 septembre, le jour même où cette lettre s'achève à Bruges, le roi, laissant au delà de la Seine, pour protéger ses récentes conquêtes, un conseil de gouvernement et quelques forces défensives, s'est remis en route pour les pays de la Loire. Le 13, dans l'après-midi, l'armée a quitté Saint-Denis même, y laissant une garnison destinée à une expulsion immédiate. Par le pont de Marne de Lagny, par toute la Brie de nouveau, par Provins encore, par le pont de Seine de Bray, libre cette fois, par un gué de l'Yonne en aval de Sens, par le Gâtinais et Montargis, l'armée rentre le 21 septembre à Gien, son point de rassemblement de naguère, d'où le roi gagnera bientôt Bourges. (*Cagny*, entre 13 et 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29; *Journal du siège*, après 12 septembre; *Berry*, ad ann. 1429, p. 379; *Gilles de Roye*, p. 208; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246-247.) — « Et ainsi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompue ». (*Cagny*, 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29.)

1. Ici, pour cette mention, c'est Antonio Morosini qui reprend la parole, pour enregistrer personnellement, avec une

« Ensuite il fut dit que le roi de Portugal marie sa fille avec le fils du duc de Bourgogne. »

. . . . . .

1429.

Copie d'une lettre envoyée de Bruges par le noble homme ser Pancrazio Giustiniani à son père messer Marco, écrite le 20 novembre, reçue à Venise le 23 décembre; son contenu est, brièvement, en cette forme :

« Messire, je vous ai écrit le 4 de ce mois par la valise et vous ai avisé de tout ce qui s'était produit jusqu'à ce jour dans les affaires de France. Ensuite le lieutenant du roi a pris en Normandie une terre qui

singulière déformation d'ailleurs, un bruit parvenu à Venise par une source quelconque.

2. Ainsi présentée, cette nouvelle ne constituerait qu'un non-sens. Comme Pancrazio Giustiniani l'a déjà annoncé (p. 52-54), c'est avec le duc de Bourgogne lui-même qu'est fiancée la princesse Isabelle de Portugal, sujet sur lequel les correspondances suivantes vont revenir à plus d'une reprise. — De ses deux mariages précédents, Philippe le Bon n'avait ni fils ni fille.

3. Fol. 513 B. — 23 décembre 1429.

4. Quinzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — septième du même au même, — en date de Bruges, le 20 novembre, reçue à Venise le 23 décembre.

5. Cette lettre du 4 novembre, ici annoncée, ne figure pas dans le Diario. (Cf. lettres en date du 4 mai, du 27 août, également annoncées, mais non recueillies.)

6. Mention très exacte du conseil de gouvernement et de la lieutenance générale institués par Charles VII, — dès avant la date du 7 septembre à ce qu'il semble, — pour tous les pays d'Outre-Seine où venait d'être rétablie l'autorité du roi national. Ce conseil, dont on possède quelques actes, se composait, entre autres membres, de Charles de Bourbon, comte de Cler-

Veroil[1], bonisima tera[2], e altry forti pasy e chasteli[3], e plu che in Roano è stado deschoverto uno tratado[4] che aveva Carlo de Barbon col[5] ducha de Lanzon, che

mont, lieutenant général du roi « ès païs de deçà Seine », du comte de Vendôme, du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, de Christophe d'Harcourt, du doyen du chapitre de Paris, Jean Tudert. (Composition de ce conseil : lettres du 18 septembre, en date de Senlis, dans *Chron. des Cordeliers*, 13-14 octobre, fol. 492 v°; date limitative et attributions : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 116, n. 1; Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 239, n. 1.)

1. Mention exacte et inattendue de la reprise de la petite place de Verneuil, en Perche, lieu du grand choc de 1424, place où les forces françaises se maintiendront un certain temps.

2. En concordance avec cette information, un témoignage signale en effet cet événement comme effectué vers les derniers jours d'octobre 1430. (*Cochon*, ch. LIII, p. 307-308.) Les troupes anglaises qui, depuis trois jours, avaient mis le siège devant Torcy, entre Rouen et Dieppe, pris le 26 par une bande de partisans de Normandie, étaient brusquement rappelées par le duc de Bedford, alors à Rouen, pour se porter en toute hâte à la rescousse de Verneuil, qui vient d'être enlevé par un corps français. (*Cochon, loc. cit.*) La chronique normande de Pierre Cochon était jusqu'ici l'unique texte faisant mention de cette reprise de Verneuil par les forces françaises, indication toute naturelle d'une chronique régionale. Il est singulier de retrouver dans le Diario d'Antonio Morosini la seule confirmation connue de ce renseignement.

3. Dès août et septembre, Aumale, Blangy, Beauchamps, sur les frontières de Normandie et de Ponthieu, Étrépagny, au cœur du Vexin, ont été repris par des partis français. (*Cochon*, ch. XLIX, L, LII, p. 302-304; cf. ci-dessus, p. 214, n. 4.) Dans une région avoisinante, Torcy, sur la lisière du pays de Caux et du pays de Bray, a été enlevé le 26 octobre. (*Cochon*, ch. LIII, p. 307.) En Perche, au delà de Verneuil, dont il vient d'être parlé, Bonmoulins et Saint-Céneri-le-Gérei, dans le cours

s'appelle Verneuil, très bonne terre, et d'autres pays et châteaux; de plus, on a découvert à Rouen un

d'août, ont été réoccupés par les forces nationales. (*Chartier*, ch. LX, t. I, p. 110.) Entre Verneuil et Évreux, la forte position de Conches, depuis un moment difficile à préciser, au moins avant les derniers jours de novembre, porte également les couleurs de France. (Délibération des États de Normandie comportant connaissance de l'occupation de Conches, antérieure au 27 novembre 1429, dans de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 7, *les États de Normandie sous la domination anglaise*, p. 39.) — Toutes ses places allaient se maintenir ainsi quelque temps au pouvoir des compagnies françaises. C'est sans doute à ces derniers succès des armes françaises que fait allusion cette mention, plus véridique qu'on ne saurait le croire.

4. Cette mention, parfaitement exacte, d'un coup de main préparé sur Rouen, est surprenante à relever ici. Le récit de Chartier (ch. LXV, t. I, p. 114-115) et la relation, dérivant de ce récit, que contient la Chronique de la Pucelle dans ses dernières lignes interrompues (ch. LXIII, p. 337-339), représentaient jusqu'ici les seules sources signalant ce fait. Ces deux textes rapportent l'événement sans lui assigner de date précise, mais en le plaçant immédiatement après la prise de Laval par les forces françaises, fait qui a lieu le 25 septembre. (Doc. cités par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 125, n. 2.) La Chronique de la Pucelle se termine ou plutôt s'interrompt au cours de cette mention qu'elle laisse inachevée; le récit de Chartier relate, immédiatement ensuite, l'attaque et la prise de Saint-Pierre-le-Moûtier, dans la région de la Loire, par Jeanne d'Arc, fait qui se place entre le 25 octobre et le 7 novembre. (Compte de Jean Brelaut, receveur des finances de la ville de Moulins, pour 1428-1429, aux Arch. mun. de Moulins, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 403; Livre des mémoires et diligences de la ville de Clermont, aux Arch. mun. de Clermont-Ferrand, *Procès*, t. V, p. 146. Voir suite de la même lettre.)

5. *Col.* Inc. fol. 514 A.

de certo, s'ela i fose andada fata, prendevano la tera e'l ducha de Bechiforte con tuto el resto d'Ingelexi[1].

« De ver Paris[2] iery vene uno anbasador de

1. Cette présente lettre du 20 novembre, par les notions implicites qu'on peut en dégager, permet enfin de fixer avec quelque précision cet intéressant événement du complot rouennais de 1429, dont la date était jusqu'ici demeurée des plus douteuses. — Dans tout ce passage, la capture, dans Rouen même, de la personne du duc de Bedford, est nettement indiquée comme l'objet essentiel du coup de main. Or, le duc de Bedford, rentré de Normandie à Paris vers la mi-septembre, sitôt la retraite de l'armée royale, et reparti de Paris le 17 octobre, est arrivé à Rouen le 20. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 248, n. 1; *Cochon*, ch. LII, p. 304-305.) Son séjour dut s'y prolonger sans interruption jusqu'au début de 1431, où il reparaît à Paris. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès*, p. 12, n. 1, p. 65-66; *Bourgeois de Paris*, 30 janvier, p. 261.) D'autre part, la nouvelle de l'échec du complot n'était pas encore parvenue à Bruges le 4 novembre, sinon, la lettre précédente, en date du 4 novembre, en eût fait mention. Le 20 novembre, par contre, on voit qu'elle y était connue. — Quant aux chefs de l'entreprise, que désigne spécialement cette correspondance, à savoir le comte de Clermont et le duc d'Alençon, il est vrai que Charles de Bourbon, comte de Clermont, était en effet mêlé au moins à la préparation de ce coup de main (*Chartier*, ch. LXV, t. I, p. 114-115; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXIII, p. 337-339), mais seulement comme lieutenant général du roi, siégeant à Senlis : par contre, le duc d'Alençon ne pouvait y avoir aucune part, étant rentré sur la Loire, avec le roi, à la fin de septembre, et s'étant transporté immédiatement dans sa vicomté de Beaumont, sur les frontières du Perche. (*Cagny*, entre 21 sep-

complot ourdi par Charles de Bourbon et le duc d'Alençon, et sûrement, si la chose avait pu être faite, ils eussent pris la ville et le duc de Bedford avec tout le reste des Anglais.

« De vers Paris vint hier un ambassadeur de ce

tembre 1429 et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 29-30.) Région où il demeure constamment, combattant dans le Maine ou la Basse-Normandie, à l'exclusion de la Picardie ou des approches de Rouen. (Joseph Guibert, *Jean II, duc d'Alençon*, ap. *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1893, p. 43-46.) — En fait, les conducteurs personnels de ce hardi et prodigieux coup de main, dirigé de Senlis comme base, à trente lieues de distance, par monts et par vaux, étaient le commandant français de Lagny, Ambroise de Loré, le héros des guerres du Maine, et son lieutenant, le vaillant Limousin Jean Foucault. (*Chartier, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*) Ils possédaient, comme le porte ce passage, des intelligences ménagées dans la place, où la cause nationale n'avait jamais cessé de compter d'indomptables dévouements. Cette conspiration dans la capitale normande, confondue jusqu'ici avec une autre antérieure (Chéruel, *Hist. de Rouen*, p. 33-85; Vallet de Viriville, notes de *Chron. de la Pucelle*, p. 339, n. 1), était la quatrième depuis l'an 1424. (Sur cette conjuration, *Épisodes de l'invasion anglaise, la Seconde conjuration de Richard Mittes*, en prép.)

2. Depuis la retraite de l'armée royale, depuis son départ de Saint-Denis le 13 septembre, depuis son arrivée sur la Loire, à Gien, le 21, divers faits d'ordre diplomatique ont continué de se poursuivre. — Le 18 septembre, avant même que l'armée n'eût atteint la Loire, un acte officiel, rendu au nom du roi par le conseil de gouvernement des pays d'Outre-Seine, a étendu la trêve du 28 août à la ville de Paris, non encore comprise, jusque-là, dans les stipulations de l'armistice, et aux postes d'alentour qui en commandent les accès, Saint-Cloud, Vincennes et Charenton, toujours demeurés aux Anglo-Bourguignons, Saint-Denis, immédiatement réoccupé par les forces anglo-bourguignonnes sitôt le départ de Charles VII.

questo signor ducha de ver el Re[1], e per quelo ò posudo saver, è stado solo per dever alongar la trieva con el Re fina a mezo fevrer[2]. (Per) lo qual anbasa-

Paris à présent hors d'atteinte, la diplomatie des deux partis ne craint plus d'interdire ouvertement toute action sur la ville, sans avoir à recourir aux tortueuses précautions du pacte du 28 août. (Voir Annexe XVIII.) Pendant la halte à Gien, qui commence le 21 septembre (*Cagny*, 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29), pour amener Charles VII, le 1er octobre, à Selles en Berry, près de Bourges (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265), un dernier négociateur bourguignon, le sire de Charny, — Pierre de Bauffremont, sire de Charny, l'un des diplomates attitrés du parti (cf. Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 164-181), — était apparu au quartier royal, promettant que le duc de Bourgogne, décidé à exécuter le sens secret et tendancieux de la trêve du 28 août, ainsi que la clause plus précise de la première suspension d'armes de quinze jours, auparavant conclue, tiendrait sa parole de livrer Paris au roi. (*Journal du siège*, après 12 septembre; *Berry*, and ann. 1429, p. 379; Compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances de Philippe le Bon, de janvier à décembre 1431, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 412, n. 3; cf. *Cochon*, ch. LI, p. 306-307.) Suprême illusion qui amène Charles VII, dupe jusqu'au bout, à concéder au duc de Bourgogne un sauf-conduit lui permettant de traverser en sécurité tout le pays français d'Outre-Seine, par Pont-Sainte-Maxence et Senlis, pour reparaître à Paris, dès le 30 septembre, soi-disant pour préparer la remise de la ville au roi, en fait pour renouer une liaison nouvelle avec le duc de Bedford, rentré lui-même à Paris, de son poste d'attente en Normandie, depuis la mi-septembre, dès la retraite de l'armée royale vers la Loire. (*Journal du siège*, *Berry*, *loc. cit.*; *Monstrelet*, l. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 359-361; *Bourgeois de Paris*, 30 septembre, entre 8 et 30 septembre, p. 247, p. 246; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2.) Dernière espérance bientôt évanouie. Le 13 octobre, un acte officiel, rendu au nom de Henry VI, en qualité de roi de France, nommait le duc

seigneur duc devers le roi, et, à ce que j'ai pu savoir, ce n'a été que pour allonger la trêve avec le roi jusqu'à la mi-février. Cet ambassadeur a dit, à ce que l'on

de Bourgogne lieutenant général de tout le domaine royal, — Normandie à part, — soumis en France, nominalement du moins, à la domination anglaise, Bedford demeurant toujours régent du royaume. (Voir Annexe XVIII.) Pour masquer cette combinaison, une conférence diplomatique générale, ouverte le 10 octobre à Saint-Denis, prolongée à Montdidier à la date du 20, a décidé le principe d'un congrès de pacification définitive, convoqué pour le terme du 1er avril à Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 412-414.) Mensonge de pure forme auquel nul n'ajoute foi. — Le duc de Bourgogne, abandonnant Paris pour n'y plus reparaître qu'au printemps de 1435, est reparti le 17, par la même voie qu'à l'aller, pour ses États du nord. (*Bourgeois de Paris*, 17 octobre, p. 248; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 248, n. 1; *Monstrelet*, l. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 362; *Bourgeois de Paris*, 14-21 avril 1435, p. 304-305.) Le duc de Bedford, quittant Paris pour plus d'un an, est reparti le même jour pour Rouen. (Voir la note précédente.)

1. De quel membre d'une mission bourguignonne, arrivant le 19 novembre (*iery*) de Paris ou de la direction de Paris, s'agit-il ici? Est-ce une allusion concernant quelque négociateur ayant figuré à la conférence de Saint-Denis, qu'on vient de voir s'ouvrir le 10 octobre, ou bien au prolongement des pourparlers de Montdidier, qu'on vient de reconnaître à la date du 20? (Voir la note précédente.) Les négociateurs qui y représentaient le duc de Bourgogne étaient Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, que des correspondances ultérieures vont bientôt mettre en scène, et Hue de Lannoy, l'ancien ambassadeur de Philippe le Bon à Venise en 1424.

2. Depuis le 30 octobre, à la suite de la conférence et des pourparlers dont il vient d'être question, se négociait le prolongement de la trêve du 28 août expirant à Noël, en vue de l'amener à durer, par délais additionnels successifs, jusqu'à l'ouverture du congrès de paix projeté en principe pour le

dor a dito, per quelo se devulga universalmente fra ogni homo, ch'el re de Franza se meteva in ordene con asaisima giente per eser presto a tenpo nuovo, e dicono fra costoro el dito averà de le persone C[M] a canpo, che tuto può eser; ma parme uno grande numero[1]. Tanto è[2] che ogni homo se muove[3] per le parole de la poncela[4], la qual[5] de certo è

1er avril à Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414.) Le 25 novembre, les plénipotentiaires français envoyés à cet effet près du duc de Bourgogne recevaient pouvoir de conclure un premier prolongement, qui, sous cette action et sous celle d'une action bourguignonne parallèle, devait finalement être conclu, à Bruges même, le 18 décembre, pour la durée d'un mois, reportant ainsi l'échéance de la trêve du 25 décembre 1429 au 25 janvier 1430. (Voir ci-après, lettre en date du 4 janvier 1430.)

1. Cette prévision, si naturelle et tellement dans l'ordre logique des choses, — l'exagération évidente du chiffre des combattants mise à part, — n'avait cependant, en réalité, aucun fondement de fait. On sait dans quelle inaction déplorable devait se tenir le gouvernement de Charles VII pendant toute cette campagne de 1430, dont l'impression publique, ici recueillie, augurait de si hautes destinées pour la cause française.

2. Depuis la rentrée de l'armée royale sur la Loire, à Gien, le 21 septembre, maints événements se sont déroulés du côté français.

3. Le roi et la Pucelle ont gagné le Berry, où ils se retrouvent, atteignant de compagnie la vallée du Cher, à Selles, au-dessous de Bourges, le 1er octobre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265.) Tandis que Charles VII se porte de résidence en résidence jusqu'à la mi-novembre, où il rentre à Mehun-sur-Yèvre, auprès de Bourges, jusqu'à la fin de février (*Ibid.*, id.), c'est Bourges même, pour les trois premières semaines d'octobre, qui devient l'abri de Jeanne d'Arc. (Dépos. de Marguerite la Touroulde, *Procès*, t. III, p. 86. Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. VI,

répète partout et parmi tous, que le roi de France se mettait en ordre avec très nombreuse gent pour être prêt au printemps; et l'on va disant qu'il aura 100,000 hommes en campagne; cela peut être vrai, mais cela me paraît un gros chiffre. Tant y a-t-il que tout le monde marche à la parole de la Pucelle, qui est sûrement vivante et même a récemment pris d'as-

VII.) Abandonnée et tenue en défiance, un dernier essai sérieux de retour offensif, un plan d'invasion en Basse-Normandie, combiné avec le duc d'Alençon rentré dans ses domaines, ayant définitivement échoué (*Cagny*, entre 21 septembre et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 29-30; *Berry*, ad ann. 1439, p. 381), la Pucelle, obstinée malgré tout à la poursuite de son rêve et de son œuvre, est réduite à entreprendre une série d'opérations de caractère inférieur et désolant.

4. Les faibles forces laissées à la disposition de Jeanne d'Arc sont dirigées sur un groupe de places de la moyenne Loire, plutôt bourguignonnes qu'anglaises, dont la prise et l'occupation pouvaient donner lieu à une campagne secondaire : — Cosne et la Charité, sur la rive nivernaise, dont l'attaque, dès la fin de juin dernier, au moment de la concentration à Gien pour la campagne du sacre, avait été déjà discutée, mais alors rejetée; — Saint-Pierre-le-Moûtier, plus haut, sur l'autre rive, entre Loire et Allier, dont le siège ne semblait pas encore avoir été projeté. (*Journal du siège*, entre 26 et 29 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, LV, p. 309-310.) A côté de la Pucelle commande Charles II, sire d'Albret, comte de Dreux, lieutenant du roi en Berry, auquel va être adjoint le maréchal de France, Jean de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac. (Lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, *Procès*, t. V, p. 148-150; lettres patentes du lieutenant du bailliage de Berry, *Ibid.*, p. 356-357; livre des mém. et dil. de la ville de Clermont, *Ibid.*, p. 146; déposition de Jean d'Aulon, *Ibid.*, t. III, p. 217; *Berry*, ad ann. 1429, p. 381; *Cagny*, entre 21 septembre 1429 et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 31.)

5. Le siège de Saint-Pierre-le-Moûtier, première opération

viva[1], e pur[2] novelamente a prexo de ersalto uno castelo fortisimo, lige v apreso Paris[3], e lie puoy eser ita a meter l'asiedio a la giente su Lera[4]. Contase da nuovo da puochi dy in qua tante cose di fati de costey, che se

entreprise, semble déjà commencé au 25 octobre (Compte de Jean Brelaut, receveur des finances de la ville de Moulins, pour 1428-1429, aux Arch. mun. de Moulins, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 403), est en plein cours au 1er novembre (Comptes de la ville de Decize, aux Arch. dép. de la Nièvre, *Ibid.*, p. 403-404), et, avant le 7 novembre (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 146), se termine, comme on sait, par la prise de la place, brillamment enlevée d'assaut. (Voir Jaladon de la Barre, *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moûtier*, ch. IX-XIII; Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. VII.) — Le siège de la Charité-sur-Loire, activement préparé dès le 7 novembre (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 146), n'ayant pu commencer qu'après le 9, la Pucelle étant ce jour-là à Moulins, à plus de vingt-cinq lieues de distance (Lettre de Jeanne d'Arc, lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, en date du 9 novembre, de Moulins, *Procès*, t. V, p. 147-150; voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. VIII), est en pleine activité à la date du 24 (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 356-357), et, à la suite d'un infructueux assaut (Interr. du 3 mars, *Procès*, t. I, p. 109), après un mois de durée (*Berry*, ad ann. 1429, p. 381; cf. *Abrégé chronologique*, ap. Denis Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 332), de façon à comporter la présence de Jeanne d'Arc à Jargeau, à trente lieues de là, le 25 décembre (voir la note suivante), se termine, comme on sait, par un lamentable échec. (Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. IX.) — Le siège de Cosne, cependant projeté (Lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, *Procès*, t. V, p. 148-150), n'eut pas lieu, s'étant trouvé forcément abandonné à la suite de l'échec de la Charité.

1. Après la levée du siège de la Charité, — légendes et traditions à part, — on retrouve Jeanne d'Arc, de façon certaine, le jour de Noël, 25 décembre, sur la Loire, à Jargeau, entre Gien et Orléans. (*Bourgeois de Paris*, 4 juillet 1431, p. 271-272.)

saut un très fort château, à cinq lieues de Paris ; elle est ensuite allée assiéger la gent sur la Loire. On conte de nouveau, depuis quelques jours, tant de choses des actions de celle-là, que si c'est la vérité,

2. « La qual de certo è viva, et pur... ». Ainsi, le bruit de la mort de Jeanne d'Arc, que Pancrazio Giustiniani prend ici implicitement le soin de démentir, avait pu courir déjà au loin, motivé sans doute par la retraite au delà de la Loire et la disparition de l'armée, du roi et de la Pucelle dans l'ancien royaume de Bourges, si longtemps demeuré pays de silence et de ténèbres.

3. Allusion évidente à un fait récent, dont cette correspondance transpose toutefois étrangement le théâtre, en le plaçant ainsi dans la région de Paris. (Voir la lettre suivante.) — Transposition qui montre toutefois à quel point Paris et sa conquête, dans l'imagination populaire, demeurait toujours l'objet essentiel et capital de l'œuvre de la Pucelle. — En réalité, l'événement dont la répercussion se trouve ainsi défigurée doit être la prise d'assaut de Saint-Pierre-le-Moûtier, fait alors accompli et dont les conditions viennent d'être indiquées. C'est dans cet obscur combat, dans cette attaque de place sans renom, que se manifeste peut-être avec le plus de netteté, dans des circonstances qui confinent au merveilleux, le caractère de la Pucelle, son irrésistible ascendant sur les êtres, tout son style et toute son action. (Voir notamment la déposition de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne d'Arc, au procès de réhabilitation, *Procès*, t. III, p. 217-218.) C'est au récit de l'assaut de Saint-Pierre-le-Moûtier, assaut enfin victorieux, contre toute attente, toute espérance et toute logique, qu'on comprend comment Paris, dans l'après-midi du 8 septembre, devait aussi être enlevé.

4. Allusion évidente au siège de la Charité-sur-Loire, alors en vue d'exécution et dont les conditions viennent d'être indiquées. L'expression « la giente su Lera » permet de supposer ici quelque altération du texte. Dans la lettre suivante on trouvera du reste la désignation correctement inscrite de « la Chiareté su Lera ».

veritade (h)è, è da far meraveiar ziaschuno ; che crede, e chi no[1] : ziaschuno per mio parer, segundo le voluntade ano, e dreza, e conza, azionge e menuisie como ly pare ; ma tanto è che ogno homo concore costey eser senpre chon el Re, e claro se vede, soto hombra de costey, e cose fate da Dio mandada, ch'el sia quelo è seguito in favor del Re, e la conquesta l'a fata, e di nuovo quelo el fa eser tuto per questa caxion[2]. Credere non è male, e chi non crede, non fa però contra la fede[3].

« Trovandome in li dy pasadi con alguni religioxi a raxionar de questa caxione, parme che la Università de Paris, over per dir meio, li inemixi del Re, aver mandado a Roma al Papa achuxiar costey, dicho questa poncela, per ereticha, le e chi ly crede, e questo perche dicono costey fa contra la fede per voler

1. A côté des sympathies qui semblent, s'il faut en croire divers indices de cette correspondance, s'être déclarées à Bruges en faveur de la Pucelle, la cité de Gand, au contraire, se faisait remarquer, à ce moment même, par son dévouement à la cause anglaise. (Lettre du roi Henry VI d'Angleterre à la ville de Gand, en date du 18 octobre 1429, félicitant les Gantois de leur attitude, *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 5-6.)

2. Appréciation d'ensemble empreinte d'une sagesse profonde, d'une irréprochable mesure et dont la forme laisse percer, en ce passage, un observateur et un écrivain de marque. L'expression « soto hombra de costey » mérite de demeurer désormais classique et de rester attachée à toute évocation des événements de cette année prodigieuse. Pancrazio Giustiniani se rend compte, avec sagacité et lucidité, de la profondeur et de la force du mouvement, tant religieux que national, suscité dans les masses par l'apparition de la Pucelle, et dont chaque

elle est capable d'émerveiller tout le monde; il y en a qui croient et il y en a qui ne croient pas; chacun, à mon avis, selon sa volonté, dresse et arrange, augmente et diminue comme il lui semble; mais toujours est-il que tout le monde tombe d'accord qu'elle est toujours avec le roi, et il se voit clairement, aux choses faites sous son ombre, qu'elle a été envoyée par Dieu, que ce qui a été accompli l'a été en faveur du roi, qu'elle a fait la conquête [du pays] et que tout ce qu'elle fait, je le répète, n'est que dans ce but. Croire n'est pas une faute, et ceux qui ne croient pas ne pèchent pourtant pas contre la foi.

« Me trouvant, ces jours passés, avec quelques religieux à parler de cette affaire, il m'a paru [comprendre] que l'Université de Paris ou, pour mieux dire, les ennemis du roi ont envoyé à Rome près du pape, pour accuser la Pucelle d'hérésie, elle et ceux qui croient en elle; ils prétendent qu'elle pèche contre

document nouveau tend à mieux démontrer l'intensité, encore peut-être, à l'heure actuelle, à peine évaluée à sa réelle mesure.

3. Avis visiblement inspiré par un passage du célèbre traité de Gerson sur la Pucelle, composé par lui dans sa retraite de Lyon, quelques mois avant sa mort, au bruit de la délivrance d'Orléans, et daté du 14 mai 1429. (*Procès*, t. III, p. 298-306, t. V, p. 464; cf. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 20-25, 29-31.) « De quibus », dit Gerson, « solet dici vulgariter : qui ne le croit, il n'est pas dampné. » La répercussion de cet opuscule, si éminemment favorable à l'œuvre de la Pucelle, et sa pénétration jusqu'au fond de la Flandre sont intéressantes à relever. Pancrazio Giustiniani lui-même, dans la suite de cette même lettre, va du reste annoncer qu'il envoie à Venise une copie de ce traité. Dans la lettre suivante, il en reproduira encore un passage.

eser creduta e in saper dir le cose che debiano venire[1], e in favor de costey el canzelier[2] de la Università, che è homo solenisimo, dotor in teologia, a suo honor e laude e defexa a fato una belisima opera[3], la qual vi mando con questa; de la qual miser lo doxie credo ne averà somo piaxer, e ancora molti altry, como a mi par; fe che a luy, e a altry nostri de lì ziaschuno ne faze participo, si che leta [l. lezer] la vorè, questa la pò demandar[4].

« El re d'Ingletera fo incoronado ady VI° de questo; a Londres[5]; è de etade de ani VIII[6], e dixese de certo,

1. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani de ce réquisitoire adressé à Rome par l'Université de Paris, à cette date, au sujet de Jeanne d'Arc, représenterait une révélation du plus haut intérêt. (Sur la trace de diverses communications de la cour de France à Rome, voir ci-dessus, p. 54, 58-60.) Il est à remarquer que cette accusation concernant le don de prophétie, soi-disant revendiqué par Jeanne d'Arc, devait constituer l'art. 33 de l'acte d'accusation du procès de Rouen. (*Procès*, t. I, p. 251.) Si l'assertion émise ici par Pancrazio Giustiniani devait se vérifier, il serait curieux de constater que les bases de l'accusation future se formulaient déjà, dès avant la fin de 1429, sous l'impulsion de l'Université de Paris, alors principal et essentiel soutien de la domination étrangère en France.

2. *Canzelier*. Inc. fol. 514 A.

3. Allusion au traité de Gerson sur la Pucelle, dont on vient de voir un passage inspirer directement une appréciation de Pancrazio Giustiniani. Retiré à Lyon depuis 1419, au couvent des Célestins, dont son frère était prieur, l'ancien chancelier de l'Université de Paris, demeuré quant à lui si profondément attaché à la cause nationale, y avait rédigé ce traité, demeuré célèbre, daté du 14 mai 1429, veille de la Pentecôte, sitôt connues les nouvelles de la levée du siège d'Orléans, sitôt donné

la foi en voulant être crue et savoir dire les choses qui doivent advenir; mais en faveur d'elle le chancelier de l'Université, qui est un homme considérable, docteur en théologie, a fait un très bel ouvrage en son honneur, à sa louange et pour sa défense; je vous l'envoie avec la présente, et je crois que messire le doge y prendra un extrême plaisir, et beaucoup d'autres avec lui, à ce que je crois; faites en sorte de le communiquer à lui et à nos autres compatriotes, de façon que qui voudrait la lire puisse le demander.

« Le roi d'Angleterre a été couronné à Londres le 6 de ce mois; il est âgé de huit ans; on assure, et je le

le signe révélateur de la véracité des promesses de la Pucelle, sans qu'on puisse déterminer exactement si cet ouvrage répond à une demande officielle de consultation ou s'il fut spontanément composé. Gerson comptait alors environ soixante-cinq ans et achevait les derniers mois de sa vie. Le traité en question figure parmi les pièces officielles au procès de réhabilitation de 1456. (Texte dans *Procès*, t. III, p. 298-306; commentaire dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 20-25, 29-31.)

4. Cet envoi à Venise, et notamment au doge, du traité de Gerson, ainsi parvenu et connu dans son intégralité à Bruges, six mois après sa rédaction, est à relever soigneusement. Le doge de Venise est alors Francesco Foscari, doge de 1423 à 1457, sous le principat duquel Venise atteignait à son plus haut point de gloire, de conquêtes et de prospérité. Avant de lui expédier l'œuvre de Gerson, Pancrazio Giustiniani se l'était assimilée, comme on vient de s'en rendre compte.

5. Le jeune Henry VI vient en effet d'être couronné à Londres, en qualité de roi d'Angleterre seulement, à cette date établie du 6 novembre.

6. Le jeune Henry VI, né le 6 décembre 1421, est alors, en effet, âgé de huit ans.

e cusy credo, se fazi presto per pasar a tenpo nuovo con gran posanza[1], dixesy con plu de XXV[m] Ingelexi[2]; parme eser certo debia eser de gran fati a tenpo nuovo. Cristo proveza[3]!

« Questo signor ducha non se sa anchora quelo farà; ma, segundo se devulga, par ato a sostegnir la promesa fata al re d'Engletera[4]. El dito se truova qui zià molti ziorni e con luy molty signory, atendando de dì in dy e de ora in ora la dama[5], de la qual non se sa [ed è] per forza dubio[6]. De XX nave, che con ley

1. Annonce exacte du passage projeté du jeune Henry VI en France, pour y procéder à la cérémonie de son sacre, acte que le pouvoir anglais sentait seul capable de donner au roi-enfant chance de légitimité tangible. Depuis longtemps, avec un sens de la situation aussi avisé que prévoyant, le duc de Bedford réclamait cette mesure. (Rymer, *Fœdera*, 15 avril 1429; *Proceedings and Ordinances*, t. III, p. 322; Rymer, *Fœdera*, 16 juillet 1429.) En ce moment même, en effet, comme suite du couronnement de Henry VI en qualité de roi d'Angleterre, ce voyage se décidait formellement en principe. A la date du 18 octobre, une lettre du roi Henry VI à la ville de Gand annonce son passage comme devant suivre sans délai son sacre à Londres, fixé au 6 novembre. A la date du 20 décembre, une lettre du roi Henry VI à la ville de Paris annonce son embarquement comme imminent. (*Proceedings and Ordinances*, p. 5-6; *Ibid.*, p. 10-11; Champollion-Figeac, *Lettres de rois*, t. II, p. 410-412.) En réalité, comme le prévoit cependant ici Pancrazio Giustiniani, avec justesse, c'est seulement au printemps suivant, le 23 avril 1430, que Henry VI devait passer de Douvres à Calais. (Voir les deux lettres suivantes.)

2. Annonce exacte du passage projeté d'une armée anglaise en France, pour y escorter le jeune Henry VI, troupes dont le rassemblement et le transport étaient projetés depuis longtemps. (Voir lettre en date du 13 septembre.) Cette armée, en effet, devait accompagner le roi. En réalité, son effectif ne devait jamais s'approcher du chiffre ici indiqué de

crois, qu'il se prépare à passer [en France] au printemps avec de grandes forces, plus de 25,000 Anglais, dit-on; il me paraît certain qu'il y aura de gros événements au printemps. Que le Christ y pourvoie!

« Pour le seigneur duc de Flandre, on ne sait encore ce qu'il fera; mais, selon le bruit qui court, il paraît capable de remplir la promesse faite au roi d'Angleterre. Il est ici depuis plusieurs jours déjà, avec beaucoup d'autres seigneurs, attendant de jour en jour et d'heure en heure la dame, dont on ne sait rien et pour laquelle

25,000 hommes, et peut-être ne pas dépasser 2,000. (Voir les deux lettres suivantes.)

3. Toujours la prévision, logique et naturelle, de grands événements attendus pour la campagne de 1430.

4. Pressentiment qui ne devait être que trop justifié. Une ambassade bourguignonne, composée du prévôt de Saint-Omer, Quentin Ménart, et de Hue de Lannoy, qu'on a déjà vu à l'œuvre, allait passer en Angleterre, en décembre, pour y consolider l'alliance anglo-bourguignonne. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 416, n. 2.)

5. Annonce exacte de l'attente où était le duc de Bourgogne, anxieux de l'arrivée de sa fiancée Isabelle de Portugal, dont une correspondance antérieure a annoncé le futur mariage (p. 52-54), alors en route, en effet, de Lisbonne pour la Flandre. C'est pour l'attendre que Philippe le Bon était reparti de Paris, le 17 octobre, pour ses états du Nord. (Ci-dessus, p. 224, n. 2.) Cette présente lettre signale, à la date du 20 novembre, la présence du duc à Bruges, comme remontant déjà à un délai assez long.

6. La relation de l'ambassade bourguignonne, envoyée par Philippe le Bon, depuis un an, pour chercher la princesse en Portugal, fournit sur cette émouvante traversée les renseignements les plus circonstanciés. (Gachard, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 63-91.) A l'aller, l'an précédent, la mission bourguignonne avait pris passage sur les galères vénitiennes du convoi du Nord (voir t. II, p. 332),

ierano, siando in el parezo del mar de Spagna, per fortuna se partireno[1], e le do son zionte qui, le VI in Artona, e de ley non se sa[2]. Mi tegno la sia tornada in Spagna[3].

« La trieva de questo signor ducha con queli de

repartant de l'Écluse pour Venise; le convoi vénitien, parti de l'Écluse le 19 octobre, ayant, selon l'usage établi, rallié sur sa route de retour les galères d'Angleterre, avait atteint Lisbonne le 18 décembre. (*Relation*, p. 63-66.) Le retour ne s'était préparé qu'après un assez long séjour en Portugal. (*Relation*, p. 66-76; *Saint-Remy*, ch. CLXI-LXII, t. II, p. 150-158.)

1. La flotte qui amenait la princesse, forte de 14 grandes naves, avait appareillé définitivement de l'embouchure du Tage le 17 octobre. Assaillie bientôt par une série de gros temps, ses débris se rallient, à partir du 22, dans les ports de la côte nord de Galice, entre la Corogne et Santander. Cinq bâtiments seulement, enfin groupés dans le port de Ribadeo, parviennent à en repartir, le 25 novembre, parmi lesquels celui qui portait la princesse et sa suite immédiate : ce convoi est escorté de deux galères florentines se rendant elles-mêmes en Flandre, rencontrées en relâche dans un hâvre de Galice. Le 29, après une route exceptionnellement rapide, ces cinq voiles abordaient à la côte anglaise, à Plymouth. (*Relation*, p. 76-79.) La princesse ne devait atteindre la Flandre, à l'Écluse, que le 25 décembre, comme on le verra par la lettre suivante.

2. D'après les termes de cette présente lettre, on voit que, le 20 novembre, deux navires de la flotte étaient arrivés en Flandre, à Bruges même ou à l'Écluse, et qu'on savait l'arrivée de six autres à Southampton, mais qu'on ignorait encore tout du sort de la princesse. — On voit, par le commentaire qui précède, qu'il s'agissait là de deux divisions de la flotte différentes du groupe de navires qui allait aborder avec la princesse, à Plymouth, le 29 novembre, et qui, à cette date même du 20, était encore retenu dans le port de Ribadeo en Galice. (Voir note précédente.) D'autres navires paraissent avoir été jetés en Bretagne. (*Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158-159.) — Quant à la prin-

on est obligé de craindre. Les vingt navires qui étaient avec elle, se trouvant dans les parages de la mer d'Espagne, furent séparés par la tempête; deux sont arrivés ici, six autres à Hampton, et d'elle-même on ne sait rien. Je crois qu'elle est retournée en Espagne.

« La trêve de ce seigneur duc avec ceux de Liège

cesse même, l'incertitude devait encore se prolonger longtemps sur son sort. « Et fut bien trois sepmaines », dit la Chronique des Cordeliers, « que on ne savoit si elle estoit périe ou non ». (*Chron. des Cordeliers*, 25 décembre, fol. 495 v°; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 17 octobre et 25 décembre, p. 249.) C'est seulement le 6 décembre, lors de l'arrivée à l'Écluse des galères florentines, adjointes en route, comme on vient de le voir, aux bâtiments portugais qui portaient la princesse, que le duc put apprendre que sa fiancée était en sûreté à Plymouth. Ces galères florentines, sur lesquelles, au départ de Galice, un des ambassadeurs bourguignons avait pris passage, avaient convoyé les bâtiments portugais jusqu'à leur entrée en Manche et pouvaient garantir leur entrée à Plymouth le 29 novembre. (*Relations*, p. 79.) Elles-mêmes, du 28 novembre au 1er décembre, s'étaient trouvées en perdition à l'entrée de la Manche, dans ces mêmes parages. (*Ibid.*, id.) A peu près vers le même moment y sombrait une coque génoise. (Ci-après, inf. du 31 janv. 1430.)

3. Supposition erronée, comme on a pu s'en rendre compte, mais répondant néanmoins à une rumeur qu'on trouve enregistrée dans le Journal d'un Bourgeois de Paris. (*Bourgeois de Paris*, entre 17 octobre et 25 décembre, p. 249.) — Pancrazio Giustiniani indique assez exactement le lieu de dispersion des navires « in el parezo del mar de Spagna » : « mar de Spagna », selon l'expression usuelle (cf. *Relation*, p. 79), signifiait ici golfe de Gascogne, à l'entrée duquel en effet, vers le cap Finisterre, la flotte s'était vue dispersée. — Les indications ici présentées sur les navires abordés les premiers à l'Écluse, avant le 20 novembre, et sur ceux réfugiés à Southampton, sont à retenir. — Cette lettre exagère seulement quelque peu le nombre des navires portugais, en les portant à 20, au lieu de 14, ou 16 avec les galères florentines.

Lezie spira questa Pasqua, e dubitase de guera da questo signor a loro, perchè li diti non è posti de far cosa il domanda; non so quelo me diga; parme le cose si garboiate in questo ponente, ch'io dubito el nostro signor non voia far qualche gran vendeta. Cristo per sua clemencia proveza! Pasandome de altro per ora, Christo ne guardi[1]!

« Scrito questa, è dito Madama eser zionta. In e[la] prima minuta non credo[2]. Atendese l'anbasador del re de Franza[3] fina ziorni tre[4]. »

. . . . . .

1. A la suite de l'acquisition du comté de Namur par Philippe le Bon, lors de la mort du dernier comte, en mars 1429 (t. II, p. 302, n. 2), les Liégeois avaient entamé les hostilités contre le duc de Bourgogne, ainsi devenu leur nouveau et inquiétant voisin. (*Monstrelet*, l. II, ch. LV, t. IV, p. 308-309.) La trêve que Pancrazio Giustiniani signale ici constitue en effet un fait établi. (*Saint-Remy*, ch. CLXVII, t. II, p. 180-181.) La présente correspondance attribue à cette suspension d'armes la limite de Pâques, c'est-à-dire du 16 avril 1430. Ce terme dut être prolongé, car c'est dans le cours de l'été seulement que devaient reprendre les hostilités. (Lettres de défi de Jean VIII de Heinsberg, évêque souverain de Liège, en date du 10 juin ou juillet 1430, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIX, t. IV, p. 392-394. Cf. : *Chastellain*, l. II, ch. XVIII, t. II, p. 56-60; *Saint-Remy*, ch. CLXVII, t. II, p. 180-181; *Chron. des Cordeliers*, entre 4 et 31 juillet, fol. 500 r°.)

2. Faux bruit, peut-être occasionné par l'arrivée isolée de quelque navire de la flotte portugaise, ralliant la côte de Flandre. On vient d'établir qu'à cette date du 20 novembre la princesse est encore au port de Ribadeo, en Galice, jusqu'au 25. C'est seulement le 6 décembre qu'on aura de ses nouvelles. Elle n'abordera elle-même au port de l'Écluse que le 25 décembre. (Voir lettre suivante.)

expire à Pâques, et l'on craint une guerre de ce seigneur avec eux, parce qu'ils ne sont pas disposés à faire ce qu'il demande; je ne sais qu'en dire; les choses me paraissent si brouillées dans ce pays du couchant que je crains que notre seigneur ne veuille faire quelque grande vengeance. Que dans sa clémence le Christ y pourvoie! Je me contenterais pour le moment que le Christ nous en garde!

« Cette lettre étant écrite, le bruit court que Madame est arrivée. A la première minute, je n'y crois pas. L'ambassadeur du roi de France est attendu dans les trois jours. »

. . . . . .

3. Il s'agit ici, non plus de l'ambassadeur bourguignon revenant de France, dont il vient d'être question dans un passage de cette même correspondance, mais bien d'un ambassadeur de la cour de France même, envoyé à Bruges. Ce doit être le sire de Gaucourt, le diplomate attitré du gouvernement de Charles VII, l'ancien défenseur de Harfleur en 1415, revenu depuis 1427 de sa captivité d'Angleterre, et mêlé depuis à tous les événements de la campagne de 1429. — Capitaine d'Orléans au début du siège, revenu dans la place avec l'armée de secours entrée à la suite de Jeanne d'Arc, ayant fait partie du conseil et de l'escorte intime du roi pendant toute la campagne du Sacre, il n'avait cessé, tout vaillant homme de guerre qu'il fût, de contrecarrer, de vicier, par les moyens les plus sournois et les plus perfides, toute l'action personnelle et triomphante de la Pucelle. Il est un de ceux sur qui doit peser, à cet égard, un des jugements les plus durs et les plus mérités.

4. A ce moment même, on voit le sire de Gaucourt partir pour la Flandre, avec pouvoir spécifié, daté du 25 novembre, de prolonger d'un mois la trêve expirant au 25 décembre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414–415.) Prorogation d'armistice qu'on le voit signer à Bruges, le 18 décembre. (Voir la lettre suivante.) Son pouvoir, comme on vient de le

Per[1] letera vegnuda da Fiorenza per uno meso, veneredy a VI zener de M° CCCC XXVIIII, avesemo i dity scrive aver abudo la fia del re de Portogalo, andada a marido in el ducha[2] de Borgogna, zionta sia in le contrade del re d'Ingeltera[3], e fase conto lo dito re averli dada de dota CCC[m] corone d'oro[4], acompagnada sovra XX suo nave[5] tra done e suo altre persone in tuto a la suma de III[m] bem in ponto[6], e tute le suo nave cser zionte[7]; e apreso, i dity Fiorentini aver mandado do altre suo galie, oltra la prima, in Fiandra a marchado, le qual tute i aspetava le zionza al porto so de Pixia con salvamento, e apareclavase de far far de bele fe[s]te[8].

. . . . . .

Per[9] lo prexente tenpo, in l'ano de M° CCCC XXVIIII, de lunydi dy XXX del mexe de zener, per la nostra Signoria al plubicho incanto in Rialto fose incantado una galia de le mexure grande al viazo d'Aque Morte, per levar le specie se truova ase in Veniexia, segundo

dire, est daté du 25 novembre. En disant qu'on l'attend vers le 23, Pancrazio Giustiniani se montre encore, comme on voit, assez exactement informé.

1. Fol. 514 B. — 6 janvier 1430.

2. *Ducha*. Inc. fol. 515 A.

3. Mention exacte du refuge trouvé par la princesse de Portugal en Angleterre, où, comme il a été établi, elle a abordé le 29 novembre, à Plymouth. (Voir la lettre précédente.) Cette nouvelle, par Florence, — les galères florentines escortant la flotte portugaise étant arrivées à l'Écluse le 6 décembre, — parvient ainsi, de Florence à Venise, à cette date du 6 janvier.

4. Renseignements à relever.

5. Même indication du chiffre de 20 navires, comme dans la lettre précédente.

Par lettre venue de Florence par un messager, le vendredi 6 janvier 1429, nous apprîmes que les Florentins écrivent qu'ils ont su que la fille du roi de Portugal, qui est partie pour se marier au duc de Bourgogne, est arrivée au pays du roi d'Angleterre, et l'on affirme que ledit roi lui a donné 300,000 couronnes d'or de dot. Sur ses vingt navires, elle était accompagnée de dames et autres siennes gens montant au total de 3,000 personnes bien en point, et toutes ses nefs sont arrivées. De plus, lesdits Florentins ont envoyé en Flandre deux autres de leurs galères de marchandise, outre la première; on attendait qu'elles arrivassent toutes trois au port de Pise à sauveté, et on se préparait à leur faire faire de belles fêtes.

. . . . . .

En ce présent temps, l'an 1429, le lundi 30 du mois de janvier, notre Seigneurie mit publiquement à l'encan au Rialto une galère de gros tonnage pour le voyage d'Aigues-Mortes, pour enlever les épices qui se trouvent en abondance à Venise, selon l'usage ordi-

6. La princesse Isabelle de Portugal était en fait accompagnée, entre autres, d'un de ses frères, l'un des infants de Portugal, l'infant Fernand, et d'une suite évaluée à deux mille personnes. (*Relation*, p. 76-77; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 163-164.)

7. On a vu, au contraire, par le commentaire de la lettre précédente, tous les dangers courus par la flotte portugaise.

8. Renseignements concernant le trafic en Flandre de Florence, par le port de Pise, conquis par Florence depuis 1406. — Ce renseignement du Diario, concernant le voyage de ces deux galères florentines en Flandre, est singulièrement corroboré par les faits qui viennent d'être établis et commentés par la lettre qui précède.

9. Fol. 516 A. — 30 et 31 janvier 1430.

l'uxanza pasada, e con la chondicion uxada. La qual galia avè el nobel homo ser Zian da Molin fo de miser Felipo, per l. c° LXXXXV s. v° de grosy. Che Cristo i dia vadagno[1]!

Martidy XXXI del mexe de zener de M° CCCC XXVIIII°, per la vegnuda da Bruzia de ser Liprando di Guizioni da San Lio, a dito aver sapudo una cocha de Zenovexi, patron ser ....., de portada de bote M° CCC, par andava in Fiandra con specie, savoni e oio e cera[2], eser rota in el mar de (de) Premuda[3] sovra el cavo[4], e i omeny non se può anchor ben saver se loro è scapolady; saverase per avanty; per vaiuda de duchaty XX^a d'oro[5].

. . . . . .

M° IIII^c XXVIIII° [6], rezevuda a dì primo de fevrer. Esenplo d'una letera vegnuda da Bruzia de IIII° de

1. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, entrepris à la date régulière d'usage, mais ramené cette année, comme l'an précédent, à une seule galère. Cette année également, comme l'an précédent, aucun voyage supplémentaire d'été n'a lieu non plus. Ce convoi d'Aigues-Mortes, ainsi soumissionné en janvier 1430, est le dernier dont les feuillets subsistants du ms. du Diario permettent de constater l'existence et le départ effectif. (Voir ci-après, information du 1^er^ mai 1433.)

2. Renseignements sur les relations commerciales de la Flandre avec Gênes.

3. « Premuda », Plymouth, le « Premua » des cartes vénitiennes de Giacomo Giraldi, en 1426, et d'Andrea Bianco, en 1436. (Fischer, *Sammlung*, livr. VIII, IX; Rawdon Brown, *Ven. Papers*, Introd., Carte, et Conjectural translation of some of the names of the chart of Andrea Bianco, p. CLVII.)

4. Parages de Plymouth, à la dangereuse côte de la Cornouaille anglaise. Le « cavo », le « cap », auquel il est fait ici allusion, sans plus ample désignation, a grande chance de repré-

naire et sous la condition habituelle. Cette galère fut adjugée au noble homme ser Giovanni da Molino, fils de feu messer Filippo, pour 195 livres 5 sous de gros. Que le Christ lui donne gain !

Le mardi 31 du mois de janvier de 1429, ser Aliprando de' Guiccioni de San Lio, retour de Bruges, a dit qu'il avait su qu'une coque génoise, patron ser..., d'un tonnage de 1,300 bottes, et qui allait (paraît-il) en Flandre avec des épices, des savons, de l'huile et de la cire, s'était brisée dans la mer de Plymouth sur le cap, et que l'on ne peut pas encore savoir au juste si l'équipage a pu être sauvé; on le saura plus tard; le tout évalué à 20,000 ducats d'or.

. . . . . .

Reçue le premier jour de février 1429.

Copie d'une lettre arrivée de Bruges le 4 janvier et

senter le cap bien connu de Start Point, le « Cabo de Ster » des mêmes cartes vénitiennes de Giacomo Giraldi, en 1426, et d'Andrea Bianco, en 1436 (Fischer, *Sammlung*, livr. VIII, IX, voir la note suivante), — le promontoire qui limite vers l'est, vers l'amont de la Manche, la grande échancrure hémisphérique de côtes dont Plymouth occupe le fond, et qui se trouve appelée, ici même, de façon significative, « mer de Plymouth », « mar de Premuda ».

5. On vient de voir, par la lettre qui précède, qu'à peu près vers le même moment, dans ces mêmes parages, à l'entrée de la Manche, s'étaient trouvées en perdition les galères florentines escortant les bâtiments qui amenaient en Flandre la princesse de Portugal. Les galères florentines s'étaient mises en danger « prez du camp de Caisart, à la poincte d'Angleterre ». (*Relation*, p. 79.) Ce « camp de Caisart » ne pourrait-il représenter, par une corruption admissible, le promontoire de « Start Point », le « cabo de Ster » dont il vient d'être question? (Voir la note précédente.)

6. Fol. 516 A. — 1er février 1430.

zener, eser da dire da ser Prangati Zustinian de miser Marcho fo de miser Orsato[1] :

« Carisimo padre, ady VIII del pasado ve scrisi quanto iera de nuovo; scrivemo e avemo per questa quelo è seguido dapuo eser[2].

« Circha ady XX de l'altro fina qua [per] l'anbasada del re de Franza a questo signor ducha de Borgogna e Ingelexi, la trieva che spirava a Nadale son (*sic*) stada longada al termene che serà per tuto fevrer[3]; è stranie cose a intender queste trazie; molty tien in secretis ch'eli (a) sia d'acordo, e molty el contrario[4], e mi son uno de queli che tien el contrario, e credo de giente darà favor a Ingelexi[5], ma che la soa persona ne vada o ne creda, anzi farà in questo paixe con la nuova spoxa a darli piaxer, e[6] perda chi voia, lu non puote venzer[7]..... Fone ancora l'anbasada de

1. Seizième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani. — Huitième du même au même, en date de Bruges, le 4 janvier 1430, reçue à Venise le 1er février.

2. Cette lettre, du 8 décembre, dont l'existence est ici révélée, reliant directement celle du 20 novembre, contenue immédiatement ci-dessus, à celle du 4 janvier, ici présente, ne figure pas dans le Diario d'Antonio Morosini.

3. Il s'agit ici de l'ambassadeur de la cour de France, sans doute le sire de Gaucourt, dont Pancrazio Giustiniani, dans sa lettre précédente, annonçait l'arrivée comme imminente, attendue pour le 23 novembre. Le 18 décembre, on le voit signer à Bruges une prolongation de trêve d'un mois, prorogeant l'armistice du 25 décembre, point où il allait expirer, jusqu'au 25 janvier. (Acte en date du 18 décembre 1429, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414-415.) En parlant des environs du 20 décembre, comme date de

venant de ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco, fils lui-même de feu messer Orsato :

« Très cher père, le 8 du mois dernier je vous écrivis ce qu'il y avait de nouveau; nous écrivons et consignons dans la présente ce qui s'est ensuivi.

« Depuis environ le 20 de l'autre mois jusqu'ici, à la suite de l'ambassade du roi de France à ce seigneur duc de Bourgogne et aux Anglais, la trêve qui expirait à Noël a été prolongée jusqu'à la fin de février; on entend d'étranges choses sur ces négociations; beaucoup de gens croient *in secretis* que l'accord s'est fait entre eux, et beaucoup d'autres sont d'avis contraire, et je suis un de ceux qui tiennent pour le contraire. Je crois qu'il donnera secours de gens aux Anglais; mais [je doute] qu'il y aille en personne et s'y risque ; au contraire il fera en sorte de se donner en

la signature de cet acte, daté en fait du 18, Pancrazio Giustiniani donne donc un avis singulièrement exact. Mais il paraît faire erreur en attribuant à la prorogation des trêves une durée de deux mois, jusqu'à la fin de février, alors qu'en réalité le prolongement n'était alors convenu que pour un mois. (Voir page suivante, n. 2.)

4. Cette incertitude générale sur les projets de fond du duc de Bourgogne, notée par un observateur aussi consciencieux, est à relever.

5. Cette prévision personnelle de Pancrazio Giustiniani, ainsi distinguée par lui-même des rumeurs courantes, prévision que les événements ne devaient que trop justifier, montre la rectitude de son jugement et sa claire notion de la situation politique.

6. *E.* — Inc. fol. 516 B.

7. Quelque négligence évidente de transcription rend ce passage obscur.

Carlo de Barbon so cuxin[1] : la caxon nonn ò may posudo saver[2].

« La giente del ducha de Lanson in Normandia fa grande vera con l'Ingelexi, e prende tute chastele e forteze[3], e a i dy pasady[4] prexe una tera che si è da persone e stazone asay, dita Loviel[5], del qual luogo iera v^c^ Ingelexi che tuti i morino, e questa i avè per tratado[6].

1. « So cuxin » (Sic in ms.). Il faut évidemment lire et entendre : « So cugnado », son beau-frère, qualité que d'autres correspondances attribuent toujours exactement à Charles de Bourbon, comte de Clermont, marié à Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. (Voir lettres en date du 16 juillet 1429, du 24 novembre 1430.)

2. Il est curieux de voir cette correspondance attribuer ici, à l'occasion de cette prolongation des trêves, un rôle actif au comte de Clermont. Institué par Charles VII lieutenant général de tous les pays d'Outre-Seine, en septembre précédent (voir p. 220, n. 6), il allait bientôt, dans le courant de l'hiver, laisser ces fonctions à Louis de Bourbon, comte de Vendôme. (*Chartier*, ch. LXVI, t. I, p. 116.) L'assertion qui lui assigne ici un rôle, et qui pourrait, au premier abord, paraître purement imaginaire, se trouve singulièrement confirmée par un document peu connu, mais dont les données sont en concordance absolue avec la mention ici signalée. — Le 16 décembre 1429 était partie de Bruges, pour n'y rentrer que le 7 janvier 1430, postérieurement, par conséquent, à la date de cette lettre, une mission bourguignonne, justement destinée à conférer avec le comte de Clermont, à Soissons, où il se trouvait alors en compagnie du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Cette mission était composée de Jean de Ternant et de Philippe Maugard, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Philippe le Bon. Ils avaient pour mandat de négocier avec le comte de Clermont et le chancelier la prolongation des

ce pays du plaisir avec sa nouvelle épouse, et perde qui voudra : il ne peut pas vaincre..... Il y a encore eu l'ambassade à Charles de Bourbon, son cousin; je n'en ai jamais pu savoir l'occasion.

« La gent du duc d'Alençon fait en Normandie grande guerre avec les Anglais, prend tous les châteaux et forteresses, et ces jours passés prit une terre qui compte beaucoup d'habitants et de maisons, nommée Louviers; en ce lieu étaient 500 Anglais qui y furent tous tués; ils l'ont eue par négociation secrète.

trêves, de Noël à la Chandeleur, du 25 décembre au 2 février. (Compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances de Philippe le Bon, de janvier à décembre 1431, Arch. dép. du Nord, *Inventaire*, B 1942.) C'est sans doute à cette mission, ainsi envoyée au comte de Clermont, justement vers cette date, que cette correspondance fait ici allusion. — Dès le 18 décembre, ainsi qu'il vient d'être établi par l'alinéa qui précède, la trêve était du reste signée, à Bruges même, dans des conditions un peu différentes (25 janvier au lieu de 2 février) comme date d'échéance.

3. Toujours la rumeur persistante, déjà plusieurs fois signalée, consistant à présenter, à tort, le duc d'Alençon comme chef des forces françaises opérant dans cette partie de la Normandie. Son action, vers cette époque, semble se restreindre aux lisières du Perche et de la Basse-Normandie. (Voir p. 224, n. 1.)

4. Annonce exacte de la reprise de Louviers par les forces françaises.

5. « Loviel », Louviers, mentionné ici pour la première fois, la place forte normande si avantageusement plantée aux abords de la Seine, entre Rouen et Évreux.

6. La surprise de Louviers, « d'emblée par eschielle », exécutée par la Hire, bailli français de Vermandois, sorti des lignes françaises de Picardie, a lieu en décembre; le combat coûte seulement une trentaine de morts aux Anglais, sans qu'on soit renseigné sur la retraite ou la capture de la garni-

« Per uno secretario del ducha d'Oriens, ch'è prixion in Engletera, che vien de ver el re de Franza, aver parlado e pasado de qui con salvo conduto da questo signor[1] e da Ingelexi, dixe a bocha, e chusy credo, perch'è hom da darli fede, che la giente del re aveva prexo la Chiarcté su Lera e alguni altry luogi se tegniva per questo signor[2], e che altro non resta che Ziatres e Parixi, digo in Franza[3], e tuto d'arsalto; e plu dirò ancora quelo se dixe, e credeteme quelo ve par, dixe la poncela far tute queste cose e mile altre meraveie, che se le sono vere, *a domino fanta* [*facta*] *est ista* (*sic*). Ed è de gran meraveia a i dy nostry[4].

son; c'est la Hire qui avait avec lui environ 500 combattants. (*Monstrelet*, t. IV, p. 372; *Cochon*, ch. LIII, p. 308.) Louviers, dans la basse vallée de l'Eure, coupant Évreux de Rouen, menaçant de près Pont-de-l'Arche, donne au parti français sa première position reconquise sur la rive gauche de la Seine, base précieuse d'entreprises pour une campagne offensive éventuelle, dont le roi français, ni personne de son entourage, ne se souciait d'ailleurs. Dans Louviers, la Hire et sa compagnie devaient se maintenir désespérément, à l'effroi de toute la Normandie anglaise, pendant deux ans encore, jusqu'au 25 octobre 1431.

1. Mission d'un envoyé du duc d'Orléans auprès de la cour de France, en décembre 1429, à relever.

2. Confusion d'un bruit inexact et d'un fait réel. L'entreprise conduite par les forces françaises, sous la direction de la Pucelle, contre la Charité-sur-Loire (ici correctement désignée, et non plus vaguement, comme dans la lettre précédente), se termine, comme on sait, non par la prise de la place, mais par un complet échec. On peut établir que le siège n'était pas encore mis au 9 novembre 1429, qu'il se trouve en pleine action au 24, dure un mois, et était terminé avant le 25 décembre. (Voir la lettre précédente.) Cette présente correspondance fait reconnaître que, au moment où l'envoyé du duc d'Orléans, qu'on

« Un secrétaire du duc d'Orléans qui est prisonnier en Angleterre, lequel vient devers le roi de France, est passé par ici avec un sauf-conduit de ce seigneur [du duc de Bourgogne] et des Anglais; il a parlé et dit (et je crois que cela est vrai, car il est homme à qui se fier) que la gent du roi avait pris la Charité-sur-Loire et quelques autres lieux occupés par ce seigneur, et qu'il ne reste plus que Chartres et Paris, je dis en France; tout a été pris d'assaut. Et je continuerai à dire ce qui se dit; croyez-en ce que bon vous en semble; on dit que la Pucelle fait toutes ces choses et mille autres merveilles telles que, si elles sont vraies, *a Domino factum est istud*. Et cela est grande merveille en notre temps.

voit ici arriver à Bruges avant le début de janvier, quittait Charles VII, alors en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, la nouvelle de l'échec final du siège de la Charité n'était pas encore parvenue à la cour de France, et montre aussi qu'on considérait comme prise d'avance la ville assiégée. — L'allusion à l'autre place se réfère sans doute à l'entreprise dirigée contre Saint-Pierre-le-Moûtier, qui se termine, comme on sait, par l'assaut victorieux de la place. Cet événement avait eu lieu avant le 7 novembre. (Voir la lettre précédente.) — La confusion de l'un et de l'autre fait est intéressante. Elle montre que l'impression publique tenait pour conquise en principe toute place attaquée par la Pucelle.

3. Ceci prétend seulement dire et aventurer, sans doute, que dans les pays naguère encore occupés par la domination anglo-bourguignonne au nord de la Loire, la Normandie exceptée, il ne restait à recouvrer à la cause française, en fait de grosses places, que Paris et Chartres. (Sur Chartres, voir lettres du 30 juin et lettre suivante, du 4 mars.)

4. Ce passage contient une curieuse reproduction de la conclusion même du traité de Gerson, dont la lettre précédente a annoncé l'envoi à Venise et a déjà cité un fragment. Après

« El re de Franza se truova a Broges in bon ponto, e questo se sa certo[1], e' a abudo de ver Lenguadocha e tuto so paixe grandisima sovencion de dinary[2], e de giente l'a uno estremo exercito, per eser presto a tenpo nuovo, e de certo per la hopinion de tuti, e chusì credo, se Dio non ge mete le man, è per eser una gran sparsion de sangue. Cristo per soa sancta merzè ne proveza[3] !

« El ducha de Betiforte, che iera regiente de Franza, se tiene pur a Roan in [N]ormandia a la guardia del paixe al meio el può[4], e par in questi puochi dy pasà in so aiuto circha IIIIM Ingelexi, e de certo si tiene el re de Ingletera con grandisima posanza pascrà a tenpo nuovo ; che cusì crede ogni omo[5].

l'*amen* final, Gerson ajoute, comme ultime épigraphe : « A domino factum est istud. » (*Procès*, t. III, p. 304.)

1. Le commentaire de la lettre précédente a présenté l'itinéraire de Charles VII, depuis son arrivée à Gien, en retraite de Saint-Denis, le 21 septembre 1429. De la mi-novembre 1429 au courant de février 1430, le roi est en résidence à Mehun-sur-Yèvre, aux portes de Bourges. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 264-265.) Le renseignement donné ici est donc exact.

2. Renseignement on ne peut plus exact. Les états de Languedoc, réunis à Carcassonne le 15 octobre, en reprise de la session naguère ouverte en septembre sur les nouvelles des victoires françaises, et dissous avant le 10 novembre, viennent en effet de voter un subside de cinquante mille livres. (D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 1103-1204; Flourac, *Jean Ier, comte de Foix*, p. 132; Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 594-595.)

3. Prévision d'action offensive à la reprise de la belle saison, prévision semblant toute naturelle et hors de conteste, mais destinée cependant, malgré l'attente universelle, au plus lamentable démenti.

« Le roi de France se trouve à Bourges en bon point, et l'on sait sûrement qu'il a reçu de Languedoc et de tout son pays grands subsides en argent; de gens il a une armée formidable qui sera prête au printemps; et certainement, de l'avis de tous, et c'est mon opinion, si Dieu n'y met la main, il y aura une grande effusion de sang. Que le Christ y pourvoie par sa sainte merci!

« Le duc de Bedford, qui était régent de France, se tient encore à Rouen en Normandie pour garder le pays du mieux qu'il peut; il paraît que, ces derniers jours, sont passés à son secours environ 4,000 Anglais, et l'on affirme que le roi d'Angleterre, avec de très grandes forces, passera au printemps; telle est la croyance générale.

4. Le duc de Bedford est en effet à Rouen, depuis le 20 octobre. — Depuis l'acte du 13 octobre, qui a remis à Philippe le Bon la lieutenance générale, le duc de Bedford, quoique conservant le titre de régent, n'a plus lieu de résider à Paris, comme il le faisait en principe depuis l'avènement du jeune roi Henry VI en 1422. Parti de Paris le 17 octobre, il est arrivé à Rouen le 20. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 256; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 248, n. 1; *Cochon*, ch. LII, p. 304-305.) Il y réside sans interruption pendant toute la fin de l'an 1429 et toute l'année 1430. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès de Jeanne d'Arc*, p. 12, n. 1; *Bourgeois de Paris*, 30 janvier, p. 261.) A part quelques courtes absences, son séjour à Rouen se perpétue en principe jusqu'à sa mort, à Rouen même, le 14 septembre 1435.

5. Nouvelle information relative au projet de passage en France du jeune roi Henry VI, avec une armée de soutien, événement déjà annoncé par la lettre précédente, et alors, en effet, réellement attendu d'un moment à l'autre. (Voir la lettre

« La Dio merzè[1], a dy do del pasato (*sic*) zionse la dona chon le so nave a la Scluxa[2]. Gionta belisimo onor e receto li fo fato; se trova là; è in quela sera vegnuda a dormir al Damo[3], e[4] la domenega dy VIII a hore VIIII° è sta cridado la dita intrerà in questa tera, e comenzerà in quel ziorno la festa[5], la qual credo serà notabelisima e bela per il dir de tuti, e ziostrerase e farase mile altre gentileze apertignerà a tal matremonio[6]. Cristo per soa sancta merzè concieda ch'ela

précédente.) Ce passage, en fait, allait être retardé. Annoncé plus exactement par la lettre suivante, il ne devait s'exécuter en fait, de Douvres à Calais, que le 23 avril. (Voir la lettre suivante.) Quant à l'armée, que la lettre précédente portait en prévision au chiffre de 25,000 hommes, elle est ici ramenée à de beaucoup moindres proportions, mais la lettre suivante va en reporter l'effectif au chiffre naguère énoncé.

1. Annonce réelle de l'arrivée à l'Écluse, enfin à bon port, de la princesse de Portugal. La lettre précédente avait établi son arrivée, avec cinq bâtiments de la flotte portugaise, à Plymouth, le 29 novembre, et la survenance de cette nouvelle à Bruges, le 6 décembre. De cette présence de la princesse et de sa suite en Angleterre, on a trace à la date du 6 décembre. (Rymer, *Fœdera*, 6 décembre 1429; *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 9.) Dans cette relâche forcée de Plymouth, les bâtiments portugais durent forcément se rencontrer avec le convoi vénitien du nord, que la suite de cette même correspondance va montrer faisant escale dans ce port et repartant le 4 décembre pour la direction de Venise.

2. L'Écluse, le port maritime de Bruges, sur le débouché de l'Escaut, le Zwyn, alors encore libre de sables. (Sur la situation de l'Écluse, voir t. I, p. 182, n. 6.)

3. Damme, à mi-chemin de l'Écluse à Bruges, à la limite de l'ancienne ligne de côte, lieu marquant naguère l'ancien débouché maritime de Bruges, et alors déjà réduit, par le recul des eaux, au rôle de port d'entrepôt entre l'Écluse et Bruges. (Sur la situation de Damme, voir t. I, p. 182, n. 6.)

4. Ce récit de Pancrazio Giustiniani ferait aborder la prin-

« Grâce à Dieu, le 2 du mois passé (*sic*), la dame est arrivée à l'Écluse avec ses nefs. A son arrivée, on lui fit très bel honneur et accueil ; elle se trouva là ; ce soir-là, elle est venue dormir à Damme, et le dimanche 8, il a été crié qu'elle entrera en cette terre, à 9 heures, et ce jour-là la fête commencera, qui sera, je crois, très remarquable et très belle, au dire de tous ; on joutera et il se fera mille autres gentillesses convenables à tel mariage. Que le Christ par sa sainte merci

cesse de Portugal à l'Écluse à une date que l'état du texte rend difficile à déterminer (à la lettre, le 2 décembre, ce qui est inadmissible), puis se rendant, le jour même, à Damme. C'est le jour de Noël, 25 décembre 1429, que d'autres textes formels, parmi lesquels la Relation dont il a déjà été parlé, assignent en fait comme date au débarquement d'Isabelle de Portugal. (*Relation*, p. 80 ; *Chron. des Cordeliers*, 25 décembre, fol. 495 v° ; cf. *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158.) C'est seulement le 7 janvier 1430 que la princesse, descendue à terre le lendemain de son arrivée, le 26 décembre, et installée depuis à l'Écluse, se rendit à Damme, en route pour Bruges. (*Relation*, p. 81-82 ; cf. *Chron. des Cordeliers*, 26 décembre 1429, 7 janvier 1430, fol. 495 v° ; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158-159.)

5. Les indications de Pancrazio Giustiniani semblent ici rigoureusement exactes. Le mariage s'étant célébré le 7 (*Relation*, p. 81-82 ; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 163-164 ; *Chron. des Cordeliers*, 7 janvier 1430, fol. 495 v°), à l'Écluse même (*Relation*, *Saint-Remy*, *loc. cit.*), et non à Damme (*Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*), la princesse et sa suite ayant fait étape à Damme, ce soir même du 7 (*Relation*, *loc. cit.* ; cf. *Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*), c'est bien le dimanche 8 janvier, comme le dit ici Pancrazio Giustiniani, que se fit l'entrée solennelle de la nouvelle duchesse de Bourgogne à Bruges (*Relation*, p. 82 ; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 159, 164 ; *Chron. des Cordeliers*, 8 janvier, fol. 495 v°), à neuf heures du matin, comme il est ici précisé (*Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 164).

6. Sur les fêtes célébrées à Bruges, du dimanche 8 au

sia vegnuda per ben de questo paixe! Dixese, e cusy credo, Monsignor s'era vestido e sia stado a vixitarla, e che in la persona vista molto li piaxete, ma sovra tuto se devolga certo la dita esèr una sapientisima dona, e de maniera, se una altra al mondo de sia, da dire de no.

« Io ho letere de IIII° del pasado da Premuda[1]; dixe de le nostre galie de Fiandria, che quel giorno se deveva levar con bom tenpo, pur [s]pero le sia pasade[2]. Cristo proveza presto a condurle con salvamento! E altro non avemo[3]. »

. . . . . .

Corando M° CCCC XXVIIII°.

In[4] nome de Cristo e de salvamento, per lo prexente ano, in bona gracia, al viazo de Fiandra si à meso a marchado v galie grose et de la mazior portada, per lo moltiplichar de le specie vegnude de tute parte di viazi a Veniexia. E quele andè a l'incanto a uno dener a chi plu i darà. La prima avè el nobel homo miser Nicholò Michiel de miser Fantin, percolator; la

dimanche 15 janvier, à l'occasion du mariage, voir : ***Relation***, p. 82-90; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 164-172; ***Monstrelet***, l. II, ch. LXXVII, t. IV, p. 370-372; *Chron. des Cordeliers*, 8 janvier 1430, fol. 495 v°. — C'est en l'honneur de son mariage, et pendant ces fêtes mêmes, que le duc de Bourgogne, comme on sait, institue l'Ordre de la Toison d'or. — Le lundi 16 janvier, le duc et la duchesse quittent Bruges, pour visiter leurs états du nord, commençant leur voyage par Gand, où ils sont le 17. (*Relation*, p. 91.)

1. « Premuda », Plymouth, comme il a été établi. (Voir ci-dessus, information du 31 janvier 1430.)

2. Indication d'une relâche effectuée, sur sa route de retour,

concède qu'elle soit venue pour le bien de ce pays! On dit, et je le crois, que monseigneur s'est vêtu et est allé la visiter et que la vue de sa personne lui a beaucoup plu; mais surtout le bruit court qu'elle est sûrement une très sage dame et telle que l'on peut nier qu'il y en ait une autre au monde.

« J'ai des lettres de Plymouth du 4 du mois passé; elles disent de nos galères de Flandre qu'elles devaient lever l'ancre ce jour même par un bon temps, et j'espère qu'en effet elles sont parties. Que le Christ pourvoie à les conduire vite et à sauveté! Et nous ne savons rien d'autre. »

. . . . . .

Au cours de l'année 1429.

Au nom du Christ et de la Rédemption, pour la présente année, en bonne grâce il fut mis aux enchères, pour le voyage de Flandre, cinq grosses galères et du plus fort tonnage, à cause de l'accumulation des épices venues à Venise de toutes les parties des voyages. Ces galères furent mises à

par le convoi vénitien du nord, qu'on a vu appareiller de Venise le 21 avril 1429, et qu'on va voir y rentrer à bon port le 25 février 1430. Cette correspondance signale ici ces bâtiments repartant de Plymouth pour Venise le 4 décembre 1429. Pendant cette escale, le convoi vénitien avait dû rencontrer la partie de la flotte portugaise amenant en Flandre la princesse Isabelle, qu'un passage précédent de cette même lettre a montrée trouvant refuge, à Plymouth même, le 29 novembre.

3. On voit que les préoccupations d'ordre politique ne font pas oublier au négociant vénitien les intérêts commerciaux en jeu.

4. Fol. 517 B. — Entre le 1er et le 25 février 1430.

l'encan à un seul et même prix pour le plus fort et dernier enchérisseur. La première fut adjugée au noble homme messer Niccolò Micheli, fils de messer Fantino, procureur; la seconde, à messer Giacomo Loredano, fils de messer Pietro, procureur; la troisième, à messer Paolo Morosini, fils de feu messer Niccolò; la quatrième, à messer Luca Duodo, fils de messer Pietro; la cinquième, à messer Giovanni Loredano, fils de messer Daniele. Elles allèrent à l'encan, l'une dans l'autre, à la somme totale de 16 livres 26 sous à 11 livres et .. sous de gros, selon le mode et la manière employés l'an passé; elles peuvent enlever toutes épices, soie et étoffes de soie, cotons et fourrures, or filé, vins et toutes choses de valeur, en payant les nolis habituels. Elles partirent de Venise le .. du mois de mars de l'an 1430. Que le Christ leur donne sauveté et bon voyage! Amen. Capitaine en fut messer Federico Contarini, fils de feu messer Bertuzzi de San Cassiano. Elles partirent de Venise le 27 mars.

Les quatre galères de Flandre, capitaine le noble homme messer Stefano Contarini, fils de feu messer Niccolò di Verzi, arrivèrent à Venise le samedi 25 février 1429; elles apportèrent nouvelles à Venise,

Diario, comme on l'a fait observer à chaque voyage, se trouvaient en désaccord. (Ci-dessus, t. I, p. 314, n. 1, et p. 316, n. 3.) L'an précédent, la liste des capitaines ne portant aucun nom, le désaccord se trouvait cesser de fait. (Ci-dessus, p. 4, n. 1.) Cette année, le nom porté sur la liste des capitaines étant formellement le même que celui présenté par le Diario, l'accord complet se trouve rétabli entre les deux sources. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage.

2. Mention de l'arrivée à Venise, le 25 février 1430, du con-

xia, e dise aver sapudo el re de Spagna aver tolto vera con el re de Ragon [e] de Catelany; e quelo aver armado coche LXX per eser a le man contra de quelo, armade forzevelmente; e questo ancor no bastando, anchora che lo re Martin so cuxin eser partido dal dito re de Spagna, e eser acostado chonmeso la soa posa de la so ziente in so favor e so aida al dito re de Catelogna; per la qual cosa procederà la vera maor cha de prima[1]. E del zionzer de le dite galie queli per le schale vegnude, i nostri aver vendudo e spazado dy pany suo de plu raxon per la vaiuda de fioriny XXX[M] d'oro, e altre so merze per Cecilia per molti dener contady, vero è in arzento e in oro duty a Veniexia[2].

. . . . . .

Corando M° CCCC XXX[3].

Per plu letere vegnude da Brozia dal nobel homo ser Prangati Zustignan de miser Marcho, fate del mexe de fevrer de M° IIII[c] XXVIIII°, de dy XVII, apar luy

voi du nord, qu'on a vu appareiller de Venise le 21 avril 1429, et que la lettre qui précède a montré, sur sa route de retour, relâchant à Plymouth pour en repartir le 4 décembre.

1. Spécimen de nouvelles recueillies, sur sa route de retour, par ce convoi du nord. Il s'agit ici, avec une étrange confusion de certains noms, de la guerre régnante, depuis le cours de l'an précédent 1429, entre le roi de Castille Jean II (1406-1453), d'une part, et le roi d'Aragon et de Sicile Alphonse V (1416-1458), aidé de son frère le prince Jean, mari de Blanche, reine de Navarre, prince destiné lui-même au trône d'Aragon après Alphonse V, en 1458. Le mari de la reine de Navarre appartenant, — comme du reste son frère le roi d'Aragon, — à une branche de la maison de Castille qui avait accédé au trône d'Aragon depuis 1412, et se trouvant ainsi cousin-germain du roi de

disant qu'elles avaient appris que le roi d'Espagne avait déclaré la guerre au roi d'Aragon et des Catalans, et qu'il avait équipé 70 coques, armées à force, pour en venir aux mains avec lui. Et comme si cela ne suffisait pas, le roi Martin son cousin s'était encore séparé dudit roi d'Espagne et s'était allié au roi de Catalogne, venant avec ses forces et gent en sa faveur et à son aide. De sorte que la guerre continuera plus grande que d'abord. Et lesdites nôtres galères venues par les échelles avaient vendu et écoulé des étoffes de plusieurs sortes pour la valeur de 30,000 florins d'or, et en Sicile d'autres marchandises pour une grosse somme de deniers comptants, en argent et en or, ramenés à Venise.

. . . . . .

Au cours de 1430.

Par plusieurs lettres du noble homme ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco, venues de Bruges et faites au mois de février 1429, le 17, il appert

Castille, c'est peut-être lui que Morosini entend désigner sous la présente appellation de « el re Martin so cuxin », en confondant ce prince avec l'un des deux rois Martin Ier (1395-1410 et 1402-1409), qui naguère avaient régné sur l'Aragon et sur la Sicile. — La guerre actuelle, après s'être vigoureusement poursuivie pendant la seconde moitié de 1429, et s'être activement préparée pour l'ouverture de la campagne de 1430, allait être arrêtée par une trêve de cinq ans conclue à Osma le 25 juillet 1430. (Ferreras, *Historia de España*, ad ann. 1429, ch. II-XLI, ad ann. 1430, ch. I-XIV, t. IX, p. 226-259.)

2. Renseignements à relever sur le trafic intermédiaire de retour des convois du nord.

3. Fol. 518 B. — 30 mars 1430.

scriva molte novele de qua[1]; ma dapuo in concluxion anchora per una soa fata in Brozia ady IIII° marzo de M° IIII° XXX scriva, soto brevitade, in questa forma[2] :

« Miser, a XXII del pasado ve scrisy al bexogno in quel dy[3]. Dapuo aby la vostra de dy IIII° dito, che me concluxe piaxer ase per saver de vostra salude, e auta consolacion del muodo me avixe; e a la dita farò resposta a conplimento per la scarsela, che per costuy no m'è posibele, e abie paciencia[4].

« Quelo eser da nuovo dapuo ve scrisy, si è che a questi dy eser dito el re de Franza aver abudo Zetres; ma dapuo non se a refreschado la nuova, sì che io non la credo[5].

« Puo in questi dy[6] eser certisimo eser vegnudo

1. Cette correspondance du 17 février, — ou du 22 février, — dont l'existence est ici révélée, semble représenter une partie de la forte lacune existante entre la lettre du 4 janvier, contenue immédiatement ci-dessus, et la lettre du 4 mars, ici présente : elle ne figure pas dans le Diario d'Antonio Morosini.

2. Dix-septième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani, — neuvième du même au même, — en date de Bruges, le 4 mars 1430, reçue à Venise le 30 mars.

3. Cette date du 22 février, indiquée ici comme date de la lettre précédente de Pancrazio Giustiniani, est en discordance avec la date du 17 février, qui était tout à l'heure assignée à cette lettre. Sans doute faut-il voir là quelque erreur de lecture ou de transcription, et faut-il entendre également, dans l'un comme dans l'autre passage, la date identique du 17 ou bien celle du 22 février.

qu'il écrit beaucoup de nouvelles de par delà; mais ensuite et en dernier lieu, dans une lettre faite à Bruges le 4 mars 1430, il écrit encore, brièvement, en cette forme :

« Messire, le 22 du mois passé, je vous ai écrit ce qu'il fallait à ce jour. Ensuite j'ai eu votre lettre du 4 du même mois, qui m'a fait un vif plaisir en me donnant des nouvelles de votre santé et j'ai eu consolation de la manière dont vous m'avisez. A cette lettre je ferai réponse tout au long par la valise, car cela ne m'est pas possible par ce messager; prenez donc patience.

« Le nouveau, depuis que je vous ai écrit, c'est que ces jours derniers on a dit que le roi de France avait pris Chartres, mais ensuite la nouvelle n'a pas été confirmée, de sorte que je n'y crois pas.

« Ensuite, ces jours-ci, il est venu nouvelles très

4. Première et unique allusion aux correspondances que Pancrazio Giustiniani pouvait recevoir de Venise à Bruges.

5. Dans les rumeurs en cours enregistrées dans ces correspondances, au sujet des derniers événements, il est souvent question de Chartres. — Après Patay, le bruit de la reprise de Chartres par les forces françaises avait couru à Avignon, non sans une certaine vraisemblance, comme il a été exposé. (Lettre de Giovanni da Molino, en date du 30 juin, ci-dessus, p. 76, n. 3.) — Dans la lettre précédente, en date du 4 janvier, Pancrazio Giustiniani mentionnait Chartres comme place demeurée, exceptionnellement, aux mains des Anglo-Bourguignons. — Le bruit courant à Bruges, en mars 1430, et ici consigné, de la surprise de Chartres, ne semble cette fois reposer sur aucun fondement connu. Chartres ne devait rentrer sous la domination française que le 12 avril 1432.

6. Annonce exacte de la reprise de Château-Gaillard et de la délivrance de Barbazan.

novele a questo signor ducha, che uno castelo inespugnabele, largo da Roan lige VII, suxo la riviera de Sena, clamado Castelgrixiante[1], per tratado la giente del re de Franza averlo perso (*sic*) per le man d'Ingelexi[2], in el qual luogo iera uno prixioner cavalier francescho, che se clama miser Ziam Barbaxion, che el re d'Ingletera aveva prexo, e dentro iera so prixion[3]; è

1. Château-Gaillard, la reine des forteresses de Normandie, si magnifiquement assise par Richard Cœur de Lion sur les abruptes falaises de craie qui commandent la vallée de la Seine. (Sur Château-Gaillard, Marcel Dieulafoy, *le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIII^e siècle*, ap. *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVI, part. I, p. 326-386.) Le passage de cette correspondance indique ici avec une exactitude remarquable le site et la distance de Rouen. Les expressions dont se sert Pancrazio Giustiniani sont même presque identiques à celles de la Chronique du héraut Berry : « Château-Gaillard, qui est à sept lieues de distance de Rouen, assis sur un roc près de ladite rivière de Seine. » (*Berry*, ad ann. 1430, p. 381.) Les forces françaises vont s'y maintenir pendant cinq mois, jusqu'en juin, contre toutes les attaques et les furieux efforts d'un puissant corps de siège.

2. La prise de Château-Gaillard par la Hire et la garnison française de Louviers vient en effet d'avoir lieu. L'événement s'est passé le 24 février 1430, huit jours seulement avant la date de cette présente lettre de Bruges. (*Cochon*, ch. LIV, p. 308-309.) Le récit que Pancrazio Giustiniani en donne ici porte sur deux points principaux, la date et les conditions de la reprise de la place. — Quant à la date, il convient de remarquer que la nouvelle enregistrée ici par Pancrazio Giustiniani est signalée par lui comme apportée au duc de Bourgogne en personne. Or, Philippe le Bon, qu'on vient de voir à Gand le 17 janvier, commençant, après les fêtes de son mariage, un voyage dans ses états du nord (ci-dessus, p. 254, n. 6), Philippe le Bon, le 20 février, se trouve à Arras, au moins jusqu'au 25, puis se rend à Péronne, où on le voit encore à Pâques, le

sûres à ce seigneur duc qu'un château inexpugnable, situé à sept lieues de Rouen, sur la rivière de Seine, et appelé Château-Gaillard, avait été pris, au moyen d'une négociation secrète, par la gent du roi de France aux mains des Anglais. En ce lieu était un chevalier français prisonnier, appelé messire Jean de Barbazan, que le roi d'Angleterre avait pris et qu'il y

16 avril. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXI, t. IV, p. 376-378.) Que donc la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, fait survenu le 24 février dans la vallée de la Seine, dans le voisinage de Rouen, soit directement parvenue au duc de Bourgogne, ainsi que le dit ici Morosini, et de là, comme il semble, ait passé à Bruges, avant le 4 mars, cette présentation des événements coïncide avec ce séjour établi de Philippe le Bon en Artois ou en Picardie, pendant les derniers jours de février. — Quant aux conditions, on s'aperçoit que le récit de Pancrazio Giustiniani mentionne nettement que la prise de la forteresse est due à un traité de capitulation, et non à un coup de force. Cette version est en discordance avec la relation de la chronique normande de Pierre Cochon, cependant si exactement documentée sur la date de l'événement, fixé par elle au 24 février, chronique qui mentionne formellement (ch. LIV, p. 308) l'enlèvement de la place comme dû à un coup de main exécuté par la Hire et la compagnie française de Louviers. (Cf., avec erreur sur la date, reportée fautivement jusqu'en mai, mais avec additions de certains détails originaux, *Berry*, ad ann. 1430, p. 381-382.) Cette même version de Pancrazio Giustiniani peut, d'autre part, se concilier avec le récit de la Chronique dite des Cordeliers, assez bien renseignée sur les événements de cette période et de cette région, chronique qui fait allusion (relation rétrospective, entre 4 et 8 avril, fol. 496 v°, texte à la note suivante) à quelqu'incident de connivence intérieure. (Cf., avec erreur sur la date, reportée fautivement au début de l'automne précédent, *Monstrelet*, l. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350-351.)

3. C'est la première fois que le Diario mentionne ici l'héroïque personnage, Arnaud-Guilhem de Barbazan, le « cheva-

retenait prisonnier; c'est un homme très considérable et vaillant capitaine; de même, beaucoup d'autres prisonniers français, qui étaient en prison dans ce château, ont été délivrés de cette manière.

« On dit aussi que le roi d'Angleterre passera à Pâques, comme je vous l'ai dit dans d'autres lettres;

et depuis y mirent grosse garnison, mais ledit Barbazan s'en party anchois que le siege y fust mis. » (Entre 4 et 8 avril, fol. 496 v°.) Dans un récit plus sec et plus vague, Monstrelet présente la même version. (L. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350-351.) Un récit différent est présenté par l'annaliste anglais Holinshed, à plus d'un siècle de distance, d'après des sources malaisées à vérifier. Ce récit, sans spécifier la manière dont les forces françaises s'emparent du château, avance que Barbazan fut trouvé enfermé dans une petite chambre, close d'une forte grille de fer, lieu d'où, nouveau Régulus, il refusa formellement de sortir avant que le commandant anglais de la place ne l'eût relevé d'une parole qu'il lui avait engagée; il fallut à cet effet faire revenir sur place, avec sauf-conduit, le capitaine de la forteresse, qui se trouvait, on ne voit pas bien dans quelles conditions, déjà rentré dans les lignes anglaises. (Holinshed, *Chronicles of England*, éd. de 1577, t. II, p. 1244-1245.)

2. *E.* — Inc. fol. 519 A.

3. La Chronique normande de Pierre Cochon mentionne expressément que la Hire et ses soldats libérèrent, en compagnie de Barbazan, « trois ou quatre autres chevaliers » pris avec lui à Melun et ayant suivi le sort de leur chef. (Ch. LIV, p. 309.)

4. Nouvelle annonce du passage en France du jeune roi Henry VI, déjà indiqué comme imminent par les deux lettres précédentes. Cette fois, le renseignement est plus près de se vérifier. Henry VI débarquera à Calais, arrivant de Douvres, le dimanche 23 avril, premier dimanche après Pâques. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXVII, t. IV, p. 389; *Chron. des Cordeliers*, 23 avril, fol. 497 r°; Lettre de Henry VI aux gens des comptes à Paris, dans Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 140-141; John Amundesham, *Annales mon. Sancti Albani*, éd. Thomas

ducha[1] a fato el so mandamento[2], e tocha d'Ingelexi per trar le suo giente notabely XXV[M] e oltre persone, zioè el re fu dito eser potentisimo[3], e raxioneve che

Riley, t. I, p. 50-51, ap. *Chronica mon. Sancti Albani.* Cf. nouvelles du passage, — arrivant à Rouen le 25, *Cochon*, ch. LVI, p. 310, — arrivant à Paris le 26, *Bourgeois de Paris*, 26 avril, p. 253-254.)

1. La trêve, primitivement conclue jusqu'au 25 décembre, puis prolongée jusqu'au 25 janvier (voir la lettre précédente), paraît bien avoir été de nouveau prorogée jusqu'au 15 mars. (Acte en date du 27 janvier 1430, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 415.) D'après Monstrelet, qui revient sur le sujet à plusieurs reprises, la suspension d'armes aurait même duré jusqu'à Pâques, le 16 avril. (L. II, ch. LXXII, LXXIV, LXXXI, t. IV, p. 358, 362-363, 378.) Mais le délai du 15 mars semble bien prouvé par un passage de la Chronique des Cordeliers, qui fixe expressément au 21 mars, « après les trieuwes fallies », la reprise des hostilités en Laonnais. (*Chron. des Cordeliers*, 21 mars, fol. 496 r°.) Avant même ce terme du 15 mars, la ville de Reims se considère comme très sérieusement menacée, de menace prochaine, par des forces ennemies dont on signale l'approche. (Sur cette menace, voir la lettre suivante.) Cette date de la mi-mars paraît également indiquée par une allusion d'un mémoire judiciaire où se trouvent visés divers incidents relatifs à la soumission de Compiègne à Charles VII et à la trêve du 28 août, allusion mentionnant « trêve jusques au jour de Noël prorogée depuis [de] trois mois », c'est-à-dire reportée en mars. (Mémoire sur Guillaume de Flavy, *Procès*, t. V, p. 174.) Comportant également cette échéance, un combat entre Bourguignons et Français a lieu sous les murs de Paris, à la date du 21 mars, Paris étant, comme on l'a précisé (ci-dessus, p. 224, n. 2), compris dans l'étendue territoriale de la trêve. (Sur ce combat, voir la lettre suivante.) — Le but de ces prolongations successives était de perpétuer, en principe et en fait, la trêve du 28 août, rectifiée par l'acte du 13 septembre, jusqu'au seuil des congrès définitifs de paix que les négociations de Saint-Denis, en

mais ce seigneur duc a fait un mandement et dit que les Anglais sont pour faire passer une armée forte de 25,000 hommes et plus, si bien qu'on a dit que le roi

octobre précédent, avaient arrêtés pour le 1er avril 1430. (Ci-dessus, p. 224, n. 2.) L'échéance des trêves, sans nouveau renouvellement, au dernier terme adopté du 15 mars, et la reprise d'hostilités qui s'ensuit, marquent des deux côtés l'abandon du congrès décidé. Vainement reporté, pour la forme, et sans essai de reprise réelle de trêve, au délai ultérieur du 1er juin, ce projet d'assemblée demeure seulement maintenu, vaguement et sans consistance, pour une date d'ouverture non spécifiée. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 419-423.)

2. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani du mandement lancé par le duc de Bourgogne, dès avant cette date du 4 mars, peut se trouver exact. Philippe le Bon fait en effet convoquer ses forces de Bourgogne pour le 29 mars, les forces de ses états du nord pour les environs des fêtes de Pâques, le 16 avril. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 137; *Monstrelet*, t. IV, p. 378.) — C'est à ce moment qu'aboutissait pour lui le jeu ténébreux des négociations récemment conduites en Angleterre par Hue de Lannoy. Philippe le Bon se faisait céder, par le pouvoir anglais régnant en France, le comté de Champagne tout entier, joignant ainsi d'un seul tenant ses possessions bourguignonnes aux grands états du nord déjà en son pouvoir ou destinés à y tomber prochainement. (Actes en date d'Eltham, de Westminster, les 8, 12 mars 1430, voir Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 138-139.) Cession moyennant laquelle le duc de Bourgogne mettait au service du roi anglais un contingent dont les finances anglaises lui payaient par moitié l'entretien. (Actes divers, Arch. dép. du Nord, *Inventaire*, B 1484; *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 31-33; Rymer, *Fœdera*, 9 mars 1430, mars 1430.)

3. Nouvelle allusion au prochain passage d'une armée anglaise de soutien. Évaluée successivement à 25,000 hommes, puis à 4,000 (voir les deux lettres précédentes), elle est ici, de nouveau, reportée, comme dans les premières correspondances, au chiffre prévu de 25,000 combattants. Cette évalua-

le cose boie per tuto; e de certo se sto signor Dio non de mete le suo mane, covien che l'una de le parte vada a questa istade a niente; ma Dio per soa sancta merzè proveda e non varda ai nostry pechadi[1]! Nè altro non d'è per lo prexente[2]. »

Rezevuda ady XXX marzo M° IIII^c XXX[3].

. . . . . .

Corando[4] lo dito milieximo de sovra [M° CCCC XXX°].

Nuove de Franza abude da Broza in M° CCCC XXX°, de dy XXII de marzo, per molte letere rezevude per Fiorentini e Veniciani, per la scarsela vegnuda al Bonromeo da Fiorenza, e sy per letera del nobel omo ser Prangati Zustignan de miser Marcho l'Orsato, acordandose sovra uno tenor. In sustancia dixe in questa forma. Rezevude in le feste de Pasqua a XVII avril[5].

tion paraît sensiblement exagérée. Ces bruits à part, on manque cependant d'indication décisive pour en apprécier l'effectif. Dans la chronique anglaise de John Amundesham, les forces passant en France avec le roi Henry VI sont portées à 10,000 hommes. (*Amundesham*, t. I, p. 50-51.) Avec un certain souci d'exactitude, la Chronique des Cordeliers, qui donne le jour exact du passage, le 23 avril, porte le nombre des vaisseaux à 47 et la force de l'armée « par renommée » à 2,000 hommes. (*Chron. des Cordeliers*, 23 avril, fol. 497 r°.) Tout ce qui peut se vérifier, c'est l'état de démoralisation profonde qui frappait d'impuissance les troupes anglaises ainsi rassemblées. (Ordre aux autorités des ports d'Angleterre de réprimer désertions et défections constatées en foule, en date de Canterbury, le 3 mai, Rymer, *Fœdera*, 3 mai 1430.)

1. Prévision toute normale et rationnelle d'un immense effort attendu pour la campagne prochaine, du côté français. Pancrazio Giustiniani revient encore une fois sur ce pronostic,

est très puissant et qu'on répète que les choses bouillent partout ; et sûrement si Notre Seigneur Dieu n'y met la main, il faut que l'un des deux partis soit anéanti cet été ; que Dieu y pourvoie par sa sainte merci et n'ait pas égard à nos péchés ! Et il n'y a rien d'autre pour aujourd'hui. »

Reçue le 30 mars 1430.

. . . . . .

Au cours du susdit millésime [1430].

Nouvelles de France arrivées de Bruges en 1430, le 22 mars, par beaucoup de lettres reçues par des Florentins et des Vénitiens, par la valise parvenue à Borromeo de Florence, et aussi par lettre du noble homme ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco l'Orsato, s'accordant toutes dans leur contenu. En

qu'il estime comme quasi certain, tant sa réalisation entrait dans la logique des faits. On sait cependant à quel point il devait se trouver démenti.

2. L'impression qu'il vient de rédiger semble à Pancrazio Giustiniani, comme on voit, une conclusion suffisante. On remarquera que dans cette lettre il n'est pas spécialement parlé de Jeanne d'Arc ; cette missive est la première où cette particularité peut s'observer.

3. C'est ici Antonio Morosini qui reprend la parole, en tant que rédacteur de son Diario, pour répéter, sous cette date du 30 mars, la notation de la réception de cette lettre du 4 mars.

4. Fol. 520 A. — 17 avril 1430.

5. Dix-huitième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Résumé de plusieurs lettres de divers à divers, dont une de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — dixième du même au même, — semblant toutes en date de Bruges, arrivées par un courrier parti le 22 mars, ou (voir ci-après, p. 272, n. 4, et p. 278, n. 3) quelques jours plus tard, et arrivées à Venise le 17 avril, lundi de Pâques.

E prima se sente del Re[1] corse fina su le porte de Paris, siando (con) la donzela con quelo[2], e mandà LX cavay, e lasase in arguaito cavali V^c^, et insy loro incontra el bastardo de San Polo[3] e III altry capetani, e chi dixe con II^m^ cavay, e chi con V^m^, e queli LX^o^ scharamusando sy sen tornà de driedo, e conduseli fina pasado l'arguato, e puo queli inboschady i deno (le) ale spale, e prexeli tuti, che non de scanpa uno, e dixe eser stada mala bota a questo signor ducha de Borgogna[4].

1. Charles VII. Il est à présent désigné couramment, par Pancrazio Giustiniani, sous le simple nom de : le Roi.

2. Reprise d'indications concernant Jeanne d'Arc, au sujet d'un incident où, d'ailleurs, elle n'a aucune part.

3. Le personnage désigné sous ce nom de bâtard de Saint-Pol est Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin, futur chevalier de la Toison d'or, fils naturel de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, connétable de France, mort en 1415. Il était titulaire de la seigneurie de Montmorency, depuis la confiscation récemment opérée par le pouvoir anglais sur Jean II, sire de Montmorency, passé du parti anglo-bourguignon dans les rangs français, sous les murs de Paris, le matin du 9 septembre 1429.

4. Répercussion singulière d'une échauffourée survenue, quelque temps auparavant, sous l'enceinte sud de Paris, entre un parti français sorti de Montlhéry et de petites places environnantes, naguère reconquises, et la garnison bourguignonne parisienne, tout récemment renforcée. Il venait en effet d'arriver que la garnison de Paris, commandée par le bâtard de Saint-Pol, exécutant une sortie contre les coureurs français, s'était laissé attirer dans une embuscade apostée et mettre en

substance elles s'expriment en cette forme. Reçues aux fêtes de Pâques, le 17 avril.

Et d'abord on entend dire que le roi a couru jusqu'aux portes de Paris, accompagné de la damoiselle, et qu'il y envoya 60 chevaux, laissant en embuscade 500 chevaux, contre lesquels sortirent le bâtard de Saint-Pol et trois autres capitaines, avec 2,000 chevaux, selon les uns, ou 5,000, selon les autres. Ces 60 cavaliers, tout en escarmouchant, se retournèrent en arrière et conduisirent les ennemis jusqu'au delà de l'embuscade; alors les gens embusqués tombèrent sur leurs derrières et les firent tous prisonniers, et l'on dit que cela a été un mauvais coup pour le seigneur duc de Bourgogne.

pleine déroute, le tout en moins d'une heure. (*Bourgeois de Paris*, 21 mars, p. 251; *Monstrelet*, t. IV, p. 365-366; *Cochon*, ch. LV, p. 309.) Le sire de Saveuse, et, d'après le Bourgeois de Paris, le bâtard de Saveuse et l'échevin parisien Colinet de Neuville, soit en effet les trois capitaines mentionnés ici, accompagnaient le bâtard de Saint-Pol et furent capturés avec lui. (*Ibid.*, id.) Le chiffre attribué dans cette correspondance aux forces françaises engagées, 500 chevaux environ, peut être exact, mais celui assigné aux forces bourguignonnes, 2,000 à 5,000, est visiblement exagéré. — Il est à peine nécessaire d'observer que Jeanne d'Arc, alors à Sully, sur la Loire, en compagnie de Charles VII, du 3 au 28 mars, ne joue aucun rôle en cette rencontre. — Quant à la date exacte de l'événement, le Bourgeois de Paris le place au 21 mars. Indication qui, soit dit en passant, tend bien à prouver que les trêves, où Paris était bien compris, avaient pris fin le 15 mars. (Voir la lettre précédente.) Si cette date du 21 mars devait être tenue pour vraie, la nouvelle de l'événement n'a guère pu parvenir à Bruges dès le lendemain 22, jour présenté comme étant celui de l'expédition de cette correspondance. Peut-être faudrait-il donc reculer d'un ou de deux jours la date de ces lettres de

E anchora se dixe[1] a Paris è descoverto uno tratado, de che iera in tratado bem IIII^x^, e prexo uno frar menor, che li menava[2]. E anchor se diga che Liera capetanio del Dolfino sia exe pasado la riviera[3] con

Bruges, contenant le récit de l'affaire du 21 mars, dont il s'agit ici.

1. Les faits que cette correspondance signale ici, à cette époque, en ces derniers jours de mars, au sujet de la découverte d'une conspiration parisienne, sont intéressants à relever, malgré le caractère sommaire de la mention. Aux indications données par ce passage sur le nombre considérable des affiliés, — porté ici jusqu'à 4,000, — sur l'arrestation d'un religieux des ordres mendiants saisi comme complice, — qualifié seulement ici de franciscain, au lieu, comme il est généralement établi, de carme, — il faut reconnaître, sans contestation possible, qu'il s'agit bien de la grande conjuration ourdie à Paris, au printemps de 1430, au sujet de laquelle il est acquis, entre autres renseignements, que quarante « dixaines » de la ville étaient gagnées au parti français, et que l'arrestation d'un religieux carme fit découvrir tout le plan du complot. (*Chron. des Cordeliers*, 8 avril 1430, fol. 496 v°; Lettre de rémission pour Jean de Calais, complice découvert et gracié, dans Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, n° 145, p. 301-308; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 23 mars et 21 avril, p. 251-253.)

2. Pancrazio Giustiniani ne fournit, comme on voit, que peu de renseignements sur ce tragique épisode. En outre du carme « frère Pierre d'Allée », huit Parisiens au moins, dont deux procureurs au Châtelet, un conseiller clerc de la Chambre des comptes, un gradué de l'Université, quatre notables commerçants, payèrent de leur vie leur dévouement à la cause nationale. (*Bourgeois de Paris*, *loc. cit.*, id.; Longnon, *loc. cit.*, p. 302, n. 1; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 8 avril 1430, ap. Longnon, *loc. cit.*, p. 302, n. 1; Interr. du 14 mars, art. d'acc. XXXIX, *Procès*, t. I, p. 158, 264; cf. *Notice littéraire du Procès*, *Procès*, t. V, p. 392.) — Mais voici où les indications de cette correspondance, quoique sommaires, deviennent précieuses. Il est établi que la conjuration parisienne en ques-

On dit encore qu'on a découvert à Paris un complot ourdi par au moins 4,000 personnes et qu'on a arrêté un frère mineur qui les conduisait. On dit aussi que La Hire, capitaine du dauphin, a passé en per-

tion, dont les premiers apprêts, ainsi qu'il est également acquis, remontaient dès avant le carême, c'est-à-dire avant le 1er mars, fut découverte quelques jours à peine avant le terme fixé pour son exécution. (Longnon, *loc. cit.*, p. 303-307.) Or, jusqu'ici, la date de la *découverte* de cette conspiration pouvait être fixée entre le dimanche de la Passion, 2 avril, et le 5 avril. « La sepmaine de la Passion, entre Pasque fleurie [9 avril] et le dimanche devant [2 avril], » dit le Bourgeois de Paris. Le 5 avril au plus tard, comme l'impose la date [5 avril] de la lettre de rémission octroyée à l'un des adhérents du complot. (Longnon, *loc. cit.*, p. 308.) Mais, désormais, d'après la mention contenue dans cette lettre de Bruges, écrite peu après le 22 mars, il faudrait modifier cette époque de la *découverte* du complot et l'avancer au moins jusque vers le 21 mars, date qui, en fait, semble attribuable aux plus récents événements enregistrés dans cette correspondance.

3. La fixation de cette date offrirait une certaine importance. En effet, si la mention de cette correspondance doit faire foi, — et on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas ainsi, — si, par conséquent, la découverte de la conjuration doit se placer désormais au moins vers le 21 mars, il faudrait renoncer à chercher une corrélation quelconque entre cette conspiration parisienne et l'arrivée précipitée de Jeanne d'Arc dans la région avoisinante, à Lagny, sur la Marne, à six lieues des remparts de Paris, poste où elle vient directement s'établir après avoir quitté, entre le 28 et le 31 mars, Sully-sur-Loire et la cour de Charles VII. (Lettre de Jeanne d'Arc à la ville de Reims, en date de Sully, le 28 mars, *Procès*, t. V, p. 161-162; *Cagny*, sous la date de mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 32.) Jusqu'ici, les éléments d'appréciation connus pouvaient porter à conjecturer que cette brusque chevauchée, ainsi entreprise dans les trois derniers jours de mars, se rattachait au complot parisien dont la date de découverte s'établissait, à ce qu'on pouvait croire,

bem VI[x] cavay, e le cose schalda, da dir vero[1]; puo de che, sendo miser Zovane de Lucinborgo[2] per meter canpo a Conpigno, in voler dar l'arsalto a la tera, da cavay M°, che lì era dentro, insise per altra porta al contrario, e puo i torna a le spale, e dixese averne morti e prexi ase, e tolto a queli quaxi tuto el chariazo e ortiglere[3]; e si dixe del conte d[e V]andomo a prexo

seulement dans les premiers jours d'avril. Très vraisemblable jusqu'alors, cette hypothèse semblerait désormais à écarter, en raison des indications résultant de cette correspondance, d'après lesquelles la date de découverte du complot devrait être avancée au moins jusqu'au 21 mars. Le 28 mars, jour où l'on constate que Jeanne d'Arc n'avait pas encore quitté Sully, la conjuration aurait été déjà découverte, et le coup manqué, depuis huit jours au moins.

1. La Hire, sorti des lignes françaises de Picardie et ayant passé avec ses forces sur la rive gauche de la Seine, a surpris et occupé Louviers, où il a installé une active et menaçante garnison, depuis les premiers jours de décembre. (Ci-dessus, lettre en date du 4 janvier 1430.) Il est bailli de Vermandois, depuis la reprise de Laon, en juillet 1429 (ci-dessus, p. 182, n. 3), et porte peut-être le titre de lieutenant général en Normandie, qu'on lui voit attribué dans l'été de 1430. (*Chron. des Cordeliers*, fol. 486 r°, 501 r°.) Le bruit consigné ici, à savoir que La Hire ait passé la rivière de Seine avec 6,000 chevaux, veut-il signifier, — avec une évidente exagération de forces, — que La Hire se reporte de Louviers sur la rive droite de la Seine pour opérer quelque course en Vexin ou sur les lisières de Picardie ? On ne peut, sur ce point, que dresser des conjectures, aucun texte connu ne mentionnant jusqu'ici, vers cette date, d'entreprise en forme hasardée sur quelque point par La Hire ou par la garnison française de Louviers. — Néanmoins, sauf l'excessive évaluation d'effectif ici attribué aux forces françaises, il ne faudrait pas négliger de parti pris cette indication. Cette correspondance, comme on a pu et comme on va pouvoir encore s'en rendre compte, présente des renseignements d'une précision remarquable, dont certaines exagéra-

sonne la rivière avec 6,000 cavaliers au moins, et que les choses deviennent chaudes, à dire vrai; et qu'ensuite, messire Jean de Luxembourg étant pour mettre le siège devant Compiègne et voulant faire donner l'assaut à la terre, environ mille cavaliers, qui étaient dans la ville, sortirent par une autre porte, du côté opposé, puis tournèrent sur les derrières des Bourguignons, et on dit qu'ils en ont tué et pris beau-

tions ou confusions ne doivent pas déprécier l'exactitude foncière. Une connaissance superficielle des événements de cette période pourrait seule induire à traiter ces indications de négligeables. En fait, la mention relative à cette entreprise de La Hire peut très bien se rapporter à quelque événement réel, demeuré jusqu'à présent ignoré.

2. Le personnage dont il s'agit ici est Jean de Luxembourg, de la branche cadette des comtes de Saint-Pol et de Ligny, cousin-germain du bâtard de Saint-Pol qui vient d'être nommé. Sire de Beaurevoir par droit héréditaire, il était par droit de conquête possesseur du beau comté de Guise, confisqué en 1422 sur les princes d'Anjou, et allait devenir cette année même comte de Ligny par héritage. Grand seigneur, et toujours en armes comme un simple compagnon de guerre, soutien le plus ferme du parti bourguignon dans toute la France du Nord, on sait le rôle qu'il devait jouer lors de la capture de Jeanne d'Arc, prise par un archer de la compagnie d'un de ses officiers. — C'est la première fois que se trouve ici mentionné son nom, qui tient une telle place dans l'histoire de la Pucelle.

3. Aucun texte connu jusqu'ici ne mentionne, vers cette date, d'entreprise quelconque dirigée contre Compiègne. Acquise à la cause nationale le 17 août précédent, la ville de Compiègne ne semble avoir été menacée, depuis les lamentables trêves du 28 août, que par la diplomatie même des conseillers de Charles VII, obstinés à essayer de la restituer au duc de Bourgogne : l'énergie de la population avait seule prévenu ce désastre. Mais on ne connaît pas de menaces de Compiègne ou de ses approches, de la part des Anglo-Bourguignons, avant les environs du 7 mai, date où Philippe le Bon

uno castelo in Canpagna[1], dove iera une capetanio che faxeva gran dano al paixe, e tuty aver mesi al fil de le spade[2], e si dixe[3] aver levado l'asiedio da Toris (*sic*)[4]

vient asseoir le siège devant Choisy, poste avancé de Compiègne commandant le passage de l'Aisne. (Prise de Choisy, le 16 mai, dans *Chron. des Cordeliers*, 16 mai, fol. 497 v°; après dix jours de siège, *Saint-Remy*, t. II, p. 178.) On ne connaît pas de mouvement de Jean de Luxembourg avant la fin de mars, postérieurement au 21, date où on le voit garnir Aulnois, entre la Fère et Laon, pour menacer la garnison française de Laon; on ne le voit même entreprendre d'opération sérieuse avant le 20 avril, date de son départ de Péronne, où il était venu joindre le duc pour marcher sur quelques petites places de Picardie (entre autres Gournay-sur-Aronde) occupées l'été précédent par les Français. (*Chron. des Cordeliers*, entre 21 mars et 23 avril, fol. 496 r°, 497 r°.) — Néanmoins, l'indication contenue dans le bruit ici enregistré n'est pas à négliger entièrement, une action militaire pouvant à cette date avoir eu lieu dans ces parages, les trêves ayant peut-être cessé dès le 15 mars et les hostilités ayant repris dans une région toute voisine dès le 21.

1. Il s'agit vraisemblablement ici du comte de Vendôme, Louis de Bourbon, frère du comte de la Marche, ancien roi de Naples. Laissé par Charles VII au delà de la Seine, lors de la retraite de l'armée royale, comme capitaine de Senlis, il avait succédé au comte de Clermont, depuis quelque temps déjà, en qualité de lieutenant général dans la région d'outre-Seine. (*Monstrelet*, t. IV, p. 350; *Berry*, ad ann. 1429, p. 379; *Chartier*, ch. LXVI, t. I, p. 116; Arch. mun. de Troyes, ap. Boutiot, *Guerres des Anglais*, p. 12.) Le comte de Vendôme, précisément vers cette date, ouvre la campagne dans la région même qui se trouve ici désignée.

2. On pourrait encore croire qu'il s'agit ici d'un événement imaginaire. Il n'en est cependant rien. Ce bruit enregistré fait évidemment allusion à l'enlèvement tout récent d'une forteresse des lisières de Champagne, le château des Autels, entre Laon et Mézières, opéré exactement à cette date par le comte de Vendôme et le prévôt français siégeant à Laon. Une seule

coup, qu'ils leur ont enlevé presque toutes leurs voitures et artillerie. On dit encore que le comte de Vendôme a pris en Champagne un château, où

chronique permet d'établir une corrélation entre cet événement et cette allusion de Morosini : c'est la Chronique des Cordeliers qui signale la date exacte du fait, le 21 mars, sitôt la rupture des trêves. (*Chron. des Cordeliers*, entre 21 mars et 1er avril, fol. 496 r°.) Date qui tend encore à faire reculer d'un ou de deux jours cette lettre de Bruges du 22 mars. — Monstrelet, qui relate aussi le fait, se trompe d'un an et le place, vaguement d'ailleurs, en mars 1431. (L. II, ch. c, t. IV, p. 430-431.) — Le renseignement présenté ici, par cette correspondance, sur le massacre du capitaine bourguignon du lieu, se vérifie comme on ne peut plus exact. Le commandant de la place des Autels, Anthoine de Béthune, cousin-germain de Jeanne de Béthune, femme de Jean de Luxembourg, avait été, en effet, mis à mort, avec toute sa garnison, par les gens des communes menés par le prévôt royal siégeant à Laon. (*Chron. des Cordeliers ; Monstrelet, loc. cit.*) La Chronique des Cordeliers donne de l'événement un saisissant récit : « Et dudit assault fu celle place prise de force d'assault et de fu et le seigneur dudit lieu occis et assommé desdites communes, et, depuis qu'il fu tués, fu desrobés et mis en sa chemise en ung sacq qui là estoit, et le plus grant partie de ses gens ars et tués, pour ce qu'ilz leur commenchoient à faire forte guerre. » (*Chron. des Cordeliers*, 21 mars 1430, fol. 496 v°.)

3. Le fait ici signalé, à savoir une menace dirigée sur Troyes par des forces anglo-bourguignonnes et leur dispersion par un corps français, — événements dont nouvelle serait ainsi parvenue à Bruges avant le 22 mars 1430 ou jour environnant, — est encore une de ces indications dont il faut se garder d'affirmer trop rapidement la fantaisie, sous prétexte que de tels incidents ne sont jusqu'ici confirmés par aucune source classée.

4. A défaut de chronique ou de texte déjà classé, des documents suffisants établissent que la ville de Troyes, vers cette époque, se trouvait, sinon assiégée de fait, au moins menacée et serrée de près par des partis bourguignons. Dans le courant de février, Troyes surveille étroitement la place bourguignonne

con cadauno d'Ingelexi[1]. Si che vede quante cose de puochi di, e sono ati queli del Re a dominar tuto, se sono d'acordo[2].

. . . . . .

M° IIII^c XXX°[3].

E apreso avesemo nuove vegnude da Valenza, chomo a dy .. del mexe d'avril de M° CCCC XXX°[4], per fortuna e traversa de mali tenpi fuor de Veniexia per tuto l'in-

de Chappes, en amont de Troyes, sur la Seine, entre Troyes et Bar-sur-Seine : les dimanche et mardi gras, 26 et 28 février, des troupes ennemies sont signalées en marche sur la ville et défense est faite à tout habitant de sortir. (Arch. mun. de Troyes, ap. Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 516-517, et *Guerres des Anglais*, p. 11.) Vers la même époque, avant le milieu de mars, la place de Reims est sérieusement menacée. La ville de Reims écrit à la Pucelle, par lettre reçue à Sully avant le 16, qu'un siège prochain la menace. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date de Sully, le 16 mars : Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n° 15, p. 105-106, et *Procès*, t. V, p. 159-160.) Le 15 mars même, le conseil de ville décide de signifier au comte de Vendôme, lieutenant général du roi dans la région d'outre-Seine, successeur du comte de Clermont, que l'apparition de Jean de Luxembourg et des forces bourguignonnes sous les murs de Reims est imminente. (Varin, *Arch. législatives de Reims*, Statuts, t. I [annot. du doc. n° XXI], p. 746.) Quelques jours après, la ville de Reims écrit encore à la Pucelle, par lettre reçue à Sully avant le 28, qu'une trahison intérieure se prépare dans la cité. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date de Sully, le 28 mars : Henri Jadart, *loc. cit.*, Pièces just., n° 16, p. 106-107, et *Procès*, t. V, p. 161-162.) Il ne faut pas oublier que, depuis le 8 mars, Philippe le Bon, de par le pouvoir anglais, est titulaire du comté de Champagne et doit avoir hâte de conquérir effectivement ce nouveau domaine. — Quant à la pré-

était un capitaine qui faisait grand mal au pays, qu'il en a passé toute la garnison au fil de l'épée, et l'on dit qu'il a fait lever le siège de Troyes à tous les Anglais. Voyez donc combien de choses depuis peu de jours! Les gens du roi sont capables de tout dominer, s'ils sont d'accord.

. . . . . .

1430.

Et ensuite nous eûmes nouvelles venues de Valence, comment le .. du mois d'avril 1430, par suite de la tempête et malheur des mauvais temps qu'elles ont subis hors de Venise pendant tout l'hiver, douze

sence de contingents anglais, signalés par cette correspondance, dans ces parages, à cette date, l'assertion n'a rien que de vraisemblable. En avril, des forces anglaises, par exemple, tiennent garnison pour Jean de Luxembourg à Montaigu-en-Laonnais, entre Reims et Laon. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIII, t. IV, p. 380; cf. *Chastellain*, l. II, ch. IX, t. II, p. 34; *Chron. des Cordeliers*, entre 23 et 30 avril, fol. 497 r°.)

1. Ce bruit, répandu vers cette date de la mi-mars, signalant l'échec d'une armée anglo-bourguignonne devant Troyes, peut donc, sans invraisemblance notoire, s'entendre de quelque forte chevauchée française dégageant les alentours de la capitale de la Champagne, ainsi menacée. Indication qui, tant pour Reims, dont la situation inquiétante vient d'être précisée, que pour Troyes, dont il est ici directement question, tendrait encore à prouver que les trêves prenaient bien fin au 15 mars. (Voir la lettre précédente.)

2. « Se sono d'acordo ». Prévision topique qui prend ici une ironie singulière, si l'on songe tant soit peu à la méthodique et effrayante incohérence qui devait désorganiser d'avance toute la campagne française de 1430, et demeurer avec persistance la triste marque des campagnes suivantes.

3. Fol. 520 B. — Entre 26 avril et 2 juin 1430.

4. Indication se rapportant à la date du fait relaté, non à la date sous laquelle il est enregistré ici dans le Diario.

verno aver uxado, trovandose XII coche a le spiaze de Valenza eser tute peride e rote, per le qual fose III de Catelani, do over una de Veniciani, in le qual s'aferma eser paron el nobel homo ser Antonio Condolmier; de l'altra, non sen sa over non se dixe ancora, nè del so cargo. Vegniva de Fiandra, carga de pani e de lana, con altry metali de molta vaiuda de dener. Apreso, do de Zenovexi, una de Fiorentini, una d'Anchontani, una de Spagnoli e una de Candia, l'avanzo de Puiexi, tute rote per fortuna; e digase puochi homeny eser sta schapolady del mar, non refinando per tre note, e peridy la plu parte dy homeny, quaxi puochi scapolady, e al mancho di Veniciani peridy i paroni con tuto el cargo, e quaxi niente eser sta rechatado; che tanto pechado non fo may aldido da tute persone e quante nave eser manchade da Veniexia per lo tenpo pasado, nè tanti tenpi pericholoxi stady. Dio in tuto de sia sempre regraciado[1]!

. . . . . .

Non[2] bastando questo, de zionta dapuo de nuovo savesemo da mar molte nostre choche eser rote, e chusì eser seguido vero, vegniva parte de Fiandra e da Valenza e de Spagna e da Ieviza e da altre parte tute carge e de parte no de lana e pelame e chuory, sal e valania e cera e ieviza : la prima la Condolmera, apresa do coche da ca Baldy, una Trivixana, una da cha Ziorzi, paron uno Sabadin, una Feleta, apreso una de ser Zian Bonifacio, una Canala, e de questa

1. Désastre maritime où le commerce de la Flandre avec Venise se trouve intéressé.

coques qui se trouvaient sur la plage de Valence avaient toutes été détruites et brisées; parmi elles, il y en avait trois catalanes, deux ou une de Venise, dont on affirme qu'était patron le noble homme ser Antonio Condolmieri; de l'autre on ne sait ou on ne dit encore rien, ni de son chargement. Elle venait de Flandre, avec un chargement d'étoffes et de laine, avec des métaux pour une grande valeur pécuniaire. Ensuite, il y en avait deux génoises, une florentine, une anconitaine, une espagnole, une candiote, le reste de Pouille, toutes détruites par la tempête. On dit que peu d'hommes ont échappé à la mer; car la tempête a duré trois nuits, et la plupart des hommes sont perdus; très peu ont échappé, et parmi les Vénitiens ont péri au moins les « paroni » avec tout le chargement, et presque rien n'a été sauvé; de sorte que jamais personne n'a ouï telle perte d'hommes et de navires de Venise dans le temps passé, ni qu'il y ait jamais eu pareille tempête. Que Dieu en soit toujours et du tout remercié!

. . . . . .

Ensuite, comme si cela ne suffisait pas, nous eûmes en outre de la mer la nouvelle que beaucoup de nos coques avaient été brisées (et telle s'ensuivit la vérité), qui venaient partie de Flandre, de Valence, d'Espagne, d'Iviça et d'autres parties, toutes chargées (sauf quelques-unes) de laine, de peaux et cuirs, de sel, de châtaignes, de cire et de produits d'Iviça. C'étaient d'abord la Condolmiera, puis deux coques de la maison Baldi, une Trévisane, une de la maison Giorgi, dont le patron était un Sabbadini, une « Feleta »,

2. Fol. 521 B. — Entre 26 avril et 2 juin 1430.

avesemo la saita da cielo ferì in lo so alboro, e covene mudarlo, una altra cocha da cha Contariny. Per fortuna la plu parte perise, salvo queste do da driedo, ma gitase el so alboro fuora; che may non fo aldido tante fortune e traverse per tuto el mexe de marzo del M° IIII^c XXX° eser seguido[1]. Che a Christo piaqua non abiemo plu de le altre con tanti dani sy de homeny peridi in mar nonn eser schapoladi, como de l'aver perso, che mal in tuto s'aver posudo rechatarse! Che Christo a quele aneme li abia abudo conpasion! Amen[2].

. . . . . .

M° CCCC XXX°, ady XXV de zugno[3].

Nuova vegnuda in Veniexia scrita fo a la dogal Signoria in questa forma[4] e in favor del re de Franza, chomo[5] el principo de Ragonia[6], ofendendo a le tere[7]

1. Indication se rapportant à la date des faits énoncés.

2. Autres désastres maritimes intéressant le commerce de la Flandre avec Venise. Ces grandes perturbations atmosphériques signalées ici, en mars 1430, dans la Méditerranée occidentale, comme les plus fortes connues de mémoire d'homme, sont à noter.

3. Fol. 552 B. — 25 juin 1430.

4. Dix-neuvième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Résumé d'une lettre adressée directement au gouvernement vénitien, non de Bruges cette fois, comme on s'en rend compte, mais vraisemblablement d'Avignon ou de Marseille, lieux d'où l'on a déjà vu provenir diverses missives de cette époque enregistrées dans le Diario; lettre relatant des événements survenus le 11 juin et arrivée à Venise le 25.

5. Cette lettre contient le récit de la bataille d'Anthon, en Dauphiné, le 11 juin 1430, gagnée par les forces françaises

puis encore une coque de ser Giovanni Bonifacio, une Canale dont, à ce que nous sûmes, le feu du ciel frappa le mât, qu'il fallut changer; une autre coque de la maison Contarini. C'est la tempête qui les perdit pour la plupart, sauf ces deux dernières, dont l'arbre seul fut jeté au dehors. Si bien que jamais ne furent ouïs tant de tempêtes et malheurs qu'il en arriva pendant tout ce mois de mars 1430. Qu'il plaise au Christ que nous n'en ayons plus d'autres, accompagnées de si grands dommages, tant d'hommes qui n'ont pu s'échapper et sont morts en mer, que de biens perdus, toutes choses bien difficiles à réparer! Que le Christ ait eu compassion de leurs âmes! Amen.

. . . . . .

Le 25 juin 1430.

Nouvelle vint à Venise, écrite à la Seigneurie ducale en cette forme, et en faveur du roi de France, comme le prince d'Orange, attaquant les terres du Dauphiné

contre le prince d'Orange en personne, qui venait d'envahir le Dauphiné, de complicité avec le duc de Savoie, avec l'aide de forces bourguignonnes, — agression combinée pour partager entre les deux alliés, à la faveur des guerres de France, cette fructueuse et tentante conquête.

6. Louis de Châlon, prince d'Orange (1410-1463), fils de Marie des Baux, héritière de la principauté d'Orange, et de Jean de Châlon, sire d'Arlay, dans la comté de Bourgogne, son mari, de la maison bourguignonne de Châlon, à une branche de laquelle appartenaient les comtes d'Auxerre et de Tonnerre.

7. Depuis quelque temps, depuis 1428 notamment, en profitant des troubles de France, le prince d'Orange cherchait à prendre pied en Dauphiné. — Depuis le printemps de 1430, un complice s'est offert à lui en la personne du duc de Savoie, sire de Bresse, qui se trouvait maître, en cette dernière qualité, entre Genève et Lyon, de toute la rive du Rhône formant

del Dolfinado e abiando prexo da IIII° luogi[1], lo governador del Dolfinado[2] chon molta giente del re de Franza[3] e altra giente del Do[l]finado[4], a dy XI del

la frontière dauphinoise du nord. — Amédée VIII, duc de Savoie, ressent de violents sujets d'irritation contre Charles VII, irritation provoquée par l'échec de ses combinaisons diplomatiques, par la rupture finale des trêves du 28 août, œuvre compliquée de ses calculs et de ses négociations, œuvre impraticable qui venait de s'écrouler, comme on l'a vu, par l'abandon définitif de tout projet de paix finale. — Le prince d'Orange et le duc de Savoie, au printemps de 1430, sont tout disposés, sous l'instigation du duc de Bourgogne, plus que jamais acquis à l'alliance anglaise, à combiner ensemble une invasion et un partage du Dauphiné. — Invasion à exécuter par le seul prince d'Orange, sous un prétexte trouvé dans l'exercice de droits récemment acquis sur le territoire delphinal, avec le concours des forces savoisiennes et bourguignonnes. Partage à effectuer entre les deux souverains voisins d'Orange et de Savoie. (Sur ces manœuvres et ces projets, Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 256-259, 261.)

1. Les hostilités, plus ou moins déguisées encore, s'ouvrent, par diverses agressions du prince d'Orange, dans les premiers jours de mai. Déjà possesseur, héréditairement, de certains points en Dauphiné, entre autres d'Auberive, commandement du Rhône, vers Vienne, le prince d'Orange, depuis ses intentions de conquête, se réclamant de droits plus ou moins contestables, s'était mis en possession de nombreux lieux forts propres à seconder ses plans. Tels le château d'Anthon, commandement de la rive dauphinoise du Rhône, vis-à-vis de la rive de Bresse, en face l'embouchure de l'Ain, les châteaux de Colombier, de Saint-Romain, de Falavier, au delà d'Anthon dans les terres, d'autres plus avant encore vers l'intérieur jusqu'aux approches de Grenoble. — Mais, en fait de places enlevées de vive force depuis l'ouverture des hostilités, il ne semble en avoir conquis que deux, Azieu et Pusignan, entre Anthon et Lyon. C'est à ces deux forteresses que paraît se réduire le chiffre de quatre, ici indiqué par cette correspondance. (Sur

et ayant pris environ quatre places, le gouverneur du Dauphiné, avec nombreuse gent du roi de France et autre gent du Dauphiné, le 11 du présent mois de

ces faits, *Processus super insultu guerræ Anthonis*, éd. Ulysse Chevalier, dans *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, ap. *Bull. de la Soc. de stat. de l'Isère*, 3e série, t. VI, 1874, n° 97, p. 300-338, § 1-18.)

2. Le gouverneur du Dauphiné, au nom de Charles VII, était nominalement, depuis le 1er novembre 1428, Raoul de Gaucourt, qui se trouvait en même temps, depuis la fin de 1429, capitaine de Chinon. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 263.) — Raoul de Gaucourt, l'ancien défenseur de Harfleur en 1415, longtemps captif en Angleterre, rentré en France en 1427, mêlé depuis à tous les événements de la campagne de 1429, et qu'on a vu récemment aller négocier à Bruges le prolongement de la trêve du 28 août. (Ci-dessus, p. 240, n. 3 et 4.) On s'est expliqué, à cette occasion, sur son rôle et sur ses responsabilités. — Raoul de Gaucourt, dont la présence est encore susceptible d'être constatée à la cour, en Berri, à Mehun-sur-Yèvre, le 16 janvier 1430 (*Ordonn.*, t. XIII, p. 144-145), n'avait donc pu rejoindre son poste avant la fin de l'hiver. On le trouve en tout cas, de façon certaine, présent et agissant en Dauphiné dans le cours du mois de mai. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 259-260.)

3. Les forces royales, assemblées à l'improviste pour faire face à l'invasion, se composaient de compagnies à la disposition du sénéchal de Lyon, Imbert de Groslée (Doc. cités par Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 41; cf. p. 49, n. 2), et surtout de solides bandes de routiers prises à solde, sous le commandement du célèbre condottiere Rodrigue de Villandrando, qui compte déjà dix ans de campagne en France, et dont la journée d'Anthon va faire la gloire et la fortune. (Sur l'engagement de ces bandes, Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 37-42.)

4. Des forces tirées directement du Dauphiné figuraient dans l'armée royale, sous le commandement du maréchal de Dauphiné, Imbert de Groslée, qui cumulait ces fonctions avec

mexe prexente de zugno de M° IIII^c XXX° aver roto lo predito principo[1]; per la qual rota è sta prexi e morti chavali III^m[2], in li qual se truova prexi molti e plu notabel homeny de Savoia, che iera con lo dito principo, intro i quali de Savoia se menzona prexi[3] monsignor de Salanova[4] e so fiolo[5], miser Albertin Mareschalcho[6], Schabamin del Clo[7], lo fiol de miser monsignor de Valusin[8],

celles de sénéchal de Lyon, et d'un chevalier dauphinois, le sire de Maubec. (*Berry*, ad ann. 1430, p. 380; *Processus super insultu*, loc. cit., § 28.) — La noblesse dauphinoise avait été presque anéantie au désastre de Verneuil, en 1424. (Delachenal, *Les gentilshommes dauphinois à la bataille de Verneuil*, ap. *Bull. Acad. delph.*, 3^e^ série, t. XX, 1885, p. 347-358.) Voir ci-dessus, p. 158, n. 3.

1. La bataille d'Anthon, livrée à la vue du château de ce nom, dans la plaine voisine du Rhône, a bien lieu, comme il est ici reporté, le 11 juin 1430, dimanche de la Trinité. Le prince d'Orange, jusque-là aposté en Bresse, et ayant passé le Rhône l'avant-veille seulement, le 9 juin, devant Anthon même, subit un désastre complet qui préserve le Dauphiné de toute menace future. (Récit dans Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 43-52. Cf. : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 261-266; Costa de Beauregard, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*. Sur la détermination du lieu du combat, Delachenal, *Histoire de Crémieu*, p. 52.)

2. Évaluation, en tout cas, exagérée. L'armée du prince d'Orange, en strict dénombrement, paraît avoir compté 1,700 combattants personnels. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31.) 1,200 chevaux gagnés sur les morts, les prisonniers, les cavaliers démontés et les attelages furent vendus le surlendemain sur les marchés voisins. (*Ibid.*, id.) Le chiffre des morts, tant pendant le combat que pendant la poursuite, paraît s'être élevé à 500; le chiffre des prisonniers au même nombre. (*Ibid.*, id.) — Les forces françaises, évaluées au plus près, paraissent avoir compté, d'abord, les compagnies à la disposition du sénéchal de Lyon (Doc. cités par Quicherat,

juin 1430, avait défait ledit prince. Dans cette défaite ont été pris et tués 3,000 chevaux, parmi lesquels se trouvent prisonniers beaucoup et des plus nobles hommes de Savoie, qui étaient avec ledit prince. Parmi ceux de Savoie on mentionne comme prisonniers monseigneur de Sallenoves et son fils, messire Humbert Mareschal, Clavin du Clos, le fils de monsei-

Rodrigue de Villandrando, p. 41; cf. p. 49, n. 2), avec les 200 lances du contingent dauphinois proprement dit (*Berry*, ad ann. 1430, p. 380), puis 300 lances des bandes de Rodrigue de Villandrando, avec les archers afférant (*Berry*, *loc. cit.*).

3. Les conditions de l'alliance secrète du duc de Savoie et du prince d'Orange, conclue sous l'impulsion du duc de Bourgogne, ont été exposées. Les noms qui vont être cités comprennent, en effet, plusieurs personnages féodaux des états du duc de Savoie avec certains autres des états bourguignons.

4. Guigues de Sallenoves, de Savoie, souvent nommé par les chroniques contemporaines comme figurant au service du duc de Bourgogne. (*Processus super insultu*, *loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

5. Personnage qui n'a pu être identifié.

6. Humbert Mareschal, sire de Meximieux, de Bresse. (*Processus super insultu*, *loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469. Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 235-236.)

7. Clavin du Clos, de Savoie, souvent nommé par les chroniques contemporaines comme figurant au service du duc de Bourgogne. (*Processus super insultu*, *loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

8. Personnage qui n'a pu être identifié. Sous ce terme, peut-être défiguré, de « Valusin », faudrait-il voir une déformation du nom de Valfin, seigneurie du comté de Bourgogne, qui paraît, au siècle suivant, aux mains d'une branche de la maison bourguignonne de Vienne (P. Anselme, *Hist. généal. de France*, t. VII, p. 811), maison dont un membre va justement être cité parmi les combattants de la journée d'Anthon?

e lo fiol de monsignor de San Ziorzo[1] in uno castelo dito[2].....[e'l] conte de Furbo[3], e miser Goter de Rupio[4], el miser de Ais[5] e el conte de Goret[6]. E el dito principo de Origens a pena è schanpato con cavay XVIII, e si è reduto dentro lo castelo d'Antonin[7], onde è la dita giente del Dolfinado, e l'ano recluxo[8]. Apareclavase de far zente prestandoy ducati

1. Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy, — fils aîné de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, chevalier de la Toison d'or et chef de la maison de Vienne, — féodal bourguignon. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469; *Monstrelet*, l. II, ch. XCV, t. IV, p. 407. Sur lui, P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 800-801.)

2. Le nom de ce château est demeuré, dans le texte du Diario, sans plus ample désignation. — Dès le début des opérations, le 27 mai, Auberive, possession héréditaire de la maison d'Orange, avait été enlevé par les forces françaises. Dès avant la bataille, du 7 au 10 juin, Pusignan et Azieu, naguère attaqués et pris de force, en mai, par l'invasion orangiste, avaient été réoccupés, et Colombier, récente acquisition du prince, avait eu le même sort. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 260, 261.) — Ce présent texte est seul à mentionner l'envoi, dans une forteresse quelconque, de prisonniers faits à la journée d'Anthon.

3. Jean VIII, comte de Fribourg (1422-1457), grand seigneur féodal souvent cité comme chef de compagnie au service du duc de Bourgogne; il figure, en fait, non parmi les prisonniers, ainsi qu'il est ici relaté, mais parmi les fuyards. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31. Sur lui, *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 94-95.)

4. Gautier de Ruppes, féodal bourguignon, souvent cité comme figurant au service du duc de Bourgogne. (Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

5. Vraisemblablement Jean du Saix, de Bresse. — Aucun autre texte ne paraît signaler sa participation à la bataille d'Anthon. Il est probable que c'est lui qu'il faut reconnaître

gneur de « Valusin » et le fils de monseigneur de Saint-George, en un château dit....., le comte de Fribourg, messire Gautier de Ruppes, messire du Saix et le comte de « Goret ». Ledit prince d'Orange a eu grandpeine à s'échapper avec 18 chevaux, et il s'est enfermé dans le château d'Anthon, devant lequel est ladite gent du Dauphiné, qui l'a enfermé. Il se

sous cette désignation déformée de « el miser de Ais », des témoignages acquis le montrant continuel compagnon d'armes des combattants bressans, dont la présence à la journée d'Anthon est authentiquement établie. (Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 353-354. Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, *loc. cit.*)

6. Personnage qui n'a pu être identifié. Serait-ce celui que le Registre delphinal de Mathieu Thomassin désigne ainsi : « Le comte de... et sa compaignie d'Allemands qu'il menoit », personnage que le Registre delphinal fait figurer, il est vrai, non parmi les prisonniers, comme en ce passage, mais parmi les morts ? (Mathieu Thomassin, *Registre delphinal*, fragment édité dans Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc*, Pièces just., II, p. 328.)

7. Anthon, sur la rive dauphinoise du Rhône, en face le débouché de l'Ain, lieu dont la situation vient d'être précisée.

8. Cette mention de la retraite et du blocus des débris de l'armée du prince d'Orange dans le château d'Anthon fait voir que le récit contenu dans cette correspondance provenait de nouvelles remontant juste à la fin même de l'action. — Le prince d'Orange, avec quelques survivants, — dont cette lettre paraît préciser le nombre, — s'est en effet réfugié d'abord au château d'Anthon, approvisionné pour deux ans, dans l'espoir d'y tenir. Mais, en fait, obligé de quitter presque immédiatement cet abri insuffisant, le prince d'Orange s'échappe dans la nuit, pour traverser le Rhône à la nage, tout armé sur son cheval de combat. Il ne se regarde en sûreté qu'en abordant à la rive bressane, sur les domaines de son allié de Savoie. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265.)

L per lanza, e de so salario ducati XI[1]. E[2] tute queste nuove eser in favor del Dolfino[3], romagnando la donzela sana e gaiarda, aluminada da Dio de gracia, prosperando la via soa[4].

. . . . . .

M° CCCC XXX°, ady III de luio a bon peio[5] (*sic*).

Avemo[6] abudo ase, [e] s'a dito per plu ziorni[7] per avanti che da Brozia (chomo) a dy III de luio fose scrito,

1. Tarif de solde à relever.

2. Ici, pour ces réflexions finales, c'est Antonio Morosini qui paraît reprendre personnellement la parole.

3. Le château d'Anthon va être pris par les forces françaises dès le 13, celui de Falavier le 15. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 33.) Celui de Saint-Romain vers le même temps. (Cf. *Ibid.*, id.) Les forces françaises, sortant du Dauphiné, vont même s'emparer d'Orange le 3 juillet. (Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 52-54.) Le Dauphiné était désormais préservé, sans retour, de l'invasion qui l'avait un instant menacé.

4. A cette date du 25 juin, Jeanne d'Arc, faite prisonnière le 23 mai devant Compiègne, était captive depuis près d'un mois déjà. (Voir ci-après, nouvelles arrivant à Venise le 3 août.) Rien d'étonnant cependant à ce que le fatal événement fût encore ignoré en Provence ou dans le Comtat, lieux d'origine probable de cette présente correspondance, à l'heure où elle était rédigée, bien peu après le 11 juin. Quant à l'arrivée de la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc à Venise, elle n'a lieu que vers le 3 août. (Voir ci-après, nouvelles reçues le 3 août.)

5. Fol. 524 B. — 3 août 1430. Le manuscrit porte en cet endroit : « Ady III de *luio* » (*sic*), soit : « Le 3 juillet ». Mais cette présente transcription de lettre se trouvant matériellement encadrée, dans le texte du Diario, entre des notations

préparait à lever des gens en leur donnant 50 ducats par lance et 11 ducats de solde. Toutes ces nouvelles sont en faveur du dauphin, et la damoiselle reste saine et gaillarde, illuminée par la grâce de Dieu, suivant heureusement sa voie.

. . . . . .

Le 3 juillet [*l.* août] 1430.....

Nous avons très bien su et l'on a dit pendant plusieurs jours, avant que, le 3 juillet, cela nous fût écrit de Bruges, que, le jour de l'Ascension, la damoiselle

d'événements enregistrées sous les dates du 2, puis du 3 août, il paraît évident que la mention « ady III de *luio* » est le résultat de quelque confusion matérielle manifeste entre la date de *réception* et la date de *rédaction* de la lettre. Cette date de *rédaction* paraît bien d'ailleurs indiquée plus loin, dans le corps même du texte, comme remontant précisément à ce jour du 3 juillet : « Ady III de *luio* fose scrito ». La date de *réception* a été évidemment confondue avec elle. Cette présente lettre semble donc bien, en vérité, dater du 3 juillet et être enregistrée ici sous la date réelle du 3 août.

6. Vingtième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Éléments d'information de diverses provenances simultanément enregistrés, avec une certaine confusion, sous la date du 3 août. Il semble qu'il faille y distinguer plusieurs sources de renseignements. D'abord, l'indication sommaire de rumeurs courant à Venise. Puis, et principalement, l'analyse d'une lettre en date de Bruges le 3 juillet, lettre confirmant ces rumeurs. Ensuite, quelques réflexions personnelles émises par Antonio Morosini même. Enfin, l'enregistrement de différents échos répandus à Venise postérieurement à la réception de cette lettre.

7. Indication sommaire de rumeurs courant à Venise, ici rappelées en quelques mots.

che[1], in lo dy de la Sensan (*sic*)[2], la damixela [che] steva[3] in colegacion et in perfeto amor con lo re de Franza miser lo dolfin[4], con el qual la giente soa aver meso a l'asiedio de Paris[5] per muodo[6] non se aver speranza queli

1. Ici commence l'analyse de la lettre en date de Bruges le 3 juillet, confirmative de ces rumeurs.

2. Jour de l'Ascension, jeudi 25 mai 1430. — Dans l'esprit de tout ce passage, cette indication de date, quelque peu erronée d'ailleurs quant à cette application, se rapporte au fait final de la phrase, à la capture de Jeanne d'Arc devant Compiègne. Événement survenu, en réalité, le mardi 23 mai. (Voir ci-après, p. 298, n. 3.)

3. Cette lettre du 3 juillet relate ici un bruit erroné, tant en ce qui pourrait concerner une campagne commune quelconque concertée en ce moment entre Charles VII et Jeanne d'Arc, comme en ce qui pourrait se rapporter à une entreprise sur Paris tentée en cet instant par Jeanne d'Arc seule.

4. Le roi, séjournant en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, depuis la mi-novembre jusqu'à la fin de février, a pris ses quartiers, vers cette fin de février, à Sully-sur-Loire, la résidence féodale du tout-puissant Georges de la Trémoille, reconquise l'an précédent, avec Jargeau, après la délivrance d'Orléans, séjour où Charles VII s'attarde jusque dans le cours d'avril, et d'où, vers cette époque, il regagnera les pays du centre, qui le retiennent désormais, pour longtemps, de façon presque continue. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265-268.) — Jeanne d'Arc, qu'on retrouve dans la région de la Loire, à Jargeau, le jour de Noël, 25 décembre 1429 (*Bourgeois de Paris*, 4 juillet 1431, p. 271-272), après le lamentable échec du siège de la Charité, a passé le fort de l'hiver dans les provinces du centre, peut-être à Bourges même, dans le voisinage de la cour dont la résidence est Mehun-sur-Yèvre, peut-être à Orléans. (Comptes de la ville de Tours, *Procès*, t. V, p. 154-156; Comptes de la ville d'Orléans, à la suite de *Journal du siège*, p. 232, *Procès*, t. V, p. 270. Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. x.) Presque tout le mois de mars, on la trouve à Sully-sur-Loire, en compagnie du roi.

(alors en alliance et parfaite amitié avec le roi de France messire le dauphin, et celui-ci avait mis sa gent au siège de Paris, de sorte qu'il n'y avait nul

(Lettres de Jeanne d'Arc, en date de Sully, le 3, le 16, le 28 : *Procès*, t. V, p. 156-159 ; Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., nos 15, 16, p. 105-107, et *Procès*, t. V, p. 159-162.)

5. Ce bruit inexact d'une entreprise sur Paris, ainsi recueilli par cette lettre du 3 juillet, ne peut s'expliquer que par une déformation des faits récents au cours desquels, jusque vers l'époque de la mi-mai, s'est exercée l'action de la Pucelle. Partie de Sully, dans les derniers jours de mars, plutôt en prisonnière surveillée qui s'évade, Jeanne d'Arc, loin du roi décidé à ne pas ouvrir la campagne, s'est jetée de nouveau vers le combat, à l'achèvement de son œuvre. (Lettre en date de Sully, le 28 mars, *loc. cit.*, départ en mars ; *Cagny*, mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 32.) D'une traite, aux approches de Paris, où vient d'échouer de si peu la grande conjuration découverte vers le 21 mars, elle a gagné, comme il est acquis, la position aventurée de Lagny, sur la Marne, entre les places de Melun et de Meaux, toutes deux toujours aux mains de l'ennemi, et y tient la campagne avec quelques forces qui la suivent. Après une démonstration inutile poussée jusque « sur les fossés de Melun », pendant la semaine de Pâques, entre le 17 et le 22 avril (Interr. du 10 mars, *Procès*, t. I, p. 115-116), on la voit, le 24 avril encore, à Lagny, en intention de se rendre à Senlis, où peut-être entre-t-elle effectivement à faible compagnie. (Délib. du conseil de ville de Senlis, en date du 24 avril, Arch. mun. de Senlis, ap. *Musée des arch. dép.*, p. 304-306 ; cf. *Cagny*, *loc. cit.* Voir Flammermont, *Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans*, *loc. cit.*, p. 245.) Le 14 mai seulement, entrée peut-être de la veille, on trouve sa trace à Compiègne.

6. Depuis lors, depuis ce moment de la mi-mai, Jeanne d'Arc s'est tenue éloignée de la région parisienne, et désormais, jusqu'à son dernier jour de liberté, jusqu'au drame du 23 mai, c'est à Compiègne et autour de Compiègne, sans aucun rayonnement vers la direction de Paris, que s'exerce son action.

espoir que ceux qui sont dans la ville pussent résister à la couronne du Dauphin) avait été prise par les

Jeanne d'Arc, le 14 mai, est présente à Compiègne. (Seule date et seul fait réels résultant, jusqu'ici, de sources authentiques : Comptes de la ville de Compiègne, aux Arch. mun. de Compiègne, dans Alexandre Sorel, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, p. 145, n. 3.) — Depuis, elle s'épuise en chevauchées fiévreuses dans un vaste rayon autour de la place menacée, essayant par toutes les directions d'attaquer à revers les forces assiégeantes, infatigable, mais la fortune et la chance de l'heure à présent tournées contre elle, et recueillant partout désastre sur échec. — Défaite au pont de l'Oise de Pont-l'Évêque, au-dessus de Compiègne, aux approches de Noyon, dans une tentative de dégagement de Choisy par cet immense détour au nord-ouest, défaite qui laisse l'ennemi toujours maître de ce précieux passage. — Trahison à Soissons, devant le pont de l'Aisne, dans un second effort de dégagement de Choisy par un circuit plus vaste encore au nord-est, trahison qui va livrer au parti bourguignon la place française de Soissons. — Perte, enfin, de Choisy même, bastille avancée de Compiègne, bientôt enlevée par les assaillants, revers qui oriente contre Compiègne une de ses plus fortes défenses organiques. — Une dernière entreprise, dont l'objet réel demeure encore imprécis, mène la Pucelle à Crépy-en-Valois, seul accès de Compiègne demeuré libre vers le pays français. — Revenant de Crépy au petit jour (Interr. du 10 mars, *Procès*, t. I, p. 114; cf. *Cagny*, 23 mai; *Procès*, t. IV, p. 32), elle rentre à Compiègne, le mardi 23 mai, pour ses dernières heures de liberté. (Sur cette date, page suiv., n. 1 et 3.)

4. Cette lettre du 3 juillet relate ici le bruit, exact cette fois, de la capture de Jeanne d'Arc sous les murs de Compiègne. Seulement l'événement, au lieu de remonter au jour de l'Ascension, 25 mai, comme il est ici avancé, date en réalité du 23. (Sur cette date, page suiv., n. 3.) — C'est par la simple mention qui suit, énoncée ici comme le simple reflet d'une rumeur recueillie par cette lettre du 3 juillet, que va se trouver simplement signalé, comme on voit, ce dramatique et poignant événement.

5. Le 23 mai, en face Compiègne, l'aspect du siège est le

Borgogna[1]. La qual[2] donzela per quelo non avemo se de quela sia sta defenido niente[3]; saverase[4] per avanty[5].

suivant. Sur la rive droite de l'Oise, vis-à-vis la place et le pont, les forces bourguignonnes et anglaises ont pris position dans la plate vallée, couverte de prairies basses, recoupée çà et là de chaussées en saillie, qui sépare la berge de la rivière et les premiers ressauts du plateau de Picardie. Les Anglais sont en aval, vers le sud, à Venette, au pied des côtes. Les Bourguignons campent au droit de la tête du pont, et aussi en amont, vers le nord : devant le pont, à Margny, sur la chaussée qui court vers Montdidier et Amiens : en amont, au pied des hauteurs, à Clairoix, à Coudun, où se tiennent en personne Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne. (Sur ces dispositions avérées et acquises : Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 85-86; Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 329-330.) — Le pont de l'Oise de Compiègne se trouvant alors, comme on l'a dit, un peu plus en aval qu'aujourd'hui, il s'ensuit que l'emplacement du boulevard construit en tête de pont, avec l'amorce de la route de Margny et de Montdidier, sortant de ce boulevard, et l'espace de prairies situées de part et d'autre de cette route, devant ce boulevard, espace où la Pucelle, après une lutte suprême, va être faite prisonnière, soit, en un mot, tout cet ensemble de dispositions topographiques commandé par la situation du pont, se trouve à reporter à une faible distance des points où l'état actuel des lieux semblerait placer le théâtre exact de ces faits.

1. Le mardi 23 mai, une sortie est décidée pour ce jour même, pour la fin de l'après-midi, sortie de sérieuse offensive destinée à désorganiser par avance les apprêts de l'attaque. Vers six heures du soir, la sortie s'opère par le pont de l'Oise, au travers du boulevard qui garde la tête du pont. Margny, longue rue de chaussée, au droit du pont, est enlevé d'emblée. L'insuccès commence à Clairoix. Le désastre s'achève dans le retour en désordre sur le boulevard, devant l'entrée duquel les Anglais de Venette, vite accourus à la rescousse, ont coupé la retraite. Les premiers fuyards entrés en déroute, les défenses de l'ouvrage se rabattent sur le gros des combattants refoulés. Dans la prairie que ferme le fossé béant, devant le pont-levis immo-

gens du duc de Bourgogne. Nous ne savons rien de ce qui est advenu d'elle; on le saura par la suite.

bile qui ne redescend pas pour elle, celle qui valait tout le sang de France est vouée à son martyre.

2. Les quelques mots qui suivent représentent quelques réflexions personnelles émises par Antonio Morosini même.

3. Les bruits recueillis dans cette lettre du 3 juillet placeraient donc au jour de l'Ascension, jeudi 25 mai, la date de la capture de la Pucelle. En réalité, et ceci hors de toute discussion sérieuse, l'événement a lieu le mardi 23 mai, avant-veille de l'Ascension. Il est incroyable de voir à quelles divergences de dates, parmi les historiens les plus autorisés, un événement de cette importance a pu prêter. Pour ne citer que les opinions discutables, les dates du mercredi 24, veille de l'Ascension, et du mardi 23, avant-veille, ont été tour à tour adoptées, critiquées, rejetées, quelquefois par les mêmes auteurs. Il serait fastidieux de réitérer ici discussions et arguments à l'appui. L'examen des *textes probants* ne peut laisser de doute sur la date du mardi 23 mai. C'est l'opinion à laquelle, en fin de compte, se sont ralliés les historiens spéciaux de ce siège et de cette journée. (Alexandre Sorel, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, p. 171-204, 211-218; Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. I, p. 220-226.)

4. Aucun écho ne se trouve ici rapporté concernant la présence, parmi les défenseurs de Compiègne, d'un corps de 200 « hommes ytaliens », que la Pucelle aurait directement commandés, amenés par elle à Compiègne et ayant pris part à la sortie du 23 mai, fait avancé avec une certaine précision par un témoignage unique jusqu'ici. (*Chron. de Tournai*, p. 415-416.)

5. Ces bruits, de quelque origine qu'ils soient, ne font, comme on voit, aucune mention et ne recueillent aucun écho d'une trahison quelconque, susceptible d'avoir été sciemment ourdie contre la Pucelle par Guillaume de Flavy, le commandant français de la place de Compiègne, sujet de discussions passionnées, où le courage, le désintéressement et le patriotisme de Guillaume de Flavy ne peuvent, en tout cas, être sérieusement mis en cause.

Ma[1] dapuo è sta dito[2] questa donzela[3] eser sta confinada[4] con pluxor donzele in una forteza con scorta de bona varda[5], e[6] non posando eser tanto vardada, quando fo de piaxer de Dio[7], quela se

1. Ici commence l'enregistrement de différents échos répandus à Venise postérieurement à la réception de cette lettre.

2. Le bruit ici enregistré a évidemment trait au transfert, effectivement opéré après diverses étapes préalables, et au séjour de la Pucelle au château de Beaurevoir, résidence féodale de Jean de Luxembourg, devenu maître de la personne de Jeanne d'Arc prisonnière.

3. S'étant rendue en personne, dans la prairie de Compiègne, à Lionel, bâtard de Wandomme, dépendant lui-même de l'hôtel et compagnie de Jean de Luxembourg, Jeanne d'Arc, comme il est établi, est prisonnière en titre de Jean de Luxembourg. Emmenée rapidement, sitôt sa capture, jusqu'au plus proche quartier bourguignon, à Margny probablement, — conduite ensuite, au bout de trois ou quatre jours, dans une prison temporaire plus sûre, plus avant en Picardie, à huit lieues de Compiègne environ vers le nord, au château de Beaulieu, domaine d'une maison française attachée à la cause nationale, alors occupé, l'état de guerre aidant, par des forces sous le commandement de Jean de Luxembourg, — Jeanne d'Arc a enfin été transférée, comme lieu de captivité définitif, au château de Beaurevoir, à quinze lieues de Beaulieu environ, toujours plus avant vers le nord, possession héréditaire et capitale féodale de Jean de Luxembourg, et où sa prisonnière, au moins autant contre amis que contre ennemis, se trouve plus directement sous sa surveillance et sous sa main. (Faits acquis et établis, voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 1-13. Sur Beaulieu, Leroy-Morel, *Notice hist. sur Beaulieu-les-Fontaines*, ap. *la Picardie*, t. IV, 1858, p. 137-234. Sur Beaurevoir, Gomart, *Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir*, ap. *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, t. XXVIII, part. II, 1865, p. 305-348.)

4. A Beaulieu, Jeanne d'Arc a pu stationner une quinzaine de jours au plus, entre la fin de mai et les premiers jours de juin. La limitation à une quinzaine de la durée de ce séjour à Beau-

Mais, depuis, on a dit que cette damoiselle avait été enfermée avec plusieurs damoiselles dans une forteresse, sous escorte et bonne garde; mais que, ne pouvant être si bien gardée que Dieu ne pût faire à son

lieu résulte de la fixation de son terme final, lequel est lui-même établi par ce qui suit. — A Beaurevoir, elle a pu passer quatre mois environ, entre le début de juin et la fin de septembre. La limitation de la durée de ce séjour à Beaurevoir à environ quatre mois (plutôt moins que plus) résulte de témoignages acquis. (Interr. du 3 mars, *Procès*, p. 109-111.) La fixation de son terme final doit désormais, d'après de récentes et ingénieuses déductions, être arrêtée, au plus tard, aux derniers jours de septembre, la présence à Arras de la Pucelle, transportée hors de Beaurevoir, étant formellement constatée quelques jours avant le 30 septembre. (Abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, p. 14-18, d'après Extraits des anciens registres des consaux de la ville de Tournai.)

5. A Beaurevoir, en effet, Jeanne d'Arc captive avait trouvé, y faisant leur résidence habituelle et coutumière, des femmes de la maison de Luxembourg, — toutes portant aussi, par une singulière coïncidence, le prénom de Jeanne, — la tante, la femme et la belle-fille de Jean de Luxembourg. D'abord sa tante Jeanne de Luxembourg, la vénérable « demoiselle de Luxembourg », sœur de son père et du grand connétable Waleran, marraine de Charles VII. Puis sa femme Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux. Enfin la fille du premier mariage de celle-ci, Jeanne de Bar, la jeune « demoiselle de Bar », héritière, de par son père, du comté de Marle, de moitié de la seigneurie de Coucy et de moitié du comté de Soissons. Envers la douloureuse prisonnière, elles surent avoir, en différentes occasions, de bienveillants égards de femme. (Sur elles, voir Annexe XIX.)

6. Le bruit ici enregistré représente un intéressant écho, mais combien transposé et déformé, de la tentative d'évasion effectivement entreprise par Jeanne d'Arc pendant son séjour à Beaurevoir.

7. Dès son passage à Beaulieu, Jeanne d'Arc avait hasardé et manqué une première tentative d'évasion. Sortie du lieu où

partì[1] e retorna[2] a la giente soa senza molesta de la persona soa[3].

. . . . . .

M° CCCC XXX°[4].

Zuobady a III avosto, vignando al venere, da maitina, a dy III° del M° IIII^c XXX°, fo scrito per una letera da Milan dal nobel homo miser Andrea Contarini fo de miser Zane scrita a so nievo ser Domenego[5] Michiel (so nievo), el qual in Milam iera anbasador al ducha de Milam, scrivandoy aver sapudo de bocha de quelo per novela da so suoxero ducha de Savoia[6], e

elle était tenue enfermée, en passant par une ouverture pratiquée entre deux pièces de bois, elle avait été reprise, par un coup d'infortune, dans l'intérieur du château. (Sur cette tentative, voir Annexe XX.)

1. Le fait de la tentative d'évasion de Beaurevoir, auquel ce présent passage fait ici allusion, tentative manquée et terminée par une chute grave dans les fossés du château, est acquis et établi de tout temps. Longtemps admis comme un acte à demi inconscient, un saut dans le vide du haut de la plate-forme d'une tour, ce dramatique épisode, grâce à la divulgation relativement récente d'un précieux texte, a pu désormais prendre une apparence plus véridique et plus humaine, celle d'une évasion en règle, tentée par une fenêtre de la tour où la prisonnière était enfermée, et essayée par l'extérieur du château. (Sur cette tentative, voir Annexe XXI.)

2. La notation de ces bruits à Venise, à cette date du 3 août, permet, comme on s'en rend compte, de fixer un peu plus précisément qu'on ne pouvait le faire jusqu'ici l'époque de l'essai d'évasion de Beaurevoir. Même avec la délimitation du séjour à Beaurevoir, tel qu'on pouvait l'établir, du début de juin à la fin de septembre (p. précéd., n. 4), on n'était guère fondé à assigner à la tentative en question, entre ces termes extrêmes, une date plutôt que l'autre. Le témoignage ici présenté établit désormais que cette tentative d'évasion a lieu à une époque telle que le bruit déformé en ait pu parvenir à Venise à la date du 3 août.

plaisir, elle s'échappa et retourna vers ses gens sans avoir été molestée en sa personne.

. . . . . .

1430.

Dans la nuit du jeudi 3 août au vendredi, le matin du 4 août 1430, le noble homme messer Andrea Contarini, fils de messer Giovanni, résidant à Milan comme ambassadeur près le duc de Milan, écrivit une lettre à son neveu ser Domenico Micheli. Il lui écrivait qu'il avait entendu dire audit duc, qui en avait eu la nouvelle par son beau-père le duc de Savoie (et

3. Ce bruit répandu jusqu'à Venise, selon lequel Jeanne d'Arc aurait réussi sa tentative d'évasion, sans mal pour sa personne, et sans être arrêtée dans sa fuite, montre à quel point put s'établir immédiatement cet épisode de sa légende. De la tentative manquée de Beaulieu, de la tentative de Beaurevoir, manquée encore, mais ayant préservé si extraordinairement sa vie, se dégage spontanément une rumeur de merveille. Le témoignage ici présenté à propos du fait déformé de Beaurevoir en porte avec lui une nouvelle preuve, en faisant comprendre la sourde et opiniâtre crédulité que devait rencontrer, quelques années plus tard, l'apparition des diverses fausses Jeanne d'Arc. La Pucelle elle-même, dans son intrépide attitude devant ses juges, devait reconnaître « qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu qu'elle ne se eschappast voulentiers ». (Interr. du 15 mars, *Procès*, t. I, p. 163.)

4. Fol. 524 B. — 4 août 1430.

5. *Domenego*. Inc. fol. 525 A.

6. Vingt et unième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Analyse d'une lettre d'Andrea Contarini, ambassadeur de Venise à Milan, à son neveu Domenico Micheli, arrivée à Venise dans la nuit du 3 au 4 août, lettre résumant une missive reçue par Filippo-Maria, duc de Milan, de son beau-père, Amédée VIII, duc de Savoie. Marie de Savoie, fille du duc de Savoie Amédée VIII, a épousé, en 1428, Filippo-Maria, duc régnant de Milan.

cusì dapuo in Veniexia eser sta leta e afermada per lo zionzer de miser lo marchexe da Ferara[1], dito a bocha a la Signoria, e anchora per molti marchadanti todeschi vegnudy in Fontego[2], che a dy .. del mexe de luio a Conpeio eser sta una bataia e rota in la giente del ducha de Borgogna dada per i Franceschi, e per molty vegna raxionado e dito che tra le pa[r]te de sta de morti e de feridy ase, e aver como fo dito de sia mancady da persone XIIIm intro prexi, morti e scanpadi, e sì veramente sia dita scanpado el duca de Borgogna, over veramente morto[3].

. . . . . .

Sabado[4] dy v dito de sovra da doman, azionse la scarsela da Broza in Veniexia, e aver dì XV partida. Per lo corier a duto le letere se sope da quelo a bocha quelo in lo camin aver aldido[5] la[6] giente del ducha de

1. Nicolas III d'Este, marquis de Ferrare, arrive en effet à Venise le 1er août 1430, en compagnie de Gianfrancesco de Gonzague, seigneur de Mantoue, pour faire part au gouvernement vénitien du mariage décidé entre Marguerite, fille du seigneur de Mantoue, et Lionel, bâtard de Ferrare, destiné à être bientôt légitimé, pour succéder directement à son père en 1441. (*Sanuto*, col. 1009; cf. col. 1037; Litta, *Famiglie celebre Italiane*, t. II, Este, tabl. XI, XII, t. III, Gonzaga, tabl. III.)

2. Confirmation, par ces diverses sources, des nouvelles susdites, qu'on vient de voir transmises de Savoie à Milan et de Milan à Venise.

3. Cette nouvelle d'un échec aussi sérieux attribué aux forces bourguignonnes devant Compiègne, à cette époque ainsi précisée du mois de juillet, est singulière à relever. La multiplicité et la variété des sources, d'où elle paraît provenir sous une forme identique, doivent exclure, à ce qu'il semble, l'hypothèse de la fausseté intégrale du fait ainsi présenté. La pré-

telle fut ensuite à Venise la nouvelle, lue et confirmée par l'arrivée de messire le marquis de Ferrare, répétée oralement à la Seigneurie, et aussi par beaucoup de marchands allemands venus au Fondaco), que le .. du mois de juillet il y avait eu à Compiègne une bataille où la gent du duc de Bourgogne avait été défaite par les Français, et que beaucoup disent et racontent qu'il y a eu des deux parts beaucoup de morts et de blessés et que (dit-on) 14,000 personnes sont perdues, prisonniers, morts ou fugitifs, et que l'on affirme, les uns que le duc de Bourgogne s'est échappé, les autres qu'il est vraiment mort.

. . . . . .

Le samedi 5 dudit mois, sur le lendemain, arriva à Venise la valise de Bruges qui en était partie quinze jours auparavant. Par le récit du courrier qui apporta les lettres on sut qu'en chemin il avait entendu dire

cision avec laquelle le document suivant présente ce même fait sous des couleurs pareilles contribue encore à faire tenir cette nouvelle pour expression d'une vérité au moins relative. — Les diverses hypothèses auxquelles peut donner lieu cette rumeur vont être discutées à l'occasion de la lettre qui suit, dont le contenu, plus explicite et plus circonstancié sur ce sujet, appelle plus naturellement un commentaire.

4. Fol. 525 A. — 5 août 1430.

5. Vingt-deuxième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Nouvelles apportées par un courrier parti de Bruges vers le 22 juillet, arrivé à Venise dans la nuit du 5 au 6 août : nouvelles ne résultant pas des lettres écrites de Bruges, dont ce courrier est chargé, mais provenant seulement des échos recueillis en chemin par ledit courrier, rapportés par lui oralement à Venise. (Cf. ci-après nouvelles arrivant à Venise entre le 4 et le 25 janvier 1431.)

6. Confirmation plus accentuée du fonds de nouvelles con-

Borgogna insenbre con el canpo d'Ingelexi[1] eser stady a Conpeio[2], e siando stadi meso in ponte in forteza, e voiandol queli aquistar over spianarlo e disfarlo[3], tanta giente starli meso atorno, che per bataia nè per altra vixa no'l pote aver; e dapuo cavade le ponte de sotoy, roinalo zoxo, e molty ase de fo desfati e de morti per lo dito muodo[4]. Sì che veramente ancora per questa

cernant l'échec attribué aux forces bourguignonnes et anglaises devant Compiègne, déjà signalé par le précédent document. — Ce présent extrait permet de constater que la nouvelle de ce fait de guerre survenu devant Compiègne n'était pas encore parvenue à Bruges vers le 22 juillet, date approximative où le courrier en question quittait Bruges.

1. Un contingent anglais, en effet, coopérait avec les forces bourguignonnes, comme il est acquis, au siège de Compiègne, dès les premières opérations dirigées contre les approches de la place. Après le combat de Pont-l'Évêque, après la prise de Choisy, lors de la mise du siège devant Compiègne même, il avait pris ses quartiers à Venette, sur la rive de Picardie, un peu en aval de la tête de pont de Compiègne; c'est de là qu'il a pris part à l'action du 23 mai. — Depuis, ce contingent, plus ou moins employé, a participé à diverses opérations. (*Bourgeois de Paris*, entre 23 mai et 17 juillet, p. 255-256; *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 11 juin, fol. 499 r°, 499 v°.) En tout cas, vers la fin de juin ou le début de juillet, à ce qu'il semble, une permutation d'effectif remplace le contingent primitif par un autre corps de 1,000 à 2,000 combattants. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCI, XCIV, t. IV, p. 396-398, 405; *Saint-Remy*, ch. CLXVIII, t. II, p. 181-182, tous deux comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXI-XXIII, XXIV, t. II, p. 64, 68, 69; cf. *Berry*, ad ann. 1430, p. 382.)

2. Depuis la journée du 23 mai, depuis la prise de la Pucelle devant le boulevard de Compiègne, le siège s'est poursuivi plus étroitement. Le 26, lendemain de l'Ascension, peut-être même dès la veille, un mouvement a fait avancer le gros des forces bourguignonnes, de Coudun et de Clairoix, où campaient d'abord le duc et Jean de Luxembourg (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIII, LXXXVI, t. IV, p. 383-384, 386-389, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XII,

que la gent du duc de Bourgogne en était venue aux mains à Compiègne avec l'armée anglaise ; que le pont était fortement gardé et que, les Anglais voulant s'en emparer ou le détruire et le défaire, il y eut tant de gent mise à l'entour que par bataille ou autre guise ils ne le purent avoir ; qu'ensuite, le pont ayant été miné par-dessous eux, il s'écroula, et qu'en très grand

XIV, t. II, p. 38-39, 47-50), jusqu'à Venette et à Margny : Philippe le Bon se loge à Venette avec les Anglais, Jean de Luxembourg à Margny avec le corps qui s'y tenait déjà. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXVIII, t. IV, p. 390, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XVI, t. II, p. 51-52 ; Lettre de Philippe le Bon, en date de Venette, le 25 mai, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 420-421 ; *Saint-Remy*, ch. CLXVI, t. II, p. 180.) Presque aussitôt est édifié dans la « prée » (*Monstrelet, loc. cit.*, p. 384, comp. av. *Chastellain, loc. cit.*, p. 39) descendant à la rivière, — face à face le boulevard qui défend la tête de pont, — un ouvrage fortifié, une bastille épaisse et trapue, elle-même garnie d'ouvrages avancés, destinée à contre-battre le boulevard et à en préparer l'assaut final. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXVIII, t. IV, p. 390-391, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XVI, t. II, p. 52-54 ; cf. *Saint-Remy*, ch. CLXVI, t. II, p. 180.) Des mineurs du pays de Namur, experts praticiens de percements et de boisages, figurent dans l'armée bourguignonne. (De la Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 26.) Des rencontres au fond des fossés, des combats dans la mine, des corps à corps de sape souterraine y ont lieu journellement. (*Ibid.*, id.) — Une intéressante narration de ces faits est présentée par M. Paul Marin. (*Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 20-57.)

3. Il s'agit donc manifestement dans ce document, comme dans le document précédent, que ce présent récit vient corroborer, d'un combat livré par les forces anglo-bourguignonnes, en vue d'enlever le boulevard français de Compiègne, tête du pont de l'Oise.

4. Ainsi, c'est bien un échec anglo-bourguignon subi devant Compiègne que ces nouvelles, comme les précédentes, pré-

via[1] se dè ben creder el canpo[2] sia romaxo[3] venzedor[4] ai Franzeschi[5] con la giente seguita la donzela

tendent relater, ces bruits de source si diverse, ceux-ci comme les précédents, s'accordant tous dans ce même écho.

1. Il s'agit ici d'une action engagée devant Compiègne. Or, on a vu comment les données du présent extrait faisaient reconnaître que la nouvelle de l'événement n'était pas encore parvenue à Bruges vers le 22 juillet, étant apprise, en cours de route seulement, par le courrier, qui l'apporte à Venise dans la nuit du 5 au 6 août. D'autre part, les données de la précédente lettre faisaient voir cette même nouvelle arrivant aussi en Savoie, de façon à parvenir à Venise, de cette région, par la voie de Milan, dans la nuit du 3 au 4 août, arrivant également en Allemagne et à Ferrare, de façon à parvenir à Venise, de ces divers lieux, vers le même moment. — En tenant le compte nécessaire des distances à parcourir, il semble donc bien que ce fait de guerre, quels qu'en soient au fond la nature, le caractère plus ou moins exact ou exagéré, ait dû survenir devant Compiègne vers le 15 ou le 20 juillet environ.

2. Or, vers cette époque, aucun témoignage, parmi ceux connus jusqu'ici, ne mentionne d'échec grave essuyé par les forces anglo-bourguignonnes devant Compiègne.

3. Seulement, dans les combats journaliers livrés entre la grosse bastille bourguignonne et le boulevard français, on peut préciser que, vers la date déjà reculée du 24 juin, les mineurs de l'armée bourguignonne, cheminant de leur bastille vers le boulevard, avaient été, dans un corps à corps souterrain, malmenés et repoussés avec pertes. (Comptes de la ville de Compiègne, Bibl. nat., mss., coll. de Picardie, t. XX *bis*, fol. 11 v°.)

4. Cette exception à part, c'est plutôt de succès bourguignons, au contraire, qu'il s'agit vers cette époque. — Vers la fin de juin ou le début de juillet, le duc de Bourgogne, resserrant encore le siège et payant énergiquement de sa personne, vient s'installer dans la bastille même, à demi enterrée sous le sol, sous les troncs de chêne massifs qui cuirassent son pourtour. (*Monstrelet*, l. II, ch. xci, t. IV, p. 396, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxi, t. II, p. 64; cf. *Saint-*

nombre ils furent blessés et tués de cette manière. De sorte que vraiment, par cette voie encore, on doit

Remy, ch. CLXVI-CLXVIII, t. II, p. 180-182.) — Puis, le duc de Bourgogne toujours présent au siège, où il demeure jusqu'après le 15 août (*Saint-Remy*, ch. CLXIX, t. II, p. 182-183), le boulevard français de Compiègne est lui-même emporté d'assaut dans une surprise de nuit. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCI, t. IV, p. 396-397, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXI, t. II, p. 65-66; *Chron. des Cordeliers*, entre 4 et 31 [voir ci-dessous] juillet, fol. 500 r°; *Saint-Remy*, ch. CLXVI, t. II, p. 180.) Action qui pourrait être fixée aux environs du 15 ou du 20 juillet. La Chronique des Cordeliers (*loc. cit.*, fol. 500 v°) rapporte l'événement entre le 4 juillet et le 4 août, sous la rubrique « en ce dit moix », signifiant par le cadre des faits environnants qu'il s'agit là du mois de juillet, et, par conséquent, plaçant implicitement le fait entre le 4 et le 31 juillet. Monstrelet (*loc. cit.*, l. II, ch. XCI, t. IV, p. 396), suivi par Chastellain (l. II, ch. XXI, t. II, p. 64), assigne aux opérations du siège du boulevard une durée d'environ deux mois, en faisant remonter les premiers assauts de l'ouvrage à la fin de mai. Ce qui tendrait à reculer l'événement au moins jusque vers la mi-juillet. — D'autre part, la nouvelle du fait, — il s'agit, comme on l'a vu, d'une surprise de nuit, — arrive à Lille par courrier le 21 juillet. (De la Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 28.) Comme comparaison de distance et de délai, on peut observer que la nouvelle de la prise de la Pucelle, événement survenu le 23 mai au soir devant Compiègne, était parvenue au même lieu de Lille, également par courrier, le 26 mai. (*Ibid.*, p. 27.) — Ce qui tendrait, en définitive, à placer la prise du boulevard de Compiègne vers le 18 ou le 20 juillet. (Récit de ces faits dans Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 57-67.)

5. A quel événement exact et précis veulent faire allusion ces singulières nouvelles parvenant à Venise, avec cette concordance, de tant de points différents ? — Est-ce à cette action même de la prise du boulevard de Compiègne, transposée de fond en comble par la rumeur populaire, intervertie de succès

dita per avanti, che tuti i suo fati eser e procieder da Dio[1]; la vada per questa via[2]!

E avesemo[3] per questo meso IIII° nostre coche de Veniexia e IIII° de Zenovexi, carge de vini, eser zionte a La Scluxa. Dio de sia regraciado[4]!

. . . . . .

en échec pour le duc de Bourgogne, peut-être à la suite d'une première phase malheureuse de l'assaut n'ayant pas laissé trace dans la chronique acquise du siège de Compiègne? S'il devait en être ainsi, on trouverait là, une fois de plus, un de ces cas d'interversion de nouvelles, dont certains événements, au cours de cette publication, ont fait reconnaître déjà maint exemple. C'est ainsi, par exemple, que pour la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, pour celle de Verneuil, en 1424, une heure première de déroute les avait fait, à travers une bonne partie de la France, proclamer défaites bourguignonnes et anglaises, au lieu des victoires décisives qu'elles représentaient. — Est-ce à quelqu'autre fait d'armes, distinct de celui qu'on vient de reconnaître, survenu quelques jours plus tôt ou plus tard, devant le boulevard de la tête de pont ou sur le milieu même du pont, fait d'armes ayant tourné au détriment des forces anglo-bourguignonnes, et négligé par les annalistes officiels du parti bourguignon, Monstrelet, Saint-Remy, Chastellain, tous attachés cependant à n'omettre aucun détail d'une campagne où le duc de Bourgogne tient en personne le premier rôle? S'il devait en être ainsi, les annales du siège de Compiègne auraient à s'enrichir d'un épisode captivant. — En tout cas, le grossissement extraordinaire de l'événement par l'écho populaire est à relever. Relatant cette même rumeur, le document précédent, enregistrant le faux bruit de la mort du duc de Bourgogne dans le combat, estimait, comme on l'a vu, à 14,000 hommes les forces anglo-bourguignonnes soi-disant écrasées dans cette journée, soit 4,000 de plus que l'armée anglaise engagée au choc suprême de Verneuil.

1. Cette allusion à la participation de Jeanne d'Arc, prisonnière en fait depuis le 23 mai, à ce fait d'armes plus ou moins

bien croire que le champ de bataille soit resté aux Français vainqueurs avec la gent qui suit la damoiselle nommée par avant, dont tous les faits sont et procèdent de Dieu; qu'elle continue en cette voie!

Nous apprîmes aussi par ce messager que quatre de nos coques de Venise et quatre coques génoises, avec un chargement de vins, étaient arrivées à l'Écluse. Que Dieu en soit remercié!

. . . . . .

fabuleux de Compiègne, survenu vers la mi-juillet, est-elle enregistrée ici comme faisant partie des bruits recueillis en route par le courrier parti de Bruges vers le 22 juillet, ou bien en qualité de commentaire personnel de l'auteur du Diario, lequel, depuis quelques jours, au moins depuis le 3 août, pouvait croire, comme on l'a vu, à la réussite de l'évasion tentée par la Pucelle hors de Beaurevoir? (Voir la lettre du 3 août.) On ne saurait, à vrai dire, l'affirmer. En tout cas, comme signe de la persistance de la foi des foules dans le succès de l'œuvre finale de la Pucelle, une telle indication est précieuse à retenir. Jeanne d'Arc est prisonnière depuis deux mois, et, cependant, tout ce qui s'annonce de victoires en France, réel ou supposé, passe encore pour son œuvre merveilleuse.

2. Ce vœu final, tout sympathique à l'action de la Pucelle et à sa cause, semble, en tout cas, émaner directement d'Antonio Morosini.

3. Les renseignements contenus dans les quelques lignes qui suivent proviennent de la lettre de Bruges apportée par ce courrier parti vers le 22 juillet, lettre dont Antonio Morosini donne ici seulement une analyse partielle. Cette lettre, comme deux groupes de lettres presque immédiatement suivantes (ci-après, 16 août et 24 novembre), paraît avoir principalement contenu des nouvelles d'ordre commercial. Sans les nouvelles annexes recueillies en route par le courrier qui la portait, elle n'aurait pas de raison de figurer dans les groupes de documents relatifs au fait de la Pucelle.

4. Nouvelles relatives aux armements privés de Venise et aux armements génois pour la Flandre.

E[1] ady XVI° dito zionse la galia armada nostra d'Aque Morte, stada fuora preso mexi VI° de Veniexia. Zionse in lo dì de Santa Maria de mezo avosto de 1430[2], e conduse da carately III^c LX de zucaro da Palermo, e apreso da vini bote LX in LXX[3].

. . . . . .

Apreso[4] avesemo novele, in lo dito dy de sovra, da le parte de Broza, le V nostre galie, capetanio miser Ferigo Contariny, zionse a La Cluxa ady XVIII d'avosto de M° CCCC XXX° con salvamento[5]; e ady IIII de quel dito mexe d'avosto trovase eser in mar de Spagna, aparsey da nave XXVI e galie X de Spagnuoli; prexentadoy a le nostre, i domanda se ly nostri aveva aver (aver) de Catelany e Ceciliany; dise de sy e deili de prexente; ma non fo de molta vaia vezando i quaderni di nostri scrivany, et per miser lo capetanio i donase uno prexente de zoie per vaiuda de duchaty CC d'oro costando avaria de tuto l'aver iera cargado sovra quele de pizoli XVI° per livra de grosi, e puo le lasase andar a la bon ora via[6]. E zionte a la Scluxa, avè per

1. Fol. 525 B. — 16 août 1430.

2. Le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge. Le fait noté paraît dater du 15 même, tandis que l'enregistrement dans le Diario ne s'est opéré que le lendemain de la fête, le 16.

3. Retour du convoi d'Aigues-Mortes, dont on a vu la soumission s'opérer le 30 janvier 1430, avec le commentaire des conditions qui marquent ce dernier voyage, susceptible d'être constaté dans la partie conservée du Diario.

4. Fol. 526 A. — 6 septembre 1430.

5. Nouvelles de l'arrivée à l'Écluse, le 18 août, du convoi de Flandre dont on a vu le départ s'opérer le 27 mars. On remarquera que ce passage note l'arrivée à l'Écluse, à la fois, de toutes les cinq galères constituant ce convoi. Un passage ulté-

Et le 16 dudit mois arriva d'Aigues-Mortes notre galère armée, qui avait été loin de Venise pendant près de six mois. Elle arriva le jour de Notre-Dame de la mi-août de 1430, ramenant de Palerme 360 caratels de sucre, et de plus 60 à 70 bottes de vin.

. . . . . .

Ensuite nous eûmes nouvelles, le jour susdit, des parties de Bruges, que nos cinq galères, capitaine messer Federico Contarini, étaient arrivées à l'Écluse le 18 août 1430 saines et sauves; que le 4 dudit mois d'août, se trouvant en la mer d'Espagne, il leur apparut 26 nefs et 10 galères espagnoles qui les abordèrent en leur demandant si elles avaient des marchandises catalanes ou siciliennes; elles répondirent que oui et les livrèrent aussitôt. Mais cela ne servit que de peu lorsqu'ils virent les registres de nos comptables, et messire le capitaine dut leur faire un don de joyaux d'une valeur de 200 ducats d'or, produit du taux, sur tout le chargement des galères, de 16 « petits » par livre de gros; et puis elles laissèrent aller à la

rieur va faire voir qu'ensuite il est question de leur voyage, en tout ou partie, en octobre, jusqu'à Londres. (Information en date du 27 octobre 1430.) Il paraît bien en résulter que, cette année, l'usage habituel du fractionnement du convoi n'avait pas été observé.

6. Ces pittoresques incidents de piraterie courtoise que les galères vénitiennes subissent en route, dans le golfe de Gascogne, le 4 août, sont à relever. La flotte castillane qui les aborde et exerce ce droit de visite, recherchant à leur bord des marchandises catalanes ou siciliennes, agissait ainsi sans doute en raison de représailles quelconques, encore durantes, motivées par l'état de guerre entre le roi de Castille et le roi d'Aragon, roi de Sicile, état de guerre qui venait de cesser à peine. (Information du 25 février 1430.)

nuova el conte de Barbant eser morto a soa morte, e tute le tere e condicion suo lu tegniva eser adevegnudo in le man del ducha de Borgogna[1], et fatose magnificho e grando signor[2].

. . . . . .

Per[3] nuove abude da Brozia de XXVII otubrio de M° IIII^c XXX°, rezevude a XXIIII° de novenbrio de quel dito milieximo, avesemo le nostre V galie, capetanio miser Ferigo Contarini fo de miser Bertuzi, a Londra,

1. Philippe de Bourgogne (1426-1430), duc de Brabant, comte de Ligny et de Saint-Pol, est, en effet, mort à Louvain le 4 août précédent. Il était le frère et successeur de Jean de Bourgogne (1415-1426), mari de la célèbre Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande. Tous deux se trouvaient cousins germains de Philippe le Bon, en leur qualité de fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, frère cadet de Jean Sans-Peur. Le duc Philippe, en 1430, mourait sans avoir été marié. Naguère acquis par Philippe le Hardi, fondateur de la dynastie bourguignonne, transmis par lui à son fils Antoine, le duché de Brabant, relevant de l'Empire, constituait un État provenant de la maison de Bourgogne, qui retournait à cette maison en la personne de Philippe le Bon, seul représentant des droits de sa race. Le comté de Ligny, en Barrois, relevant du roi de France à cause de la partie française du duché de Bar, et le comté de Saint-Pol, en Artois, relevant du comté d'Artois, venus tous deux à Antoine de Brabant par sa femme Jeanne de Luxembourg, fille du connétable Waleran, retournaient à la maison de Luxembourg, en la personne de la « demoiselle de Luxembourg », Jeanne, sœur du connétable Waleran, restée attachée de cœur à la cause française, elle-même résidant alors à Beaurevoir, avec son neveu Jean de Luxembourg, au temps même de la captivité de la Pucelle. (Ci-dessus, lettre en date du 3 juillet.) De ces États, elle n'allait demeurer titulaire que quelques mois à peine, et devait bientôt achever sa longue

bonne heure. Arrivées à l'Écluse, elles eurent nouvelles que le comte de Brabant était mort de mort naturelle, et que toutes les terres et possessions qu'il tenait étaient venues aux mains du duc de Bourgogne, et que ce dernier s'en était fait magnifique et grand seigneur.

. . . . . .

Par nouvelles de Bruges du 27 octobre 1430, reçues le 24 novembre dudit millésime, nous apprîmes que nos cinq galères, capitaine messer Federico di messer Bertuzzi Contarini, qui étaient à Londres, n'étaient

existence, vers la fin de 1430 à ce qu'il semble, en les partageant entre ses trois neveux, les trois frères de Luxembourg, plus Anglais encore que Bourguignons.

2. La nouvelle de la mort de son cousin germain le duc de Brabant, survenue à Louvain le 4 août, parvient à Philippe le Bon au siège de Compiègne. Le texte de la Chronique de Saint-Remy, seul témoignage assignant une date à la réception de cette nouvelle, porte il est vrai, en propres termes, que ce fut le 15 août, « le xv^e^ jour du mois d'aoust ». (Ch. CLXIX, t. II, p. 182-183.) Mais il est inadmissible qu'un fait de cette importance ait mis onze jours à parvenir de Louvain à Compiègne. La Chronique des Cordeliers, sans spécifier de date formelle, place le départ du duc, la nouvelle sue, très peu après le 6 août. (*Chron. des Cordeliers*, 4 août, entre 6 et 28 août, fol. 500 v°, 501 r°.) — En tout cas, à l'annonce de cet événement, d'où dépend pour lui l'annexion du duché de Brabant, de Bruxelles et de Louvain, Philippe le Bon, devant Compiègne, assemble son conseil et décide en toute hâte son départ pour ses États du nord, laissant à Jean de Luxembourg la périlleuse direction du siège, où lui-même ne devait plus reparaître. (*Saint-Remy*, *Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*; *Monstrelet*, l. II, ch. XCIII, t. IV, p. 399-401; *Chastellain*, l. II, ch. XXV à XXVIII, t. II, p. 72-83.)

3. Fol. 531 A. — 24 novembre 1430.

...ugati Zustignan ... miser Marco ...
... a plu nova ... de ... le ...
... xviiii decembrio ... serive in questa ...

... per una mia ... serita ...
... per man de Albertin ... aventura ...
... la via da Verona ... sere ...
... del re de Franza ... eva ... asie...
... de Borgogna ... ingelexi ...

Or, cet extrait est transcrit ...
... 1430 et une autre du 3 janvier ...
... ate ici portée ne peut être ...
... 28 décembre et le 3 janvier ...
... mière, en supposant l'erreur ...
... xviii ... pour ... xxviii ...
... documents ayant trait ...
... razio Giustiniani à son père.
... dernière du même au même.
... embre 1430, arrivée à Venise

... deux lettres de Pan-
... embre 1430, concernant les
... par voie privée, par
... à son frère, sans
... ait allusion dans
... pas enregistrées
... Giustiniani, comme
... cette lettre du
... au début de sa
... lettre pré-
...
... le Com-
... engagées
... défi-
... tournée, dès
... dévelop-

pas encore parties. Ensuite, on faisait mention d'une trêve conclue par messire le dauphin, roi de France, avec messire le duc de Bourgogne, pour deux ans. On espère que cette nouvelle sera bonne pour le maintien de l'un et de l'autre de ces deux royaumes.

. . . . . .

Au cours de l'année 1430.

Lettre contenant des nouvelles de Bruges, écrite de

pour deux ans, convention qui marquera la reprise, entre les deux princes, des négociations destinées à aboutir en 1435 au traité d'Arras. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Au sujet de cette trêve, les négociations préalables destinées à en discuter les termes ne se discernent pas avant le mois d'avril. (*Ibid.*, p. 439.) — A cette époque d'octobre 1430, le seul acte de pacification qui fût encore théoriquement en vigueur, mais théoriquement seulement, était l'acte continuant les trêves locales entre États bourguignons et royaux, trêves locales inaugurées par l'acte de Chambéry, le 28 septembre 1424, prorogées depuis de terme en terme, et dont le dernier renouvellement portait en principe l'échéance finale jusqu'au 1er novembre 1431. (Voir lettre en date du 17 septembre 1429, et Annexe XVIII.)

4. Peut-être cependant, dans cette rumeur ainsi présentée, faut-il voir un écho des négociations particulières qui commençaient à s'engager, également en vue de trêves locales, entre le duc de Bourgogne et le gouvernement du duché de Bourbon. Négociations dont on constate les premières traces préalables dans certains documents de la chancellerie bourguignonne, en date du 6 octobre et du 1er novembre 1430. (Canat de Chizy, *Doc. inéd. pour servir à l'hist. de Bourgogne*, p. 306; cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 439.) Pourparlers qui d'ailleurs, après continuation de février à mai 1431, devaient seulement aboutir à une trêve locale entre les deux duchés, signée le 24 septembre, et accentuant pour ces deux États la trêve de Chinon conclue le 8 septembre entre France et Bourgogne. (Canat de Chizy, *loc. cit.*, p. 307-308, 316, 324-325; cf. Beaucourt, *loc. cit.*, t. II, p. 439, n. 2, p. 440.)

5. Fol. 533 A. — 29 décembre 1430.

ser Prangati Zustignan de miser Marcho l'Orsato in Veniexia, la plu nuova de XXIIII° de novenbrio, rezevuda a [X]XVIII° decenbrio[1]. Scrive in questa forma[2] :

« Miser, per una mia a vuy scrita a i dy pasady e a mio fradelo per man de Albertin a l'aventura, perche la mandava per la via da Verona[3], serè romaxo avixado como[4] queli del re de Franza leva l'asiedio tegniva monsignor de Borgogna con Ingelexi[5] a Conpe-

1. Ms. : « XVIIII » (*sic*). Or, cet extrait est transcrit entre une notation du 28 décembre 1430 et une autre du 3 janvier 1431. Il est donc évident que la date ici portée ne peut être qu'une date intermédiaire entre le 28 décembre et le 3 janvier, soit, par conséquent, le 29 décembre, en supposant l'erreur matérielle de copie, assez naturelle, « XVIII » pour « XXVIII ».

2. Vingt-troisième groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, — onzième et dernière du même au même, — en date de Bruges, le 24 novembre 1430, arrivée à Venise le 29 décembre.

3. Quel qu'ait pu être leur sort, ces deux lettres de Pancrazio Giustiniani, du début de novembre 1430, concernant les événements de Compiègne, adressées par voie privée, par Vérone, à son père, Marco Giustiniani, et à son frère, sans doute ce Marino Giustiniani auquel il a déjà fait allusion dans sa première lettre du 10 mai, ne se trouvent pas enregistrées dans le Diario de Morosini. Mais Pancrazio Giustiniani, comme on voit, en donne ici le résumé, au début de cette lettre du 24 novembre 1430, de même que naguère, au début de sa lettre du 10 mai 1429, il donnait le résumé de sa lettre précédente du 4, concernant les événements d'Orléans.

4. Nouvelle, exacte cette fois, de la levée du siège de Compiègne, événement survenu à la suite d'opérations engagées les 25 et 26 octobre, et parachevé le 28 par la dislocation définitive des forces assiégeantes, déjà retirées hors de portée, dès le 26, sous Noyon. — Événements dont l'ordre et le dévelop-

la main de ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco l'Orsato, de Venise, la plus récente, datée du 24 novembre, reçue le 29 décembre. Il écrit en cette forme :

« Messire, par une mienne lettre adressée ces jours passés à vous et à mon frère par Albertino et un peu à l'aventure, parce qu'il l'envoyait par la voie de Vérone, vous serez resté avisé comme les gens du roi de France avaient levé le siège que monseigneur de

pement sont établis et classés.

5. Après l'enlèvement du boulevard de la tête du pont de Compiègne, vers le 20 juillet (ci-dessus, nouvelles arrivées le 6 août 1430), après le départ de Philippe le Bon pour le Brabant et son remplacement dans la direction des opérations du siège par Jean de Luxembourg, vers les premiers jours d'août (ci-dessus, information du 6 septembre), l'attaque des approches de la place s'est méthodiquement continuée. — Sur la rive de Picardie, à l'ouest, deux autres bastilles nouvelles, le long de l'Oise, fortifient maintenant la grande bastille d'attaque, construite dès le début du siège, et le boulevard de la tête de pont, à présent retourné contre les assiégés. Établies de l'autre rive de l'Oise, sur la rive de Valois, du côté même où s'élève Compiègne, communiquant par un pont de bateaux, lancé au-dessous de la ville, avec les ouvrages et les camps de la rive picarde, les forces anglo-bourguignonnes ont installé, sous les murs mêmes de la place, deux autres puissantes bastilles d'approche, l'une au sud, sur la route de Verberie et de Senlis, dans les bâtiments de l'abbaye de Royallieu, entre la berge de l'Oise et les massifs épais de la forêt; l'autre à l'est, sur la route de Pierrefonds et de Reims, très près de la lisière de la forêt. — C'est le 28 août que semble s'être opérée l'occupation de Royallieu et sa transformation en bastille (*Chron. des Cordeliers*, 28 août, fol. 501 r°), suivie de près, comme il est acquis, par la construction de la bastille de Pierrefonds. Avec Choisy tout proche, occupé dès avant le début du siège, et qui barre sur l'Aisne l'accès des

gno[1], e prexe i tute le bonbarde, e le altre cose nezesarie a tal caxion[2], e prexo circha VII signori de queli de monsignor dito[3], e morti circha homeny M°[4], e'l resto con grandisima vergogna fo forzati a schanpar[5];

routes du nord, l'investissement de Compiègne est devenu complet, à tous les points de l'horizon, plus étroit et serré que ne l'avait jamais été celui d'Orléans.

1. Dans les derniers jours d'octobre, une armée de secours française, sous le commandement du comte de Vendôme, lieutenant général des contrées d'outre-Seine, et du maréchal de Boussac, secondés par toutes les garnisons des places d'alentour, s'est assemblée à Senlis. Le 25 octobre, les forces françaises, parties le matin de Verberie, entrent dans Compiègne par trois côtés. D'abord, après un circuit autour de la place, opéré à travers les couverts de la forêt, — par la route du nord, en tenant en respect la garnison de Choisy. Puis, directement, le long de l'Oise, entre la rivière et la forêt, — par la route du sud, en menaçant la garnison de Royallieu. Enfin, en attaquant de toutes parts la bastille de la route de Pierrefonds, — par la route de l'est. Le lendemain 26, Royallieu abandonné en désordre, la grande bastille du pont de Compiègne évacuée à son tour avec ses ouvrages annexes de la rive de Picardie, Bourguignons et Anglais se replient sous Noyon, au pont de l'Oise de Pont-l'Évêque, en position d'attente. Le 28, quittant ce dernier poste d'observation, tous se retirent définitivement à Roye, où s'opère leur dislocation, les Anglais rentrant en Normandie, les Bourguignons dans les places de Picardie. (Sur l'exposé de ces faits, Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 170-230, 283-316, t. IV, p. 17-121.)

2. Plusieurs témoignages parlent en effet de la quantité d'artillerie conquise dans la grande bastille de la rive de Picardie, évacuée le 26 octobre. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 418-419, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXIII, t. II, p. 113; *Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125.) Anglais et Bourguignons se débandent, « laissant honteusement en leurs logis, en la grosse bastille, très grand nombre de grosses

Bourgogne tenait avec les Anglais devant Compiègne, et comme ils leur avaient pris toutes les bombardes et les autres choses nécessaires à telle entreprise, fait prisonniers environ sept seigneurs du parti dudit mon-

bombardes, canons, veuglaires, serpentines, culevrines et autres artilleries, qui demourèrent en la main des François leurs adversaires, lesquelles artilleries estoient au duc de Bourgongne. » (*Monstrelet, loc. cit.*) Un curieux document contient l'énumération de ce butin. C'est la « prisée » même des gros canons du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, perdus « à la levacion » du siège de Compiègne. (De la Fons-Mélicocq, *Doc. inéd. sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 21-25.)

3. Un nombre de prisonniers de marque, bien supérieur au chiffre de sept ici indiqué, avait été fait à la prise de la bastille de la porte de Pierrefonds, la seule enlevée d'assaut où soient mentionnés des défenseurs d'importance. Parmi les principaux figuraient Jacques de Brimeux, commandant de la bastille et « maréchal de l'ost », avec son frère, Florimond, tous deux chevaliers de la Toison d'or, Jean V, sire de Créquy, chevalier de la Toison d'or, et Ernoul de Créquy, son frère. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 414-415; récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXI, t. II, p. 103-104; P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. VI, p. 781-783.) Eux compris, Monstrelet, et surtout Chastellain (*loc. cit.*), indique spécialement les noms de dix personnages de marque faits captifs en cette occasion.

4. Ce chiffre de 1,000 morts, ici indiqué pour les pertes anglo-bourguignonnes, semble fortement exagéré. A l'assaut de la bastille de la porte de Pierrefonds, Monstrelet mentionne 160 morts; à l'assaut de la première des petites bastilles du bord de l'Oise, il en cite 40 à 50. Entre le gros des deux armées, vers Royallieu, avaient eu lieu de simples escarmouches, plus meurtrières en somme pour les assaillants français. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 414, 415-416, 415, comp. avec *Chastellain*, l. II, ch. XXXI, XXXIII, t. II, p. 101, 99, 109.)

5. Anglais et Bourguignons se replient en désordre, le soir du 26, sur la position de Pont-l'Évêque, sous Noyon, « en

che de certo per la dito d'ogni omo II^c milia corone non regovrerà questo dano[1], e dapuo senpre quela giente del re a prosperado e a prexo molte e molte forteze verso Aniens (*sic*), e verso la Normandia, e ogni ziorno core fina su le porte de Razo, Amiens e Roam[2], e tuta la posanza di Engelexi è reduta a Roam, che, segundo se dexe, in tuto so V^M conbatadory[3].

assez meschant aroy et petite ordonnance », dit Monstrelet (l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 418), « en très grant désarroy », dit Chartier (ch. LXXI, t. I, p. 124), « à très mate et très povre chière », dit Chastellain. (L. II, ch. XXXIII, t. II, p. 113.) Quant à l'attitude spéciale du contingent anglais, le récit de Saint-Remy est singulièrement explicite à cet égard. — Au moment où Jean de Luxembourg voulait reprendre l'offensive, le 26 au matin, les troupes anglaises ont refusé le combat, en réclamant leur solde arriérée depuis huit jours. A cette nouvelle, Jean de Luxembourg aurait été jusqu'à supplier les deux commandants, les comtes d'Arundel et de Huntingdon, de patienter encore quelque délai, ce qu'ils lui auraient refusé. (*Saint-Remy*, ch. CLXIX, t. II, p. 186-187; *Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 417, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXII, t. II, p. 106-108; *Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 24 et 31 octobre, fol. 503 r°.) Cette désertion devant l'ennemi ulcéra le duc de Bourgogne, qui s'en plaignit violemment à Henry VI. (Lettre de Philippe le Bon à Henry VI, en date d'Arras, le 4 novembre 1430, Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 156-164.) Chastellain, qui commente âprement le fait, peint sous d'assez âpres couleurs la colère de Jean de Luxembourg contre les Anglais. « Sy en maudist le trouppeau et quasi toute la nation par rage de dueil qu'il en avoit ». (*Loc. cit.*, p. 108.)

1. Évaluation à retenir, qui ne paraît pas fixée dans les chroniques connues.

seigneur, tué environ 1,000 hommes, et que le reste avait été obligé de s'enfuir à très grand honte. Si bien que certainement, au dire de tout le monde, 200,000 couronnes ne répareront pas ce dommage. Et depuis, ces gens du roi ont toujours prospéré, prenant mout et mout forteresses du côté d'Amiens et de la Normandie, courant chaque jour jusqu'aux portes d'Arras, d'Amiens et de Rouen, et la puissance des Anglais est réduite à la ville de Rouen, où, à ce que l'on dit, il y a en tout 5,000 combattants.

2. A la suite de la libération de Compiègne, sitôt la retraite définitive de l'armée anglo-bourguignonne et sa dislocation à Roye, les forces françaises se répandent en effet sur la rive opposée de l'Oise et courent victorieusement le pays. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 419-420, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXIII, t. II, p. 114-115.) Les compagnies françaises regagnent et au delà tout le terrain occupé dans ces parages, pendant l'été précédent, par la grande armée royale, l'esprit d'offensive leur étant revenu avec la confiance, « comme voyant tout à eux et non doubtans nulluy ». (*Chastellain, loc. cit.*, p. 114.) Pont-Sainte-Maxence, entre autres, réoccupé quelques mois durant par les Bourguignons, est repris par les forces françaises. (*Monstrelet*, comp. av. *Chastellain, loc. cit.*) Dans une aire plus lointaine, vers août déjà, à ce qu'il semble, Melun, anglais depuis 1420, est rentré, d'un coup de surprise, sous la domination nationale. (*Chron. des Cordeliers*, entre 28 août et 1er septembre, fol. 502 v°.) On voit par ce passage l'immense rayon d'action que l'impression publique attribue aux compagnies françaises, jusqu'aux portes d'Arras, d'Amiens et de Rouen. Arras, en fait, paraît hors d'atteinte et peu menacé. Mais, dans la direction d'Amiens, l'offensive s'affirme par la reprise ou la première occupation de nombre de petites places, et, dans celle de Rouen, par l'action rendue plus active de l'infatigable garnison de Beauvais, toujours en route ou sur les champs, vers les lisières normandes.

3. Le contingent anglais, de 2,000 hommes environ, qui a

« Dapuo la dita rota de Conpegno[1], par che una parte del re de Franza fose a una rocha ch'è largo da Parixi verso qui circha lige XIIII°, e clamase Claramonte[2], la qual de patremonio aspeta a Carlo de Barbon, chugnado de questo signor de Borgogna, tuta volta so contrario[3], e quela[4] ano prexa, ma una forteza dentro ancor se tien[5]. E ase dito, e sentolo de

figuré au siège de Compiègne, après la dislocation de l'armée anglo-bourguignonne à Roye, s'est retiré en Normandie (*Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125), peut-être, en tout ou en partie, entre Beauvais et Rouen, à Gournay. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 420.) A Rouen, en ce moment, se trouvait le jeune roi Henry VI, qu'on a vu débarquer avec une armée à Calais le 23 avril (ci-dessus, p. 266, n. 4), et qui était arrivé à Rouen le 29 juillet, destiné à y séjourner jusqu'à la fin de novembre 1431, où il se met en route pour son sacre de Paris. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 13-14.) Il se peut qu'une autre partie de l'armée anglaise, débarquée à Calais avec le jeune roi et non envoyée devant Compiègne, fût alors aussi à Rouen avec lui. Mais, en tout cas, le chiffre de 5,000 hommes, indiqué ici comme effectif de forces anglaises concentrées soi-disant à Rouen, paraît singulièrement exagéré.

1. Ici, après la fin de la récapitulation sommaire du contenu des lettres précédentes, qui vient d'être indiquée, semblent bien commencer les nouvelles fraîches, propres à cette lettre même du 24 novembre.

2. Clermont en Beauvaisis, entre Compiègne et Beauvais, à quatorze lieues presqu'exactement de Paris, en effet, par la route normale, passant l'Oise au pont de Creil.

3. Le comté de Clermont appartient en effet à Charles de Bourbon, héritier du duc régnant de Bourbon, alors prisonnier en Angleterre depuis Azincourt; Charles de Bourbon, qui en porte le titre, exerçait naguères, comme on l'a vu, les fonctions de lieutenant général des pays d'outre-Seine, dévolues depuis au comte de Vendôme. Il était, en effet, beau-frère de

« Après cette déroute de Compiègne, il paraît qu'une partie de la gent du roi de France s'en fut à une place fortifiée, qui est à environ 14 lieues de Paris, et s'appelle Clermont, faisant partie du patrimoine de Charles de Bourbon, beau-frère du seigneur de Bourgogne et toutefois son adversaire, et qu'ils l'ont prise, mais qu'une forteresse qui est à l'intérieur

Philippe le Bon par son mariage avec Agnès de Bourgogne, sœur du duc de Bourgogne, conclu depuis 1423. — La ville et le comté de Clermont, acquis au parti bourguignon, comme toute la région du nord, lors des événements de 1417, passés ensuite par le moyen du traité de Troyes sous le régime anglais, maintenus depuis de longues années, par conséquent, entre des mains ennemies, n'avaient pu être recouvrés par les forces françaises pendant l'été de 1429.

4. Clermont, dernière position avancée des Anglo-Bourguignons, en Picardie, entre Beauvais et Creil fortement occupés par des garnisons françaises, menacé à présent de plus près par la libération de Compiègne et par la reprise de Pont-Sainte-Maxence, qui assure aux lignes françaises toute la vallée de la moyenne Oise, ne communique librement qu'avec la direction d'Amiens, ou bien, en contournant à grand rayon la région de Beauvais, avec la direction de Gournay.

5. Annonce exacte de la prise de la ville de Clermont, sauf le château, par un parti français. — En effet, dans la première semaine de novembre, peu après la levée du siège de Compiègne, les forces françaises, sous le maréchal de Boussac, secondées par les gens de commune du pays, ont assiégé et enlevé presqu'aussitôt la ville de Clermont, de connivence avec les habitants. — Mais le château, la formidable forteresse qui commande la ville, quoiqu'attaqué énergiquement par toute la grosse artillerie gagnée dans la bastille de Compiègne, résiste et tient bon, défendu par un vigoureux commandant bourguignon, le sire de Crèvecœur, avec 50 hommes pour toute garnison. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvii, t. IV, p. 420-421, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxv, t. II, p. 117-122; *Chron. des Cor-*

luogo che io el credo, como monsignor de Borgogna, tra[1] quela giente rota da Conpegno e altry suoy a Razo, el se averia meso suxo con circha III[m] persone, tra da pè e da cavalo, chon intencion de andar [contra] i suo innemixi de Claramonte e regovrar la tera[2]. E[3] in (con) concluxion[4] par che de loro inde avese sen-

deliers, entre 1[er] et 15 novembre, fol. 503 v°.) Tel est l'état de choses, exact en fait pour un instant, que signale cette lettre écrite de Bruges le 24 novembre.

1. *Tra*. Inc. fol. 533 B.

2. Annonce exacte de l'entrée en campagne de Philippe le Bon, en vue de la levée du siège de Clermont. — Philippe le Bon, à la nouvelle de l'échec de Compiègne, reçue en Brabant, a gagné aussitôt, comme le dit cette lettre, la direction d'Arras, où il a assemblé de nouvelles forces, jointes aux débris de l'armée de Compiègne, pour essayer de rétablir ses affaires en Picardie; on le trouve à Arras le 4 novembre; toute l'armée est convoquée pour le 10 à Corbie, sans but déterminé. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVIII, t. IV, p. 421-422, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, t. II, p. 122-123; Lettre de Philippe le Bon à Henry VI, en date d'Arras, 4 novembre 1430, dans Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 150-154.) — L'indication du chiffre de l'armée bourguignonne, ici portée à 3,000 hommes, est à relever. — Le duc, d'Arras, sans doute (voir ci-dessus), se rend à Péronne (*Monstrelet*, *Chastellain*, *loc. cit.*), avec l'intention manifeste de faire lever le siège de Clermont, dit expressément Chastellain, seul chroniqueur indiquant ce plan, que vient confirmer singulièrement le présent passage de la lettre ici publiée. (Récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, p. 122-123.) — Telle est l'intention, exacte en fait pour un instant, que signale cette lettre écrite de Bruges le 24 novembre.

3. Ce qui suit est le récit, exact au fond, controuvé quant à certains détails, des opérations préalables, puis de la défaite des forces anglo-bourguignonnes de Picardie, défaite survenue dans les environs de Roye, auprès de Bouchoire, le 20 novembre. A la date du 24 novembre, date de la rédaction

de la ville tient encore. On a dit, et je l'entends de lieu tel que je le crois, que monseigneur de Bourgogne, avec la gent défaite à Compiègne et d'autres des siens qui étaient à Arras, se serait remis en campagne avec environ 3,000 hommes, tant de pied qu'à cheval, avec l'intention d'aller contre ses ennemis de

de cette lettre, la nouvelle de cette action est parvenue à Bruges, mais ses conditions exactes n'y semblent pas encore connues.

4. Le siège du château de Clermont, dont la levée constitue l'objectif essentiel du duc de Bourgogne, a été abandonné par les forces françaises, brusquement et en désordre, à l'approche d'un corps anglo-bourguignon, Anglais de l'armée de Compiègne postés à Gournay avec le comte de Huntingdon, Bourguignons du bâtard de Saint-Pol ayant joint les Anglais en route. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVII, t. IV, p. 420-421, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXV, t. II, p. 120-122; *Chron. des Cordeliers*, 15 novembre, fol. 504 r°.) — La ville et le château de Clermont ne reparaissent définitivement au pouvoir du parti français que dans le cours de l'année 1434. — Cette levée du siège du château de Clermont paraît avoir lieu le 15 novembre. (*Chron. des Cordeliers*, 15 novembre, fol. 504 r°.) L'événement était connu du duc, à Péronne (récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, t. II, p. 123), à une date qui ne peut être postérieure au 18. (Voir ce qui suit.) Au su de cette nouvelle, Philippe le Bon a modifié ses projets, et, pour utiliser ses forces assemblées, intervertit son plan de campagne. (*Chastellain, loc. cit.*) Il se décide à entreprendre la reprise des places de Picardie, que les compagnies françaises viennent d'enlever, une à une, dans la poussée offensive qui a suivi la délivrance de Compiègne. La petite place de Guerbigny, entre Roye et Montdidier, appuyée sur celle de Laboissière, devient ainsi son objectif. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVIII, t. IV, p. 421-422, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, p. 123-124; *Saint-Remy*, ch. CLXXI, t. II, p. 192.) Le 19 au matin, un corps anglo-bourguignon, sous Thomas Kyriel et divers chefs de compagnies bourguignonnes, part de Péronne même pour cette destination, le duc demeurant en personne à Péronne.

timento[1], e dixese che circha VI^c^ homeny d'arme a chavalo floridy se inbarchase a uno paso la o l'aveva a pasar, e tiense per opinion iera molto pluy, e pasada che fo l'antivarda de monsignor, che iera circha V^c^, costoro l'inscontrono, e aveli prexi e morti, che non de scanpa persona[2]; e monsignor plu cha de paso con el romanente de la so conpagnia è tornado indriedo[3].

(Récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, t. II, p. 123-124, rapproché de la date du 20, assignée à la journée de Bouchoire par *Saint-Remy*, ch. CLXXI, t. II, p. 193, comparé lui-même en ce passage av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXVIII, t. II, p. 130.)

1. C'est ce corps anglo-bourguignon, nullement en route pour Clermont déjà délivré, nullement commandé par le duc en personne, qui livre, le 20, le combat de Bouchoire ici relaté, combat réel en fait, sinon dans les circonstances où le récit en est ici présenté. Il est singulier de constater que l'annonce de la délivrance de Clermont, connue le 18 au moins à Péronne par les forces bourguignonnes, ainsi que la modification de plan qui en découle immédiatement, soient ignorées à Bruges à la date du 24, date de cette lettre, et n'accompagnent pas au moins la nouvelle de la journée du 20, livrée par ces mêmes forces bourguignonnes, journée cependant relatée ici dans tous ses détails. — Dans l'alinéa suivant, Pancrazio Giustiniani insiste de nouveau formellement sur le blocus du château de Clermont par les Français, blocus qu'à Bruges, à cette date du 24, on croit encore persister.

2. Le 20 novembre au matin, le corps anglo-bourguignon, expédié la veille de Péronne, est parti de Lihons-en-Santerre, où il a passé la nuit, à mi-chemin environ de Péronne à Guerbigny, à quatre lieues de l'un comme de l'autre point, et se dirige vers Guerbigny, place qu'on croit gardée par sa seule garnison. Ce même matin, un corps français, commandé par Saintrailles, s'est porté en avant de Guerbigny, où il a pris gîte pour la nuit, à l'insu de l'ennemi. Dans le cours de la matinée, le corps anglo-bourguignon, laissant Roye à deux lieues environ sur sa gauche, chevauche vers Guerbigny,

Clermont et de recouvrer la terre. Et, pour le faire bref, il semble bien qu'ils en avaient été avertis, et l'on dit qu'environ 600 gens d'armes d'élite à cheval s'embusquèrent à un endroit où le duc devait passer, et l'on croit qu'ils étaient beaucoup plus nombreux encore; dès que fut passée l'avant-garde de monseigneur, 500 hommes environ, ceux-ci l'attaquèrent, et,

grossi en route par un parti venu de Roye, sous Gérard, bâtard de Brimeux, commandant de la place. La marche a lieu en débandade, sans précaution aucune, cavaliers et archers à demi désarmés, chassant lièvres et renards en pleins champs. Saintrailles, dont on ignore la présence aussi proche, épie cette troupe en désordre, prêt à la prendre en flanc, posté près de Bouchoire, à l'endroit où la grande route de Roye à Amiens croise le chemin que suit la colonne anglo-bourguignonne pour se rendre de Lihons à Guerbigny. Avant midi, alors que les Anglo-Bourguignons, à moitié de leur étape environ, atteignent ce point, en pleine confusion, menant à l'envi une bruyante chasse au renard, Saintrailles aux aguets prononce brusquement son attaque. Après une vaine tentative de Thomas Kyriel pour rallier ses troupes affolées, les forces françaises gagnent rapidement la journée. La nouvelle du désastre parvient à Philippe le Bon, à Péronne, à six lieues de là environ, à l'heure du dîner, le duc étant encore à table. — Tel fut le combat de Bouchoire, dont Chastellain, mettant en œuvre le texte de Monstrelet (l. II, ch. XCVIII-XCIX, t. IV, p. 421-425), joint à certains détails de Saint-Remy (ch. CLXXI, t. II, p. 192-193), a laissé une pittoresque description pleine de couleur et de vie. (L. II, ch. XXXVII-XXXVIII, t. II, p. 123-130.) A part les circonstances qui ont été signalées, le fonds du récit contenu dans cette correspondance, faisant mention d'une embuscade, d'une attaque en surprise au passage, attaque suivie d'une complète victoire des assaillants, se trouve donc suffisamment véridique.

3. En évaluant à 500 environ les forces anglo-bourguignonnes engagées au combat de Bouchoire, cette correspondance se montre assez exacte. Le corps expédié de Péronne à

tant prisonniers que morts, il n'en échappa personne; et monseigneur, le plus vite qu'il a pu, est retourné en arrière avec le reste de sa compagnie. Dieu veuille que je mente! Mais je crains qu'un jour ce seigneur n'ait quelque malheur parce qu'il se met facilement dans d'extrêmes périls et embarras. Que Dieu le garde, que par Dieu ce serait grand pitié, parce qu'il est bon seigneur!

« On a dit que les Anglais se mettaient du tout en point pour aller à Clermont pour recouvrer la terre, s'ils peuvent; mais l'opinion générale est qu'ils y arriveront tard, parce que, même s'ils la prennent rapidement, il leur restera à prendre la citadelle.

risque personnel. L'appréciation de Pancrazio Giustiniani, forgée d'après les bruits erronés en cours à ce sujet, n'en est pas moins à retenir. Sans doute, en ces derniers temps, sa persistance à payer de sa personne devant Compiègne, en toutes les phases du siège, à l'attaque préalable de Choisy, dans la grande bastille, sous la terre et sous les réduits fortifiés, avaient fortement impressionné l'opinion.

2. Appréciation intéressante à relever, et, d'après tout ce qu'on sait du prince dont il s'agit, correspondant d'ailleurs à l'impression des contemporains comme à l'équité historique. En conformité absolue au jugement de Pancrazio Giustiniani : « El è bon signore », et exactement au même instant, dans la relation des faits qui suivent à quelques jours près la journée de Bouchoire, Chastellain dit en propres termes : « Et n'ay vu prince de mon temps de telle délection à son peuple. » (L. II, ch. XL, t. II, p. 143.)

3. On voit par ce passage que la nouvelle de la levée du siège du château de Clermont n'est pas encore parvenue à Bruges. Ce que dit ici cette lettre de la marche d'un corps anglais sur Clermont est exact, mais, comme on vient de s'en rendre compte, d'intérêt déjà rétrospectif.

« La poncela[1] de certo quela è sta mandada a Roan[2] al re d'Ingletera[3], per la qual caxon miser Zian de Lucenborgo, che la prexe, ne a tochado x^m^ corone per darla in le man d'Ingelexi[4]. Quelo seguirà de lie

1. Annonce, exacte en fait, et intéressante à noter à cette date, de l'envoi de Jeanne d'Arc à Rouen, entre les mains de la puissance anglaise.

2. Jeanne d'Arc, de Beaurevoir, où, comme prisonnière personnelle de Jean de Luxembourg, la laissaient les dernières nouvelles contenues dans ces correspondances (Lettre en date du 3 juillet 1430), a été, depuis, transférée à Árras, où elle se trouve avant la fin de septembre. (Abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, p. 14-18, d'après Extraits des anciens registres des consaux de la ville de Tournai.) D'Arras, où elle traverse un domaine propre de Philippe le Bon, elle a été emmenée, en domaine royal occupé par les forces anglaises, jusqu'au Crotoy, le Harfleur de Picardie, la forte place maritime qui commande la baie de Somme. (Interr. du 1^er^ mars, *Procès*, t. I, p. 89; dépos. d'Aymon de Macy, t. III, p. 121; P. Ignace de Jésus-Maria, *Hist. gén. des comtes de Ponthieu et maïeurs d'Abbeville*, dans Quicherat, *Procès*, t. V, p. 360-363.) Il y a lieu de supposer que ce transfert au Crotoy était opéré, au plus tard, avant le 21 novembre. A cette date du 21 novembre, en effet, il est avéré que la remise matérielle de la personne de la Pucelle au pouvoir anglais était un fait accompli, ou, du moins, que le fait de cette remise matérielle était connu à Paris comme récemment exécuté. (Requêtes de l'Université de Paris à l'évêque de Beauvais et à Henry VI, en date de Paris, le 21 novembre 1430, *Procès*, t. I, p. 15-18. Voir p. suivante, n. 1.) Or, le séjour de la Pucelle au Crotoy, venant d'Arras, étant établi, il est plus que vraisemblable d'admettre que c'est bien dans ce lieu du Crotoy que s'opère, avant le 21 novembre, cette remise de la Pucelle au pouvoir anglais. — Quant à la présence effective de Jeanne d'Arc à Rouen, on ne peut la préciser avant le 28 décembre. A cette date du 28 décembre, on voit le chapitre de Rouen, en la vacance du siège archiépiscopal, délivrer à l'évêque de Beauvais des *Lettres de Territorialité*, dans lesquelles il est fait allusion à la présence

« Il est certain que la Pucelle a été envoyée à Rouen au roi d'Angleterre, et en cette occurrence messire Jean de Luxembourg, qui l'a faite prisonnière, a touché 10,000 couronnes pour la livrer aux Anglais.

actuelle de la Pucelle à Rouen. (Lettres susdites, *Procès*, t. I, p. 20-23. Voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, app. VIII.)

3. Le jeune roi Henry VI est en effet à Rouen où, comme on l'a vu, il est arrivé depuis le 29 juillet 1430, pour y séjourner jusqu'à la fin de novembre 1431. (Ci-dessus, p. 322, n. 3.)

4. Cette lettre, écrite de Bruges, le 24 novembre, mentionne donc expressément la vente de la Pucelle au pouvoir anglais, par Jean de Luxembourg, en tant que fait connu à Bruges, à ce moment, pour achevé et accompli. — Au point de vue de la date de l'événement, cette indication, ne signifiant pas strictement remise matérielle de la Pucelle au pouvoir anglais, mais seulement paiement exécuté du prix convenu, n'est nullement en discordance avec tout ce qui vient d'être indiqué. — Au point de vue du prix, le renseignement ici donné, et corroboré par une lettre suivante (reçue entre le 8 et le 14 juillet 1431), évalue exactement la somme, au moins en tant que total chiffré, sinon comme type monétaire : la somme était, en fait, de dix mille livres tournois : dix mille unités, comme il est exactement indiqué ici, mais livres tournois et non « couronnes ». Au point de vue de la précision du chiffre, ce renseignement est à rapprocher de l'indication donnée par un autre témoignage, d'origine italienne également, à savoir les Mémoires du pape Pie II, le seul texte rédigé qui, jusqu'ici, en dehors des documents d'archives, contînt à cet égard une mention exacte. (*Decem millibus* aureis venditam Anglicis, *Mém. de Pie II*, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 518.) Sur cette conformité, voir même lettre suivante. Le seul texte rédigé qui indique une somme, la Chronique de Perceval de Cagny, parle inexactement de « xv à xvi mille saluz ». (*Cagny*, entre 23 mai et juin 1430, *Procès*, t. IV, p. 35.) Quant aux documents d'archives, on sait par les pièces mêmes du Procès que Jeanne d'Arc, réclamée et marchandée, était taxée par le pouvoir anglais à dix mille francs [d'or], soit dix mille livres tournois. (Requête de l'évêque de Beauvais, en son nom et au

non se sa, ma dubitase non la faza morir, e veramente queste son stranie e grande cose[1]. »

Dy fati de costie e' scrive questo (aver parlado) con molty aver parlado, dapuo che la fo proxioniera; ma pur universalmente ogn'omo dixe ben eser de bona vita e onestisima e sapientisima[2]. Quelo seguirà convien che in puocho tenpo se veda, che de certo segundo el parer d'ogn'omo queste caxion covien presto aver fin, digo a veder chi doverà a romagnir de sovra. I fery son caldisimy d'una parte e de l'altra, e a la ziornada la giente del re de Franza cresie e prospera e sapientemente se governa[3]. Dio a ben di

nom du roi [titulaire de France] Henry VI, en date du 14 juillet 1430, *Procès*, t. I, p. 13-14, cf. p. 14-15. — Voir du Tillet, *Recueil des Rois de France*, Charles VII, t. II, p. 234.) Mais l'indication de l'exécution de cette vente, comme effective et parachevée, pour la somme de dix mille livres tournois, ne se rencontre que dans les comptes relatifs à la session des États de Normandie où fut voté l'ordonnancement de cette somme. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, part. I, t. I, p. 256-265; *Procès*, t. V, p. 178-192.)

1. Il est à remarquer que cette lettre de Pancrazio Giustiniani en date de Bruges, le 24 novembre, porte : « È sta mandado a Roan... per darla in le man d'Ingelexi », expression qui ne signifie pas autre chose que la mention d'une translation en cours d'exécution. — Des renseignements acquis jusqu'ici, il semble résulter que, en quelque lieu que se trouvât alors la Pucelle, la remise matérielle de sa personne au pouvoir anglais se fût opérée peu avant le 21 novembre, ou, du moins, que le fait de cette remise matérielle fût connu à Paris, le 21 novembre, comme récemment accompli. (Voir p. précédente, n. 2.) On va reconnaître, d'autre part, ainsi qu'une lettre suivante pourrait porter à le supposer, qu'à Bruges, le 15 décembre, on croyait Jeanne d'Arc non encore livrée matériellement aux Anglais.

Ce qui s'ensuivra d'elle, on ne le sait; mais on redoute que les Anglais ne la fassent mourir, et vraiment ce sont là grandes et étranges choses. »

Des faits de la Pucelle, il écrit qu'il en a parlé avec plusieurs personnes depuis qu'elle a été faite prisonnière et qu'universellement tout le monde dit qu'elle est vraiment de bonne vie et très honnête et très sage. Ce qui s'ensuivra, il faudra qu'on le voie d'ici à peu, parce que, de l'avis de tous, il faut que ces affaires prennent fin et que l'on voie à qui restera le dessus. Les fers sont très chauds d'une part et de l'autre, et chaque jour la gent du roi de France augmente et prospère et sagement se gouverne. Que Dieu

(Voir p. suivante, n. 4.) — Mais, quoi qu'il en soit, l'expression de cette présente lettre, sans contradiction avec aucune de ces hypothèses, implique seulement que, le 24 novembre, à Bruges, on savait le marché passé, les espèces touchées par les ayants droit, enfin la personne même de la Pucelle, où qu'elle pût se trouver, alors en route pour Rouen, hors de la garde particulière de Jean de Luxembourg.

2. Ce témoignage, essentiellement contemporain, est à retenir et à ajouter à tant d'autres avec lesquels il concorde si étroitement.

3. Ces sentiments optimistes pour la cause française, à cette date, sont à relever. Malgré l'incohérence de la campagne, malgré l'absence de toute direction maîtresse, la valeur individuelle de certains chefs achevait l'automne de 1430 dans des conditions assez favorables pour les armes françaises. La campagne de Champagne se terminait par des succès. Dans celle de Picardie dominait le grand fait de la libération de Compiègne. La conquête de Melun, de cet excellent et enviable passage de la Seine, menant des pays du centre aux pays reconquis, naguère si fâcheusement séparés les uns des autres, compensait et au delà l'abandon de Soissons, seule place perdue, en somme, depuis le grand élan de l'année précédente.

christiani proveza! Nè altro per adeso non avemo de nuovo[1].

. . . . . .

Corando M° CCCC XXX°[2].

Qua dirò quelo s'a abudo de nuovo, de xv decenbrio, da le parte de Broza per la vegnuda del nobel omo miser Nicholò Morexini fo de miser Vetor, como s'a dito in quele parte[3].

Presentese prima che la donzela iera in man del ducha de Borgogna e per molty de là se devolgava che Ingelexi l'averave per denery[4], e sapudo questo el dolfino i mandase una anbasada, che per condicion del mondo i dity non devese consentir a tal caxion,

1. Quant à la campagne de Picardie, dont cette lettre relatait de nombreux épisodes et sur laquelle les correspondances suivantes ne reviennent plus, elle allait se terminer moins de quinze jours plus tard. — Assemblée d'une grosse force française, le comte de Vendôme et le maréchal de Boussac venant joindre Saintrailles à la suite de son succès de Bouchoire; — station d'attente des forces bourguignonnes amenées à Roye après l'occupation sans combat de Guerbigny et de Laboissière; — défaite, vers le 25 novembre, à Conty, entre Amiens et Beauvais, d'un corps anglais accouru de Rouen pour les soutenir; — refus de bataille, le même jour, sous les murs mêmes de Roye, opposé par Philippe le Bon, en personne, à toute l'armée française qui lui offre un combat en règle; — rentrée du duc de Bourgogne à Péronne, le 2 décembre, après un facile et insignifiant succès fourni par la prise de la petite place de Lagny-lez-Catigny, entre Roye et Noyon; — dislocation de l'armée du duc de Bourgogne, qui lui-même regagne Bruxelles au plus tôt; — rentrée de l'armée française dans ses lignes : — telles en sont les diverses phases. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcix, t. IV, p. 425-428; *Saint-Remy*, ch. clxxi, t. II, p. 193-197, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxviii-xl, t. II, p. 130-142.)

2. Fol. 534 a. — Entre 4 et 25 janvier 1431.

pourvoie au bien des chrétiens! Nous n'avons pour le moment rien d'autre de nouveau.

. . . . . .

Au cours de l'année 1430.

Je dirai ici les nouvelles que nous avons eues des parties de Bruges, le 15 décembre, par la venue du noble homme messer Niccolò Morosini, fils de feu messer Vettore, comme il s'est dit en ce pays.

On entendit d'abord dire que la damoiselle était aux mains du duc de Bourgogne, et beaucoup de gens de là répétaient que les Anglais l'auraient pour de l'argent; qu'à cette nouvelle, le dauphin leur manda [aux Bourguignons] une ambassade [pour leur dire] qu'à aucune condition du monde ils ne devaient con-

3. Vingt-quatrième groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. — Résumé de nouvelles orales apportées à Venise par Niccolò Morosini, parti de Bruges le 15 décembre 1430, arrivé à Venise entre le 4 et le 25 janvier 1431, nouvelles orales provenant peut-être, en partie, de bruits courants recueillis en chemin. (Cf. ci-dessus, nouvelles arrivant à Venise le 5 août 1430.)

4. Énoncée sous cette forme et prise à la lettre, cette assertion, dans son ensemble, pourrait signifier qu'à Bruges, le 15 décembre, on avait lieu de supposer le contrat de vente de la Pucelle passé et les espèces touchées par les ayants droit, mais la personne même de Jeanne d'Arc toujours aux mains du pouvoir bourguignon et non encore matériellement livrée au gouvernement anglais. Cette indication peut se rapprocher des renseignements qu'on possède sur l'époque acceptée généralement pour cette remise matérielle, remise tenue pour un fait connu à Paris dès le 21 novembre. (Voir p. précédente, n. 1.) Cette discussion pourrait peut-être contribuer à éclaircir la date de la main-mise matérielle du gouvernement anglais sur Jeanne d'Arc, ainsi que les conditions et l'époque exacte de son départ d'Arras et de son séjour au Crotoy.

altramente i faria a i suo ch'el n'a in le mane tal conpagnie[1]; su[2] i confini de Pompignio (*sic*)[3], como[4] el dolfin aver tolto uno castelo chon certe persone che iera vegnude a secorso so[5], e aveva abudo VI^c^ cavay, de i qual iera circha LX^o^ cavaliery e signory prixiony[6];

1. Ce passage de la présente lettre, corroboré par un autre de même ordre contenu dans la lettre suivante, est destiné, sans doute, à un certain retentissement et à une certaine discussion. Ce passage, pour ne parler que de lui, représente en effet la seule allusion positive aux efforts qu'aurait prononcés le gouvernement de Charles VII envers le pouvoir bourguignon, par menace de représailles (voir ce propre passage), pour empêcher Jeanne d'Arc, encore captive personnelle bourguignonne, de tomber définitivement entre les mains du gouvernement anglais. — Cette question s'est déjà trouvée souvent traitée. Elle a été résumée en dernier lieu, avec une entière connaissance de tous les textes connus s'y référant ou pouvant s'y rattacher, par M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII.* (T. II, ch. v, *Charles VII et Jeanne d'Arc*, p. 240-258.)

2. *Su.* Inc. fol. 534 B.

3. Ms. « Pompignio » (*sic*). La lecture « Campagnia » s'impose pour raisons suffisamment évidentes. A ce qu'il semble, il ne peut s'agir ici que d'événements survenus en Champagne.

4. Cette allusion très nette à une série de succès récents du parti français remportés dans une région dont le nom, malgré la déformation du texte, ne peut être identifié qu'avec celui de la Champagne, ne doit vraisemblablement s'appliquer qu'aux faits de guerre suivants, survenant justement à cette époque même. D'abord le siège du château de Chappes, au-dessus de Troyes, entre Troyes et Bar-sur-Seine, opéré par les forces françaises; puis la victoire française remportée sur les forces bourguignonnes expédiées au secours de la place; enfin, en conséquence de cette victoire, la prise de la forteresse par le corps de siège français.

5. Les opérations des forces françaises dans la région sont

sentir à telle affaire ; qu'autrement il ferait pareil traitement à ceux des leurs qu'il a entre les mains. [On disait aussi] que, sur les frontières de Champagne, le dauphin avait pris un château avec certaines personnes

alors conduites par Barbazan en personne, institué par Charles VII, comme le comte de Vendôme dans les pays d'outre-Seine, lieutenant général en Champagne, Laonnais et Brie. (*Monstrelet*, l. II, ch. CIV, t. IV, p. 441 ; *Berry*, ad ann. 1430, p. 382 ; Doc. cités par Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 518, 529.) Barbazan, qu'on voit opérer en cette qualité dès l'hiver de 1430 (*Boutiot, loc. cit.*), est destiné malheureusement à périr l'an suivant, en ces parages, dans le désastre de Bulgnéville, le 2 juillet 1431. — Le siège de Chappes, — place appartenant à Jacques, sire d'Aumont, en Vexin, qui défend lui-même son château, — paraît avoir été mis en mai 1430. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 518.) — Quant à la victoire remportée par les forces françaises occupées au siège sur l'armée de secours bourguignonne, mise en route de Montbard, sous le commandement d'Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, et à la reddition de la place qui s'ensuit (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXV, t. IV, p. 385-386, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XIII, t. II, p. 43-45, *Berry*, ad ann. 1430, p. 383, *Boutiot, loc. cit.*, p. 518-520), certain document d'origine bourguignonne constituait jusqu'ici le seul témoignage permettant d'en fixer la date, qui semble être le 13 décembre. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 142-143.) La mention contenue dans ce résumé, apporté par un Vénitien parti de Bruges le 15 décembre, peut parfaitement se concilier avec cette indication et la corroborer, si l'on admet, comme on vient de le rappeler au début de cette même lettre, que le voyageur ait appris cette nouvelle en route.

6. Évaluation des pertes bourguignonnes sensiblement exagérée. Le chiffre des morts ne paraît pas s'être élevé à plus de 200 hommes (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 142-143), au lieu de 600 indiqués ici ; celui des prisonniers de marque, au lieu de 60 signalés ici, ne semble pas avoir dépassé 6, parmi lesquels Jacques, sire d'Aumont, et son frère Guil-

in Borgonia, el dito ducha aver perso molte castele[1]; steva el ducha de Borgogna a parlamento chon queli de Lezie, ma credesc se otignerà paxe[2].

. . . . . .

E[3] in quelo dito dy, dì ultimo de zener de M° CCCC XXX°, per molte letere vegnude, sì da tera chomo per la via da mar[4], a molty marchadanti a Veniexia da cha Pixiany, e sì da mar per tre choche zionte a Veniexia, prima quela del Maza, e la chocha Mosta[5], e per la cocha Ziorza de ser Franzescho, chomo per fortuna, dy chon la note, seguida in el mar

laume. (*Monstrelet*, comp. av. *Chastellain; Berry;* D. Plancher, *Hist. de Bourgogne, loc. cit.;* P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. IV, p. 873-874.)

1. Allusion probable à la campagne poursuivie par Barbazan, depuis le printemps, sur les frontières de Champagne, de Tonnerrois et de Bourgogne, et que la toute récente affaire de Chappes donne aux éditeurs de ces bruits une occasion rétrospective de mentionner. Sens (ci-dessus, p. 154, n. 4) s'était donné au parti français en janvier 1430. (Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 529; cf. *Berry*, ad ann. 1430, p. 380.) Peu après sont conquises, — quelques-unes destinées à être assez promptement perdues, — les places de Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Méry-sur-Seine, commandant toute la vallée de la Seine, au-dessous de Troyes, entre Montereau et Troyes, puis Villeneuve-le-Roi, Dannemarie, entre Sens et Tonnerre, Saint-Liébault (Estissac), Trainel, entre Sens et Troyes, enfin Jully, Bar-sur-Seine, Chappes, dans la vallée de la Seine, au-dessus de Troyes. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 518-520, 529.) Charles VII en personne, entre deux longs séjours dans les provinces du centre, avait passé les mois d'août et de septembre 1430 dans Sens reconquis. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 268.) — Joigny (ci-dessus, p. 154, n. 4) ne reparaît aux mains du parti français qu'en 1431. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 542-543.)

qui étaient venues à son secours, et qu'il avait fait prisonniers 600 chevaux, dont environ 60 chevaliers et seigneurs. [On ajoutait qu']en Bourgogne le duc avait perdu beaucoup de châteaux, et qu'il était à parlement avec ceux de Liège; mais on croit que la paix se fera.

. . . . . .

Ce même jour, dernier jour de janvier 1430, par beaucoup de lettres parvenues, tant par terre que par la voie de mer, à beaucoup de marchands de Venise de la maison Pisani, et par mer, par trois coques arrivées à Venise, d'abord celle de Maza, puis la coque Mosta, enfin la coque Ziorza de ser Francesco, nous apprîmes que dans une tempête d'un jour et d'une nuit survenue dans la mer d'Espagne, quarante nefs

2. L'état de guerre régnant entre Philippe le Bon et les Liégeois, déjà signalé par des correspondances antérieures (voir lettre en date du 20 novembre 1429, *in fine*), ne devait, en fait, se terminer par traité régulier qu'au début de 1433. (*Monstrelet*, l. II, ch. CXXXV, t. V, p. 54-55.) Mais, depuis la fin de septembre 1430, des trêves étaient conclues et une conférence de pacification destinée à s'ouvrir à Malines. (*Saint-Remy*, ch. CLXX, t. II, p. 191-192.) C'est à cette conférence que doit faire ici allusion l'éditeur de ces nouvelles.

3. Fol. 535 A. — 31 janvier 1431.

4. Nouvelles intéressant le commerce de Flandre, provenant sans doute, quant à celles qui sont ici signalées comme arrivant par voie de terre, de Bruges comme lieu d'origine, sans qu'on en donne la date, mais paraissant cependant postérieures au 17 janvier (voir p. suiv., n. 6), — nouvelles arrivées à Venise le 31 janvier.

5. Nom d'armateur à relever. On sait que c'est à un navigateur vénitien de cette famille passé au service du Portugal, Alvise da Cà da Mosto, né en 1432, — le « Cadamosto » défiguré de la plupart des géographes, — que sera due, en 1456, sur la route des Indes, la découverte du Cap-Vert et de ses îles.

de Spagna[1], avesemo XLII nave de Spagnuoli in quel mar, per andar in Fiandra de portada de bote IIIc in IIIc L in fina IIIIc, in le qual de iera choche do de Zenovexi de bote Vc l'una, e una de queste do de Catelany spinariza circha de bote VIc, a uno luogo dito.....[2], preso le spiaze, per traversa de garbin, con le qual una de Veniciani scapolase, ma tute le altre pericholase. Podeva eser suxo quele da homeny XXXII in XXX per nave; fase raxon fose da homeny Mo in Mo CC, tuty morti e perise, non de schapolase persona; carge de chuory e pelame, oio, savoni, valania, cera, vini e altre simel cose (se) grose, ma puocha spizaria; che ma[y] non fo aldido dir tanta teribel fortuna quanta questa è stada in tuto el mondo universo in non eser schapolado quaxi persona. Che Cristo a tuti de vegna pietade[3]!

Apreso[4] noto e fazo mencion, como se sope e fase scrito el ducha de Borgogna, Ingelexe[5], quelo eserli nasudo uno fiol mascholo de la soa dona muier soa, fiola del re de Portogalo, e questo eser so primo genito de quela[6].

. . . . . .

1. L'expression « mar de Spagna » doit s'entendre ici, non pas, selon la traduction presque consacrée, du golfe de Gascogne proprement dit, mais bien plutôt des parages de l'Atlantique avoisinant la côte de Portugal ou de Galice, à l'ouest de la péninsule ibérique. La suite du récit fait voir, en effet, qu'il est question de navires faisant côte « per traversa de garbin », c'est-à-dire (Jal, *Gloss. naut.*, art. Garbino) par coup de vent du sud-ouest. Or, les navires faisant la route de Flandre quittaient la vue de la côte ibérique à la vue du cap Finisterre, pour chercher, par le large, la direction de l'entrée de la Manche. Les atteignant dans le golfe de Gascogne proprement dit, un coup de vent de la partie du sud-ouest les eût poussés plus au large, ou tout au plus lancés en Manche. C'est seulement à la côte

espagnoles allant en Flandre, d'un tonnage de 300 à 350 et 400 bottes, et parmi lesquelles étaient deux coques génoises de 500 bottes chacune et une catalane armée en pinasse sur deux, d'environ 600 bottes, périrent toutes, en un lieu dit....., près des côtes, par un coup de vent du sud-ouest, sauf une coque vénitienne. Il pouvait y avoir sur chacune de ces nefs de 30 à 32 hommes, ce qui donne un total d'environ 1,000 ou 1,200 hommes qui moururent et périrent tous sans que nul échappât. Ces nefs avaient un chargement de cuirs et de peaux, huiles, savons, châtaignes, cire, vins et autres grosses denrées, mais peu d'épices. Jamais ne fut ouïe si terrible tempête dans le monde entier qu'a été celle-là, dont il n'échappa presque personne. Que Dieu les prenne tous en pitié!

Ensuite je note et mentionne que l'on sut et qu'il fut écrit qu'au duc de Bourgogne, Anglais, était né un enfant mâle de madame sa femme, fille du roi de Portugal, le premier enfant qu'il ait d'elle.

. . . . . .

ouest de la péninsule que pouvait les jeter une tempête courant dans cette direction sud-ouest, ici formellement indiquée.

2. Lacune regrettable du texte, qui ne permet malheureusement pas d'identifier le danger de mer, cause et théâtre de ce saisissant désastre maritime.

3. Cet effrayant tableau du naufrage de toute la flotte commerciale vénitienne, catalane et castillane, à destination de Flandre, représente une des scènes de mer les plus tragiques entre toutes celles dont le Diario porte trace, sur cette route périlleuse et tellement semée d'aventures.

4. A ces renseignements d'ordre purement commercial viennent cependant s'ajouter ici quelques nouvelles d'ordre politique.

5. Expression singulière, d'une éloquente et impartiale ironie.

6. Annonce exacte de la naissance d'Antoine de Bourgogne,

In[1] questo dy lunidy v del mexe de fevrer de M° IIII^c XXX, da sera, zionse in Veniexia[2] miser lo gardenal de Santa Croxe[3], rivado al monestier de San Ziorzi de Veniexia, (d)el qual si a vegnudo con molto ligiera fameia per non se curar de ponpa nisuna, homo de santa vita. Questo è quelo fese el tratador de la paxe per avanti fata de aconzar e meter in paxe queste do comunità, Veniexia e Fiorenza, chon i aderenti suo de intranbe le parte[4]..... Sì veramente anchora non se sa bem la caxion de la so vegnuda

fils premier né de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, dont le mariage avait eu lieu le 7 janvier précédent, enfant né à Bruxelles le 17 janvier 1431. (Doc. cité par P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 241.) — Philippe le Bon, qui, par ailleurs, laissa seize bâtards ou bâtardes dont trace s'est conservée, n'avait eu aucun enfant de ses deux précédentes unions avec Michelle de France, fille de Charles VI, morte en 1422, ni avec Bonne d'Artois, morte en 1425. (*Ibid.*, p. 240-243.) Le texte de Monstrelet place la naissance du jeune prince, de façon plausible, le 30 septembre 1430. (L. II, ch. xcix, t. IV, p. 429-430.) Indication souvent adoptée par les historiens. Chastellain, il est vrai, sans lui assigner de date, la place après le retour du duc à Bruxelles, dans l'hiver de 1430-1431. (L. II, ch. xl, t. II, p. 146-147.) La mention du Diario d'Antonio Morosini, enregistrant à Venise, sous la date du 31 janvier 1431, cet événement comme tout récent, confirme, contre l'indication singulière du chroniqueur bourguignon, la date du 17 janvier comme date à maintenir pour cette naissance. Cet enfant, du reste, devait mourir peu après. (*P. Anselme, loc. cit.*, p. 241.) « Pleust à Dieu que je fusse mort aussi josne, je me tenroie bien heurés ! » dit le duc en apprenant sa mort. (*Monstrelet, loc. cit.*) Philippe le Bon devait encore voir naître et perdre un second fils, Josse, né à Gand le 14 avril 1432, avant la venue au monde de Charles le Téméraire, à Dijon, le 10 novembre 1433. (*P. Anselme, loc. cit.*, p. 242.)

En ce jour, lundi 5 du mois de février 1430, le soir, arriva à Venise messire le cardinal de Sainte-Croix. Il est descendu au monastère de San Giorgio de Venise, et il est venu avec une très peu nombreuse suite, parce que, homme de sainte vie, il n'a cure de nulle pompe. C'est lui-même qui se fit le négociateur du traité auparavant conclu pour accommoder et mettre en paix les deux communes de Venise et de Florence, ainsi que les adhérents de l'un et de l'autre parti..... A dire vrai, on ne sait pas encore bien l'occasion de sa

1. Fol. 536 b. — 5 février 1431. — Ce présent extrait se reconnaît résumé dans Sanuto, mais à la suite du court résumé de la vie et de l'action de Jeanne d'Arc, dont l'existence a été signalée et dont le texte a été comparé à la série de correspondances en question. (Voir ci-dessus, p. 8, n. 2, 4.) Le présent extrait se reconnaît assez entre les mots : « A 10 di febbrajo... », et ceux-ci : « Per le cose della cristianità. » (Col. 1012.)

2. Nouvelles du passage à Venise d'un légat pontifical destiné à intervenir dans une reprise de négociations de paix entre France et Angleterre.

3. Niccolò Albergati, de l'ordre des Chartreux, évêque de Bologne en 1417, cardinal en 1426, au titre de Sainte-Croix de Jérusalem, destiné à la béatification, dont on va voir le rôle en France comme légat pontifical. (Sur lui, Sigonius, *Vita Beati Nicolai card. Albergati*, ap. *Acta Sanct.*, mai, t. II, p. 467-490.) Cette information le fait arriver à Venise, investi de sa mission, le 5 février 1431. On constate, en effet, sa nomination comme légat le 27 novembre 1430, puis sa présence à Ferrare, à une journée de distance de Venise, le 4, enfin son passage par Venise pour se rendre en France. (*Ibid.*, p. 484.)

4. Le cardinal de Sainte-Croix avait, en effet, au nom du Saint-Siège, joué le rôle de principal négociateur dans la conclusion du traité de Ferrare, du 19 avril 1428, qui avait mis fin à la seconde guerre de Venise et de Milan. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 126-129.)

..... Nondemen[1] tuto questo parlar non vuol dir de nuovo altro, se non quelo primo piaxerà a Dio e puo a la nostra Signoria benedeta[2]. Che Cristo senpre la conserva in otimo stado e vardala da ogno contrario! Amen. E per avanty se saverà quelo seguirà de nuovo[3]. — E partido de qua, lo dito gardenal vasene in Franza per meter in paxe i fati de quel paixe[4].

. . . . . .

1. Fol. 537 A.

2. La partie du texte, assez longue, qu'on a jugé inutile de reproduire ici in extenso, a trait aux divers bruits courant à Venise, et d'intérêt exclusivement vénitien, au sujet de ce passage du cardinal de Sainte-Croix par Venise.

3. A ce moment même, à la fin de janvier 1431, se décide la troisième guerre de Venise contre Milan, qui va se prolonger pendant deux ans, avec des phases diverses, pour se terminer par la paix de Ferrare, du 26 avril 1433, traité qui cède à Venise, au delà du territoire de Bergame déjà annexé, la rive orientale de l'Adda, en portant le pavillon de Saint-Marc jusqu'à quelques lieues de Milan. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 137-165.) Phase incertaine de la rivalité de Venise et de Milan, qui va être marquée par la tragique suppression du grand condottiere vénitien Carmagnola, soupçonné de trahison dans la défaite, comme naguère exalté dans la fortune, arrêté, jugé et exécuté entre les deux colonnes de la place Saint-Marc, le 5 mai 1432. (Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. III, ch. III-XII.) — Au cours de cette troisième guerre milanaise, l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, une fois la trêve conclue à Bude le 8 septembre 1428 (ci-dessus, t. II, p. 334, n. 7) parvenue à échéance, prononce quelques hostilités, en 1431, en qualité d'allié du duc de Milan. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 43-44, 78; Lettre de Sigismond à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, en date de

venue..... Néanmoins tous les bruits qui courent à ce sujet ne veulent pas dire qu'il soit rien arrivé de nouveau que ce qu'il plaira d'abord à Dieu et puis à notre benoite Seigneurie. Que Dieu la conserve toujours en excellent état et la garde de toute adversité! Amen. Plus tard on saura ce qui s'ensuivra de nouveau. — Parti d'ici, ledit cardinal s'en va en France pour pacifier les affaires de ce pays.

. . . . . .

Bamberg, le 2 juin 1434, Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, col. 2327.) Dernière répercussion de l'état de guerre entre Venise et la Hongrie, ouvert en 1418, arrêté en fait en 1419-1420, suspendu en principe en 1428 et repris comme il est dit en 1431. A cette dernière reprise d'hostilités allait mettre fin, en suprême ressort, concurremment avec la paix générale de Ferrare du 26 avril 1433 (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 105-106), la trêve de Rome, conclue en juin 1432 ou 1433, à ce qu'il semble, et courant pour un délai de cinq ans. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 172; Cipolla, *Stor. delle sign. ital.*, p. 355; cf. *Sanuto*, col. 1032.)

4. Niccolò Albergati, dès 1421, non encore promu à la dignité de cardinal, et en qualité de simple évêque de Bologne, avait été investi des fonctions de légat en France et chargé d'une mission destinée à négocier la paix. Mission qui, poursuivie soit par lui seul, soit conjointement avec le cardinal Louis de Bar, évêque de Porto, avait abouti à la conclusion de l'acte sans portée de Bourg-en-Bresse, conclu le 20 janvier 1423 sous les auspices du duc de Savoie, assurant seulement une trêve de quelques semaines, non renouvelée à l'échéance, et convoquant pendant ce délai une conférence de paix, où aucun des partis ne devait jamais paraître. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 331; t. II, p. 314-318, 335, 318-336.) — Cette fois encore, en 1430-1431, devenu cardinal dans l'intervalle, il se trouvait investi des mêmes fonc-

M° CCCC XXXI° [1].

Per pluxor letere vegnude da Broza per pluy di zionse in Veniexia una dal fio de ser Zian Zorzi fo de miser Bernardo de San Moixe, fata ady XXII de zugno, e una altra s'a dito vegnuda a ser Andrea Corner, zenero fo de ser Lucha Michiel da la Madalena [2], scrive de qua la honesta donzela iera sostegnuda per Ingelexi in le parte de Roam [3], rechatada per corone X^m^ [4], prexa per Ingelexi [5], tegnuda in persona in molta streteza [6]. Ase dito [7] quela per do volte over per tre Inge-

tions, destinées à plus de succès. Désigné comme légat par acte de Martin V, en date du 27 novembre 1430, confirmé dans ces fonctions par acte du nouveau pontife Eugène IV, en date du 20 avril 1431, il allait, en effet, passer en France, pour entamer les négociations qui devaient aboutir à la trêve de Chinon, conclue pour deux ans, le 8 septembre 1431, base future du traité d'Arras, en 1435. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Trêve que le Diario mentionnera en son lieu, en revenant à plusieurs reprises sur cette mission.

1. Fol. 549 A. — Entre 8 et 14 juillet 1431.

2. Vingt-cinquième et dernier groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. — Analyse de deux lettres de Bruges parvenues à Venise depuis quelques jours déjà, l'une émanée des fils de ser Giovanni Zorzi, de San Moïse, en date du 22 juin, la seconde adressée à ser Andrea Corner, gendre de ser Luca Micheli, de la Maddalena, lettres écrites sous l'impression toute récente de la nouvelle du supplice de la Pucelle à Rouen, le 30 mai.

3. Livrée matériellement au pouvoir anglais soit dès la mi-novembre, soit après la mi-décembre, amenée du Crotoy à Rouen (voir ci-dessus, p. 332-336), on ne peut préciser la présence effective de Jeanne d'Arc à Rouen avant le 28 décembre 1430. (Lettres de territorialité délivrées à l'évêque de Beauvais par le chapitre de Rouen, en la vacance du siège archiépiscopal, *Procès*, t. I, p. 20-23. Voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, app. VIII.)

1431.

Par plusieurs lettres venues de Bruges à Venise en plusieurs fois, une du fils de ser Giovanni Giorgi, fils de feu messer Bernardo de San Moïse, datée du 22 juin, et une autre, dit-on, arrivée à ser Andrea Corner, gendre de feu ser Luca Micheli de la Maddalena, on écrit de là que l'honnête damoiselle était tenue par les Anglais dans les parties de Rouen, après avoir été achetée pour 10,000 couronnes, prisonnière des Anglais, et que sa personne était très étroitement

4. Sur ce chiffre de 10,000, corroboré par une lettre précédente, et sur la vente, montant en fait à 10,000 livres tournois, voir ci-dessus, la lettre en date du 24 novembre 1430.

5. Présente à Rouen au moins à la date du 28 décembre 1430, Jeanne d'Arc a été enfermée au château, dans une partie de la forteresse dont la reconnaissance exacte a donné lieu à de savantes et inextricables discussions, tranchées par la publication, due à M. Léopold Delisle, d'un acte où cet emplacement est nettement déterminé. (*Rev. des Sociétés savantes*, 4e sér., t. V, 1867, 1er sem., p. 438-441. Exposé de la discussion : Bouquet, *Un dernier mot sur l'emplacement de la prison de Jeanne d'Arc*, ap. *Rev. de la Normandie*, t. VI, 1867, p. 873-883, et Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, App. XIII, p. 394-403.)

6. « In molta streteza. » Expression strictement exacte, et juste impression reportée de Rouen à Bruges. De surabondants témoignages établissent à quel point Jeanne d'Arc, dans sa prison, quelqu'en fût l'emplacement, fut étroitement enchaînée, et cela d'une façon continuelle. (Récapitulation dans *Procès*, t. V, p. 531, col. 2.) Une cage de fer avait été adaptée spécialement pour elle. (Témoignages divers, au procès de réhabilitation, t. II, p. 306-346, t. III, p. 180; t. II, p. 371, t. III, p. 155.) Mais, en dépit d'une allusion, incertaine d'ailleurs (t. II, p. 201), on ne peut affirmer que Jeanne d'Arc prisonnière y ait été matériellement enfermée.

7. Le Procès de Jeanne d'Arc, comme on sait, est engagé

lexi l'aveva voiudo far bruxiar per retega, se non fose sta miser lo dolfin de Franza, mandando molto a manazar Ingelexi; ma pur questo non ostando, a la terza fiada[1] inpixesmady molto Ingelexi conmeso i Franzeschi, chomo per despeto, non abiando bom conseio, a la terza fiada la fexe arder in Roam[2], e quela per avanti questo marturio[3], siando molto contrita e begni-

par Pierre Cauchon personnellement, agissant en sa qualité d'évêque de Beauvais, juge diocésain du territoire où la Pucelle, devant Compiègne, s'est trouvée faite prisonnière. C'est à lui que, sur sa propre requête, le pouvoir royal, représenté par Henry VI, roi titulaire de France et roi d'Angleterre, a remis la personne de Jeanne d'Arc, après se l'être fait livrer par Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne. Pour choisir Rouen, centre de la puissance anglaise, pour lieu du procès, au lieu de Beauvais, maintenant rentré sous la domination française, l'évêque de Beauvais a dû se faire octroyer, par l'autorité épiscopale de Rouen, des *Lettres de Territorialité*, c'est-à-dire l'autorisation de transporter sur le territoire du diocèse de Rouen la cause destinée légalement à être jugée dans le ressort du seul diocèse de Beauvais. Ces lettres, à la date du 28 décembre 1430, lui ont été délivrées par l'autorité compétente, c'est-à-dire, en l'espèce, par le chapitre de Rouen, souverain dans le diocèse pendant la vacance du siège, entre le départ de Jean de la Rochetaillée, transféré à Besançon depuis le 12 octobre 1429, et la nomination de Hugues d'Orges, destiné à être promu à Rouen, de l'évêché de Chalon-sur-Saône, le 19 janvier 1431, mais qui ne devait prendre possession de son siège que dans l'été de 1431, après la fin du procès.

1. *Fia-da*. Des. fol. 549 A; inc. fol. 549 B.

2. Après la période d'informations préalables, du 9 janvier au 20 février, les interrogatoires ont débuté le 21 février et se sont poursuivis jusqu'au 17 mars. Pendant la semaine sainte, du 27 au 31 mars, ont été élaborés les 70 articles d'accusation tirés des interrogatoires, articles réduits à 12 dans le cours de la semaine de Pâques, du 2 au 5 avril. Ensuite ont lieu les cérémonies successives de l'admonition privée, le 18 avril, de

gardée. On a dit par deux ou trois fois que les Anglais avaient voulu la faire brûler comme hérétique, n'eût été le dauphin de France qui fit parvenir force menaces aux Anglais. Mais ce nonobstant, à la troisième fois, les Anglais s'étant fort irrités contre les Français, comme par dépit et n'ayant pas bon conseil, à la troisième fois ils la firent brûler à Rouen,

l'admonition publique, le 2 mai, enfin, la Pentecôte passée, de la dernière admonition, le 23 mai, acculant l'accusée au lendemain pour entendre prononcer, sauf rétractation, une sentence capitale comportant immédiate exécution. Le lendemain, jeudi de la Pentecôte, 24 mai, se joue la scène du cimetière Saint-Ouen : — d'abord les trois sommations devant le bûcher tout prêt; — puis la signature, inconsciente ou peu s'en faut, d'un acte sommaire, cédule de quelques lignes, à laquelle un mensonge de procédure substitue toute une autre pièce, une abjuration en forme dont le sens réel demeure ignoré de l'accusée; — enfin, comme suite de cette rétractation prétendue, la condamnation, réduite à la prison perpétuelle. Les jours qui suivent, se déroule la parodie sinistre par laquelle les pouvoirs dirigeants du procès font déclarer relapse la prisonnière épargnée de la veille. Alors se succèdent, le 27 mai, la reprise forcée de ses vêtements masculins, le 28, la constatation du fait, le 29, le jugement la déclarant relapse, et, comme telle, la livrant au bras séculier. Enfin, le matin du mercredi 30 mai, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, la sentence lue et prononcée, la victime est livrée à l'autorité laïque, rouage que représente, en l'espèce, le bailli anglais de Rouen, qui lui-même, sans autre formalité légale, la remet au bourreau. C'est l'heure finale du martyre, la conclusion fatale du désastre de la prairie de Compiègne, la dernière étape de l'action surhumaine dont chaque geste appelait le sacrifice et la mort.

3. C'est évidemment, on s'en rend compte, à une connaissance imparfaite des conditions où se produisirent successivement, et la menace d'exécution au cimetière Saint-Ouen, et l'exécution finale à la place du Vieux-Marché, qu'est dû le récit,

simamente ben desposta, avanti la andese al martirio, vien dito i aparse madona santa Catarina vergene[1], confortandola e digandoy : « Fiola de Dio, sta segura in la fede toa ; con ziò sia tu serà in lo numero de le vergene del Paradixo in gloria[2]. » E apar morise contritamente[3]. De che miser lo dolfin re de la Franza de portase amarisima doia[4], fazandose so conceto de

ici présenté, des efforts, soi-disant successifs et d'abord non suivis d'effet, que le pouvoir anglais aurait prononcés en vue de l'exécution de Jeanne d'Arc. A ces prétendus retards successifs de l'exécution, présentés en ce passage, de façon inexacte, comme dus à certains accès de crainte, est ici donné comme motif, il faut le remarquer, l'action qu'aurait exercée le gouvernement de Charles VII, directement, auprès du pouvoir royal anglais, par menace de représailles (voir p. suiv., n. 1), afin d'empêcher Jeanne d'Arc, alors encore vivante, de subir son sort. Ce passage, corroboré par un autre de même ordre, contenu dans la lettre précédente, est destiné sans doute à prêter aux mêmes discussions. (Voir ci-dessus, p. 338, n. 1.)

1. La dernière perception des voix de ses saintes (sainte Marguerite et sainte Catherine) a lieu pour Jeanne d'Arc entre la fin de la scène du cimetière Saint-Ouen, le jeudi 24 mai, et l'interrogatoire du lundi 28, où elle déclare elle-même, nommant et sainte Marguerite et sainte Catherine, les avoir entendues depuis l'événement du jeudi. (Interr. du 28 mai, *Procès*, t. II, p. 456-457.)

2. Ce ne sont pas tout à fait ces paroles que les documents dignes de foi signalent comme perçues alors par la Pucelle. Le dire même de Jeanne d'Arc leur prête, comme dernière communication avant le martyre, non pas un réconfort du genre indiqué ici, mais un reproche attristé de son inconsciente rétractation. (Interr. du 28 mai, *Procès*, t. II, p. 456-457.) — Cet écho, faisant intervenir à cette heure l'appellation de « Fille de Dieu », attribuée à la Pucelle et jointe à une promesse de salut éternel, n'en est pas moins curieux à relever. L'expression : Fille de Dieu (« Fille Dé »), est en effet, au dire de Jeanne d'Arc elle-même, celle par laquelle ses voix l'interpel-

et l'on dit qu'avant ce martyre, comme elle était très contrite et extrêmement bien disposée [à la mort], avant qu'elle n'allât au martyre, madame sainte Catherine vierge lui apparut, la réconfortant et lui disant : « Fille de Dieu, sois assurée en ta foi, car tu seras au nombre des vierges en la gloire du Paradis. » Et il paraît qu'elle mourut dans la contrition. Messire le

laient habituellement. (Interr. du 12 mars, *Procès*, t. I, p. 130, cf. art. acc. XI, p. 220; Dépos. de Dunois au procès de réhabilitation, t. III, p. 12.) Quant à la promesse de salut éternel, elle se réfère certainement aux réponses des interrogatoires du 1er et du 14 mars, cette dernière ainsi rapportée : « Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire, tu t'en vendras enfin en royaulme de paradis. » (Interr. des 1er, 14 mars, *Procès*, t. I, p. 87, 155.) — Dans la façon dont cette communication suprême des voix de la Pucelle est ici rapportée, de façon inexacte quant au lieu et au temps, il faut donc reconnaître, cependant, tout un fonds de vérité provenant d'échos réels des interrogatoires de Rouen, transmis ainsi jusqu'en Flandre.

3. Tous les termes de ces diverses correspondances sont unanimes à rendre hommage à la fin de Jeanne d'Arc. La mauvaise fortune n'avait pas vicié l'opinion que la Pucelle avait gravée spontanément dans la colonie vénitienne de Bruges, avec les sentiments de laquelle Antonio Morosini, lui aussi, résumant ces lettres, semble en complet accord.

4. Ce passage constitue le seul texte contemporain faisant allusion à la tristesse qu'aurait manifestée personnellement Charles VII à la suite de la mort de la Pucelle. De ces sentiments du roi français, on ne possédait guère, jusqu'ici, que des indices, ressortant de deux textes assez vagues et postérieurs de longue date aux événements. Le premier, consigné dans les *Hardiesses des grands Rois et Empereurs*, de Pierre Sala, ouvrage datant de 1516, provient vraisemblablement des dires recueillis de Guillaume Gouffier, sire de Boisy, en son temps chambellan de Charles VII, dont le recueil des Hardiesses cite ouvertement et continuellement les souvenirs. (*Procès*, t. IV, p. 231.) Le second provient d'une source ita-

farde vendeta teribel di Ingelexi e done de Ingletera a so zusta posanza[1], mostrando[2] Dio demostrerà ancora grandisima vendeta, e fina da mo ancora cusi apar, e infina anchuoi in dy[3] : la citade de Paris sta de [mal] partido ; quela è per roinar a la ziornada, e plu non se può tegnir ne valer, e tute persone scanpa e esie fuora de dexaxio e fame[4]. Tiense per opinion i [Ingelexi][5] l'abia fato bruxiar per lo gran prospera-

lienne, les Mémoires du pape Pie II. (*Procès*, t. IV, p. 518.) Sur ces deux sources, voir Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 253-254. — Il est curieux de constater que cette dernière source, ici en concordance avec les documents résumés dans le Diario d'Antonio Morosini, est la même qui, déjà, se trouvait seule, avec les documents du Diario, à indiquer exactement, en unités monétaires, le chiffre de la vente de Jeanne d'Arc prisonnière. (Sur cette conformité, voir ci-dessus, lettre en date du 24 novembre 1430.)

1. Ce bruit d'intentions de représailles, de la part de Charles VII, sur les femmes anglaises, est curieux à noter. Aucun autre témoignage ne semble en faire mention.

2. Ce qui suit va faire voir que, dans les échos ici enregistrés, se rencontre toujours quelque connaissance répandue des interrogatoires du procès de Rouen. On saisit ainsi sur le fait les épisodes du Procès autour desquels se formait déjà, le plus volontiers, la légende contemporaine.

3. Cette allégation, ici présentée, que la perte prochaine de Paris par les Anglais représentera un premier signe de la vengeance divine exercée contre eux, doit évidemment provenir de quelqu'écho de l'interrogatoire du 1er mars et des allusions d'allure prophétique qu'il présente. « Item dicit quod, antequam sint septem anni, Anglici dimittent majus vadium quam fecerint coram Aurelianis. » (Interr. du 1er mars, *Procès*, t. I, p. 84.) Écho amplifié et précisé, Paris n'étant pas spécialement désigné par cet oracle. L'impression du sentiment populaire, identifiant immédiatement Paris avec ce gage capital (majus vadium) qui doit être enlevé aux Anglais, représente une tendance à signaler.

dauphin, roi de France, en ressentit très amère douleur, se promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre, selon sa juste puissance, déclarant que Dieu en montrera aussi très grande vengeance, et dès maintenant et jusqu'aujourd'hui il paraît qu'il en sera ainsi; la ville de Paris est mal en point; elle tombera d'un jour à l'autre, ne pouvant plus tenir ni résister; tout le monde s'en échappe et en sort, [chassé] par la disette et la faim.

4. Cette déplorable situation de Paris, ici mentionnée, repose sur des faits exacts. — Pendant tout l'hiver et le printemps, pendant que justement se déroulait à Rouen le procès de la Pucelle, la ville de Paris venait de passer par une période de détresse sans nom, affamée comme ville assiégée, désertée par une émigration systématique et croissante, désolée et dépeuplée. Un immense convoi de batellerie fluviale, de soixante-dix péniches et chalands, tel que Paris n'en avait jamais vu, amené de Rouen par la Seine, le 30 janvier, malgré les dangers des hautes eaux d'hiver, spécialement fortes cette année, escorté le long des berges, de façon permanente, par des forces imposantes, que le duc de Bedford, pendant des semaines, n'a pas dédaigné de commander en personne, a momentanément sauvé les Parisiens de la famine. (*Bourgeois de Paris*, 30 janvier 1431, p. 261-262; de Beaurepaire, *Recherches sur le Procès*, p. 65-66.) Après un arrêt éphémère, l'enchérissement des vivres, même des denrées les plus communes, suivi d'une réduction continue des salaires, continue à désoler la ville. (*Bourgeois de Paris*, entre 30 janvier et 14 avril, p. 262-263, 264.) Le 14 avril, tant par eau que par terre, douze cents personnes, sans les enfants, quittent à la fois Paris. (*Bourgeois de Paris*, 14 avril 1431, p. 264.)

5. Ms. « Franzeschi » (*sic*). Nouvel exemple des fréquentes interversions commises par Antonio Morosini entre les termes de « Franzeschi » et d' « Ingelexi », dont on a déjà eu occasion de relever maint exemple. Il est inutile d'insister sur la nécessité de la correction spontanée qui s'impose ici.

mento; prospera e va prosperando da ogno tenpo i signor Franzeschi, digando Ingelexi anchomay : « Morta costie questa donzela, la so ventura del dolfin non i anderà pluy segonda[1]. » E Christo i piaqua i adevegna el contrario, segundo como s'a dito, se questa cosa sia cusy la veritade[2] !

. . . . . .

La[3] cocha Canala[4] anda de qui in Fiandra, armada

1. Impression à relever et coïncidant d'une façon intéressante avec les preuves de la terreur mystérieuse que la Pucelle inspira, jusqu'à l'heure même de sa mort, aux chefs comme aux soldats d'Angleterre. — Sur ce point, les actes du pouvoir anglais, destinés à réprimer les désertions de l'armée qui a accompagné Henry VI en France, en 1430, sont classés et acquis depuis longtemps. (Rymer, *Fœdera*, 3 mai, 12 décembre 1430, dans *Procès*, t. V, p. 162-164, 192-194.) Quoique reconnus par une étude récente comme ne devant pas s'appliquer au fait personnel de Jeanne d'Arc (abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, p. 3, 9-14), ils n'en conservent pas moins une valeur historique toute spéciale. (Cf. faits de même ordre, à diverses époques : Siméon Luce, *le Trésor anglais à Paris*, ap. *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. V, 1878, p. 299-307, Pièces just., n° 3; Germain Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise*, ap. le *Moyen âge*, t. VII, 1894, p. 11-20, Pièces just.) Les sentiments si curieux du duc de Bedford, régent de France, et la confuse épouvante qu'ils révèlent, représentent, à ce point de vue, un état d'esprit des plus singuliers. Le document qui en contient l'expression, attribué jusqu'ici au courant de l'an 1429 (Rymer, *Fœdera*, entre 20 octobre et 1er décembre 1428, dans *Procès*, t. V, p. 136-137), époque fautive, comme il a été récemment établi (abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, p. 3-8), doit être désormais rangé sous la date de 1434. (J.-M. Stone, *The Athenæum*, n° 3507, 12 janvier 1895, d'après *Rotuli Parliamentorum*, t. V, p. 435-438; cf. abbé Henri Debout, *Appréciation du duc de Bedford, régent de*

On est convaincu que les Anglais l'ont fait brûler à cause de ses grands succès, parce que les Français prospèrent et vont prospérant de tout temps; « car, — disaient toujours les Anglais, — une fois morte cette damoiselle, la fortune ne sera plus favorable au dauphin. » Qu'il plaise au Christ qu'advienne le contraire, si, comme on l'a dit, les choses sont ainsi en vérité!

. . . . . .

La coque Canale, partie d'ici pour la Flandre, très

France, sur Jeanne d'Arc et son œuvre, p. 6-22, 25-28.) L'heure tardive, désormais fixée, de la rédaction de ces impressions, ne fait que les rendre plus caractéristiques encore. C'est la même sensation que décrit un des témoins du Procès : « ... quia ipsi Anglici sunt communiter superstitiosi, — quod communis fama est, et est vulgare proverbium, — existimabant de ea aliquid fatale esse... » (Dép. de Thomas Marie, prieur de Saint-Michel-du-Mont, près Rouen, *Procès*, t. II, p. 370.)

2. Ici, avec la fin du vingt-cinquième groupe de documents, se termine cette remarquable série de correspondances, concernant l'action de Jeanne d'Arc, dont on vient de suivre le développement successif depuis le printemps de 1429 jusqu'à la présente date. — Désormais, jusqu'à la fin de la partie conservée du Diario, les événements de France ne tiendront plus qu'une importance comparable à celle qu'ils occupaient auparavant, au cours des années qui précédaient l'an 1429. — Désormais également, quant à la manière de dater chaque extrait, quant aux comparaisons nécessaires avec le texte des Vite de' Duchi, de Sanuto, enfin quant au mode de citation des sources utilisées, on reprendra les méthodes précédemment employées pour le commentaire des événements qui précédaient cette époque de 1429 : on ne s'en était momentanément départi qu'en raison du caractère d'intérêt tout spécial présenté par la série de correspondances en question. (Voir ci-dessus, p. 8, n. 2.)

3. Fol. 553 A.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

begnisimamente, de portada de bote M° CC, homeny C XXX° over pluy, zionse con molte merze vegnude de pluy parte, ady XXIIII° avosto M° IIII^c XXXI°, con salvamento a Veniexia, stada fuora per mexi XXIII de qua. Christo de sia regraciado senpre[1]!

. . . . . .

Sabado[2] pur XIII° dito de sovra[3], se sendise (*sic*) (de sovra)[4] e vene nuove da Broza per la vegnuda d'uno fante de dì XXIII setenbrio de M° IIII^c XXXI°, como el re de Franza, miser lo dolfim de Viena, avè tratado trieva per do any con el ducha de Borgogna, con questi pati e condicion, Ingelexi sia mesy de fuora e repasady, e de niente queli sende posa inpaziar[5]. La qual novela siando como l'è stada scrito, apareria eser molto bona per le parte, (l)a caxion serà d'acordo, e porase far la marchadantia seguramente per questo tenpo, iera sta per molty any in dexacordo, ben che

1. Mention de retour à Venise d'une « coque » vénitienne, armée par armement particulier, revenant de Flandre, et dont le départ de Venise ne semble pas avoir été relevé dans le Diario.

2. Fol. 558 A.

3. 13 octobre 1431.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Annonce exacte du fait de la trêve qui vient en effet d'être conclue à Chinon, le 8 septembre 1431, pour une durée de deux ans, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, à la suite des négociations déjà mentionnées par de précédentes informations du Diario, et, en particulier, à la suite de la mission du cardinal de Sainte-Croix. (Voir lettre en date du 24 novembre 1430 et information du 5 février 1431.) Mais les conditions de ce traité sont ici singulièrement exagérées.

bien équipée, d'un tonnage de 1,200 bottes, avec 130 hommes ou plus, arriva à Venise avec beaucoup de marchandises provenant de plusieurs pays, le 24 août 1431, saine et sauve; elle était restée 23 mois hors d'ici. Que le Christ en soit à jamais remercié!

. . . . . .

Samedi encore, 13 dudit mois, on entendit dire et vinrent nouvelles de Bruges, par l'arrivée d'un courrier parti le 23 septembre 1431, que le roi de France, messire le dauphin de Vienne, avait conclu une trêve pour deux ans avec le duc de Bourgogne, à ces conditions que les Anglais fussent mis hors [de France] et repassés, et qu'ils ne pussent plus se mêler [des affaires du royaume]. Cette nouvelle, si elle est telle qu'on l'a écrite, paraîtrait excellente pour les deux partis, parce qu'ils seront d'accord, et la marchandise pourra se faire sûrement pendant ce temps, après

Il s'agit simplement, entre les deux princes, sans aucune clause d'alliance contre l'Angleterre, d'une trêve régionale de deux ans, n'offrant aucun des caractères d'un armistice général, tel que celui qui s'était prolongé du 28 août et du 13 septembre 1429 jusqu'au 15 mars ou 16 avril suivant. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Cette trêve régionale, portant sur les confins des états bourguignons et royaux, reprenait le système des trêves spéciales inaugurées par l'acte de Chambéry, le 18 septembre 1424, prorogées depuis de terme en terme, et dont le dernier renouvellement, inobservé en fait depuis la reprise générale de la guerre au printemps de 1430, étendait en principe l'échéance jusqu'au 1er novembre 1431. Cette trêve de Chinon est destinée à provoquer, dans un délai restreint, la convention de Lille, du 13 décembre 1431, origine de la pacification d'Arras en 1435.

le galie nostre da marchado per questo ano non aver navegado in quela parte[1].

. . . . . .

De[2] le parte da Broza[3], [per letere] vegnude de dy XVI° de zener de M° CCCC XXXI°, avesemo el gardenal de Santa Croxe andado da Roma là, per lo tenor de molte letere vegnude a Veniexia, quelo aver fato trieva, o molti voia dir paxie[4], con el dolfin de Viena, clamado re de Franza[5], con el ducha de Borgogna[6];

1. Pour la première fois depuis de bien longues années, le convoi commercial annuel des galères vénitiennes à destination de Flandre et d'Angleterre n'avait pas lieu. Le voyage de 1430 s'était opéré à sa date régulière. Quant à celui de 1431, les documents officiels vénitiens, concordant par leur silence avec la présente indication du Diario, ne contiennent aucune mention qui s'y réfère. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n°s 243, 244.) L'an d'après, en 1432, le Diario, sans mentionner expressément la suppression du convoi, n'en porte pas trace, et, cette fois encore, le silence des documents officiels vénitiens concorde avec le sien. (*Ibid.*, id.) C'est seulement en 1433 que Diario et documents vénitiens mentionneront un convoi pour ces régions. — De cette abstention anormale et exceptionnelle du commerce de Venise, on ne pouvait jusqu'ici que conjecturer les motifs. Ce passage du Diario permet d'en attribuer la cause aux troubles politiques de France et d'Angleterre, qui néanmoins, en 1430, n'avaient pas paru suffisamment inquiétants pour arrêter le voyage. — La même interruption de relations commerciales semble bien, pour cette année 1431 et pour la suivante, avoir aussi atteint Aigues-Mortes. Le voyage de 1430 s'était opéré à sa date régulière. Quant à celui de 1431, le Diario, sans en mentionner expressément la suppression, comme pour celui de Flandre, n'en porte pas trace. Même absence de toute mention pour l'an 1432. Il est vraisemblable que le voyage reprit en 1433, concurremment avec celui de Flandre, dont le renouvellement est noté. Toutefois, le

tant d'années qu'ils ont été en désaccord, bien que nos galères de marchandises n'aient pas navigué cette année en cette partie.

. . . . . .

Par lettres arrivées des parties de Bruges le 16 janvier 1431, nous sûmes que le cardinal de Sainte-Croix, qui y était venu de Rome, avait, selon la teneur de nombreuses lettres arrivées à Venise, conclu une trêve et même, selon beaucoup de gens, un traité de

feuillet contenant le passage où cette reprise du voyage d'Aigues-Mortes devait être signalée côte à côte avec celle de Flandre, se trouve exceptionnellement en lacune dans le Diario. (Voir ci-après, information du 1er mai 1433.) La partie conservée du Diario s'achevant avec la fin du mois de novembre 1433, la reprise du convoi d'Aigues-Mortes ne peut, de la sorte, quoiqu'évidente, se trouver matériellement constatée.

2. Fol. 567 A. — Entre 5 et 13 février 1432.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Annonce relativement exacte, par le moyen de cette lettre de Bruges en date du 16 janvier, du fait et des conditions de la convention de Lille, qui a été signée entre Charles VII et Philippe le Bon le 13 décembre 1431, à la suite des négociations engagées par le cardinal de Sainte-Croix. (Voir l'information qui précède.) Convention stipulant une trêve, à caractère d'armistice général entre les contractants, trêve devant s'étendre jusqu'au délai, inusité jusqu'ici, de six ans entiers.

5. Charles VII, rentré dans les régions d'outre-Loire au début de l'automne de 1429, — pour n'en sortir que pendant l'été de 1430, dans une courte apparition vers la direction de Sens, — séjourne sans interruption dans les provinces du Centre jusqu'au début de 1434. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 268, 303-304.)

6. Philippe le Bon, rentré à Bruxelles après la fin de son infructueuse campagne de Picardie (ci-dessus, p. 336, n. 1), au début de décembre 1430, a passé dans ses états du nord, récemment agrandis encore par l'acquisition du Brabant, tout

per la qual cosa à a indur e a drezar quel paixe[1]; e avemo apreso lo dito gardenal, omo santo de Dio, steva là per meter acordo e paxe[2] tra el re de Franza e'l re de Ingletera[3]. Christo la concieda[4]! Amen[5].

. . . . . .

l'an 1431, sans contact avec le gouvernement anglais depuis sa dernière venue à Paris, remontant à l'automne de 1429. Au moment de la rédaction de cette correspondance, à la date du 16 janvier 1432, le duc de Bourgogne séjourne encore dans ces régions. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 439-444.) Le 19 janvier 1432 seulement, il quitte ses états du nord pour passer en Bourgogne. (*Ibid.*, p. 444.) Il n'y avait pas reparu depuis sept ans, depuis son départ pour la guerre du Hainaut, au début de 1425. Désormais, Bourgogne et états septentrionaux se partagent sa résidence.

1. Toujours les mêmes vœux de pacification émis par Antonio Morosini.

2. Annonce exacte, par cette lettre de Bruges en date du 16 janvier 1432, du prochain congrès destiné à régler la paix définitive, entre France et Angleterre, pacification au sujet de laquelle toute tentative était interrompue depuis le printemps de 1430. (Voir lettre en date du 4 mars 1430.) A la suite des négociations réengagées à cet effet par le cardinal de Sainte-Croix, ce congrès devait s'ouvrir à Auxerre le 1er mars 1432. La tenue de ce congrès, éventuellement admise par les gouvernements de France et de Bourgogne, signataires de la convention de Lille du 13 décembre, était d'autre part, depuis le 25 décembre, acceptée par le gouvernement anglais. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 440-442.)

3. Henry VI, à Rouen depuis le 29 juillet 1430 (ci-dessus, p. 322, n. 3), a été amené à Paris, où il s'est fait sacrer à Notre-Dame, à défaut de l'onction traditionnelle de Reims, le 16 décembre 1431. (*Bourgeois de Paris*, 16 décembre, p. 277.) Au moment de la rédaction de cette correspondance, à la date du 16 janvier 1432, reparti de Paris le 26 décembre (*Ibid.*, 26 dé-

paix entre le dauphin de Vienne, appelé roi de France, et le duc de Bourgogne. Grâce à cela, il peut guider et mettre en bonne voie ce pays. Nous apprîmes ensuite que ledit cardinal, saint homme de Dieu, était là pour mettre accord et paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Que le Christ concède cette paix! Amen.

. . . . . .

cembre, p. 279), puis rentré à Rouen avant le 8 janvier (de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 44), il se préparait à repasser en Angleterre, où on le retrouve avant la fin de février. (*Ibid.*, id.) Il ne devait plus reparaître sur la terre de son royaume de France.

4. La trêve générale de Lille, signée pour six ans par Charles VII et Philippe le Bon, devait durer de plein effet jusqu'à la pacification d'Arras, le 21 septembre 1435, qui unifie enfin toute la France contre l'ennemi national. — La conférence avec l'Angleterre, fixée primitivement au 1er mars 1432, et dont la tenue allait être successivement prorogée au 8 juillet, puis au 31 octobre, devait seulement s'ouvrir un an plus tard, le 21 mars 1433, à Seineport, entre Melun et Corbeil, se reporter de nouveau en juillet, à Corbeil, et s'y rompre définitivement aux premiers pourparlers, qu'on tente vainement de renouer à Calais avant la fin de cette année. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 443-454, 462-466.) Les plénipotentiaires anglais ne devaient reparaître qu'au congrès d'Arras, en juillet 1435, pour n'aboutir, comme on sait, à aucun résultat. — Quant au cardinal de Sainte-Croix, sa mission en somme ainsi manquée, il gagne, en septembre, Bâle et les travaux du concile qui s'y tient depuis deux ans déjà. Il devait reparaître en France, comme légat, aux conférences d'Arras, délégué par acte pontifical du 23 avril 1435 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 454, 520), puis retourner aux travaux successifs des conciles, au cours desquels il achève sa vie en 1443. (Sigonius, *Vita B. Nic. Albergati*, ap. *Acta Sanct.*, mai, t. II, p. 487-489.)

5. Cette mention du Diario représente, concernant les faits

Sabado[1] dì primo marzo de M° IIII° XXXII°.

Per la Chonseio de Pregady[2], per miser lo doxie, consiery e savii, per do fiade fose fato do anbasadory soleni, posandoy tuor de tuti oficii e percholatie, di plu avantazadi de Veniexia[3], per mandarli al bon piaxer de la nostra dogal Signoria, e che i diti non podese refudar, soto pena de duchaty CCC d'oro per cadauno. Pensase anderano a Ferara o a Ravena o altra parte fose plu comoda e ordenaria per lo conseio de tuti colegadi, de le molte anbasade, che per lo nostro papa Eugienio quarto de Roma[4], sì per l'anbasada soa e l'inperador di Romani[5], sì per lo re de Franza como

de France, la dernière mention d'ordre politique qu'on y trouve contenue. Les quelques nouvelles qui vont marquer la fin de ces extraits ont surtout rapport à des informations d'ordre commercial. — La fin de la guerre furieuse qui se poursuit sur la terre de France, depuis 1415, ne devait s'opérer, comme on sait, qu'en 1450, par l'expulsion des Anglais de Normandie, et, en 1453, par leur éviction définitive de la Guyenne, ne leur laissant sur le sol national que Calais, qui ne redeviendra français qu'un siècle plus tard.

1. Fol. 569 A.

2. Cet extrait se reconnaît résumé dans Sanuto, entre ces mots : « ... furono fatti due ambasciadori », et ceux-ci : « Conchiudere pace e tregua. » (Col. 1027.)

3. Toute l'inscription de ce passage dans le Diario est motivée par l'enregistrement de la mission des ambassadeurs vénitiens ici mentionnés, envoyés auprès de l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, passé en Italie depuis la fin de 1431, et encore en hostilités avec Venise, mission destinée au rétablissement de la paix entre Venise, Milan et leurs alliés. A cette occasion se trouve mentionné ici, par le Diario, le rassemblement en Italie de plusieurs ambassades d'États divers, dont une ambassade française et une anglaise, mention qui motive l'insertion du présent extrait dans cette édition.

4. A Martin V, sur le siège de Rome désormais unifié, a suc-

Samedi 1er mars 1432.

Par le Conseil des « Pregadi », par messire le doge, conseillers et sages furent faits deux ambassadeurs solennels, qui pouvaient être choisis dans tous les offices et procuraties, parmi les plus considérables de Venise, pour les envoyer là où il plairait à notre ducale Seigneurie, et [il fut décidé qu']ils ne pourraient refuser, sous peine de 300 ducats d'or chacun. On pense qu'ils iront à Ferrare ou à Ravenne ou en tout autre lieu plus commode et facile pour le conseil de tous les alliés et des nombreuses ambassades, tant de notre pape Eugène IV de Rome, de l'empereur des Romains

cédé (20 février-3 mars 1431) le Vénitien Gabriello Condolmieri, dont le pontificat doit se prolonger, à travers les orages du concile de Bâle, jusqu'en 1447. — Le concile de Bâle, représentant enfin l'une des assemblées obligatoires et régulières dont le concile de Constance, avant sa disjonction en 1418, avait décidé la tenue successive, et constituant la première de ces réunions amenée à fonctionner dans des conditions normales, a été convoqué, par acte de Martin V, en date du 1er février 1431, puis, en raison de la mort de Martin V et de l'élection de son successeur Eugène IV, n'a commencé la série de ses travaux qu'en décembre. Jusqu'à la 25e séance, du 7 mai 1437, ses réunions se poursuivent, au fort des plus violents débats, toujours cependant douées de valeur légale. C'est à Ferrare ensuite, puis à Florence, à Rome même enfin, que le pape transfère l'assemblée orthodoxe, qui tient concile régulier de 1438 à 1445, tandis que le contre-concile dissident, demeuré à Bâle et poursuivant des sessions frappées d'illégalité, se prolonge stérilement, d'abord à Bâle même, jusqu'en 1443, puis à Lausanne, jusqu'en 1449. (Labbe, *Sacr. conc.*, t. XVII, col. 349-432; von Hefele, *Conciliengeschichte*, t. VII, l. 46 à 49.)

5. L'empereur Sigismond, dont on a noté la nouvelle rupture avec Venise (information du 5 février 1431), est passé en personne en Italie depuis la fin de 1431. On relève sa trace à Milan,

quel d'Ingletera[1], e anbasada de quel de Milan e de la comunità de Zenova[2], e apreso del re de Ragon[3], e con i altry (nostri) anbasadory nostri. Prima fo mandadi (prima) i nobel omeni miser Andrea Morexini fo de miser Michiel de San Zulian, l'altro, miser Daniel Vituri de Sancta Maria Formoxa, a miser l'inperador d'Alemagna, a le parte de Piaxenza over in altra parte al prexente el se trovase; e questi diti trovandose con i fati de nuovo nobel homeny, primo miser Fantin Michiel, percolator, l'altro, miser Polo Corer fo de miser Felipo, percolator de San Marcho de Veniexia, fato con questi comision a plen per atratar el muodo de la paxe da nuy al predito ducha de Milan. Che a Dio piaqua de meter la gracia de la man soa[4]!

. . . . . .

où il entre le 21 novembre 1431, à Plaisance, au début de janvier 1432, à Parme, à Sienne, où il prolonge un long séjour, à Rome, où il se fait couronner le 31 mai 1433, pour rentrer enfin en Allemagne, par Bâle, à la fin de 1433, la paix générale italienne assurée, et sa propre paix conclue avec Venise. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 43-138.) En le signalant, à la date du 1er mars, comme toujours présent à Plaisance, où en fait il se trouvait certainement du 10 janvier au 16 mars, pour figurer à Parme le 31 (Lettre de Sigismond, dans D. Martène, *Amplissima collectio*, t. VIII, col. 55, 84, 100), le Diario n'avance donc rien que de strictement exact.

1. Ces ambassades de France et d'Angleterre, sur lesquelles le Diario ne présente malheureusement ici aucun renseignement précis, ni plus loin d'autre mention, sont à relever. C'est la mention de leur présence en Italie qui motive, comme on l'a dit, l'insertion de ce présent extrait dans cette édition. — En fait d'ambassades du gouvernement de Charles VII envoyées vers cette époque en Italie, on ne peut guère signaler que les indications suivantes. L'an précédent, en 1431, un ambassadeur français, le célèbre Jean Jouvenel, alors

que du roi de France, de celui d'Angleterre, du duc de Milan et de la commune de Gênes, du roi d'Aragon, et, avec les autres, nos propres ambassadeurs. Furent d'abord envoyés les nobles hommes messer Andrea Morosini, fils de feu messer Michele de San Giuliano, et messer Daniel Vettori de Santa Maria Formosa près l'empereur d'Allemagne, dans les parties de Plaisance ou en tout autre lieu qu'il se trouvât présentement. Ils devaient se joindre aux nobles hommes nouvellement désignés, messer Fantino Micheli, procureur, et messer Paolo Correr, fils de feu messer Filippo, procureur de Saint-Marc de Venise, et il leur fut donné pleins pouvoirs pour traiter des conditions de la paix entre nous et le susdit duc de Milan. Plaise à Dieu de nous faire la grâce d'y mettre sa main!

. . . . . .

conseiller au Parlement, futur évêque de Beauvais, avait porté à Rome, au nouveau pontife Eugène IV, l'hommage du roi de France; il était de retour à la cour, dans les provinces d'outre-Loire, au moins dans le cours d'août 1431. Cette année même, en 1432, une autre ambassade française, confiée à l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, sur la requête de l'assemblée du clergé de France, tenue à Bourges le 26 février, devait être encore envoyée à Eugène IV, à l'occasion des difficultés surgies entre le pape et le concile. Mais cette mission ne devait se mettre en route qu'à l'automne, et en somme, au lieu de l'Italie, se diriger sur Bâle. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, p. 469-472.)

2. Filippo-Maria, duc de Milan, et l'état de Gênes, incorporé à la domination milanaise depuis 1421 jusqu'en 1435.

3. Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, prétendant au trône de Naples, à la suite de son adoption par Jeanne II en 1420, révoquée en 1423, ennemi naturel de Gênes, et, par suite, entraîné contre Milan.

4. Avec l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, concurrem-

El[1] sabado dì vignando a la domenega, dì primo del mexe de zugno de l'ano de M° CCCC XXXII°[2], fo dito eser zionto uno anbasador, vegnir de Franza in Veniexia; ma altry voia dir sia uno erardo con anbasada vada per nome del marchexe da Ferara ad andar in Franza, portando una arma in schudo fata a quartiery de l'arma soa, toiando la so divixa de la predita so çhorona per amor so e soa singolar memuoria; ma el significado non se sa per lo prexente; saverase per l'avegnir con Dio avanti[3].

. . . . . .

Apreso[4] per[5] alguni famey e mesy vegnudi da le parte de Franza verso Ferara[6], savesemo el gardenal fato vegnir zoxo a Roma per tuor el capelo a Roma da miser lo papa Uzienio quarto per questa festa de Spirito Sancto, in le IIII° tenpore de l'ano de M° IIII^c XXXII°[7]; e quanto de alguno altro gardenal

ment avec la paix générale de Ferrare, du 26 avril 1433, Venise va conclure à Rome, en juin 1432 ou 1433 à ce qu'il semble, une trêve de cinq ans. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 172; Cipolla, *Storia delle sign. ital.*, p. 355; *Sanuto*, col. 1032. Voir ci-dessus, information du 5 février 1431.)

1. Fol. 572 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ces cordiales relations de la cour de France et de celle de Ferrare, de Charles VII et de Nicolas III d'Este, ici indiquées, sont à remarquer. — Le marquis de Ferrare, depuis le traité d'Abbiate Grasso, de 1424, où il avait figuré parmi les alliés du duc de Milan stipulant avec la France, entretenait les meilleurs rapports avec le gouvernement de Charles VII. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 485-486.) L'an précédent, en 1431, s'était négocié le mariage de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, frère cadet du duc d'Orléans, avec une de ses filles. (*Ibid.*, id.) Cette année même, en 1432, le 1^er^ mai, venait

Dans la nuit du samedi au dimanche, premier du mois de juin de l'an 1432, on dit qu'il était arrivé un ambassadeur de France à Venise; selon d'autres, ce serait un héraut à la tête d'une ambassade, allant en France au nom du marquis de Ferrare et portant des armes en écusson avec les quartiers des armes de France, prenant les couleurs de ladite couronne par affection et singulière mémoire; mais on ne sait pas pour le présent ce que cela signifie; on le saura dans l'avenir, grâce à Dieu.

. . . . . .

Ensuite, par quelques domestiques et messagers venus des parties de France vers Ferrare, nous sûmes que l'on avait mandé le cardinal à Rome pour y prendre le chapeau des mains de messire le pape Eugène IV aux Quatre-Temps, pour la fête de l'Esprit-Saint, en l'an 1432. Quant à d'autres cardinaux, on ne

d'arriver à Ferrare le héraut français Dauphin, chargé de porter à Nicolas III des lettres de Charles VII lui accordant le droit de porter l'écusson de France dans ses armes. Le 10 mai, le marquis répondait par un serment de fidélité. (*Ibid.*, id.) C'est vraisemblablement le passage à Venise d'un héraut du marquis de Ferrare, héraut se rendant en France et portant sur lui le nouveau blason de Nicolas III, mi-partie de Ferrare et de France, que note ici Morosini, avec quelque confusion dans la présentation des faits.

4. Fol. 572 B. — 3 juin 1432.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Allusion à la présence à Venise de courriers de France semblant revenir de Ferrare, sans doute à l'occasion des faits qui viennent d'être signalés.

7. C'est-à-dire les Quatre-Temps tombant rituellement dans la semaine qui suit la Pentecôte, soit, en 1432, dans la semaine comprise entre le dimanche 8 et le dimanche 15 juin.

non se raxiona el dito miser lo papa in Roma (el papa) abia plu fato[1].

. . . . . .

E[2] dapuo, in lo dito dy[3], per tera[4] avemo abudo una nostra cocha, paron el nobel omo ser Piero Querini[5], partido de Candia, cargo de malvasie, de portada de bote V^c^ in VI^c^, ronpe a l'ixola de Ingletera, e tuti i omeni pery, e non schapolà oltra homeny XI^o^ con lo dito paron miser Piero, e vene salvy con el so pedota a Veniexia. Per tenpo iera sta dito tuti eser morti de quela nave, e nonn eser schapolado altry cha questy, romaxi desfati i altry de l'aver so con le persone, e de quela nave non sende aver sapudo per tenpo de do ani per avanti cosa alguna[6]. Dio de sia

1. Le « cardinal » mandé à Rome, dont parlent, sans le désigner autrement, ces courriers de France revenant de Ferrare, doit être le Vénitien Francesco Condolmieri, neveu du pape Eugène IV, dit le cardinal de Venise, et qui avait été promu au cardinalat par acte du 19 septembre 1431. Il devait en 1436 devenir évêque d'Amiens, puis archevêque de Besançon, de 1437 à 1439, pour rentrer en Italie sur les sièges de Vérone et de Porto (1439-1453). — Contrairement à ce que paraît énoncer Morosini, un second cardinal était promu en même temps que celui-ci, le Romain Angelo Fosco, évêque de Cava.

2. Fol. 584 A.

3. 13 octobre 1432.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Ce passage du Diario, qui semble, au premier abord, ne relever qu'un incident ordinaire du commerce de la Flandre avec Venise, offre en fait le plus curieux intérêt, par la mention qu'il contient des aventures du célèbre Pietro Quirini, le « paron » de la « coque » ici dénommée, le capitaine de navire de commerce vénitien dont le hasard venait de faire un des

dit pas que ledit messire le pape de Rome en ait fait de nouveaux.

. . . . . .

Et ensuite, ledit jour, par voie de terre, nous avons appris qu'une nôtre coque, patron le noble homme ser Pietro Quirini, partie de Candie avec un chargement de malvoisie, d'un tonnage de 5 à 600 bottes, s'est brisée à l'île d'Angleterre et que tous ses hommes ont péri, sans qu'il s'en échappât plus d'onze, avec ledit patron messer Pietro, qui revinrent à Venise sains et saufs, avec leur pilote. Quelque temps, on avait dit que tout l'équipage de cette nef était mort; il n'en avait échappé que ceux-ci; les autres avaient été perdus corps et biens. De cette nef on n'avait pas

premiers explorateurs des régions arctiques européennes. La destination de ce bâtiment, laquelle, ainsi qu'il est formellement établi, était un port de Flandre, comporte heureusement l'insertion de ce présent extrait dans cette édition.

6. La mention ici insérée, sous cette date du 13 octobre 1432, marque l'arrivée à Venise, par terre, des premières nouvelles du navire et de son équipage qui aient pu être transmises depuis de longs mois, nouvelles apportées, — on va reconnaître dans quelles conditions, — par un groupe de survivants arrivé la veille, 12 octobre. Il n'y avait en somme qu'un an, ou un peu plus, comme on va s'en rendre compte, que le navire de Pietro Quirini avait quitté la dernière relâche, où nouvelles avaient pu en être encore constatées et recueillies. Mais, d'après les données qu'on va reconnaître, il devait y avoir près de deux ans qu'il avait quitté Venise même. Départ et armement préalable dont le Diario, d'ailleurs, ne paraît, à l'époque, ne contenir aucune trace. Ce que dit ici Morosini de l'espèce et du tonnage approximatif du navire, de sa prise de chargement à Candie, de la nature de sa cargaison, du petit

regraciado[1] !

. . . . . .

E[2] ady XIII de zener de l'ano prexente de M° CCCC XXXII°[3], per molte letere de marcadanti[4] vegnude da Monpelier e altre parte su le plaze, s'a raxionado una galia armada da Nerbona, partida d'Alesandria carga de specie, de molta portada e de infinita richeza, del mexe de novenbrio, de aver de

nombre presqu'exact des survivants du naufrage, parmi lesquels le commandant et le pilote, se trouve vérifié. Il ne fait erreur, et fortement erreur (sans doute en inscrivant sur-le-champ un écho déformé), que dans la désignation du lieu du sinistre, qu'il place, comme on voit, à la côte d'Angleterre au lieu de la côte de Norvège.

1. Les relations existantes de ce voyage, qui provoqua rapidement un retentissement assez considérable, permettent d'établir que Pietro Quirini, commandant une coque vénitienne armée en armement particulier, d'une jauge réelle de plus de 700 bottes, parti de Venise, vraisemblablement au début de 1431, et s'étant d'abord rendu à Candie pour y prendre un chargement de vins grecs et autres denrées, avait appareillé de Candie pour la Flandre le 30 avril 1431. — Retardé par des avaries successives, des vents contraires, toutes sortes d'incidents de route, le navire, parti de Lisbonne le 14 septembre seulement, ayant fait sa dernière relâche au port de Muros, en Galice, sous le cap Finisterre, avait de là pris le large le 28 septembre 1431. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1432, — le bâtiment ayant été jeté hors de sa route, au delà de l'Irlande, jusque dans l'Atlantique du nord ou l'océan Glacial, désemparé par deux mois de tempêtes, abandonné depuis le 17 décembre, — une chaloupe contenant les derniers survivants avait

eu de nouvelles pendant deux ans durant. Que Dieu en soit remercié!

. . . . . .

Le 13 janvier de la présente année 1432, d'après de nombreuses lettres de marchands arrivées de Montpellier et autres parties des côtes, on a parlé d'une galère armée de Narbonne qui, partie d'Alexandrie au mois de novembre avec un chargement d'épices, de fort tonnage et d'une richesse infinie, portant des

abordé dans un archipel de la côte septentrionale de Norvège, entre le cercle Polaire et le cap Nord, lieux où les naufragés avaient passé la fin du long hiver arctique. Ayant de là gagné, dès le retour de la belle saison, par mer d'abord, le long des côtes, puis par terre, à travers la péninsule scandinave, les contrées méridionales de la Suède, réduits en fait à dix depuis leur naufrage, ils s'étaient embarqués à la fin de l'été, auprès de Lund, sur le Sund, en deux groupes successifs. Le plus nombreux, avec le commandant Pietro Quirini, revenant par l'Angleterre et la Flandre, allait regagner Venise en janvier seulement, fait qui ne semble pas consigné à nouveau dans le Diario. L'autre, avec le pilote ici mentionné, parti de Lund le 22 août 1432, pour le port allemand de Rostock, situé vis-à-vis sur la Baltique, rentre à Venise, par l'Allemagne, le 12 octobre. Il est de toute évidence que c'est l'arrivée de ce second groupe qui fournit à Antonio Morosini les indications qu'il enregistre ici dans le Diario, quelque peu hâtivement peut-être, dès le lendemain de l'événement. (Sur le voyage de Pietro Quirini, voir Annexe XXII.)

2. Fol. 590 A.

3. 13 janvier 1433.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

Provenzali e de Zenovexi de plu de duchaty L^M^ d'oro[1], e anchora sia de aver de Veniciani ocultamente, in suma per valor in tuto de duchaty CL^M^ d'oro, per fortuna sia persa e rota con tuti i omeni peridy, e persona non de sia schapoladi e del cargo con tuto, che al vero eser stado notabelisimo dano, e plu di homeny cha de tuto; ma pur de aver de Zenovexi iera suxo meio de duchaty XL^M^ d'oro; ma tuto è a dir niente; dy homeny non d'è schapolado persona[2].

. . . . . .

Per[3] lo Chonseio di Pregadi[4], dapuo fata la paxie[5], per do ziornade in el sequente tenpo, la zuoba e'l venere in lo dì primo de mazio in lo dì de San Felipo Jacomo apostoli[6], fo concluxo che le XII galie da marchado, che per avanti iera provezude de mandarle a le parte de Levante, de le dite XII fo prexo galie IIII^or^ sia deputade al viazo de Fiandra, debiandose far capetanio segondo uxanza, sì veramente le galie VIII, ly parony

1. *D'oro*. Inc. fol. 590 B.

2. Naufrage d'une galère française de Narbonne, revenant d'Alexandrie, annoncé à Venise par des correspondances commerciales de Montpellier. Cette indication du commerce du port de Narbonne est à relever. C'est la première et seule fois que mention en est contenue dans le Diario.

marchandises provençales et génoises pour plus de 50,000 ducats d'or et aussi des marchandises vénitiennes en contrebande, d'une valeur totale de 150,000 ducats d'or, avait été dans une tempête perdue et brisée; tout l'équipage mort, rien qui ait échappé ni des hommes ni de la cargaison. C'est là, de vrai, un très notable dommage, et plus en hommes qu'en tout le reste. Cependant, on dit qu'il y avait là des marchandises génoises pour plus de 40,000 ducats d'or; mais tout cela est autant dire rien; des hommes, pas un n'a échappé.

. . . . . .

Par le Conseil des « Pregadi », après la conclusion de la paix, dans les deux jours qui suivirent, le jeudi et le vendredi premier jour de mai, jour des saints Philippe et Jacques apôtres, il fut décidé que, sur les douze galères de marchandise qu'on avait destinées à être envoyées dans les parties de Levant, quatre galères seraient députées au voyage de Flandre, et qu'on leur nommerait un capitaine selon l'usage, je

3. Fol. 599 A.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Allusion à la conclusion de la paix de Ferrare, le 26 avril 1433, entre Venise et Milan.

6. Le jeudi, 30 avril 1433, et le vendredi, 1er mai, jour de saint Philippe, apôtre, et de saint Jacques le Mineur.

de quele son romaxi contenti de dar à la nostra Signoria duchaty XV^M VI^C, e le dite galie IIII^o son tegnude a partirse de Veniexia ady XXIIII^o de mazo prexente; e le galie VIII, le IIII^o al viazo de Baruto, e le IIII^o del viazo d'Alesandria, romagnando in libertade del capetanio, miser Lorenzo Capelo, (d)el qual iera prima capetanio de tute XII, de alezer e de tuor di do partidi, ho eser capetanio de quele de Baruto ho de quele d'Alesandria, de far luy la predita licion de romagnir capetanio de quela armada, de la qual luy medemo averà fato la licion, sì veramente de le altre galie IIII^o[1] se dè far uno altro capetanio a quel viazo[2], che romagnise[3], e[4] se caxo ochorese ch'el fose deliberado per la nostra

1. Mention de la reprise du voyage commercial annuel à destination de Flandre et d'Angleterre, interrompu en 1431 et 1432. (Voir ci-dessus, information du 13 octobre 1431.) On voit par ce passage que le voyage de 1433 n'avait pas été décidé à l'époque ordinaire d'adjudication, au cours de l'hiver, et que c'est seulement au dernier moment, vers l'époque extrême après laquelle des bâtiments ne pourraient plus se mettre en route utilement pour le Nord, que ce convoi se trouve improvisé par un prélèvement opéré sur les galères à destination de l'Orient.

2. Ce voyage de Flandre et d'Angleterre, pour 1433, est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n^os 244-245.) On a vu que le désaccord momentané, qui avait régné depuis 1411-1412 entre la liste des capitaines et les renseignements annuels du Diario, a cessé depuis 1429 et 1430. (Ci-dessus, p. 258, n. 1.) Il y a donc toutes chances pour que le nom du commandant de ce convoi du Nord, dont la lacune suivante du texte du Diario ne permet pas de voir ici le nom, soit bien le personnage indiqué par la liste en question : Lorenzo Donato. Morosini ajoute ici

parle des huit galères dont les patrons ont consenti à donner à notre Seigneurie 15,600 ducats. Lesdites quatre galères sont tenues de partir de Venise le 24 du présent mois de mai. Quant aux huit galères [d'Orient], les quatre du voyage de Beyrouth et les quatre du voyage d'Alexandrie, leur capitaine, messer Lorenzo Capello, qui était d'abord capitaine de toutes les douze, restait libre de choisir et de prendre l'un des deux partis, d'être capitaine de celles de Beyrouth ou de celles d'Alexandrie, de faire lui-même le susdit choix et de rester capitaine de la flotte dont lui-même aurait fait choix. Quant aux quatre autres galères [du Nord], on devrait nommer un autre capitaine pour le voyage qui resterait, et, s'il arrivait qu'il fût décidé par notre

quelques-uns de ces renseignements habituels d'usage et signale le jour fixé pour l'appareillage, soit le 24 mai. — Ce convoi de Flandre et d'Angleterre est le dernier que le texte du Diario, dont la fin conservée s'arrête au mois de novembre suivant, permette de constater l'existence. — Les documents officiels vénitiens continuent, comme depuis 1423, à ne présenter pour les voyages qui suivent, jusqu'en 1440, qu'une simple inscription dépourvue de tout renseignement. (Ci-dessus, t. II, p. 232, n. 5.)

3. Quant au voyage d'Aigues-Mortes, également interrompu en 1431 et 1432 (ci-dessus, information du 13 octobre 1431), la suite de ce passage en mentionnait peut-être la reprise, simultanée avec celui de Flandre et d'Angleterre. Malheureusement, la lacune existante dans la suite du texte du Diario ne permet pas de vérifier le fait.

4. Les derniers mots de cette phrase ainsi commencée se rapportent aux voyages d'Orient, dont l'exposé vient d'être présenté comme lié, par le texte, à la mention du voyage de Flandre et d'Angleterre.

Signoria che le predite galie VIII andese de conserva a i prediti[1] [luogi][2]. . . . . .

1. *Prediti*. Dernier mot régulier de la dernière ligne régulière du fol. 599 A. Le feuillet suivant (599 B-600 A), dont le texte se continuait évidemment, à la première ligne de tête du fol. 599 B, par le mot « luogi », placé ici entre crochets, se trouve, par suite de l'état actuel du manuscrit, en déficit accidentel. C'est la lacune à laquelle il vient d'être fait allusion à plusieurs reprises. Le texte du Diario reprend ensuite régulièrement au feuillet 600 B-601 A, pour courir de là jusqu'au dernier feuillet que l'état actuel ait conservé, 610 B-611 A, sous la date du 20 novembre 1433. (Voir l'*Introduction*.)

2. C'est ici la fin du dernier extrait du Diario d'Antonio Morosini dont le plan de cette présente édition puisse comporter l'insertion. Il faut bien observer que la lacune toute partielle qui interrompt cet extrait, avant le complet achèvement du passage, n'offre qu'une importance insignifiante, comme on vient de le voir, et ne marque encore nullement la fin de la partie matériellement préservée du manuscrit. Cette portion conservée du Diario, comptant encore 11 feuillets, renferme, sous sa forme habituelle, la notation des événements courant jusqu'à la fin

Seigneurie que les huit susdites galères [d'Orient] allassent de conserve aux susdits [lieux]. . . . . .

de novembre 1433, époque à laquelle un hasard de destruction matérielle vient l'arrêter, sous la date du 20 novembre, au milieu du récit d'une séance des « Pregadi » où se décide une question relative aux dissentiments du pape Eugène IV et du concile de Bâle. Il ne faut pas croire non plus que cette époque, c'est-à-dire la fin de 1433, représente, à quelques feuillets détruits près, l'achèvement normal de l'œuvre d'Antonio Morosini. Le Diario, en fait absolu, se continuait au moins un an plus loin. On conserve en effet trace, hors de son lieu de pagination régulière, d'un fragment de feuillet dépareillé, contenant récit de faits en date du 21 juin *1434*, fragment n'offrant d'ailleurs aucune mention de nature à figurer dans cette présente publication. (Voir l'*Introduction.*) — Ici, en tout cas, avec cette indication relative au voyage annuel du convoi vénitien de Flandre, objet constant et ininterrompu des notations du Diario, s'arrêtent les extraits que cette édition avait à choisir dans l'œuvre d'Antonio Morosini. — On a cru devoir y joindre, dans l'Annexe XXIII, le texte d'un intéressant document italien de même ordre.

SOMMAIRE

DU TOME TROISIÈME.

Année 1429. — (Janvier-mai.) Armement commercial annuel du convoi de galères d'Aigues-Mortes, p. 2. — Armement et départ de celui de Flandre et d'Angleterre, 2-4. — Réglementation concernant les cargaisons de ce convoi, 4-6.

1. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date de la mi-mai environ, p. 8-54. — Rappel des événements survenus depuis le début du siège d'Orléans : mort du comte de Salisbury, attaques anglaises, misère du roi de France, 10-16. — Négociations dernières des Orléanais avec le duc de Bourgogne, disposition favorable de celui-ci, irritation du duc de Bedford, 16-22. — *Nouvelles orales arrivées à Bruges, de Paris*, 22. — Entrée d'une armée française à Orléans, le 4 mai, 22-28. — Prise des ouvrages anglais des Tourelles, le 7 mai, 28-34. — Levée du siège d'Orléans, [le 8 mai,] 34. — Attaque d'une place occupée par les Anglais, [Jargeau, vers 11 mai,] 34-36. — Enthousiasme par tout le pays, joie secrète du duc de Bourgogne à Bruges, son pouvoir de chasser les Anglais pour la Saint-Jean, 36-38. — Événements merveilleux, prophéties commentées à Paris, 38-40. — Arrivée près du roi de France, en mars, d'une Pucelle « gardeuse de moutons, née devers la Lorraine, » se disant envoyée par Dieu, 40-46. — Ses déclarations sur sa mission, assurance de mettre le roi dans Paris pour la Saint-Jean, révélations au roi, 46-48. — *Correspondances arrivées à Bourges, de Bourgogne*, 48-50. — Prédiction par la Pucelle de la levée du siège d'Orléans, 48. — Foi de toutes les classes dans la Pucelle, 50. —

... de ses insulteurs. 50. — Enquête théologique ... compagnante. 50. — Appréciation personnelle ... Giustiniani, transmission telle quelle de ces ... réserve. 50–52. — Fiançailles du duc de Bour... de Portugal. 52-54. — Dernières nou... — déclarations de la Pucelle sur sa mission, 54; ... 54.

... bruit répandu à Venise de l'envoi au pape Mar... Charles VII, d'une lettre relative au fait de la ... 54.

... au même au même, en date de Bruges, le ... 55. — Confirmation de la levée du siège d'Or... — attaque d'une place occupée par les Anglais, ... 56. — Bruit [faux] de sa prise, 56. ... du duc de Bourgogne. 56. — Enthousiasme crois... pour la Pucelle. 56–58.

... en date du 14 juillet. Bruit répandu à Venise, ... l'envoi au pape Martin V, par Charles VII, ... relative au fait de la Pucelle, p. 58–60.

... de Giovanni da Molino, d'Avignon, [en date ... juin,] p. 60–66. — Inspiration de la ... — Transformation de bruits annonçant : — l'entrée ... à Rouen et à Paris pour le terme prédit ... 66–72. — un pardon général du roi, con... à la Pucelle, aux Bourguignons et aux Anglais, 62-64; ... réforme générale d'ordre moral, prescrite par la ... assemblée en France et en Angleterre, 64; — l'in... de la Pucelle de faire couronner le roi à Rome [à ... 66. — Inspiration de la Pucelle, 66.

... au même, d'Avignon, en date du 30 juin, ... la Pucelle, « gentil ange de Dieu. » 66. — Son ... 68. — Prise de [Jargeau, Meung,] Beau... juin, 68–70. — Bataille de Patay [18 juin], ... — Bruits déformé de la prise de Dreux et de ... sans motif de la prise de Châteaudun, déformé ... marche sur Paris. 74–76. — Assertion de l'entrée du ... supposée accomplie à cette date du 30 juin, 76-78.

... demandes par le duc de Bedford au duc de Bour... 78. — Réflexions sur les épreuves de la France, « le

plus gentil pays du monde, » sur la misère du roi, sur l'œuvre de salut de la Pucelle, 78-80. — Foi générale en elle, 80-82. — Ses déclarations sur sa mission, 82.

5. — Lettre de Marseille, en date du 28 juin, p. 84-86. — Allusion à des lettres précédentes annonçant la levée du siège d'Orléans, la campagne de la Loire, la bataille de Patay, et avisant du projet de marche sur Reims, 84. — Assertion de l'entrée du roi à Paris, supposée accomplie pour le terme de la Saint-Jean, 84-86. — Plaisir causé par les merveilleux événements de France, 86.

6. — Lettre [de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges,] en date du 9 juillet, p. 88-140. — *Nouvelles arrivées* [*à Bruges*] *de Bretagne*, 88-90. — Relation générale concernant la Pucelle, 90. — Age, origine, condition, 90-92. — Voyage vers le roi, en mars, 92-94. — Ses déclarations sur sa mission, 94-96. — Enquête théologique ordonnée par le roi, 98. — Épreuves d'un caractère miraculeux, 98-100. — Conclusions favorables, 100. — Vie privée, habitudes religieuses, 100-102. — Règles aux gens de guerre, 102-104. — Bruit de lettres du sire de Retz au duc de Bretagne en faveur de la Pucelle, 106. — Armes, monture, étendard, épée merveilleuse [de Sainte-Catherine de Fierbois], 106-110. — Marche sur Orléans, 110. — Sommation aux capitaines anglais, 110-112. — Entrée dans Orléans, de la Pucelle [le 29 avril], du convoi de ravitaillement [le 4 mai], insultes des Anglais [en réponse à une autre sommation], 112-114. — Prise de la bastille de Saint-Loup, le 2 mai, 116. — Reconnaissance des bastilles, insultes des Anglais [en réponse à une nouvelle sommation], 116-118. — Prise des ouvrages des Tourelles, blessure de la Pucelle prédite par elle, le 6 [7] mai, 118-120. — Levée du siège d'Orléans [le 8 mai], 120-122. — Abandon de l'artillerie anglaise, 112. — Bruit de l'envoi d'un contingent breton préparé à l'instigation du sire de Retz, 122-124. — *Nouvelles arrivées* [*à Bruges*] *de Bourgogne*, 124. — Réflexions sur la foi à prêter à la Pucelle, 124-126. — Prophéties répandues à Paris, 126. — Prédiction attribuée à Bède, 126. — Siège de Jargeau : première attaque, vers le 15 [au moins le 11] mai, assaut et prise de la place, le 12 juin, 128. —

Bataille de Patay [le 18 juin], 128-130. — Secours demandés par le duc de Bedford au duc de Bourgogne, 130-132. — *Nouvelles arrivées* [*à Bruges*] *d'Angleterre et d'ailleurs*, 132. — Envoi en France d'une armée anglaise comprenant les forces du cardinal d'Angleterre, destinées à la croisade contre les Hussites, 132. — Départ du duc de Bourgogne pour Paris, versions contradictoires sur son voyage, 134. — Bruit rectifié de l'évasion du duc d'Orléans d'Angleterre en Écosse et de l'envoi d'un contingent écossais en France, 134-136. — Départ imminent de l'armée anglaise, sous le cardinal d'Angleterre, pour la France, 136. — Formation d'une seconde armée appelée à suivre la première, 136. — Entrée en campagne de la grande armée royale française, sous le commandement de la Pucelle, 136-138. — Passage de la Loire, 138. — Bruit déformé de la prise de la Charité, 138. — Marche [par Reims] sur Paris, 138-140.

7. — Lettre adressée au marquis de Montferrat. [De France, en date de la mi-juillet environ. Pièce jointe au document suivant.] P. 140-162. — Départ de l'armée royale et de la Pucelle des bords de la Loire, [de Gien,] le 21 et le 22 [28 et 29] juin, pour Reims, 140-142. — Arrivée devant Auxerre, le 2 juillet, 142-144. — Bruit de négociations entre les Auxerrois et le roi, 144. — Bruit de l'entrée de compagnies bourguignonnes dans Auxerre, 144-148. — Bruit [faux] de l'assaut et du sac d'Auxerre : épisodes fabuleux, 148-152. — Bruit d'une victoire remportée par La Hire contre des compagnies anglaises, 150-152. — Soumission de Troyes [9-10 juillet], 152-154. — Bruit [faux] de la soumission de Joigny, 154. — Bruit [anticipé] de l'arrivée du duc de Bar et d'un contingent barrois, 154. — Bruit d'une victoire remportée par le duc de Bar sur un corps bourguignon, 154-156. — Bruit [faux] de concentration de forces anglo-bourguignonnes à Beauvais, 158. — Enthousiasme général, 158. — Enthousiasme à Lyon et à Grenoble, 158, note 3. — Récit légendaire de la remise de la couronne de saint Louis à Charles VII, sur l'intervention de la Pucelle, par l'évêque de Clermont en Auvergne, 160-162.

8. — Lettre d'un personnage italien au gouvernement vénitien. [De l'Italie du Nord, en date des derniers jours de

juillet ou des premiers jours d'août. Lettre à laquelle est annexée, en pièce jointe, le document précédent.] P. 162-166, et p. 164, note 1. — Existence d'une lettre de Charles VII à ce personnage italien, 162, et 164, note 1. — Ce qu'elle paraît contenir : — confirmation générale des événements relatés dans la lettre au marquis de Montferrat, 162-164; — allusion à d'autres victoires, 164; — annonce de la marche du roi et la Pucelle en avant, contre le duc de Bourgogne, pour une action décisive, 164. — Nouvelles orales données à ce personnage italien par un abbé [de passage dans l'Italie du Nord], 164. — Ce qu'elles paraissent présenter : — confirmation générale de ces événements, 164; — allusion au bruit de la capture du duc de Bourgogne, 164-166. — Assurances de ce personnage italien, 166.

9. — Lettre de Gênes, en date du 1er août, p. 166. — Vœux en faveur de la Pucelle, 166. — Arrivée à Milan d'une lettre de Giorgio di Valperga, capitaine milanais au service du roi de France, et d'une lettre du duc de Savoie au duc de Milan, 166. — Ce qu'elles paraissent contenir : déformations d'événements, entrée du roi à Paris, mort du duc de Bedford dans une bataille, capture du duc de Bourgogne, 166. — Transmission de ces nouvelles à Gênes, 166.

(11 août.) — Retour à Venise du convoi d'Aigues-Mortes, p. 168.

10. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date du 16 juillet, p. 168-174. — Départ de Calais, vers Paris, de l'armée anglaise du cardinal d'Angleterre, le 15 juillet, 168-170. — Versions contradictoires sur le voyage du duc de Bourgogne à Paris, bruit de son arrêt à Senlis, bruit de ses négociations avec le roi, 170. — Bruits divers sur la marche de la Pucelle et du roi au delà de Troyes, 172. — Attente du sacre du roi à Reims, 172. — Attente d'une marche ultérieure sur la région de Paris, 172. — Attente d'une grande bataille rangée, 172-174. — Union de la Pucelle et du roi, 174. — Déclarations de la Pucelle sur sa mission, 174.

11. — Lettre de Pancrazio Giustiniani [à son père Marco Giustiniani], de Bruges, en date du 27 juillet, p. 174-198. — Soumission de Troyes, vers le 12 [le 9-10] juillet, 174. —

Négociation de la reddition, intervention de la Pucelle, 174-178. — Opérations en Normandie, 178. — Bruit [faux] de la présence du duc d'Alençon, 178. — Arrivée à Reims, soumission de Reims, 178-180. — Entrée, le 16 juillet, sacre, le 17 juillet, 180-182. — Soumission de Châlons [le 14], de Laon [vers le 22], de nombre d'autres villes d'opinion bourguignonne hostiles au pouvoir anglais, 182-184. — Enthousiasme à Tournai, fidélité de Tournai, bruit de l'envoi d'un contingent tournaisien, 184-186. — Départ de Paris du duc de Bedford pour Pontoise et du duc de Bourgogne pour Arras, 186-188. — Forces laissées à Paris, 188. — Émigration parisienne, 188-190. — Bruit de mandement adressé par le roi au duc de Bourgogne, le conviant à Saint-Denis, le 22 juillet, pour le couronnement royal, 190. — Versions contradictoires sur les intentions du duc à cet égard, 190-192. — Opérations en Normandie, 192. — Bruit [faux] de la présence du duc d'Alençon, 192. — Bruit de l'envoi d'un contingent breton, 194. — Négociations entre le duc de Bourgogne et le roi, 194. — [Départ de Reims, le 21.] — Soumission de Soissons (?) [le 23], 194-196. — Bruit de la marche vers Paris, du prochain couronnement royal à Saint-Denis, de l'évacuation de Saint-Denis, 196-198. — Bruit du séjour du duc de Bedford à Pontoise avec l'armée anglaise du cardinal d'Angleterre, venue de Calais, 198.

12. — Nouvelles de Bruges, en date du 9 août, p. 200-204. — Bruit de l'arrivée de la Pucelle et du roi à trois lieues de Paris, 200. — Absence de nouvelles annonçant la soumission de Paris, 200-202. — Confirmation du sacre, 202. — Attente de nouvelles ultérieures, 204. — [Faits consécutifs : essai de retraite de Soissons vers la Loire; volte-face du pont de Bray-sur-Seine; reprise de la marche vers Paris : fin juillet et début août, 200-206, notes.]

13. — Nouvelles de Bruges, en date du 17 septembre, p. 204-210. — Absence de nouvelles annonçant le couronnement royal à Paris, 204-206. — Conclusion d'une trêve entre le duc de Bourgogne et le roi [le 28 août], 208. — Arrivée de la Pucelle et du roi sous Paris, attaques contre Paris [26 août-7 septembre], 208-210. — Attente de nouvelles ultérieures, 210. — Merveilles accomplies par la Pucelle, 210.

14. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date du 13 septembre, p. 212-218. — Soumission de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Beauvais, Saint-Denis [20-26 août], 212-214. — Bruit [faux] de la soumission de Charenton, 214. — Séjour en Normandie du duc de Bedford, [après une réapparition à Paris et dans la région,] avec l'armée anglaise du cardinal d'Angleterre, 214-216. — Départ du duc de Bourgogne d'Arras vers Paris, le 12 septembre, 216. — Conclusion d'une trêve entre le duc de Bourgogne et le roi [le 28 août], 216. — Versions contradictoires sur l'attitude finale du duc, 216-218. — [Faits consécutifs : échec de la Pucelle devant Paris, le 8 septembre; départ de la Pucelle et du roi de Saint-Denis, le 13; rentrée sur la Loire, à Gien, le 21; dissolution de l'armée : 218, notes.]

(Entre 4 et 28 octobre.) Bruit répandu à Venise des fiançailles du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, p. 220.

15. — Lettre du même au même, de Bruges, en date du 20 novembre, p. 220-240. — Opérations en Normandie, 220. — Prise de Verneuil, 220-222. — Conjuration française à Rouen, 222-224. — Bruit [déformé] de la coopération du duc d'Alençon, 222-224. — Présence à Rouen du duc de Bedford, [après une nouvelle réapparition à Paris,] 224. — Retour à Bruges, de la région de Paris, le 19 novembre, d'une ambassade bourguignonne au roi, 224-226. — Bruit des préparatifs du roi pour le printemps, 226-228. — Continuation de l'enthousiasme pour la Pucelle, 228-230. — Prise d'une place forte, [Saint-Pierre le Moûtier, fin octobre ou début novembre,] déformation de l'événement, 230. — Inspiration de la Pucelle, 230-232. — Jugement sur ceux qui lui refusent ou lui prêtent foi, 232. — Bruit d'accusation contre la Pucelle portée devant le pape par l'Université de Paris, 232-234. — Envoi au doge Francesco Foscari du traité de Gerson sur la Pucelle, 234. — Couronnement à Londres du jeune Henry VI, le 6 novembre, 234. — Bruit de son prochain passage en France avec une seconde armée anglaise, 234-236. — Versions contradictoires sur l'attitude finale du duc de Bourgogne, 236. — Craintes sur

Bruit non confirmé de la prise de Chartres, 262. — Prise de Château-Gaillard, délivrance de Barbazan [le 24 février], 262-266. — Bruit du prochain passage en France de Henry VI avec une seconde armée anglaise, 266-270.

18. — Lettre de Pancrazio Giustiniani [à son père Marco Giustiniani], de Bruges, et autres lettres de divers à divers, de Bruges, toutes en date du 22 mars environ, p. 270-280. — Combat sous les murs de Paris, défaite de la garnison bourguignonne [le 21 mars], 272. — Bruit [faux] de la présence de la Pucelle et du roi à cette affaire, 272. — Découverte de la grande conjuration parisienne, [de frère Pierre d'Allée, en mars,] 274. — Bruit d'une entreprise de La Hire, 274-276. — Bruit d'un échec bourguignon devant Compiègne, 276. — Opérations en Champagne : prise d'un château [les Autels], dégagement des alentours de Troyes, 276-280.

(Entre 26 avril et 2 juin.) Nouvelles arrivées à Venise de la perte, sur la côte de Valence, dans un grand désastre maritime, de coques vénitiennes revenant de Flandre, p. 280-282. — Nouvelles d'autres sinistres éprouvés par des coques vénitiennes revenant de Flandre, 282-284.

19. — Lettre adressée au gouvernement vénitien. [Du midi de la France, en date de la mi-juin environ.] P. 284-292. — Attaque du Dauphiné par le prince d'Orange, 284-286. — Bataille d'Anthon, le 11 juin, 286-288. — Liste des prisonniers bourguignons, 288-290. — Fuite du prince d'Orange dans le château d'Anthon, 290-292. — Inspiration de la Pucelle, 292. — Sympathie pour elle, 292.

20. — Nouvelles de diverses provenances, lettre de Bruges, en date du 3 juillet, nouvelles de diverses provenances, p. 292-302. — Nouvelles annoncées à Venise, 292. — Leur confirmation par lettre de Bruges, en date du 3 juillet, 292. — Ce qu'elle paraît contenir : union de la Pucelle et du roi, entreprise dans la région de Paris, déformation de cet événement, capture de la Pucelle par les Bourguignons [devant Compiègne], le 25 [23] mai, 294-298. — Ignorance régnant à Venise sur le sort de la Pucelle, 298. — Attente de nouvelles ultérieures, 298. — Dernières nouvelles annoncées à Venise : — emprisonnement de la Pucelle dans un château [Beaulieu et Beaurevoir], 300; — sa tentative d'évasion,

300 : — bruit [faux] de sa réussite et de sa rentrée en campagne, 300-302.

21. — Lettre d'Andrea Contarini, ambassadeur de Venise à Milan, à son neveu, Domenico Micheli, [de Milan,] parvenue à Venise dans la nuit du 3 au 4 août, p. 302-304. — Arrivée à Milan d'une lettre du duc de Savoie au duc de Milan, 302. — Ce qu'elle paraît contenir : déformation d'événements, désastre du duc de Bourgogne et des Anglais au siège de Compiègne, en juillet, versions contradictoires sur le sort du duc de Bourgogne, bruit de sa mort, 304. — Confirmation à Venise de cette nouvelle par diverses voies, 304.

22. — Nouvelles orales apportées à Venise, comme recueillies en cours de route, par un courrier parti de Bruges vers le 22 juillet, parvenu à Venise dans la nuit du 5 au 6 août, p. 304-310. — Ce qu'elles paraissent présenter : échec du duc de Bourgogne et des Anglais dans une attaque contre le pont de Compiègne [vers la mi-juillet], 304-308. — Croyance à la présence de la Pucelle à la tête des Français, 308-310.

Arrivée à l'Écluse de coques vénitiennes, 310.

[Août-novembre.] Retour à Venise du convoi d'Aigues-Mortes, p. 312. — Nouvelles arrivées à Venise : — entrée à l'Écluse du convoi de Flandre, 312 ; — rançonnage du convoi de Flandre et d'Angleterre, sur sa route d'aller, par une flotte castillane, 312 ; — mort du duc de Brabant, dévolution de ses États au duc de Bourgogne, 312-314. — Nouvelles arrivées à Venise : — retard à Londres du convoi de Flandre et d'Angleterre rentrant à Venise, 314-316 ; — bruit [anticipé] de la conclusion d'une longue trêve entre le duc de Bourgogne et le roi, 316.

23. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date du 24 novembre, p. 316-336.

Levée du siège de Compiègne [le 25 octobre], 318-322.

Entreprises des forces françaises en Picardie et en Normandie, 322. Prise de la ville de Clermont en Beauvaisis, résistance du château, 324. — Marche du duc de Bourgogne et d'un corps anglais, d'Arras, au secours du château de Clermont, détaché d'un corps anglo-bourguignon en Picardie, [à Boucheoire, le 20 novembre,] déformations de l'événement, 324-330. Envoi à Rouen de la Pucelle, vendue au gouver-

nement anglais par Jean de Luxembourg, 332. — Craintes pour sa vie, 332-334. — Hommage rendu à la Pucelle prisonnière, 334. — Succès croissants de la cause française, 336. — [Faits consécutifs : levée du siège du château de Clermont, défaite d'un corps anglais à Conty, refus du duc de Bourgogne de livrer bataille devant Roye, fin de la campagne de Picardie : p. 326, notes, et p. 336, notes.]

24. — Nouvelles orales apportées à Venise, comme recueillies à Bruges, par Niccolò Morosini, parti de Bruges le 15 décembre, p. 336-340. — Ce qu'elles paraissent présenter : — bruit de négociations du roi avec les Bourguignons pour empêcher la vente de la Pucelle aux Anglais, 336-338; — opérations en Champagne, 338; — prise d'un château [Chappes], défaite d'un corps bourguignon, 338; — prise de nombreuses places vers la Bourgogne, 340; — négociations du duc de Bourgogne avec les Liégeois, 340.

Année 1431. — (Janvier.) Nouvelles arrivées à Venise de la perte sur la côte d'Espagne, dans un désastre maritime sans précédent, de coques vénitiennes se rendant en Flandre, p. 340-342. — Nouvelles arrivées à Venise de la naissance d'Antoine de Bourgogne, fils premier né de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, 342. — (Février.) Passage à Venise du cardinal de Sainte-Croix se rendant en France pour des négociations de paix, 344-346.

25. — Lettre du fils de Giovanni Zorzi, de Bruges, en date du 22 juin, et lettre adressée à Andrea Corner, de Bruges, vers la même date, p. 348-356. — Achat de la Pucelle aux Bourguignons par les Anglais, son emprisonnement à Rouen, 348. — Bruit de menaces du roi aux Anglais pour empêcher son exécution, 350. — Martyre de la Pucelle, 350-352. — Hommage rendu à la Pucelle, martyre, 352. — Bruit de projets de représailles du roi sur les femmes d'Angleterre, 352-354. — Prédictions sur la colère divine envers les Anglais, 354. — Situation critique de Paris, 354. — Vœux pour la défaite finale des Anglais, 354-356.

(Août.) Retour à Venise d'une coque armée pour la Flandre, p. 356-358. — (Septembre-octobre.) Nouvelles arrivées à Venise de la conclusion d'une trêve de deux ans entre le duc de Bourgogne et le roi, [à Chinon, le 8 septembre,] 358. —

Impossibilité de procéder, pour cette année 1430 [et pour l'année suivante 1431], aux armements commerciaux annuels pour la Flandre et l'Angleterre et pour Aigues-Mortes, 358-360.

Année 1432. — (Janvier.) Nouvelles arrivées à Venise de la conclusion d'une trêve en forme de paix entre le duc de Bourgogne et le roi, [à Lille, pour six ans, le 13 décembre 1431,] et de négociations de paix entre le roi et l'Angleterre, p. 360-362. — (Mars.) Mention de la présence d'ambassades françaises et anglaises en Italie, 364-366. — (Juin.) Allées et venues, par Venise, d'ambassades françaises à Ferrare, 368-370. — Retour à Venise d'une partie de l'équipage de la coque vénitienne de Pietro Quirini [armée pour la Flandre], ayant quitté Venise en 1431, et naufragée à la côte d'Angleterre [à la côte de Norvège], rentrant à Venise après deux ans d'absence [après une exploration célèbre des mers arctiques], 370-372.

Année 1433. — (Janvier.) Nouvelles arrivées à Venise de la perte d'une galère française de Narbonne, p. 372-374. — (Avril-mai.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre [et du convoi d'Aigues-Mortes], 374-378.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Ouvrages publiés par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

depuis sa fondation en 1834.

IN-OCTAVO à 9 francs le volume, 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT. 1 vol.
LETTRES DE MAZARIN. 1 vol.
VILLEHARDOUIN. 1 vol.
HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE. 1 vol.
BEAUMANOIR. COUTUMES DE BEAUVOISIS. 2 vol.
MÉMOIRES DE COLIGNY-SALIGNY. 1 vol.
MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS. 1 vol.
COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE. 1 vol.
MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC. 2 vol.
JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS FRANÇOIS Ier. 1 vol.
CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU. 1 vol.
LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME. 2 vol.
JOINVILLE. HIST. DE SAINT LOUIS. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

GRÉGOIRE DE TOURS. HISTOIRE ECCLÉSIAST. DES FRANCS. 4 v.
ŒUVRES D'EGINHARD. 2 vol.
CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS. 2 vol.
BARBIER. JOURNAL DU RÈGNE DE LOUIS XV. 4 vol.
MÉMOIRES DE PH. DE COMMYNES. 3 vol.
REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS PENDANT LA FRONDE. 3 vol.
PROCÈS DE JEANNE D'ARC. 5 v.
BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES. 3 vol.
CHOIX DE MAZARINADES. 2 vol.
HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, PAR TH. BASIN. 4 vol.
GRÉGOIRE DE TOURS. ŒUVRES DIVERSES. 4 vol.
CHRON. DE MONSTRELET. 6 vol.
CHRON. DE J. DE WAVRIN. 3 vol.
JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON. 9 vol.
ŒUVRES DE BRANTÔME. 11 v.
COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC. 5 vol.
MÉM. DE BASSOMPIERRE. 4 vol.

Ouvrages non épuisés.

MÉM. DE PIERRE DE FENIN. 1 v.
ORDERIC VITAL. 5 vol.
CORRESPONDANCE DE MAXIMILIEN ET DE MARGUERITE. 2 v.
RICHER. HISTOIRE DES FRANCS. 2 vol.
LE NAIN DE TILLEMONT. VIE DE SAINT LOUIS. 6 vol.
MÉM. DE MATHIEU MOLÉ. 4 v.
MIRACLES DE S. BENOÎT. 1 vol.
CHRONIQUE DES QUATRE PREMIERS VALOIS. 1 vol.
MÉM. DE BEAUVAIS-NANGIS. 1 v.
CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY. 3 vol.
CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI. 2 vol.
COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE. 1 vol.
ROULEAUX DES MORTS. 1 vol.
ŒUVRES DE SUGER. 1 vol.
MÉM. ET CORRESP. DE Mme DU PLESSIS-MORNAY. 2 vol.
CHRONIQUES DES ÉGLISES D'ANJOU. 1 vol.
INTRODUCTION AUX CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU. 1 vol.
CHRONIQUES DE J. FROISSART. T. I à XI. 13 vol.
CHRONIQUES D'ERNOUL ET DE BERNARD LE TRÉSORIER. 1 v.
ANNALES DE S.-BERTIN ET DE S.-VAAST D'ARRAS. 1 vol.
HISTOIRE DU BÉARN ET DE NAVARRE. 1 vol.
CHRONIQUES DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES. 1 vol.
NOUVEAU RECUEIL DE COMPTES DE L'ARGENTERIE. 1 vol.
CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. 2 vol.
CHRONIQUE DU DUC LOUIS II DE BOURBON. 1 vol.
CHRONIQUE DE J. LE FÈVRE DE SAINT-REMY. 2 vol.
RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS AU XIIIe SIÈCLE. 1 v.
LETTRES D'ANTOINE DE BOURBON ET DE JEANNE D'ALBRET. 1 vol.
MÉM. DE LA HUGUERYE. 3 vol.
ANECDOTES ET APOLOGUES D'ÉTIENNE DE BOURBON. 1 vol.
EXTRAITS DES AUTEURS GRECS CONCERN. LA GÉOGRAPHIE ET L'HIST. DES GAULES. 6 vol.
HISTOIRE DE BAYART. 1 vol.
MÉMOIRES DE N. GOULAS. 3 v.
GESTES DES ÉVÊQUES DE CAMBRAI. 1 vol.
LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS. 4 vol.
CHRONIQUE NORMANDE DU XIVe S. 1 vol.
RELATION DE SPANHEIM. 1 v.
ŒUVRES DE RIGORD ET DE GUILLAUME LE BRETON. 2 v.
MÉM. D'OL. DE LA MARCHE. 4 v.
LETTRES DE LOUIS XI. T. I à VII.
MÉMOIRES DE VILLARS. T. I à V.
NOTICES ET DOCUMENTS, 1884. 1 v.
JOURNAL DE NIC. DE BAYE. 2 v.
LA RÈGLE DU TEMPLE. 1 vol.
HIST. UNIV. D'AGR. D'AUBIGNÉ. T. I à IX.
LE JOUVENCEL. 2 vol.
CHRONIQUES DE LOUIS XII, PAR JEAN D'AUTON. 4 vol.
CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT. 1 vol.
CHRONOGRAPHIA REGUM FRANCORUM. 3 vol.
L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL. T. I et II.
MÉMOIRES DE DU PLESSIS-BESANÇON. 1 vol.
ÉPHÉMÉRIDE DE LA HUGUERYE. 1 vol.
HIST. DE GASTON IV, COMTE DE FOIX. 2 vol.
MÉMOIRES DE GOURVILLE. 2 vol.
JOURNAL DE J. DE ROYE. 2 vol.
CHRONIQUE DE RICHARD LESCOT. 1 vol.
BRANTÔME, SA VIE ET SES ÉCRITS. 1 vol.
JOURNAL DE JEAN BARRILLON. 2 vol.
LETTRES DE CHARLES VIII. T. I et II.
MÉM. DU CHEV. DE QUINCY. T. I et II.
CHRON. DE MOROSINI. T. I à III.
DOCUMENTS SUR L'INQUISITION. 2 vol.
MÉM. DU VICOMTE DE TURENNE. 1 vol.

SOUS PRESSE :

MÉMOIRES DE VILLARS. T. VI.
HIST. UNIV. D'AGR. D'AUBIGNÉ. T. X.
L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL. T. III.
CHRON. DE J. FROISSART. T. XII.
LETTRES DE LOUIS XI. T. VIII.
MÉM. DU CHEV. DE QUINCY. T. III.
CHRON. DE PERCEVAL DE CAGNY.
JOURNAL DE J. VALLIER. T. I.
CHRON. DE MOROSINI. T. IV.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1900),

In-18 et in-8°, à 2 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
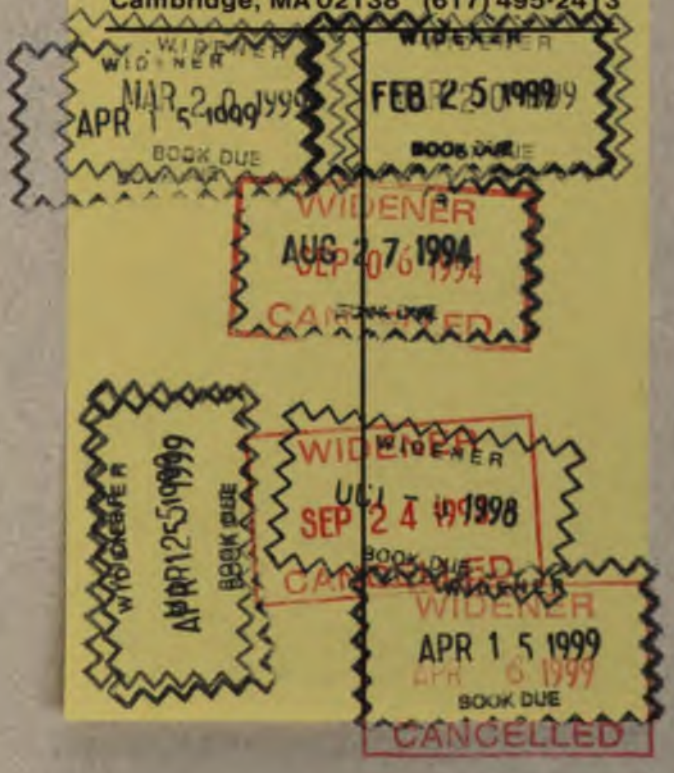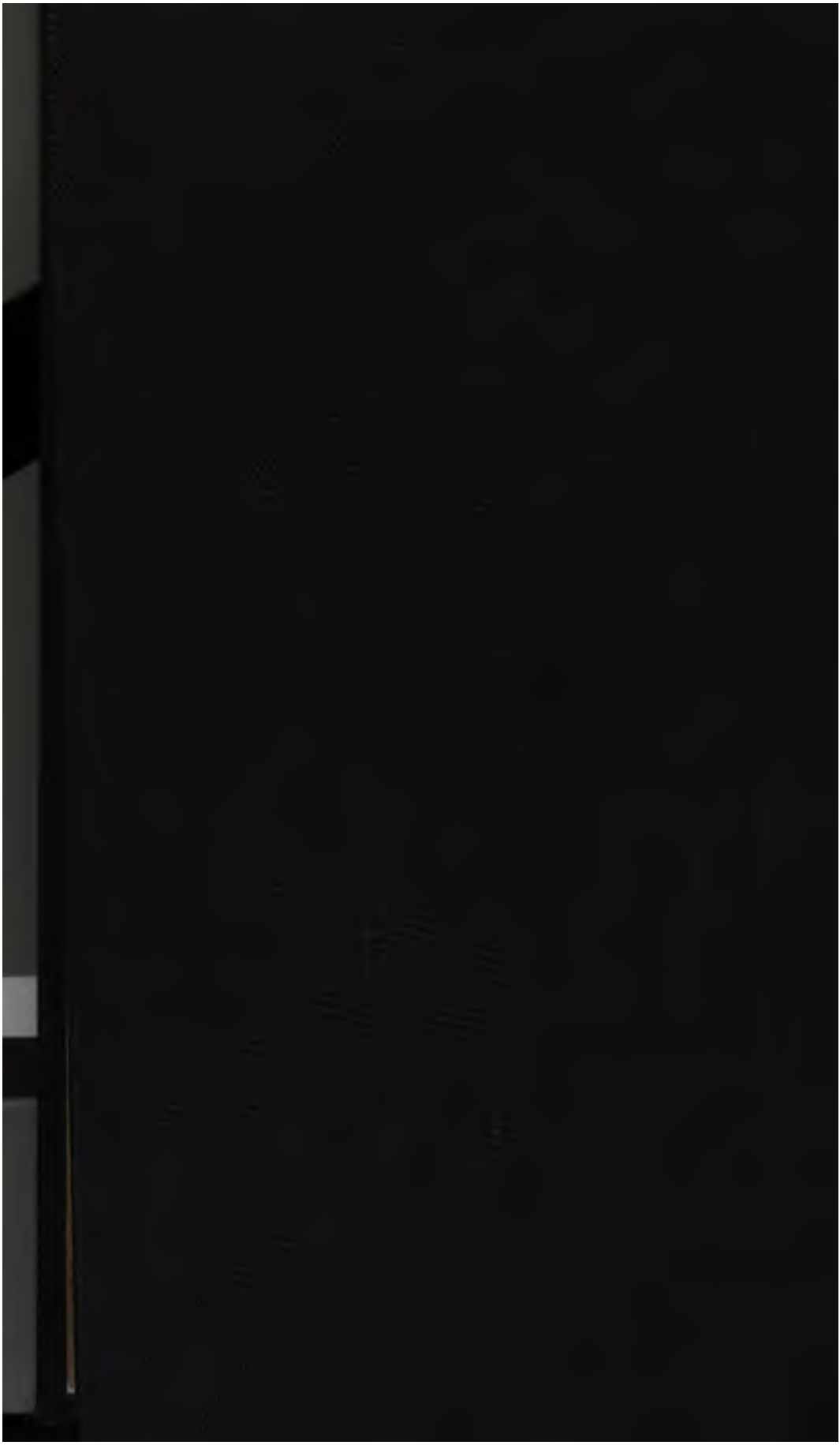
Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413